

Jean HURULT

**LA VIE MATÉRIELLE
DES
NOIRS RÉFUGIÉS BONI
ET DES
INDIENS WAYANA
DU HAUT-MARONI**
(Guyane Française)

**AGRICULTURE
ÉCONOMIE ET HABITAT**

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER



**LA VIE MATÉRIELLE
DES NOIRS RÉFUGIÉS BONI
ET DES INDIENS WAYANA DU HAUT-MARONI**
(Guyane Française)

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

**LA VIE MATÉRIELLE
DES NOIRS RÉFUGIÉS BONI
ET DES INDIENS WAYANA
DU HAUT-MARONI**

(Guyane Française)

**AGRICULTURE
ÉCONOMIE ET HABITAT**

par

Jean HURAUULT Ingénieur en chef Géographe

**ORSTOM
PARIS
1965**

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.	XVII
 CHAPITRE I. — L'HOMME ET LE MILIEU NATUREL.	
LE PAYS	1
Relief. Climat.	1
<i>Relief</i>	1
<i>La forêt</i>	2
<i>Climat</i>	3
<i>Sols</i>	4
<i>L'habitat humain.</i>	4
<i>La navigation sur le fleuve.</i>	5
Formations géologiques et sols.	5
<i>Géologie</i>	5
<i>Sols</i>	6
POPULATIONS	9
Les Noirs Réfugiés.	11
<i>Origine.</i>	11
<i>Nombre et localisation en 1962.</i>	11
Les Indiens Wayana.	12
 CHAPITRE II. — STRUCTURE SOCIALE ET HABITAT.	
STRUCTURE SOCIALE ET APPROPRIATION DES TERRES CHEZ LES NOIRS RÉFUGIÉS.	13
Principes d'organisation sociale.	13
<i>Villages et lignages.</i>	13
Droit coutumier relatif à l'appropriation du sol.	14
<i>Principes du droit coutumier.</i>	14
<i>Implantation des lignages sur le sol.</i>	15
<i>Habitations de culture.</i>	16
STRUCTURE SOCIALE ET APPROPRIATION DES TERRES CHEZ LES INDIENS WAYANA.	18
L'HABITAT. CHOIX DES SITES. STABILITÉ DES VILLAGES.	19
L'habitat des Noirs Réfugiés.	19
<i>Les villages permanents.</i>	20
<i>Habitations temporaires.</i>	21

	Pages
L'habitat des Wayana	22
<i>Structure des groupes.</i>	22
<i>Choix de l'emplacement.</i>	22
<i>Le village.</i>	24
Aspects photo-aériens	25
<i>Commentaire de la planche IX : un village Wayana et une habitation de culture Boni dans les sauts du Litani.</i>	25
<i>Commentaire de la planche X : le village Boni l'Enfant Perdu, et ses abattis</i>	26
<i>Commentaire de la planche XI : peuplement Djuka à Dagou édé</i>	26

CHAPITRE III. — AGRICULTURE DES NOIRS RÉFUGIÉS.

Méthodes agraires	27
<i>Noirs Réfugiés, Indiens et Créoles.</i>	27
Méthodes de culture des Boni	28
<i>L'abattis</i>	28
<i>Rotation des cultures.</i>	29
<i>Les ennemis de l'abattis.</i>	30
<i>Abattage - brûlage</i>	32
<i>Plantations</i>	33
Principales plantes cultivées	34
<i>Culture et préparation du manioc.</i>	34
<i>Culture du riz.</i>	37
<i>Bananes</i>	38
<i>Maïs.</i>	40
<i>Ignames</i>	40
<i>Dachines et choux caraïbes.</i>	41
<i>Patates</i>	41
<i>Arachides.</i>	41
<i>Condiments</i>	41
<i>Arbres fruitiers. Palmiers.</i>	42
Étude des abattis de quatre ménages	42
<i>Groupe d'abattis à l'habitation Makélé au saut Simayé.</i>	43
<i>Abattis de Poopou.</i>	44
<i>Abattis de Kazal.</i>	44
<i>Dénombrement des végétaux cultivés.</i>	45
Essai de bilan de la production agricole et des ressources tirées de l'agriculture.	46
<i>Méthode</i>	46
<i>L'excédent comparé à la consommation.</i>	49
<i>Évaluation du temps consacré à l'agriculture.</i>	49
ANNEXE : MESURES DE RENDEMENT DES PRINCIPALES CULTURES	52
<i>Manioc mélangé au riz.</i>	52
<i>Manioc non mélangé.</i>	53
<i>Riz</i>	53
<i>Maïs.</i>	54
<i>Ignames et napis.</i>	54
<i>Dachines et choux caraïbes.</i>	54
Élevage	54

CHAPITRE IV. — AGRICULTURE DES INDIENS WAYANA.

	Pages
Principales plantes cultivées.	57
<i>Manioc</i>	57
<i>Bananiers</i>	58
<i>Ignames, napis, dachines, choux caraïbes</i>	58
<i>Autres cultures</i>	58
Conduite des travaux agricoles.	59
Le village Tipiti.	60
<i>Situation</i>	60
<i>Étude des abattis</i>	62
<i>Essai de bilan de la production et de la consommation du manioc</i>	63
<i>Dénombrement des bananiers</i>	64
Composition comparée de l'abattis Wayana et de l'abattis Boni.	65

CHAPITRE V. — TECHNIQUES.

TECHNIQUES DES NOIRS RÉFUGIÉS	67
Constructions	68
<i>Outils et techniques</i>	68
<i>La maison</i>	68
<i>Disposition intérieure; ameublement</i>	69
<i>Évaluation du temps nécessaire à la construction d'une maison</i>	70
<i>La construction des canots</i>	72
<i>Divers types de canots</i>	72
<i>Évaluation du temps nécessaire à la construction des canots</i>	73
Chasse — Pêche	80
<i>La pêche</i>	80
<i>La chasse</i>	83
Le costume — La parure	84
TECHNIQUES DES INDIENS WAYANA.	86
<i>Constructions; artisanat</i>	86
<i>Chasse; pêche; élevage</i>	86
<i>Le costume; la parure</i>	87
Répartition entre les sexes des divers travaux et techniques.	88

CHAPITRE VI. — ÉCONOMIE DES NOIRS RÉFUGIÉS.

Influence des institutions sociales et des tendances psychologiques des Noirs Réfugiés sur leur vie matérielle et leur économie.	89
<i>Difficulté du groupement en vue d'un profit commun</i>	89
<i>Caractère élevé attribué aux contrats</i>	89
<i>Refus de tout engagement durable</i>	90
<i>Influence de la jalousie; absence de professions spécialisées et de commerce</i>	90
Caractères généraux de l'économie des Noirs Réfugiés.	91
<i>L'économie traditionnelle</i>	91
<i>Dépenses relatives au mariage et à la famille</i>	91
<i>Remarques diverses</i>	92

	Pages
Budgets familiaux	92
<i>Budget d'un homme aisé.</i>	93
<i>Budget d'un homme de condition moyenne.</i>	94
<i>Remarques</i>	95
<i>Budget des femmes.</i>	95
<i>Évaluation des dépenses de participation aux fêtes de levée de deuil</i>	95
Études des ressources : travaux à la tâche au profit des Créoles.	96
<i>Symbiose des Créoles et des Noirs Réfugiés.</i>	96
<i>Activité du ménage Zouti-Hélène en novembre 1957</i>	97
<i>Activité du groupe Atipay en juin 1958.</i>	98
Travaux salariés.	99
<i>Nature des travaux.</i>	99
<i>Émigration</i>	100
Le canotage.	100
<i>Le contrat traditionnel de transport.</i>	100
<i>Évaluation des gains d'un transporteur.</i>	102
La pêche	103
Le balata.	104
Commerce	104
Répartition des hommes adultes entre les diverses activités.	105
<i>Statistiques</i>	110
<i>Évolution récente de l'économie.</i>	111
ANNEXE 1.	
<i>Prix des denrées à Saint-Laurent, de 1953 à 1963 (tableau X).</i>	113
<i>Prix d'achat à Benzdorp des denrées vendues par les Noirs Réfugiés (tableau X bis)</i>	113
ANNEXE 2.	
<i>Données sur le budget familial des Créoles du Haut-Maroni.</i>	114
L'avenir de l'économie des Noirs Réfugiés.	115
CHAPITRE VII. — ÉCONOMIE DES WAYANA.	
Évolution d'une économie primitive.	119
<i>Économie de subsistance et travail temporaire.</i>	119
<i>Dépenses</i>	120
<i>Ressources</i>	120
L'activité de subsistance des Indiens Wayana.	121
<i>Emploi du temps des hommes</i>	122
<i>Emploi du temps des femmes</i>	123
Valeur pratique de l'économie des Wayana.	124
CHAPITRE VIII. — CONSOMMATION FAMILIALE. NUTRITION.	
CONSOMMATION FAMILIALE DES BONI	127
Méthode d'observation	127
Étude qualitative de l'alimentation des Noirs Réfugiés.	128
<i>Principaux aliments; mode de préparation.</i>	129
<i>Sevrage des enfants.</i>	130

	Pages
Étude quantitative.	132
<i>Variation de l'alimentation au cours de l'année.</i>	132
<i>Composition et valeur énergétique.</i>	133
<i>Consommation familiale.</i>	133
CONSOMMATION FAMILIALE ET NUTRITION DES INDIENS WAYANA.	135
Alimentation des Wayana.	135
<i>Principaux aliments; mode de préparation.</i>	135
<i>Aliments importés</i>	136
<i>Méthode d'étude</i>	136
<i>Consommation de cachiri.</i>	137
COMPOSITION ET VALEUR ÉNERGÉTIQUE DE L'ALIMENTATION.	138
Étude comparative de l'alimentation des Boni et des Indiens Wayana.	138
<i>Composition de la ration journalière moyenne.</i>	138
<i>Comparaison de l'alimentation des Boni et des Wayana.</i>	139
BIBLIOGRAPHIE	145

TABLEAUX

	Pages
I. Analyse des échantillons de sol nos 1, 2 et 3.	9
II. Excédent de production agricole.	47
III. Produit de la vente de l'excédent de production.	48
IV. Bilan production-consommation de 4 ménages-témoins.	50
V. Étude sommaire du bilan production-consommation de 16 autres ménages.	50
VI. Composition comparée des abattis Boni et Wayana.	65
VII. Utilisation par les Noirs Réfugiés des principaux bois de la Guyane Française.	74
VIII. Poissons du Maroni.	82
IX. Répartition entre les sexes des divers travaux et techniques.	88
X. Prix des principales denrées à Saint-Laurent de 1953 à 1963.	113
X bis. Prix d'achat à Benzdorp des denrées vendues par les Noirs Réfugiés.	113
XI. Relevé périodique de l'activité des hommes et adolescents Wayana.	120
XII. Indiens Wayana. Emploi du temps hebdomadaire des hommes dans la vie coutumière.	122
XIII. Emploi du temps des femmes.	124
XIV. Consommation familiale des Noirs Réfugiés; consommation annuelle de l'adulte du sexe masculin.	134
XV. Alimentation des Indiens Wayana.	140
XVI. Composition des principaux aliments des Boni et des Indiens Wayana.	141
XVII. Composition de l'alimentation des Boni. — Calculs.	143
XVIII. Composition de l'alimentation des Indiens Wayana. — Calculs.	144

TABLE DES PLANCHES

	Après la page
I. SCHÉMA GÉOLOGIQUE	6
II. POPULATIONS DU BASSIN DU MARONI ET DE LA MANA.	10
III. RÉPARTITION DES TERRES AU VOISINAGE DES PRINCIPAUX VILLAGES BONI.	16
IV. RÉPARTITION DES TERRES ENTRE LES LIGNAGES AU VOISINAGE DU CONFLUENT DE L'ININI	16
V. LE PAYS BONI. — VILLAGES ET TERRES CULTIVÉES.	16
VI. VILLAGE DE AGODÉ (BONIVILLE)	20
VII. CONFLUENT LITANI-MALANI. — VILLAGES ET CHEMINS EN 1962	22
VIII. DÉPLACEMENTS DES VILLAGES WAYANA DE 1948 A 1962.	24
IX. UN VILLAGE INDIEN WAYANA ET UNE HABITATION DE CULTURE BONI DANS LES SAUTS DU LITANI.	32
X. LE VILLAGE BONI, L'ENFANT PERDU, ET SES ABATTIS.	32
XI. PEUPLEMENT DJUKA A DAGOU ÉDÉ SUR LE COURS INFÉRIEUR DU LAWÀ	32
XII. ABATTIS 1960-1962 DE L'HABITATION MAKÉLÉ.	42
XIII. ABATTIS 1960-1961 DE POPOU ET DE KAZAL.	42
XIV. ABATTIS DU VILLAGE TIPITI PLANTÉS EN DÉCEMBRE 1960.	60
XV. MAISON DE MAMAYA (BONIVILLE, 1949).	68
XVI. CANOTS DES NOIRS RÉFUGIÉS. PRINCIPAUX TYPES. PROCÉDÉS DE CONSTRUCTION	72
XVII. CANOT BONI DE 25 BARILS.	72
XVIII. LE PIÈGE A POISSONS DES NOIRS RÉFUGIÉS.	79
XIX. CASE WAYANA DITE OTOFANN.	88

RÉSUMÉ

Le bassin supérieur du Maroni est occupé par deux populations tribales, Indiens Oayana (1) et Noirs Réfugiés, Boni, Djuka et Paramaka. Ces derniers, descendants d'esclaves échappés des plantations de Surinam, ont conservé des structures et des croyances africaines, mais ils ont emprunté aux Indiens la plus grande partie de leur culture matérielle. Ils ont développé une économie vigoureuse, associant l'agriculture, les travaux salariés et le canotage de transport.

Outre les populations tribales, le Haut-Maroni compte plusieurs centaines de créoles antillais, principalement orpailleurs ou commerçants; l'épuisement des gîtes aurifères et une concurrence croissante des Noirs Réfugiés ont réduit considérablement cet élément de la population, jadis très nombreux.

La forêt équatoriale, dense et continue, recouvre la totalité du pays. Le relief est partout très fragmenté, les pentes raides alternent avec des marécages. Les populations se sont rassemblées sur les bords des principaux cours d'eau, se rendant en canot à leurs abattis de culture. Ce mode de vie a conduit à une occupation continue des rives du fleuve et de ses grands formateurs sur plusieurs centaines de kilomètres.

La pluviosité est plus faible (2,50 m environ) que sur la côte, mais mieux répartie au cours de l'année. Il existe une saison sèche très marquée d'août à novembre.

Les deux formations géologiques principales, anciennes laves métamorphisées et anciennes alluvions, conduisent à des sols qui ne diffèrent guère que par leur composition granulométrique; les uns et les autres sont très lessivés, très pauvres en bases échangeables et ne se prêtent qu'à une agriculture itinérante sur brûlis, avec de longues jachères. Les ravages exercés par la fourmi-manioc, qui pullule particulièrement dans les zones habituellement cultivées, font obstacle à une exploitation permanente comportant un rythme régulier de jachères, et incitent au déplacement des cultures et au semi-nomadisme.

Chez les Noirs Réfugiés, la terre est propriété collective du groupe de parenté matrilineaire. L'individu ne détient que des droits d'usage qui disparaissent avec lui. Chaque lignage exerce ses droits sur des portions de terre bien délimitées, desservies par des débarcadères ou dégrads. Les Noirs Réfugiés ont un double habitat : des villages de résidence fixe, auxquels ils sont attachés par le culte des ancêtres; et des habitations de culture temporaire, que chacun peut bâtir à sa guise sur les terres de son lignage.

Les Indiens Oayana, qui occupent le cours supérieur du fleuve, n'ont pas de culte des ancêtres et n'ont développé aucune forme d'appropriation du sol aux individus ou aux groupes de parenté. Ils vivent en petits groupes semi-nomades, déplaçant leurs habitations tous les 5 à 6 ans; leur activité est axée sur la pêche autant que sur l'agriculture, et ils s'établissent de préférence au voisinage des sauts et rapides où ils vont flécher les poissons.

Les Noirs Réfugiés défrichent chaque année un abattis par ménage, de 0,8 ha environ. Ils plantent le riz de coteau mélangé au manioc, ainsi que du maïs, des bananiers, des ignames et des cannes à sucre; la brousse secondaire se développe en même temps que la récolte; le manioc est récolté de façon continue du 10^e au 24^e mois après la plantation, puis l'abattis est abandonné. Les durées de jachère sont très variables et dépendent essentiellement de l'activité locale des fourmis-manioc.

(1) Dans la rédaction du présent ouvrage, nous avons cru devoir conserver la graphie Oayana, préconisée en 1937 par le Pr. de Goeje. Les linguistes et ethnologues se sont récemment mis d'accord sur l'orthographe Wayana. L'ouvrage se trouvant déjà sous presse, nous n'avons pu introduire cette rectification que dans son titre, que sur la couverture, dans le sommaire et le titre courant.

Les Noirs Réfugiés vendent l'excédent de leur récolte, dont ils tirent un revenu moyen annuel, par ménage, de 530 NF environ (110 \$ U. S.). 1 000 Noirs Réfugiés nourrissent environ 400 personnes ne cultivant pas la terre, orpailleurs ou citadins.

Les Indiens Oayana, qui ne cultivent pas le riz, ne sont pas astreints à un abattis annuel. Ils font deux récoltes de manioc successives sur le même emplacement. L'agriculture n'est pour eux qu'une activité de subsistance.

L'élevage est rendu impraticable par les chauves-souris vampires, les prédateurs et les parasites hématophages. Noirs Réfugiés et Indiens s'assurent par la pratique régulière de la chasse et de la pêche une excellente alimentation. Les techniques utilisées pour la pêche sont la nivrée (empoisonnement de l'eau par la liane *niku*), le fléchage, et un piège à clapet d'origine africaine. On chasse presque exclusivement au fusil, avec l'aide de chiens spécialement élevés par les Indiens qui tirent de ce dressage des revenus relativement importants.

Les Indiens Oayana sont restés fidèles à leurs techniques de construction par ligature. Les Noirs Réfugiés ont développé des techniques de sciage et d'équarrissage, ainsi qu'une remarquable fabrication de canots monoxyles ouverts au feu et munis de bordés; ces embarcations, munies de moteurs hors-bord, assurent tous les transports sur le fleuve.

L'économie des Noirs Réfugiés est influencée par leur individualisme et leur refus de toute sujétion durable. Il n'y a chez eux ni artisanat, ni commerce. Outre l'agriculture et le canotage, ils pratiquent le travail salarié temporaire, principalement sur les chantiers forestiers du littoral, limitant généralement leur absence du village à six mois par an. En l'absence de leurs maris, les femmes, aidées par leur groupe de parenté, assurent la totalité des travaux agricoles.

Les Noirs Réfugiés, produisant la totalité de leur nourriture, se vêtant légèrement et ignorant les dépenses d'ostentation, peuvent consacrer à des dépenses productives et à des investissements une grande partie de leurs ressources, qui varient de 600 à 3 000 NF (120 à 600 \$ U. S.) par ménage et par an. Cette capacité d'investissement est un des aspects fondamentaux de l'économie des populations tribales, et lui donne une supériorité décisive sur l'économie des populations individualisées. Elle est assez clairement mise en évidence par le chiffre suivant : en 1963, on comptait chez les Boni, pour 250 hommes adultes, 72 moteurs hors-bord de 10 à 40 CV. Les Indiens Oayana du Haut-Maroni, venus plus tardivement à cette évolution, possédaient déjà 10 moteurs pour 60 hommes adultes.

Une étude approfondie de la consommation familiale montre que l'alimentation de ces populations est tout à fait satisfaisante; la ration de viande et poisson frais est très élevée et sensiblement constante au cours de l'année; l'alimentation des Indiens est plus riche et plus variée que celle des Noirs Réfugiés.

La vie matérielle de ces populations traduit une excellente adaptation au milieu géographique. Elles jouent déjà un rôle important dans la vie économique du pays, et pourront contribuer notablement à la mise en valeur de la Guyane, pourvu qu'on respecte leur structure sociale et leurs croyances, et qu'on ne cherche pas à les transformer en salariés permanents, ce qui entraînerait l'effondrement de leur système économique.

SUMMARY

The upper basin of the Maroni is occupied by two tribal populations, the Oayana Indians, and Black Refugees, the Boni, Djuka and Paramaka. The latter, descendants of slaves who had escaped from the Surinam plantations, have kept their African social structures and beliefs, but they have derived the greater part of their material culture from the Indians. They have developed a vigorous economy, combining agriculture, with paid work and transport rowing.

Besides the tribal populations, the Upper-Maroni includes several hundred West-Indian creoles, who are principally gold-washers or tradesmen; the exhaustion of the auriferous deposits and the increasing competition of the Black Refugees have considerably reduced this element of the population, formerly extremely numerous.

The dense and unbroken equatorial forest covers the whole of the country. The relief is everywhere extremely fragmentary, steep slopes alternate with marshland. The different populations are grouped on the borders of the principal waterways and they travel by canoe to their clearings of cultivation. This mode of life has led to the continuous occupation of the banks of the river and its main courses over several hundred kilometers.

The rainfall is less (approximately 2,50 m) than on the coast, but better distributed throughout the year. There is a very distinct dry season from August to November.

The two main geological formations, i.e. lava of an early period that has become transformed and also alluvial deposits have produced soils that differ very little from each other except in their granulometric composition; both one like the other are extremely washed out, poor in exchangeable bases and only lend themselves to rotational farming on burn-baited land, with long fallow periods. The havoc caused by the manioc-ant that are to be found in profusion particularly in the regions that are normally cultivated, form an obstacle to permanent farming comprising regular fallow periods, and results in the displacement of the crops and semi-nomadism.

Among the Black Refugees, the land is the joint property of the group of matrilinear parentage. Each individual is only entitled to the right of use which disappears after him. Each lineage exerts its rights on portions of land that have been clearly delimited and which are served by landing stages or slopes. The Black Refugees have a double habitat : fixed residential villages, to which they are attached by their ancestral customs; and habitations of temporary culture, which each one builds according to his requirements on the land belonging to his lineage.

The Oayana Indians, who occupy the upper waterways of the river, have no ancestral customs and have developed no form of appropriation of land either individually or to groups of the same parentage. They live in small semi-nomad groups, changing their place of habitation every 5 or 6 years; their activity is centered on fishing just as much as farming, and they tend to settle preferably in the neighbourhood of water-falls and rapids where they can arrow the fish.

The Black Refugees each year grub a clearing of approximately 0,8 ha per family. They plant hillside rice mixed with manioc, as well as maize, banana trees, yam and sugar cane; the secondary bush grows at the same time as the crops; the manioc is harvested continually from the 10 th to the 24 th month following plantation, the clearing is then abandoned. The fallow periods are extremely variable and depend essentially on the local activity of the manioc-ants.

The Black Refugees sell their excess crops, and they obtain an average annual income, per family, of approximately 530 NF (110 \$ U. S.). 1 000 Black Refugees feed approximately 400 persons that do not cultivate the land, such as gold-washers or townsmen.

The Oayana Indians, who do not grow rice, are not obliged to make an annual clearing. They obtain two successive harvest of manioc on the same site. Agricultural farming is to them only a means of subsistence.

Stock farming is rendered impracticable because of the vampire-bat, the predators and the haematophagous parasites. By means of the regular practice of hunting and fishing the Black Refugees and the Indians ensure an excellent food diet for themselves. The fishing techniques used consist of the "nivree" (poisoning of the water by the liana "niku"), arrowing techniques, and a clapper trap of African origin. Hunting is almost exclusively with a sporting-gun, with the assistance of dogs specially reared by the Indians who derive a relatively good income from the training of these dogs.

The Oayana Indians have remained faithful to their binding construction techniques. The Black Refugees have developed a technique by sawing and squaring, as well as the remarkable construction of canoes in a single log of wood (monoxyl) hollowed out by fire and having flat decks; these boats equipped with outboard motors, ensure all the transport on the river.

The economic situation of the Black Refugees is influenced by their individualism and their refusal of being submitted to any durable subjection. They practice no handicrafts or trade. Other than farming and boating, they undertake occasional temporary paid work, principally on the forest timber yards of the coast-line, generally restricting their absence from the village to six months in the year. In the absence of their husbands the women, with the assistance of a group of relatives, ensure all the various agricultural activities.

The Black Refugees, since they produce the totality of their food, dress lightly and have no idea of ostentatious spending, are able to devote a considerable portion of their resources to productive expenditure and investments, varying from 600 to 3 000 NF (120 to 600 \$ U. S.) per family and per year. This capacity for investment is one of the fundamental aspects of the economic system of the tribal populations, and confers a definite superiority to them over that of individualized populations. It is clearly demonstrated by the following figure : in 1963, among the Boni, for 250 adult men there were 72 outboard motors of between 10 and 40 H. P. The Oayana Indians of the Upper-Maroni, who adopted this development much later on, already possess 10 motors for 60 adult men.

A detailed survey of family consumption shows that the food supply of these populations is altogether satisfactory; the ration of meat and fresh fish is extremely high and fairly constant throughout the year; the food supply of the Indians is much richer and more varied than that of the Black Refugees.

The material existence of these populations reflects an excellent adaptation to the geographic medium. They already play an important part in the economy of the country, and may notably contribute to the development of Guiana, provided one respects their social structure and beliefs, and that one does not attempt to transform them into permanent paid workers, which would only result in the collapse of their economic system.

RESUMEN

La cuenca superior del Maroni se halla ocupada por dos poblaciones de tribus, Indios Oayana y Negros refugiados Boni, Djunka y Paramaka. Estos últimos, descendientes de esclavos huidos de las plantaciones del Suriname, han conservado las estructuras y creencias africanas pero han copiado de los Indios, la mayor parte de su cultura material. Los mismos, han desarrollado una economía vigorosa asociando la agricultura, los trabajos salariales y el transporte canoero.

Además de las poblaciones tribales, el Alto-Maroni cuenta con varios centenares de criollos antillanos, principalmente buscadores de oro en los ríos o comerciantes; el agotamiento de los yacimientos auríferos y una creciente concurrencia de los Negros refugiados han reducido considerablemente estos elementos de la población, antaño muy numerosos.

La selva ecuatorial, densa y continua, recubre totalmente el país. El relieve es por todas partes muy fragmentado, las pendientes rígidas alternan con los terrenos pantanosos. Las poblaciones se han reunido en las orillas de las principales corrientes fluviales y usan la canoa para trasladarse a las zonas de roturación. Este modo de vida conduce a la continua ocupación de las orillas del río y de sus mayores formaciones sobre centenares de kilómetros.

La lluviosidad es menos fuerte (2,50 m aproximadamente) que en la costa, pero mejor repartida en el transcurso del año. Existe una estación seca muy marcada de agosto a noviembre.

Las dos formaciones geológicas principales : antiguas lavas habiendo soportado un metamorfismo y antiguos aluviones, conducen a suelos que casi no se distinguen entre sí a no ser por su composición granulométrica, unos y otros muy lixiviados y muy pobres en bases cambiables, se prestan solamente a una agricultura temporal, sobre la tierra quemada y con largos barbechos. Los estragos causados por la hormiga de la mandioca, que pulula especialmente en las zonas habitualmente cultivadas, son un obstáculo a una explotación permanente y comportando un ritmo regular de descanso de las tierras, e incitan al desplazamiento del cultivo y al semi-nomadismo.

Entre los Negros refugiados, la tierra es una propiedad colectiva del grupo de parientes de linaje materno. El individuo solo posee el derecho del uso, que desaparece con él. Cada linaje ejerce sus derechos sobre parcelas de terreno bien limitadas y a las cuales se comunica por medio de embarcaderos o « dégrads ».

Los Negros refugiados poseen doble vivienda : los poblados de residencia fija, a los cuales se hallan ligados por el culto de sus antepasados, y los habitáculos en el lugar del cultivo temporal que cada uno puede construir a su gusto en las tierras de su linaje.

Los Indios Oayana, que ocupan el curso superior del río, no practican el culto de sus antepasados y no han implantado ninguna forma de apropiación de la tierra para sus individuos o grupos de parientes. Viven en pequeños grupos semi-nomadas, desplazando sus viviendas cada 5 o 6 años; su actividad está basada tanto sobre la pesca que la agricultura; de preferencia se establecen no lejos de las cascadas y corrientes rápidas donde pueden pescar a la flecha.

Cada año y por pareja, los Negros refugiados, desbrozan una zona de 0,8 ha aproximadamente. Plantan el arroz de « cerro » mezclado a la mandioca, también el maíz, plátanos, ñames y la caña de azúcar; la maleza secundaria se desarrolla al mismo tiempo que la cosecha, de manera continua y a partir del 10º al 24º mes, después de haberle plantado y abandonando luego la zona de roturación. El tiempo de barbecho es muy variable y depende principalmente de la actividad local de las hormigas de la mandioca.

Los Negros refugiados vendent el excedente de su cosecha de la cual sacan una renta media anual, por pareja, de 530 NF aproximadamente (110 \$ U. S.). 1 000 Negros refugiados hacen subsistir más o menos 400 personas que no cultivan la tierra, buscadores de oro o ciudadanos.

Los Indios Oayana, que no cultivan el arroz no están obligados a la roturación anual. Hacen dos cosechas al año de mandioca sucesivas y en el mismo emplazamiento. La agricultura para ellos no es más que un medio de subsistencia.

La crianza de ganado es completamente impracticable debido a los murciélagos vampiros, las aves rapaces y los parásitos hematófagos. Negros refugiados e Indios se aseguran, gracias a la practica regular de la caza y de la pesca, una excelente alimentación. Las técnicas empleadas para la pesca son la « nivre » (envenenamiento del agua mediante una liana llamada « niku »), el flechazo, y una trampa a válvula de origen africana. Cazan casi exclusivamente con el fusil y con la ayuda de perros amaestrados especialmente por los Indios, quienes sacan de este adiestramiento ganancias relativamente importantes.

Los Indios Oayana continúan siendo fieles a sus técnicas de construcción por medio de ligaduras. Los Negros refugiados han desarrollado técnicas de aserrar y de esquadrar, así como una notable fabricación de botes monóxilos abiertos al fuego y provistos de galones; estas embarcaciones provistas de motores « fuera de bordo » aseguran todos los transportes fluviales.

La economía de los Negros refugiados está influenciada por su individualismo y el rehuso a toda sujeción durable. Entre ellos no existe ni artesanía ni comercio. Además de la agricultura y el transporte canoero, practican el empleo asalariado temporario principalmente en trabajos forestales del litoral, limitando generalmente su ausencia del poblado a seis meses por año. Durante la ausencia de los maridos, las mujeres ayudadas por su grupo de parientes, aseguran la totalidad de los trabajos de agricultura.

Los Negros refugiados, produciendo la totalidad de sus alimentos, vistiéndose ligeramente e ignorando completamente los gastos de ostentación, pueden dedicar una gran parte de sus rentas, que varían de 600 a 3 000 NF (120 a 600 \$ U. S.) por pareja y por año, a gastos e inversiones productivas. Esta capacidad de inversión es uno de los aspectos fundamentales de la economía de las poblaciones tribales, dándole una superioridad decisiva sobre la economía de las poblaciones individualizadas. Ella es bien claramente puesta en evidencia, por la cifras siguientes : en 1963 se contaban en la población Boni, por 250 hombres adultos 72 motores « fuera de bordo » de 10 a 40 CV. Los Indios Oayana del Halto-Maróni, llegados más tarde a esta evolución, poseían ya 10 motores por 60 hombres adultos.

Un estudio profundo del consumo familiar, demuestra que la alimentación de estas poblaciones es completamente satisfactorio; la ración de carne y de pescado fresco es muy elevada y sensiblemente constante en el transcurso del año; la alimentación de los Indios es más rica y más variada que la de los Negros refugiados.

La vida material de estas poblaciones explica una excelente adaptación al medio geográfico. Ellas tienen ya un papel importante en la vida económica del país y podrán contribuir de manera notable a dar valor a la Guayana, a condición sin embargo, que se respete su estructura social y sus creencias y que no se les transforme en asalariados permanentes, lo que ocasionaría el derrumbamiento de su sistema económico.

INTRODUCTION

Les populations tribales du Haut-Maroni, Noirs Réfugiés, Boni et Indiens Oayana, offrent un exemple remarquable de groupements entièrement différents par la race et la culture spirituelle, mais vivant dans une large mesure sur un même fonds technologique. Les Noirs Réfugiés ont emprunté aux Indiens la plus grande partie de leur culture matérielle; les Indiens leur ont emprunté en revanche quelques techniques comme la fabrication des canots. Ces emprunts n'ont amené aucune altération appréciable de la coutume et des croyances des uns et des autres. L'économie de ces populations, partant d'un fonds de connaissances et de techniques communes, s'est orientée néanmoins dans des voies différentes, les Noirs Réfugiés étant fortement orientés vers le travail salarié, les Indiens demeurant plus près d'une économie de subsistance. Mode de vie, ressources et budget familial traduisent ainsi, non seulement les conditions imposées par le milieu géographique, mais le caractère et la coutume de chacun des deux groupes.

La présente étude a été élaborée au cours de deux missions effectuées sous les auspices de l'Institut Français d'Amérique Tropicale en 1957-1958 et 1958-1959. Nous avons pu la poursuivre à l'issue de la mission d'abornement de la frontière Guyane française-Brésil, fin 1962. M. le gendarme Raoux a bien voulu effectuer un certain nombre de mesures complétant utilement la documentation rassemblée.

Quelques données complémentaires ont pu être recueillies en novembre et décembre 1964.

Le présent ouvrage est relatif exclusivement à la vie matérielle, principalement à l'agriculture et à l'économie. Les techniques sont évoquées seulement dans la mesure où elles conditionnent l'économie, et la structure sociale dans la mesure où elle éclaire l'implantation des groupes sur le sol.

Les divers aspects de la vie matérielle sont traités ici avec des poids inégaux, et les données que nous apportons, notamment en matière de budgets familiaux, ne sont pas complètes. Nous espérons, cependant, que malgré ses lacunes, ce travail apportera des éléments suffisamment précis pour orienter l'action de l'administration vis-à-vis des populations du Haut-Maroni.

Les noms de lieux et de personnes ont été transcrits en français selon les principes formulés par l'Institut Français d'Afrique Noire. Les noms de personnes ont été, à la demande des intéressés, en partie remplacés par des noms fictifs, en ce qui concerne les Boni.

L'emploi de caractères phonétiques a été évité autant que possible, et limité en pratique à la notation des noms indigènes des principaux arbres et végétaux. L'alphabet utilisé est celui de l'Institut Africain International; les signes étrangers à l'alphabet français les plus couramment employés dans cet ouvrage sont :

- ŋ nasale vélaire, finale des mots anglais gang, dancing,
- s consonne placée entre s et ch français. On entend s à l'initiale devant a et o, ch dans les autres cas, mais il s'agit d'un phonème unique, tant chez les Boni que chez les Oayana,
- é é français,
- ε é français,
- ɔ̃, ô, ẽ voyelles nasales an, on, en du français,
- ê voyelle de l'Oayana, proche du eu ouvert du français fleur,
- ĩ voyelle de l'Oayana, entre i et u français,
- ũ voyelle de l'Oyampi entre e et ou français.

Les données relatives au budget familial ont été, pour la plupart, recueillies en 1957-1958. Nous avons jugé préférable de les exprimer en anciens francs, et de traduire dans la même unité les données complémentaires recueillies en 1962. En fait, d'ailleurs, la réforme monétaire est

passée inaperçue des populations du Haut-Maroni, leurs employeurs et eux-mêmes continuant à compter en anciens francs. De 1957 à 1962, prix de la vie et salaires ont monté, les premiers de 30 % environ, les seconds de 50 % environ. Il convient de tenir compte de cette évolution dans l'appréciation des résultats.

Nous avons indiqué partout la correspondance en florins de Surinam, unité monétaire à laquelle Noirs Réfugiés et Indiens ont l'habitude de se référer et dont la valeur intrinsèque n'a pas varié de 1957 à 1962. On a adopté pour le calcul les taux moyens suivants :

Années 1957-1958.	\$ U.S. : 350 fr	florin : 200 fr
Années 1959 à 1964	\$ U.S. : 490 fr	florin : 250 fr

CHAPITRE I

L'HOMME ET LE MILIEU NATUREL

LE PAYS

RELIEF - CLIMAT

Les Boni habitent le cours moyen du Lawa (1), principal formateur du Maroni, au-dessus des sauts Abounasounga. Cette région présente les mêmes caractères que le reste de la Guyane : c'est une pénéplaine très usée qui, vue d'avion, donne l'impression d'un immense plateau d'où émergent, de loin en loin, des massifs montagneux isolés. Quand on parcourt cette pénéplaine, on s'aperçoit que dans ses formes de détail elle est partout très accidentée; le terrain se présente comme un moutonnement infini de petites collines aussi anonymes que les vagues de la mer, dont les pentes toujours raides aboutissent à des marécages ou pinotières, drainés par un échecaveau infiniment complexe de « criques » (2); les formes et les dimensions de ces mouvements de terrain dépendent de la nature du sous-sol et leur apparence sur les photographies aériennes permet à elle seule de dresser une carte géologique sommaire. Les zones de « roches vertes » sont marquées par des mouvements de terrains beaucoup plus importants, atteignant 800 m d'altitude, aux formes massives et aux pentes très raides.

Les autres types de terrain conduisent le plus souvent à un relief très morcelé, les dimensions des mouvements de terrain ne dépassant guère 300 mètres, avec des dénivelées locales de 50 à 100 mètres.

Cette extrême **fragmentation du relief** doit être retenue comme l'un des facteurs écologiques influant le plus directement sur le peuplement et sur l'économie. Sur la presque totalité de la surface du pays, on ne rencontre rien d'autre que des collines aux pentes raides baignant dans des marécages. Le parcours du pays est rendu difficile, le transport des fardeaux pesants impraticable, l'exploitation de la forêt quasi impossible, dès qu'on quitte le bord des rivières (3). Ce facteur contribue à concentrer la population sur le bord des cours d'eau accessibles aux pirogues.

Toutes les rivières importantes coulent dans une vallée alluviale dont la largeur varie de quelques dizaines de mètres à 1 km, sèche pendant la plus grande partie de l'année, mais inondée sous plusieurs mètres d'eau pendant les grandes pluies de mai-juin. Cette inondation annuelle rend les terres alluviales impropres à l'agriculture; les habitants de la Guyane ne cultivent que sur des terrains en pente, et même volontiers sur des pentes très fortes, car un bon drainage du sol est indispensable à la culture du manioc dont les tubercules, qui restent plus d'un an en terre, sont menacés de pourrir.

(1) Nous conservons ici la graphie adoptée sur les actes officiels, bien qu'elle soit erronée. Les populations prononcent Alawa. C'est le nom jadis donné par les indiens à la rivière Tampok (Araoua). Nous conservons pour la même raison la graphie Litani pour le principal formateur du fleuve, dont le nom réel est Alitani.

(2) On appelle « criques », en Guyane, les ruisseaux et les petites rivières.

(3) Cette fragmentation du relief s'oppose à la construction de routes et de voies ferrées dans l'intérieur du pays, à moins d'immenses travaux de terrassement, rendus impraticables par les ravages exercés par les pluies sur les talus et remblais.

La zone cultivable est, en fait, étroitement limitée autour de chaque village. Pratiquement, elle se limite à une bande de 1 500 m le long de chaque rivière. Le transport des tubercules de manioc, que les femmes effectuent plusieurs fois par mois, devient très pénible si la distance à parcourir avec des charges dépasse deux kilomètres au maximum. Les populations du fleuve estiment qu'en pareil cas il est préférable d'établir une **habitation de culture**, sur une rivière inhabitée, où l'on se rend en canot. Nous verrons en étudiant les tribus africaines du Maroni que cette préoccupation a conduit à une occupation presque continue des rives du fleuve et de ses grands formateurs, Lawa et Tapanaoi, sur plusieurs centaines de kilomètres, et que ce mouvement ne cesse de se développer.

L'inondation est très variable selon la configuration des rivières et la nature du terrain.

Au village créole de Grigel, situé au fond d'une boucle en doigt de gant de la rivière Waki, l'inondation de juin atteint un niveau de 8 mètres au-dessus du niveau moyen de la saison sèche; les villages créoles et indiens de la Waki sont installés sur des collines. Au contraire, le long du Lawa, dont le cours est rectiligne, la variation du niveau ne dépasse guère 4 mètres. Il est possible d'établir les habitations au bord même du fleuve, dans les zones alluviales actuelles, recouvertes par la crue en mai-juin sur une hauteur de 1 m à 1,50 m.

Les habitations sont construites en conséquence. Nous verrons des exemples de ce type d'habitat chez les Boni.

L'ensemble du territoire est entièrement recouvert par la forêt équatoriale : forêt continue et dense qui s'étend sur des centaines de kilomètres sans un village, sans une clairière, sans une piste.

La forêt guyanaise est moins élevée qu'on ne le croit d'ordinaire. C'est une succession infinie d'arbres de toutes dimensions et d'espèces très variées, parmi lesquels les véritables géants sont rares. La hauteur moyenne du couvert est d'environ 25 mètres et les gros troncs sont rares.

La variété des espèces est très grande, et les espèces utiles, peu nombreuses et dispersées, sont difficilement exploitables. Les Noirs Réfugiés, qui ont une connaissance approfondie de la forêt et de ses ressources, n'utilisent guère qu'une vingtaine d'espèces sur les quelque deux cents qu'ils différencient, jugeant les autres inutilisables, soit parce que leur bois est trop dur pour être travaillé avec les instruments ordinaires, soit au contraire parce qu'il est trop tendre, trop facilement attaqué par les insectes, ou a tendance à pourrir. La zone exploitable par les procédés indigènes se limite (car les zones inondables ne comportent pas de beaux bois) à la pente des collines bordant la vallée des cours d'eau accessibles aux pirogues; au-delà, le charroi des troncs abattus devient impraticable.

Une végétation épiphyte très dense relie les arbres à leur partie supérieure; c'est là que s'épanouit la vie : fleurs, oiseaux, insectes et singes.

La progression en forêt est très pénible. Le sous-bois, arbustes et broussailles reliés par des lianes fines et élastiques, offre un obstacle constant, il faut manier le sabre à chaque pas. La nature du terrain, succession de fondrières et de collines aux pentes raides et glissantes, rend exténuante la marche d'hommes lourdement chargés. Sur piste, on parvient difficilement à faire plus de 15 à 20 km par jour; en forêt inhabitée on ne peut guère progresser que de 5 à 6 km par jour, à condition de couper le strict minimum, comme on fait à la chasse. L'ouverture d'un tracé permettant le passage d'hommes lourdement chargés ne peut progresser de plus de 4 km par jour en moyenne.

La grande forêt offre peu de dangers réels, mais c'est un milieu profondément hostile à l'homme, qui n'offre spontanément aucune ressource alimentaire et ne permet qu'au prix de grands efforts l'installation de villages et de cultures.

On rencontre peu d'animaux dans l'intérieur de la forêt, et les ressources à attendre de la chasse sont limitées; en revanche, il y a peu d'animaux nuisibles; les fauves sont peu nombreux et ne se manifestent pratiquement pas. Les serpents sont beaucoup plus rares que sur la côte et ne représentent qu'un faible danger. Les dangers les plus réels de la forêt proviennent de la chute des branches et des épiphytes, principalement quand on défriche la forêt en vue des cultures; il y a chaque année des accidents de ce genre en pays Boni. En outre, les travaux en forêt sont l'occasion de multiples plaies qui ont tendance à s'ulcérer.

Climat. Le climat est relativement tempéré et bien supporté par les Européens; au poste de Maripasoula, établi dans une grande clairière, au bord du fleuve, on a enregistré les températures suivantes (moyenne des années 1955-1958) :

	Minimum moyen mensuel	Maximum moyen mensuel	Moyenne générale mensuelle
Mai (grandes pluies)	22°5	29°3	25°9
Octobre (mois le plus sec).	21°0	32°5	26°7

Les nuits sont donc toujours fraîches; en forêt il n'est pas exceptionnel d'enregistrer 17 à 18° vers 5 heures du matin. Tout le monde dort avec une couverture, les Noirs Réfugiés et les Créoles comme les Européens.

Les précipitations annuelles sont sensiblement moins importantes que sur la côte :

Maripasoula (moyenne 1955 à 1958).	2,25 m;
Kourou (sur la côte) (moyenne 1953 à 1958)	3,20 m (1).

Il est intéressant de noter que les précipitations dans le Haut-Maroni, sensiblement plus faibles au total que sur la côte, sont **mieux réparties au cours de l'année**, ainsi que le montre la figure 1. En particulier la saison sèche est sensiblement moins sévère à Maripasoula que dans la région côtière. Ce fait explique le succès relatif de l'élevage dans le Haut-Maroni, le bétail n'y étant pas, comme sur la côte, presque complètement privé d'herbe de fin août à fin novembre.

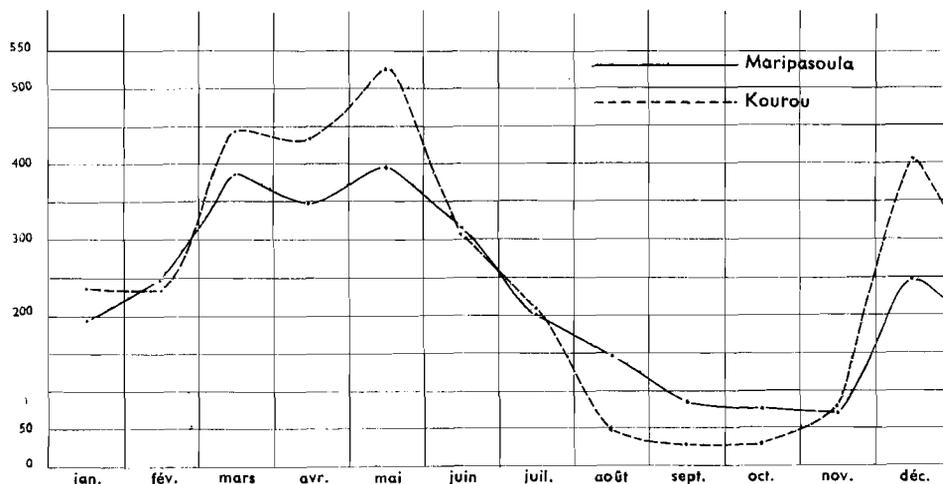


FIG. 1. — Précipitations moyennes mensuelles.
 Comparaison des stations de Maripasoula et de Kourou pour la période 1955-1958.

L'année est pratiquement divisée en deux saisons, « l'été » de juillet à fin novembre, et la saison des pluies le reste de l'année, avec un maximum en mai-juin. Le niveau de l'eau dans les rivières varie de façon continue au cours de l'année, dans des proportions considérables (plusieurs mètres). La vie des populations du fleuve dépend étroitement du niveau de l'eau; l'eau commande les transports, la pêche et les cultures; d'autre part un certain nombre de maladies endémiques sont en rapport étroit avec les pluies, notamment celles qui ont un insecte comme vecteur.

(1) Les deux chiffres ne sont pas absolument comparables, les années 1955 à 1958 ayant été plus sèches que la normale. On peut admettre comme moyenne générale, pour Maripasoula, 2,50 m.

Agriculture. Le sol est presque partout très pauvre en matières organiques et en bases, très lessivé, obligeant à pratiquer une agriculture itinérante sur brûlis; la durée des jachères varie de 2 à 10 ans, l'optimum semblant se situer autour de 6 ans. Les habitants de la Guyane ne peuvent pratiquer de jachères régulières du fait des ravages de la fourmi-manioç, dont l'activité s'exerce surtout sur les zones habituellement cultivées. Des tentatives vaines et coûteuses effectuées par les Européens, notamment à Saint-Jean-du-Maroni vers 1950, ont montré que la fertilité des terrains non brûlés est pratiquement nulle. Les Indiens comme les Noirs Réfugiés considèrent que la **fertilité du sol dépend exclusivement de la cendre déposée au cours du brûlage.**

En cultivant sur brûlis, on n'obtient qu'une récolte, mais cette récolte est abondante, et le sol ainsi utilisé peut être regardé comme relativement fertile. L'abattage et le brûlage ne demandant pas un travail considérable, on peut estimer que les méthodes primitives d'agriculture ont un bon rendement en heures de travail. En fait, les diverses populations de la Guyane, Créoles et Noirs Réfugiés, ont adopté entièrement les méthodes de travail résultant de l'expérience millénaire des Indiens d'Amérique, qui semblent les seules utilisables dans l'intérieur du pays.

Ainsi ces populations si diverses ont, dans une large mesure, la même agriculture et la même alimentation.

L'habitat humain. Les hommes en Guyane vivent sur les rivières; c'est sur leurs bords que se trouvent villages et cultures; partout ailleurs on ne trouve que la forêt déserte; seuls les orpailleurs créoles, contraints par leur travail, installent quelquefois leurs villages loin des cours d'eau. Les Noirs Réfugiés, comme les Indiens, aiment les rivières où ils trouvent, avec l'eau et la lumière, la possibilité de se déplacer sans entraves; ce sont des peuples de piroguiers; leurs traditions sont largement influencées par la vie sur le fleuve et leur genre de vie y trouve une profonde originalité.

En mettant à part les villages d'orpailleurs, on peut dire que les populations des Guyanes vivant de l'exploitation des ressources naturelles du pays ont un **habitat linéaire** : il peut s'estimer non en surface, mais en longueur, car il se limite à une bande d'un kilomètre le long de chaque cours d'eau accessible aux pirogues. Ces cours d'eau sont en nombre limité, car on peut admettre qu'arrivé à une vingtaine de kilomètres de la source de chaque rivière, l'encombrement par les bois tombés et la végétation parasite empêche de circuler commodément.

En fait, seuls les orpailleurs créoles, contraints par leur travail, habitent les petites criques. Les Noirs Réfugiés les utilisent comme lieux de pêche, mais ne s'y établissent pas volontiers, pour les raisons suivantes :

— Les sinuosités du cours amènent un allongement de près du double des distances parcourues, alors que les grandes rivières ont un tracé relativement tendu.

— Le niveau de l'eau est si bas en saison sèche que certaines années la navigation est arrêtée pendant près de deux mois, même pour les petites pirogues.

— Les arbres tombés gênent et retardent la circulation.

Le mode de vie des populations de l'intérieur, conduisant à un habitat linéaire, limité à l'occupation d'une bande de 1,5 km à 2 km le long des rives des grandes rivières, conduit rapidement à une **densité limitée** du peuplement. Nous montrerons, en étudiant l'agriculture des Noirs Réfugiés, qu'elle ne peut faire vivre plus de 70 personnes par kilomètre de rivière, ce qui correspond à 17 000 personnes pour la partie du cours du Lawa et du Maroni qu'ils occupent. La population effective actuelle ne dépasse pas 6 000, mais on conçoit que dans les parties les plus peuplées, comme le confluent du Lawa et du Tapanaoï, la densité limitée se trouve déjà atteinte. Sur le Tapanaoï, elle est atteinte depuis longtemps, et c'est ce qui explique l'émigration constante des Djuka sur les terres encore libres du cours du Maroni.

Toutes les rivières sont coupées de sauts et de rapides, qui rendent impossible l'emploi de grosses embarcations. Les pirogues des Noirs Réfugiés, portant jusqu'à une tonne de charge utile, sont le moyen normal de ravitaillement des placers et des établissements européens de

l'intérieur. L'emploi de moteurs hors-bord sur ces embarcations tend à se généraliser, mais la navigation reste difficile et dangereuse et les Noirs Réfugiés continuent à tirer de ces voyages une partie notable de leurs ressources.

La navigation sur le fleuve. Bien que le Maroni comporte des sauts à peu près aussi nombreux et aussi importants que n'importe quel autre fleuve de Guyane, la navigation y est facilitée par une particularité de ses obstacles qui doit être signalée : presque tous les grands groupes de sauts sont doublés par des sortes de canaux latéraux ou « bistouris » creusés par le débordement du fleuve aux hautes eaux, et qui permettent, en évitant la passe principale, de passer les canots sans rupture de charge. Il y a en général une série de bistouris, les plus détournés s'asséchant les premiers quand le niveau des eaux baisse. A l'exception des derniers mois de saison sèche pendant lesquels le fleuve est dangereux, on peut toujours trouver un bistouri dans lequel coule suffisamment d'eau pour que les canots puissent passer, mais pas assez pour que les remous du saut soient dangereux. La figure 2 montre la remarquable série de bistouris qui permettent d'éviter les grands sauts Abounasounga et Lésédédé.

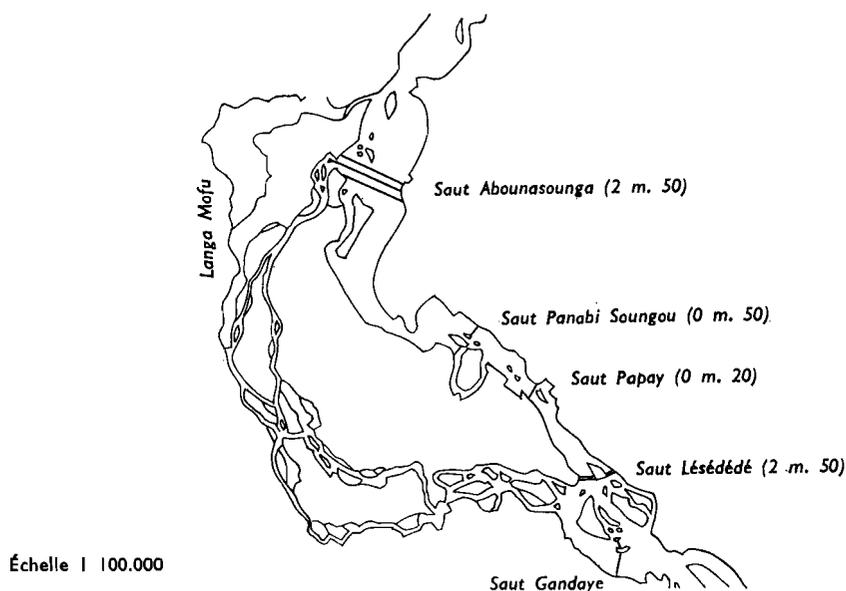


FIG. 2. — Configuration du fleuve au voisinage du saut Abounasounga.

Cette particularité remarquable du Maroni rend la navigation relativement sûre et fait du fleuve une des meilleures voies de pénétration vers l'intérieur de la Guyane.

FORMATIONS GÉOLOGIQUES ET SOLS

L'exposé ci-après est relatif au pays Boni; les mêmes formations se rencontrent en pays indien, et les conceptions des Indiens en matière de sols sont très semblables à celles des Noirs Réfugiés.

Géologie. D'après les levés effectués par M. P. Coudert, géologue attaché à l'Institut Français d'Amérique Tropicale, le pays Boni comprend les formations suivantes :

- Des « roches vertes », la série de Paramaka, formées de matériaux volcaniques précambriens métamorphisés.
- Des alluvions quaternaires anciennes, d'origine fluviale.
- Des alluvions fluviales récentes, correspondant aux zones inondables.

Nous ne parlerons que pour mémoire des formations granitiques, qui constituent une grande partie du bouclier guyanais, mais ne sont que faiblement représentées sur les rives du Lawa et du Litani, dans les zones cultivées par les populations tribales. Les sols développés sur granite ont les plus grandes analogies avec ceux développés sur les sédiments quaternaires anciens.

La série de Paramaka présente des carapaces latéritiques, correspondant à des niveaux anciens d'aplanissement dont le plus commun dans cette région s'observe vers la cote + 200 m; mais ce sont des formations très localisées, témoin de climats à longue saison sèche qui ont dû régner à certaines périodes de l'ère tertiaire. Partout ailleurs, on ne rencontre aucun vestige de cuirasses latéritiques. Dans les conditions climatiques actuelles, il ne s'en forme pas.

Aux formations de Paramaka correspondent des reliefs massifs, dont les dénivelées atteignent 500 à 600 m. Les pentes sont presque toujours fortes, la moyenne atteignant 20 %.

Les formations de décomposition superficielle contiennent une forte proportion d'argile imperméable. L'eau ne s'infiltré pas en profondeur.

Les sols correspondants sont très variables d'un point à un autre, ce qui peut tenir à l'hétérogénéité des matériaux soumis au métamorphisme, ainsi qu'à la proximité plus ou moins directe de la roche.

Les alluvions quaternaires anciennes forment des plateaux élevés d'une vingtaine de mètres au-dessus du niveau actuel du fleuve, entaillés par un réseau de cours d'eau dont l'interfluve moyen est de l'ordre de 500 m. Les plateaux eux-mêmes sont peu utilisables pour l'agriculture, les plantes cultivées y souffrant beaucoup de la saison sèche; mais les versants sont regardés comme les meilleures terres cultivables de la région; le sol meuble, généralement sableux, très perméable, convient parfaitement aux plantes à tubercules.

Le quaternaire récent (alluvions fluviatiles actuelles) correspond aux zones inondables; la sédimentation, peu abondante, dépose presque exclusivement du sable et des galets de quartz; en certains points (notamment aux embouchures des rivières), il s'accumule aussi des matières organiques d'origine végétale.

Les zones inondables ne sont pratiquement pas utilisées par l'agriculture indigène du haut Maroni, qui s'attache principalement à des plantes à tubercules incapables de supporter l'inondation annuelle.

Sols. Les sols correspondant aux deux formations principales, série de Paramaka et sédiments quaternaires anciens, sont en fait assez semblables et ne diffèrent guère que par leur composition granulométrique.

Soumis à un lessivage intense par les pluies, ils sont très pauvres en bases échangeables, et ne peuvent être exploités que par une agriculture itinérante sur brûlis.

Les Noirs Réfugiés, comme les Indiens, considèrent que la fertilité du sol ne dépend que de la cendre déposée par le brûlage (1).

Les Boni distinguent deux espèces de sols cultivables :

— *sānti doti* (sol sableux),

— *kyé doti* (« terre de larmes ») ainsi nommé en raison de son aspect grumeleux. Il correspond aux sols les plus riches en argile.

Grosso modo, *sānti doti* correspond aux sédiments quaternaires et *kyé doti* à la série de Paramaka.

Ces sols sont regardés comme de valeur à peu près équivalente. Il n'est pas indifférent toutefois de constater que les Noirs Réfugiés attachent surtout de l'importance à des caractères en rapport avec la composition granulométrique, spécialement à l'importance relative des fractions sableuse et argileuse.

En fait, nous l'avons vu, leur opinion est que le sol est un simple support, et que la fécondité dépend principalement de la cendre déposée par le brûlage. Mais d'autres facteurs (structure du sol, capacité de rétention d'eau, etc.) influent considérablement sur la récolte des tubercules,

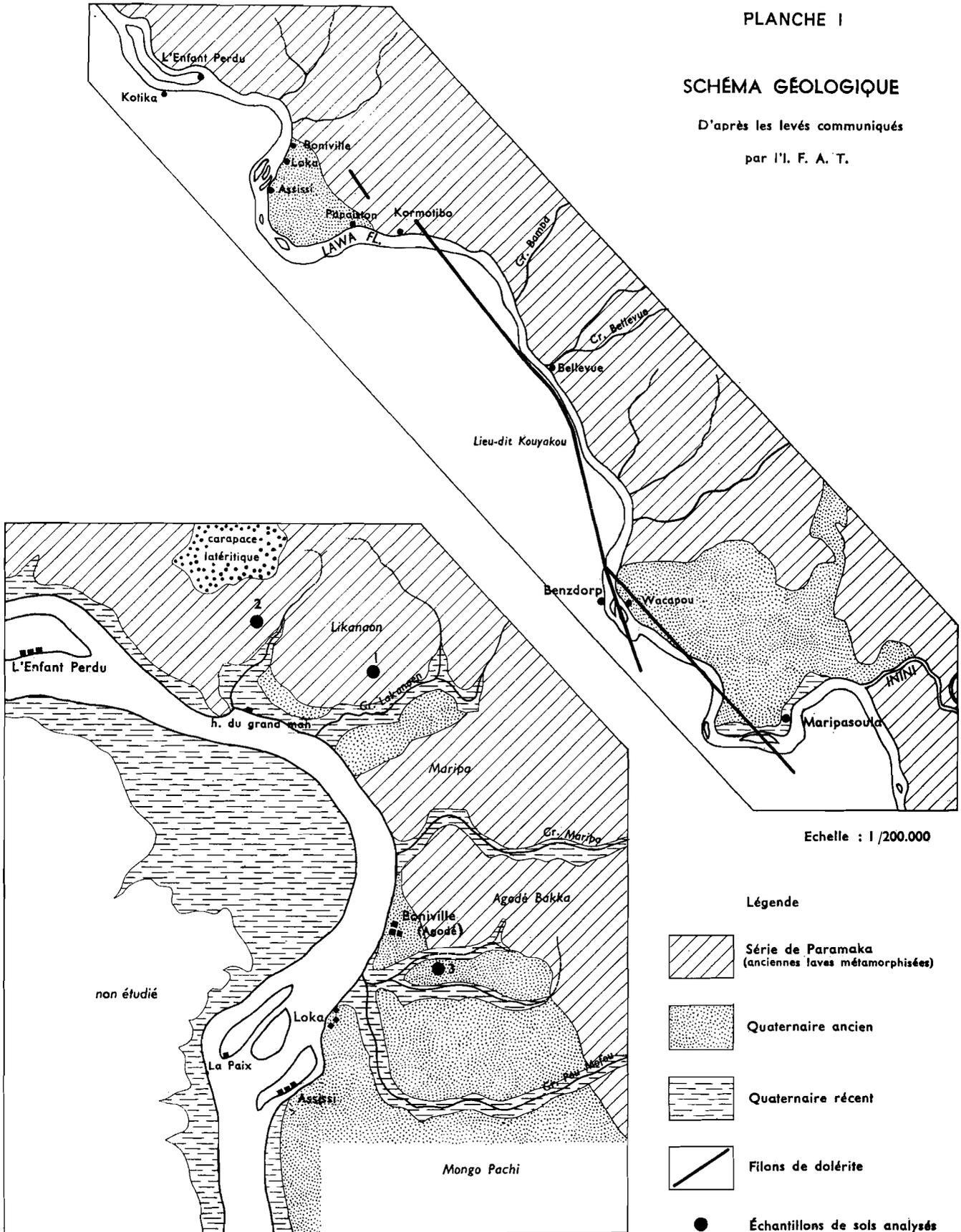
(1) Un excès de cendre est regardé comme défavorable. C'est pourquoi les Boni ne cherchent pas à brûler les gros troncs abattus.

PLANCHE I

SCHÉMA GÉOLOGIQUE

D'après les levés communiqués

par l'I. F. A. T.



Echelle : 1/200.000

Légende

 Série de Paramaka
(anciennes laves métamorphisées)

 Quaternaire ancien

 Quaternaire récent

 Filons de dolérite

 Échantillons de sols analysés

Echelle : 1/50.000

leur permettant de croître régulièrement ou provoquant au contraire leur pourrissement prématuré. Ces facteurs qui sont en rapport avec la composition granulométrique, mais aussi avec la configuration du terrain, sont difficiles à apprécier directement. Les Boni avouent qu'ils ont souvent, à ce sujet, des surprises.

D'une façon générale, les sols sableux sont plus favorables au maïs, aux arachides et aux ignames, les sols argileux plus favorables aux bananiers. Pour le manioc, les rendements sont sensiblement équivalents.

Nous avons prélevé des échantillons de sols en trois points :

N° 1. — Lieu-dit Likanaon; colline à 500 m de la rive. Forêt secondaire de 12 ans. Pente environ 5 %.

Formation géologique : série de Paramaka; sol : *kyé doti*.

N° 1 bis. — Même lieu : échantillon pris à proximité immédiate du n° 1, mais **dans un abattis fraîchement coupé et brûlé** (après balayage du sol pour éliminer les morceaux de charbon de bois parsemant la surface).

N° 2. — Lieu-dit Likanaon. Terres du grand man, considérées comme les meilleures du pays. Forêt secondaire de 5 ans. Pente 5 à 7 %; nombreux affleurements de roche.

Formation géologique : série de Paramaka; sol : *kyé doti*.

N° 3. — Lieu-dit Pou Mofou Bakka; pente presque nulle. Forêt secondaire de 10 ans.

Formation géologique : alluvions quaternaires anciennes. Sol : *santi doti*.

Ces échantillons ont été examinés par M. Colmet-Daage, pédologue attaché à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, qui a bien voulu faire effectuer les analyses et nous en commenter les résultats.

ÉCHANTILLON n° 1 (lieu-dit Likanaon, formation de Paramaka).

« Le sol sous forêt est très bien représentatif de tous les sols de terres hautes de Guyane.

« Le sol est argileux et est pratiquement dépourvu d'éléments minéraux, calcium, potassium. Ces éléments n'existent qu'en quantités à peine dosables sous forme échangeable et total. Le sol est très désaturé et très acide.

« La teneur en matière organique est bonne. Le rapport C/N indique un état de décomposition très normal.

« Les teneurs en phosphore total sont satisfaisantes. Il est énergiquement fixé sur les hydroxydes de fer et d'alumine, mais les plantes peuvent sans doute en absorber une partie.

« Il s'agit donc d'un sol très pauvre dont nous avons rencontré de très nombreux autres cas analogues en Guyane, obtenant sur eux des résultats analytiques identiques. »

ÉCHANTILLON n° 2 (terres du grand man des Boni, regardées comme les meilleures du pays, formation de Paramaka).

« Il s'agit d'un sol argilo-sableux, de bonnes propriétés physiques. La perméabilité et la capacité de rétention pour l'eau sont satisfaisantes.

« ... La teneur en éléments minéraux échangeables est faible. Il n'y a que des traces de potassium. Par contre, la teneur en bases totales, potassium, sodium, et dans une plus faible mesure en calcium, est plus élevée que dans les précédents sols.

« Sans être aussi facilement assimilables que les éléments sous forme échangeable, il est possible cependant qu'une partie de ces éléments totaux puisse contribuer à l'alimentation de la plante.

« Il se peut aussi que des réserves minérales plus importantes existent en profondeur. Les arbres peuvent alors puiser des éléments minéraux qu'ils libèrent ensuite lors du brûlage.

« Les teneurs en phosphore total sont faibles.

« Il s'agit donc d'un sol très pauvre, dans l'état actuel, avec peut-être une réserve minérale un peu plus élevée que de coutume et de meilleures propriétés physiques que les autres.

« On ne peut cependant pas déduire de façon certaine des analyses que ce sol soit nettement supérieur aux autres, car les différences sont trop minces. »

ÉCHANTILLON n° 3 (lieu-dit Pou Mofou Bakka).

« Le sol est sablo-argileux, probablement bien perméable. La composition granulométrique est très satisfaisante.

« Il est pratiquement totalement dépourvu d'éléments minéraux, calcium et potassium, et le pH est très bas.

« Les teneurs en phosphore total sont médiocres. Les teneurs en matières organiques un peu plus faibles que précédemment.

« Il s'agit donc d'un sol chimiquement très pauvre, dans son état actuel, et incapable d'une bonne production. »

Un point particulièrement intéressant est la comparaison des échantillons 1 et 1 *bis*, pris en deux points espacés de quelques dizaines de mètres seulement, mais le premier en forêt, le second dans un abattis fraîchement brûlé.

« Le sol de l'abattis fraîchement brûlé, n° 1 *bis*, est moins argileux. On remarque le pH et la teneur en bases échangeables, calcium et potassium surtout, beaucoup plus élevés. Le sol est encore acide cependant, la teneur en bases échangeables est très médiocre : la teneur en potassium satisfaisante.

« Les teneurs en phosphore et matière organique n'ont pas sensiblement varié.

« Il ne s'agit donc pas d'un sol riche, mais d'un sol certainement capable de produire dans son état actuel. Il faudrait naturellement voir combien de temps le sol va rester dans cet état. Quelques mois, un an ?

« Un tel sol nous paraîtrait très médiocre aux Antilles ou dans bien d'autres pays. Il nous paraît bon pour la Guyane et fertile par rapport à celui situé sous forêt.

« Cette augmentation du pH et de la teneur en Ca et K est très probablement due au brûlage de la forêt. Le calcium est presque entièrement sous forme échangeable et provient sans doute du calcium des cendres qui a été fixé par l'argile.

« Cet exemple montre donc bien que le brûlage de la forêt est la principale cause de fertilité. Il étaye les observations des agriculteurs Boni, recueillies par M. Hurault, qui estiment que le rendement de l'agriculture ne dépend que du poids de cendre déposée lors du brûlage de la forêt.

« Il serait cependant nécessaire d'avoir un plus grand nombre d'échantillons pour pouvoir l'affirmer avec plus de certitude. »

Conclusion :

« Tous ces sols sont très pauvres, comme la très grande majorité des sols de l'intérieur de la Guyane, hormis quelques sols volcaniques peu profonds...

« ... Tous les sols pauvres comme ceux-ci ne peuvent produire que un ou deux ans. Le sol n'a aucune réserve minérale. Les éléments proviennent du brûlage de la forêt et sont absorbés ou entraînés en profondeur par les eaux. Il faut alors attendre une longue jachère forestière pour pouvoir reconstituer une certaine fertilité.

« Une agriculture permanente sur de tels sols exige l'utilisation des engrais minéraux. »

Ainsi les méthodes d'agriculture des populations tribales de Guyane sont entièrement justifiées par l'étude des sols. Les Boni cultivent aux mêmes emplacements depuis 150 ans sans avoir provoqué d'érosion ni de dégradation des sols.

Des tentatives faites à plusieurs reprises par les Européens pour introduire des cultures permanentes ont abouti à de coûteux échecs; on peut citer notamment les tentatives faites à Saint-Jean-du-Maroni, en 1950, pour défricher au bulldozer, en arrachant les arbres et en les entassant aux limites de l'abattis. Ces méthodes de travail constituent une complète erreur, et, là comme ailleurs, on aurait épargné bien des efforts et des dépenses inutiles si on avait pris le temps d'étudier les procédés de culture des populations indigènes et d'en comprendre la profonde sagesse. Non seulement il ne faut pas dessoucher, mais il ne faut rien faire qui entrave le développement de la forêt secondaire, dont les racines retiennent le sol et dont les feuillages le protègent. Le souci des populations tribales est d'insérer le mieux possible la croissance des plantes cultivées dans ce cycle naturel.

TABLEAU I
Analyses des échantillons nos 1, 2 et 3
effectuées au laboratoire de Bondy

1) Composition granulométrique, pH, P, C, N.

Échan- tillon	Pro- fondeur	Ar- gile %	Li- mon %	Sable fin %	Sable grossier %	Ma- tière organ. %	Humi- dité %	pH	P ₂ O ₅ total mg %	C %	N mg %	C/N
1 a Surface 1 b 25 cm		57,5 63,5	13,3 10,5	10,5 10,8	12,7 7,9	3,7 1,9	2,7 2,5	4 4,4	91 90	2,3 1,1	224	10,2
1 bis Surface (abattis brûlé)		34,6	26,2	12,6	20,6	3,5	2,6	5	105	2	187	10,7
2 a Surface 2 b 25 cm		21,8 25,4	35,8 35,8	31,2 29,6	7,7 5,6	3,1 1,9	2,8 4,9	4,2 4,2	24 19	1,8 1,1	219	8,2
3 a Surface 3 b 25 cm		16,2 23	3,1 3,1	44,3 43,9	33,7 28,5	1,9 1	0,9 0,9	4,3 4,4	22	1,1 0,5	105	10,2

2) Bases.

	Bases échangeables-méq %					Bases totales-méq % (1)			
	Ca	Mg	K	Na	S	Ca	Mg	K	Na
1 a 1 b	0,4 tr	tr tr	0,08 tr	0,24 0,22	< 1 < 1	0,45	1,8	0,53	0,8
1 bis (abattis brûlé)	2,4	tr	0,30	0,26	3	3	3,2	0,62	0,71
2 a 2 b	0,4 0,8	tr tr	0,08 tr	0,32 0,32	< 1 1	0,76	2,2	1,8	2,3
3 a 3 b	tr tr	tr tr	tr tr	0,32 0,22	< 1 < 1	0,6	1,8	0,44	0,78

tr = traces.
(1) Extraction à l'acide nitrique bouillant.

POPULATIONS

Le bassin du Maroni est relativement peuplé si on le compare au reste de la Guyane. La population comprend trois groupes humains très différents les uns des autres et qui n'ont aucune tendance à se fondre, tout en entretenant des rapports amicaux.

1) Les **Créoles**. On appelle ainsi les personnes de couleur qui mènent une vie individualisée et ont adopté en partie les formes de vie européennes, par opposition aux Noirs Réfugiés qui vivent en tribus sous le commandement de chefs. Le sang africain domine chez les Créoles, spécialement parmi les orpailleurs.

Les Créoles du Maroni ne représentaient plus guère en 1962 que six cents personnes environ, en quasi-totalité orpailleurs ou commerçants, groupés principalement autour du poste de Maripasoula et du petit centre minier surinamien de Benzdorp.

De très petits villages d'orpailleurs sont disséminés le long des principaux affluents du Maroni, notamment l'Abounami, le Grand et le Petit Inini, la Waki.

Les Créoles du Maroni sont presque tous étrangers, en grande majorité originaires des Antilles anglaises, plus spécialement de Sainte-Lucie et de la Barbade; on trouve parmi eux très peu d'Antillais français et de Guyanais.

Tous parlent des dialectes à base de français, très voisins les uns des autres, mais assez différents du patois très particulier de la Côte de Guyane qu'on entend rarement parler dans l'intérieur. Le patois créole de Sainte-Lucie est le plus répandu et c'est lui que les Noirs Réfugiés emploient pour s'adresser aux Européens.

Malgré l'ancienneté du peuplement, qui remonte à plus d'un siècle, la population créole de l'intérieur demeure une population flottante, sans attaches réelles avec le pays. L'épuisement progressif des gisements aurifères exploitables sans moyens mécaniques amène progressivement les créoles du Maroni à quitter la Guyane. Ce mouvement commencé depuis une vingtaine d'années, s'est poursuivi jusqu'en 1956, aucune forme de vie économique n'ayant pu remplacer l'orpaillage.

Depuis 1957, le peuplement créole, presque exclusivement concentré autour des petits centres de Maripasoula et de Benzdorp, a une certaine tendance à la stabilisation. Un troupeau de bœufs de plusieurs centaines de têtes a été constitué en vue de l'alimentation des mineurs de Benzdorp. Mais l'impossibilité de l'exportation s'oppose à l'extension de cet élevage.

2) Les populations du Maroni, descendant des esclaves rebelles du XVIII^e siècle, que l'on appelle souvent les Noirs Réfugiés, sont divisées en trois tribus : les **Djuka**, les **Paramaka** et les **Boni** dont les coutumes sont pratiquement identiques et dont les dialectes sont très voisins. Ces dialectes sont des variantes du taki-taki, langue véhiculaire dérivée principalement de l'anglais dont l'usage avait été répandu dès le XVII^e siècle et qui est devenue la langue nationale de Surinam.

Ces populations représentaient en 1958 sur le Maroni et ses formateurs, Lawa et Tapanaoeni, environ 10 000 personnes. Les Saramaka et les Mataway, établis sur les fleuves de l'intérieur de Surinam, comptent d'autre part 15 000 personnes.

Les Noirs Réfugiés, qui ont une résistance remarquable au paludisme, principale cause d'insalubrité dans l'intérieur de la Guyane, ont connu au cours des deux derniers siècles un remarquable essor démographique. Fermement attachés à leurs villages par le culte des ancêtres, ils ont élaboré une organisation sociale et un mode de vie parfaitement adaptés aux conditions imposées par le milieu démographique. Ils occupent presque sans interruption le cours du Maroni et de ses formateurs depuis l'estuaire jusqu'à la latitude 3° 30' environ.

3) Les **Indiens** autochtones sont représentés sur le bassin du Maroni par trois groupes :

— Les **Arawak** et les **Kaliña** (Galibi) (500 personnes environ) résident en aval de Saint-Laurent; ils vivent en symbiose avec la population de la ville qu'ils alimentent en poisson et en farine de manioc.

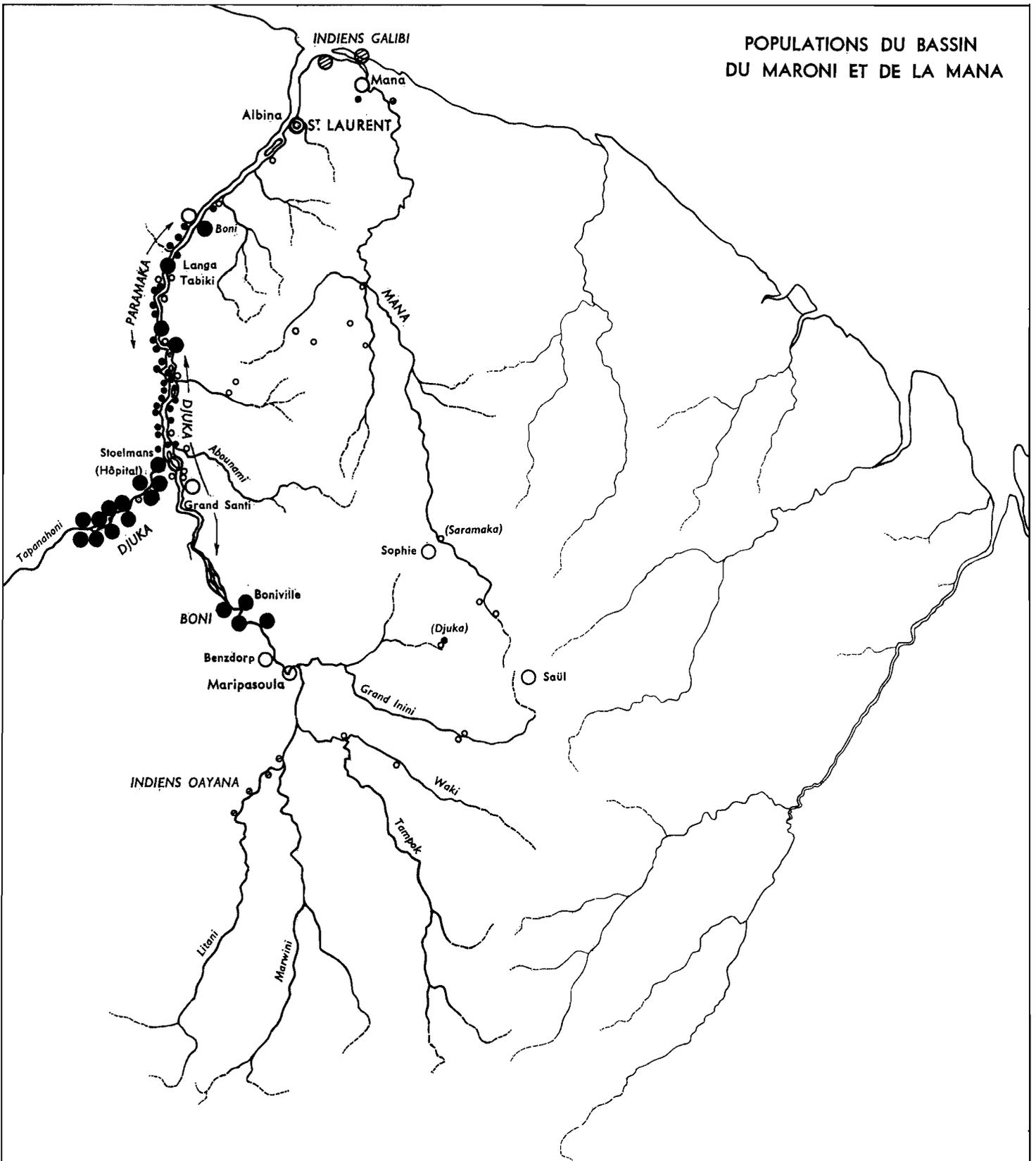
Un siècle de contact avec la population créole a produit une certaine altération dans leurs coutumes et leur mode de vie traditionnel, mais l'essentiel de leur organisation tribale demeure intact.

— Les **Oayana** ou Roucouyennes (250 personnes environ), qui appartiennent au groupe Caraïbe, vivent sur le Litani, en amont des Boni avec lesquels ils sont en étroites relations. Ils n'ont subi aucune altération sur le plan ethnique, mais leur mode de vie tend à évoluer rapidement.

— Les **Emerillon**, qui appartiennent au groupe Tupi-Guarani, forment un petit groupement en voie d'extinction.

Les Indiens de l'intérieur, Oayana et Emerillon, très sensibles au paludisme et aux maladies pulmonaires épidémiques, ont diminué progressivement de nombre depuis leur premier contact avec les Européens. L'effort médical de ces dernières années a amené une amélioration de leur état sanitaire, mais ces populations demeurent dans une situation précaire.

POPULATIONS DU BASSIN
DU MARONI ET DE LA MANA



Habitations temporaires

Villages permanents



Créoles



Indiens



Noirs réfugiés

Échelle : 1 2.000.000

0 20 40 60 80 100 120 140 160 kms

LES NOIRS RÉFUGIÉS

L'origine des tribus des Noirs Réfugiés. Ces populations sont issues des révoltes d'esclaves de la colonie de Surinam au XVIII^e siècle. La proximité de la grande forêt où l'on ne pouvait poursuivre efficacement les fugitifs favorisa les évasions, qui se produisirent dès le début de la colonisation, au XVII^e siècle. Les rebelles finirent par constituer des groupes nombreux qui entrèrent en lutte avec les Européens, attaquant et pillant les plantations. Le gouvernement de Surinam, après des années de lutte indécise, se résolut à traiter, et les deux principaux groupes (appelés maintenant Djuka et Saramaka) furent reconnus libres par des traités dès le milieu du XVIII^e siècle. On leur reconnaissait une indépendance de fait, qui a été maintenue de nos jours, moyennant un serment d'allégeance qui a toujours été scrupuleusement respecté.

Les Boni sont issus d'une révolte ultérieure, qui éclata sur la rivière de Cottica en 1772. Après onze ans de combats sporadiques, les Boni furent refoulés sur l'estuaire du Maroni en 1789. Progressivement refoulés jusqu'à l'extrême sud du territoire, les Boni ne traitèrent pas avec le gouvernement de Surinam. Ils s'établirent vers 1815 à l'emplacement du village actuel de Kotika. Depuis 1861, ils ont reçu du gouvernement français un statut de fait correspondant à celui de leurs voisins Djuka vis-à-vis du gouvernement de Surinam.

Les Paramaka, dernière tribu constituée, vers 1820 semble-t-il, s'établirent sur le cours inférieur du fleuve.

La situation géographique présente de ces populations, leur structure sociale et leur implantation sur le sol demeurent dans une large mesure sous la dépendance des conditions historiques très particulières dans lesquelles elles se sont formées. Une certaine défiance subsistant vis-à-vis des Européens a incité Djuka et Boni à maintenir leurs villages de résidence dans des régions éloignées dont l'accès nécessitait, voici encore vingt ans, une expédition longue et pénible. La toponymie du fleuve reste, elle aussi, marquée par le souvenir des étapes successives de la retraite des Boni et par les circonstances des combats (par exemple : Féti tabiki, l'île de la bataille).

Nombre et localisation en 1962. Les Boni, au nombre de 1000 environ, occupent le cours du Lawa entre le saut Abounasounga au Nord et les sauts du Litani au Sud. Leurs « grands villages », c'est-à-dire leurs villages de résidence, sont Agodé (Boniville), Kotika, Assissi, Loka, Papaïston, Kormotibo, Lapé et « l'Enfant Perdu ». Trois petits villages de fondation plus récente sont établis sur le cours inférieur du Maroni. L'implantation territoriale des Boni a été perturbée par l'installation sur leur territoire des orpailleurs créoles depuis trois quarts de siècle. Leur situation démographique est médiocre et leur organisation tribale, comparée à celle des autres tribus, a perdu de sa force. Pourtant ils constituent encore un groupement humain original et dynamique.

Les Djuka constituent le groupe le plus important. On peut les évaluer à 7 à 8 000 personnes; les « grands villages » Djuka, fondés à la fin du XVIII^e siècle sur le Tapanaoi, sont au nombre de 25. Manquant de terres cultivables, les Djuka se répandent depuis un siècle sur les deux rives du Maroni, colonisant, depuis une cinquantaine d'années, son formateur principal, le Lawa. Les villages et habitations de culture qu'ils ont créés le long du fleuve étaient, en 1958, au nombre de plus de deux cents. Les Djuka y vivent presque toute l'année, mais ils ne délaissent pas pour autant les « grands villages » qui demeurent les seuls centres de l'activité politique et religieuse. A la fin de l'année, une véritable migration rassemble les Djuka dans les villages de leurs ancêtres pour la fête Yali qui marque le début de l'année nouvelle.

Les Paramaka, au nombre d'un millier, occupent la partie inférieure du cours du Maroni, depuis le premier saut (Hermina) jusqu'au confluent de la crique Béïman. Ce ne sont pas des navigateurs, mais des cultivateurs et des forestiers, qui fournissent aux entreprises de la région de Saint-Laurent une main-d'œuvre appréciée.

Les Saramaka, dont les « grands villages » sont sur la rivière de Surinam, où ils groupent près de 12 000 personnes, sont représentés sur le Maroni par quelques centaines d'émigrés temporaires, vivant principalement sur l'estuaire.

L'économie des Noirs Réfugiés est fondée depuis un siècle sur une symbiose avec les Européens et les Créoles; ils fournissent un travail spécialisé (constructions, mais surtout transport) en

échange de salaires relativement élevés. Cette économie se trouve menacée par la disparition progressive de l'orpaillage; il se développe une tendance à l'émigration temporaire vers les chantiers européens de Saint-Laurent, analogue à celle des Saramaka de Surinam vers la Guyane Française. Mais cette émigration est sans conséquences appréciables sur l'implantation du peuplement sur le sol. Il n'existe pas de mouvement d'émigration définitive, et les villages n'ont aucune tendance à se déplacer. Ils ne le pourraient d'ailleurs pas, car les terres cultivables bordant le fleuve sont pratiquement appropriées sur toute la partie navigable et, ainsi que nous le montrerons plus loin, des droits coutumiers précis se sont établis tout le long du fleuve.

La forte organisation tribale de ces populations, leurs aptitudes techniques en matière d'exploitation forestière, de canotage et de construction leur assurent un niveau matériel de vie supérieur à celui de la plupart des populations de l'Afrique Noire.

LES INDIENS OAYANA

Ces Indiens vivaient autrefois sur les rivières Yari et Parou au Brésil. Au xviii^e siècle, une partie d'entre eux pénétrèrent en territoire français et s'établirent sur le Malani (Marouini), affluent du Litani, où ils furent visités par l'explorateur Patris en 1766 et 1769. C'était à ce moment une tribu nombreuse, fortement organisée sous le commandement d'un chef dont le pouvoir était probablement de nature militaire. L'explorateur Leblond (1789) qui les visita en 1788, évalua leur nombre à 3 000. Au début du xix^e siècle, ils furent coupés de tout contact avec les Européens par les Noirs Réfugiés Boni et Djuka, qui occupaient le cours inférieur du fleuve. Cet isolement relatif, qui devait durer jusqu'en 1861, a certainement contribué à retarder la décadence démographique des Oayana sous l'effet des maladies importées. L'explorateur Coudreau vers 1890 les évaluait encore à 1 500. Tous les auteurs des xviii^e et xix^e siècles ont remarqué la diminution croissante du nombre des Oayana, mais sans en comprendre la cause.

A la fin du xix^e siècle et au début du xx^e, la circulation des orpailleurs activa la propagation des maladies pulmonaires épidémiques qui déciment les Indiens. Les Oayana déclinèrent de génération en génération; ils ne sont plus actuellement que 650 à 700 au plus, dont 260 sur le Litani, et une centaine sur le Tapanaoi.

Depuis quelques années, ils reçoivent une assistance médicale effective; mais en même temps un afflux croissant de visiteurs apporte de nouveaux germes microbiens, notamment la tuberculose. La situation démographique des Oayana demeure précaire; la mortalité demeure trois fois supérieure à celle des Noirs Réfugiés, 3,5 % par an contre 1,5 %.

Les Oayana vivent depuis le xviii^e siècle en relations suivies avec les Noirs Réfugiés Boni, avec lesquels ils poursuivent un petit commerce de hamacs et de chiens dressés pour la chasse. Sans avoir aucune tendance à se mélanger (leurs caractères et leurs coutumes sont trop différents), Boni et Indiens Oayana entretiennent des relations suivies et amicales. Bien que les changements survenus ces dernières années donnent aux Oayana la possibilité de commercer directement avec les établissements européens, leurs relations avec les Boni n'ont pas changé de nature. Le grand man des Boni exerce une certaine suzeraineté sur les Indiens Oayana de la rive française, ou plus exactement, il se regarde comme leur protecteur. Les Oayana admettent tacitement cette influence qui n'a aucun caractère vexatoire et a toujours constitué pour eux un facteur de stabilité. Elle tend d'ailleurs à disparaître progressivement.

On a souvent décrit les Indiens de la Haute-Guyane comme « vivant de chasse et de pêche ». Cette formule ne doit pas induire en erreur. Les Indiens Oayana sont avant tout des agriculteurs; leurs abattis très vastes sont cultivés avec beaucoup de soin.

Ils passent beaucoup de temps à la pêche qui est, après l'agriculture, leur principale ressource alimentaire. La chasse et la cueillette viennent ensuite.

Malgré un certain nombre d'innovations dans le domaine des techniques, l'apparition de besoins nouveaux et du travail salarié, les Oayana demeurent fermement attachés aux coutumes et au mode de vie de leurs ancêtres. Les cérémonies coutumières, et notamment les épreuves d'initiation des adolescents, sont célébrées avec autant de ferveur que par le passé.

CHAPITRE II

STRUCTURE SOCIALE ET HABITAT

STRUCTURE SOCIALE ET APPROPRIATION DES TERRES chez les Noirs Réfugiés

PRINCIPES D'ORGANISATION SOCIALE

Villages et lignages (1). Les Noirs Réfugiés sont divisés en groupes de parenté matrilineaires appelés *lo*. Le *lo* constitue un lignage au sens propre du terme, c'est-à-dire qu'il groupe l'ensemble des personnes descendant, par les femmes, d'une même aïeule.

La coutume des Noirs Réfugiés ne comporte pas de mariage au sens africain du terme, mais une sorte de concubinage reconnu, n'impliquant pas la cohabitation permanente du ménage. La femme vit dans le village de sa parenté maternelle.

Cette conception remarquable a pour effet de maintenir rigoureusement l'unité intérieure du lignage : tous les membres du lignage, hommes et femmes, demeurent établis dans le village de leurs ancêtres, dont la composition correspond rigoureusement, sauf exceptions individuelles, au tableau généalogique du lignage.

En principe donc, le village est constitué par le groupement des membres d'un lignage, hommes et femmes. Il en est bien ainsi en effet dans la majorité des cas.

Mais ce principe du groupement des membres d'un lignage en un même village de résidence n'a pu être maintenu partout. Dans les groupes les plus nombreux (chez les Djuka, dont l'expansion démographique a été importante et régulière depuis deux siècles et demi, certains lignages groupent 400 à 500 personnes), des **scissions** se sont produites, sous l'effet de mésententes. Ces scissions ont eu pour effet de diviser un lignage en deux, ou trois villages distincts, dont chacun possède désormais un chef distinct et une complète autonomie dans la gestion de ses affaires intérieures.

Par exemple, chez les Boni, le lignage Dipélou, groupé jusque vers 1880 au village Kormotibo, s'est scindé en deux fractions que nous appellerons Dipélou I et Dipélou II, correspondant respectivement aux villages Tabiki (« L'enfant Perdu ») et Kormotibo.

Ainsi nous voyons d'ores et déjà que la répartition des terres ne va pas se faire entre des **lignages**, mais entre des **fragments de lignage correspondant à des villages distincts**.

Le processus inverse, c'est-à-dire le groupement spontané de fragments d'origine diverse se fondant en un seul village ne s'est produit nulle part (2); il est entièrement contraire à la pensée des Noirs Réfugiés. Cela tient à ce qu'ils n'ont pas élaboré de véritables institutions politiques. Le chef de village est avant tout prêtre des ancêtres, et il n'est chef politique que secondairement, par le rôle d'arbitre qu'il est amené à jouer entre les ressortissants d'un même culte.

Il arrive que plusieurs villages soient très proches l'un de l'autre, et que parlant aux Européens on les englobe sous un même nom, qui est un nom de lieu-dit. C'est le cas de l'île d'Assissi chez les Boni. Cette île contient en fait trois villages, totalement distincts et possédant chacun leur chef; nous les appellerons respectivement Assissi-Djou, Assissi-Awara Bakka, Assissi-Dipélou II, du nom des lignages correspondants.

(1) Cf. J. Hurault, les Noirs Réfugiés Boni de la Guyane Française, I. F. A. N., Mémoire n° 63, 1961.

(2) Sauf à Boniville, sur l'initiative du grand man. Le lignage du grand man des Boni étant presque éteint, les divers lignages ont délégué une fraction auprès de lui pour conserver à son village une certaine importance.

VILLAGES ET LIGNAGES BONI

Villages	Lignages
Kotika	Kotika (Yakoubi)
L'Enfant Perdu	Dipélou I
Boniville.	Dikan et fragments de plusieurs autres lignages.
Loka	Lapé (« La Paix »)
Lapé Tabiki }	
Assissi-Djou	Djou
Assissi-Awara Bakka	Awara Bakka
Assissi-Dipélou II.	Dipélou II (fraction détachée récemment du village Kormotibo)
Papaïston	Papaïston (Kawina)
Kormotibo.	Dipélou II

Les villages (*kōndré*) ne doivent pas être confondus avec les habitations de culture (*kāpu*, campement). Les villages sont fixes; ou tout au moins ne sont déplacés que sous l'emprise de nécessités impérieuses. Par exemple, les villages Boni sont restés au même emplacement de 1815 à 1895, groupés autour de l'emplacement actuel de Kotika. En 1895, au moment de l'arbitrage défavorable à la France du Contesté du Lawa, ils furent reconstruits sur la rive française, à l'emplacement où ils se trouvent de nos jours.

Les habitations de culture, qui ne réunissent que quelques ménages, n'ont qu'une existence temporaire. On les déplace volontiers pour des convenances momentanées, mais ainsi que nous le montrerons, en restant à l'intérieur de la zone attribuée à chaque lignage.

DROIT COUTUMIER RELATIF A L'APPROPRIATION DU SOL

Principes du droit coutumier. Le principe fondamental du droit coutumier des Noirs Réfugiés, en ce qui concerne la terre, est que **seul le lignage peut détenir des droits réels**. L'individu ne peut détenir qu'un droit d'usage, qui disparaît à sa mort. Les terres détenues par droit d'usage ne peuvent être ni vendues, ni louées, ni transmises par héritage. **A la mort d'une personne, les terres qu'elle cultivait peuvent être occupées par n'importe quel membre du lignage**, homme ou femme. S'il y a contestation, c'est une affaire intérieure au lignage.

Comment ce principe se transpose-t-il quand il y a scission matérielle d'un lignage en plusieurs villages? Le principe religieux de l'unité des droits du lignage est maintenu fermement, en ce qui concerne les terres les plus anciennement défrichées par les ancêtres du lignage. Ces terres constituent un lieu saint, propriété collective des membres du lignage, quelles que soient leur place dans la généalogie et leur résidence, même s'ils ont émigré depuis plusieurs générations. Un membre d'une fraction émigrée peut toujours revenir et revendiquer ses droits (1).

Mais la réciproque n'est pas admise. Si une fraction d'un lignage émigre et va fonder un nouveau village, cette fraction possède des droits exclusifs sur les terres qu'elle a défrichées. Les membres du lignage demeurés au village d'origine ne peuvent y prétendre.

Nous pouvons donc résumer ainsi les principes du droit foncier des Noirs Réfugiés :

Les droits sur le sol sont indivis à l'intérieur de la fraction d'un lignage dont les membres résident dans le même village et sont soumis au même commandement; toute scission d'un lignage en ce qui concerne le village de résidence entraîne une scission des droits sur les terres. La fraction émigrée possède des droits exclusifs sur les terres qu'elle défriche. Mais elle ne perd pas, au moins en principe, ses droits sur les terres d'où le lignage est issu.

Le droit d'usage que possèdent les individus sur les terres (nous avons vu qu'il s'agit d'un droit précaire qui disparaît à la mort) peut être défini comme le droit d'exploiter, à son profit, un certain nombre d'abattis.

(1) Le fait a été observé notamment chez les Saramaka de la rivière de Surinam. Les habitants des villages dont le terroir allait être inondé par le barrage de Broko Pondo firent aux enquêteurs une même réponse : « Nous allons revenir au village d'origine de notre *lo* et y revendiquer des terres ».

Ce droit peut être obtenu de trois façons :

— Il peut être créé, en défrichant une portion de forêt primaire ou de forêt secondaire ancienne sans propriétaire connu.

— Il peut être obtenu par donation d'un membre du lignage (par exemple un vieillard donne ses droits sur un abattis éloigné qu'il n'a plus la force d'exploiter).

— Le fait d'occuper le premier un abattis où travaillait un membre du lignage décédé constitue une transmission de fait du droit d'usage.

La coutume des Noirs Réfugiés n'admet que ces trois procédés. Elle n'admet pas qu'on puisse céder ses droits à un membre d'un autre lignage. On peut seulement **prêter** l'usage d'un abattis à un étranger.

L'exercice d'un droit d'usage, même pendant très longtemps, ne crée aucun droit réel.

N'importe qui, homme ou femme, peut détenir des droits d'usage. Mais l'examen des abattis montre que la grande majorité des hommes ne fait pas usage de ce droit et que **la presque totalité des terres est appropriée aux femmes**. Le mode normal de travail est le suivant : l'homme vient défricher l'abattis de la femme, sur les terres du lignage de celle-ci. Elle exploite cet abattis sous sa responsabilité, fournissant à son mari les vivres dont il a besoin, et vendant à son profit l'excédent de la récolte. **Le mari n'a aucun droit sur l'abattis ni sur la récolte.**

Implantation des lignages sur le sol. Ainsi les Noirs Réfugiés sont pris entre des impératifs contradictoires :

— Leur pensée juridique, centrée sur l'indivision du lignage, les pousse à répartir la terre entre les lignages en blocs compacts.

— Le milieu géographique, et tout spécialement les ravages de la fourmi-manioc, les oblige à donner à chaque individu la possibilité de changer brusquement de secteur territorial ou de précipiter le rythme prévu de ses jachères.

La solution qui s'est imposée d'elle-même a été de diviser les terres de chaque lignage en un certain nombre de zones dispersées sur les deux rives du fleuve. Au lieu de trouver de grands blocs d'un seul tenant, nous allons trouver des secteurs parfois assez petits. A cela près, les principes juridiques des Noirs Réfugiés conservent toute leur valeur pratique.

Chaque lignage possède un certain nombre de débarcadères ou dégrads, d'où rayonnent un certain nombre de chemins. Le dégrad est le centre d'une zone territoriale à l'intérieur de laquelle les membres du lignage rayonnent, poussant leurs abattis de plus en plus loin, jusqu'à ce qu'ils rencontrent les abattis créés par d'autres lignages. A ce moment, une limite de fait se trouve créée, au moins en quelques points.

Tels sont les éléments qu'on peut obtenir par l'interrogatoire. Mais on ne peut s'y fier complètement; dans la plupart des populations africaines, il existe une différence sensible entre les principes juridiques et l'organisation réelle. Seule l'enquête sur le terrain, et l'identification de nombreux abattis, photographies aériennes en main, peuvent élucider complètement le régime juridique des terres.

Nous avons pu faire cette enquête à l'issue de la mission de reconnaissance de la frontière Guyane Française-Brésil, en janvier 1957, avec le concours de M. Pierre Frenay, opérateur géographe. Nous résumerons ici les résultats, en ce qui concerne l'appropriation des terres au voisinage des villages de résidence (1).

- 1) Terres du village Loka au lieu-dit Mongo pachi (n^{os} 31 à 40); 11 abattis examinés; tous attribués à des membres du lignage Lapé (village Loka), dont 7 à des hommes, 4 à des femmes.
- 2) Terres du village Assissi-Djou au lieu-dit Ingui Oudou (n^{os} 41 à 51, 64, 76, 77); 14 abattis examinés, tous attribués à des membres du lignage Djou, dont 12 à des femmes.

(1) Cf. J. Hurault, *op. cit.*, p. 77-119.

- 3) Terres du village Assissi-Awara Bakka au lieu-dit Tapo (n^{os} 61 à 90); 27 abattis examinés dont 23 à des membres du lignage Awara Bakka, 4 à des membres d'un petit lignage établi parmi eux (1); 25 abattis sont attribués à des femmes et 2 à des hommes.
- 4) Terres du village Assissi-Dipélou II au lieu-dit Tapo (n^{os} 91 à 103); 14 abattis examinés, tous attribués à des membres de la fraction des Dipélou II établie à Assissi; 13 sont attribués à des femmes et 1 à un homme.
- 5) Terres du village Papaïston (n^{os} 111 à 116); 6 abattis examinés, tous attribués à des femmes du lignage Papaïston.

A l'issue de cette enquête, nous pouvons donc affirmer que l'implantation réelle des groupes de parenté sur le sol s'est réellement effectuée selon les principes juridiques posés par la coutume des Noirs Réfugiés. **L'unité juridique** est bien la fraction de lignage résidant dans un même village et soumise au même commandement, c'est-à-dire, en pratique, **le village**.

Les limites des secteurs appartenant aux diverses fractions sont loin d'être aussi précises que dans les pays africains à population dense, où l'absence de fourmi-manioc permet une rotation régulière des terres. En pays Boni, cette rotation est des plus variables, la durée des jachères allant de 2 ans à 20 ans et plus. De vastes secteurs où l'activité des fourmis-manioc devient soudain plus grande, sont abandonnés pendant de nombreuses années. Quand ils sont repris, on ne se souvient plus des limites exactes des anciens abattis et les nouveaux titulaires coupent leurs abattis à leur guise, se préoccupant seulement de demeurer sur les terres de leur lignage. Les limites du secteur peuvent dès lors se trouver quelque peu modifiées. Mais dans ses grandes lignes, **la répartition du sol entre les villages peut être regardée comme bien définie et stable**.

Habitations de culture. Toute personne, homme ou femme, a le droit d'établir une habitation de culture sur les terres de son lignage, ou sur les terres non attribuées situées sur le cours supérieur du fleuve (terres regardées comme la propriété du grand man).

Ces habitations facilitent l'exploitation des terres cultivées loin des villages de résidence; elles servent aussi de campement de chasse ou de pêche, et de lieu de repos, où les gens se sentent chez eux.

Le groupe réuni dans une habitation de culture est réuni par affinités mutuelles, et ne comporte d'autre hiérarchie que celle qui découle des liens de parenté.

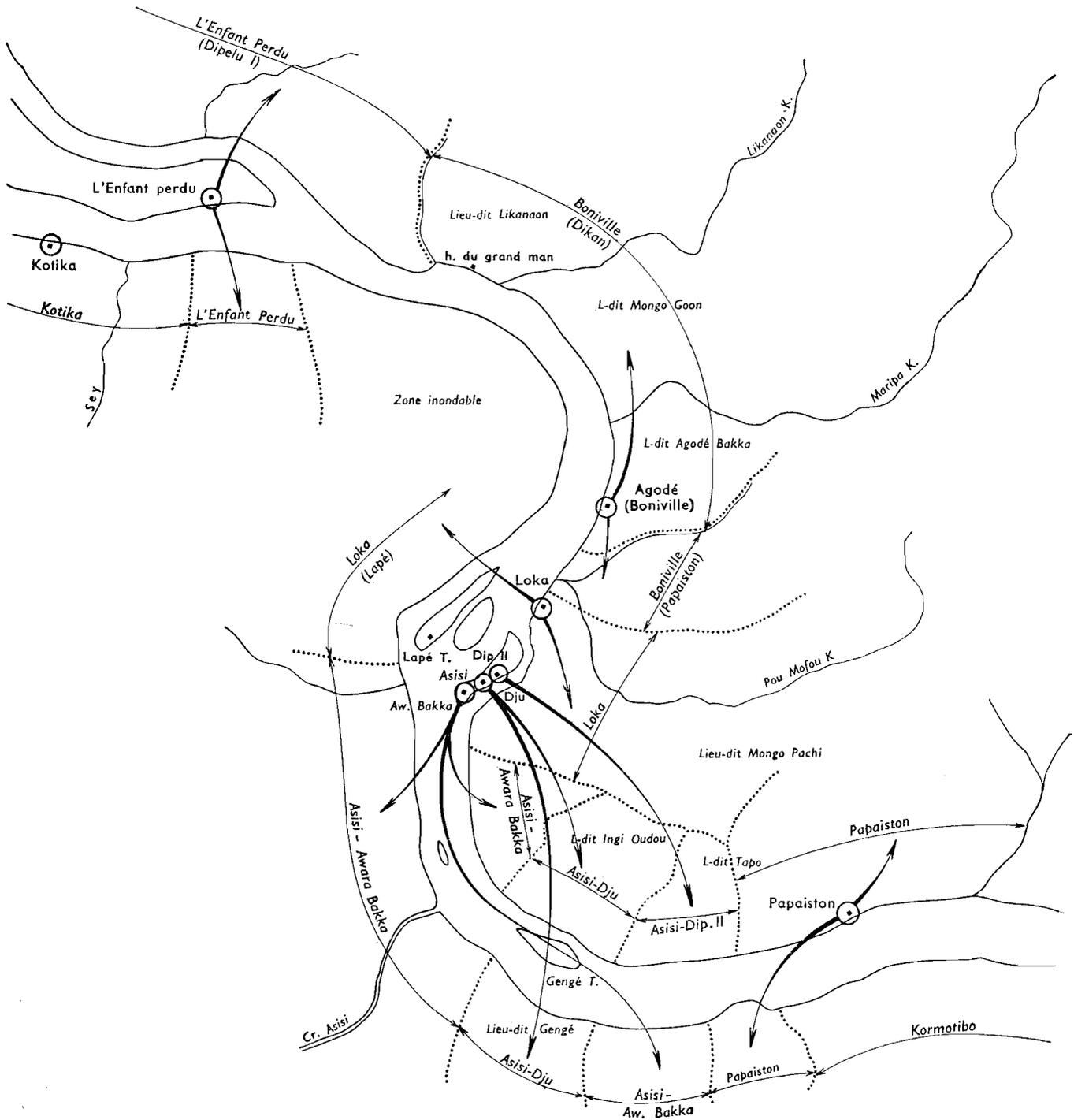
Le groupement le plus conforme à la structure matrilineaire des Noirs Réfugiés est constitué par une vieille femme, ses fils non mariés, ses filles et les filles de ses filles, leurs maris venant en renfort au moment des abattis, mais ne faisant pas partie du groupe. Souvent c'est cette vieille femme qui dirige l'habitation, mais souvent aussi c'est un vieil oncle, son frère au sens classificatoire, qui travaille avec elle depuis longtemps. Parfois cette vieille femme est venue s'installer avec ses filles sur l'habitation fondée par son mari.

Les habitations portent les unes des noms d'hommes, les autres des noms de femmes; le nom qui prévaut peut être tout à fait en désaccord avec les droits réels exercés sur la terre. Par exemple on donne parfois à une habitation le nom du mari de la détentrice, qui n'a aucun droit sur la terre et devra partir en cas de rupture du ménage. On entendra souvent désigner une habitation sous deux ou trois noms différents. En réalité, ces noms ont peu d'importance pour les Noirs Réfugiés, la seule chose importante à leurs yeux étant les droits du lignage sur la terre.

Nous avons vu quel mode d'occupation du sol résultait de la loi coutumière au voisinage des « grands villages ». La répartition des terres entre les habitations de culture suit pratiquement les mêmes lois dont les effets sont moins rigoureux, compte tenu d'une plus faible densité d'occupation du sol.

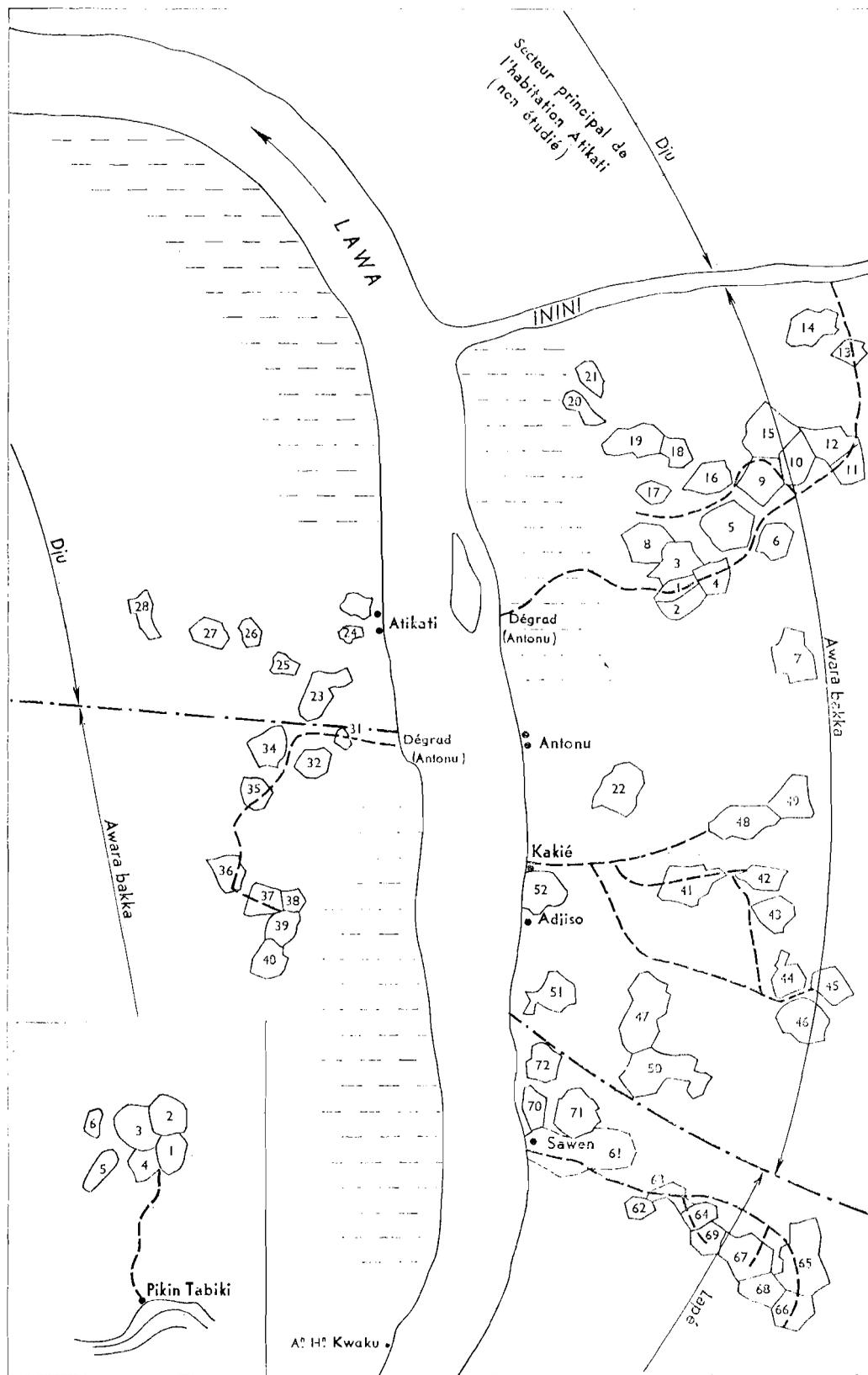
(1) Pour simplifier l'exposé, nous n'avons pas tenu compte des isolés ni des petits lignages ne groupant que quelques personnes. La présence de ces éléments, très peu nombreux, ne porte pas atteinte aux principes régissant l'occupation du sol. Les terres qu'ils exploitent sont regardées comme prêtées par le village qui les a accueillis.

RÉPARTITION DES TERRES
AU VOISINAGE DES PRINCIPAUX VILLAGES BONI



⊙ Villages permanents
..... Limites

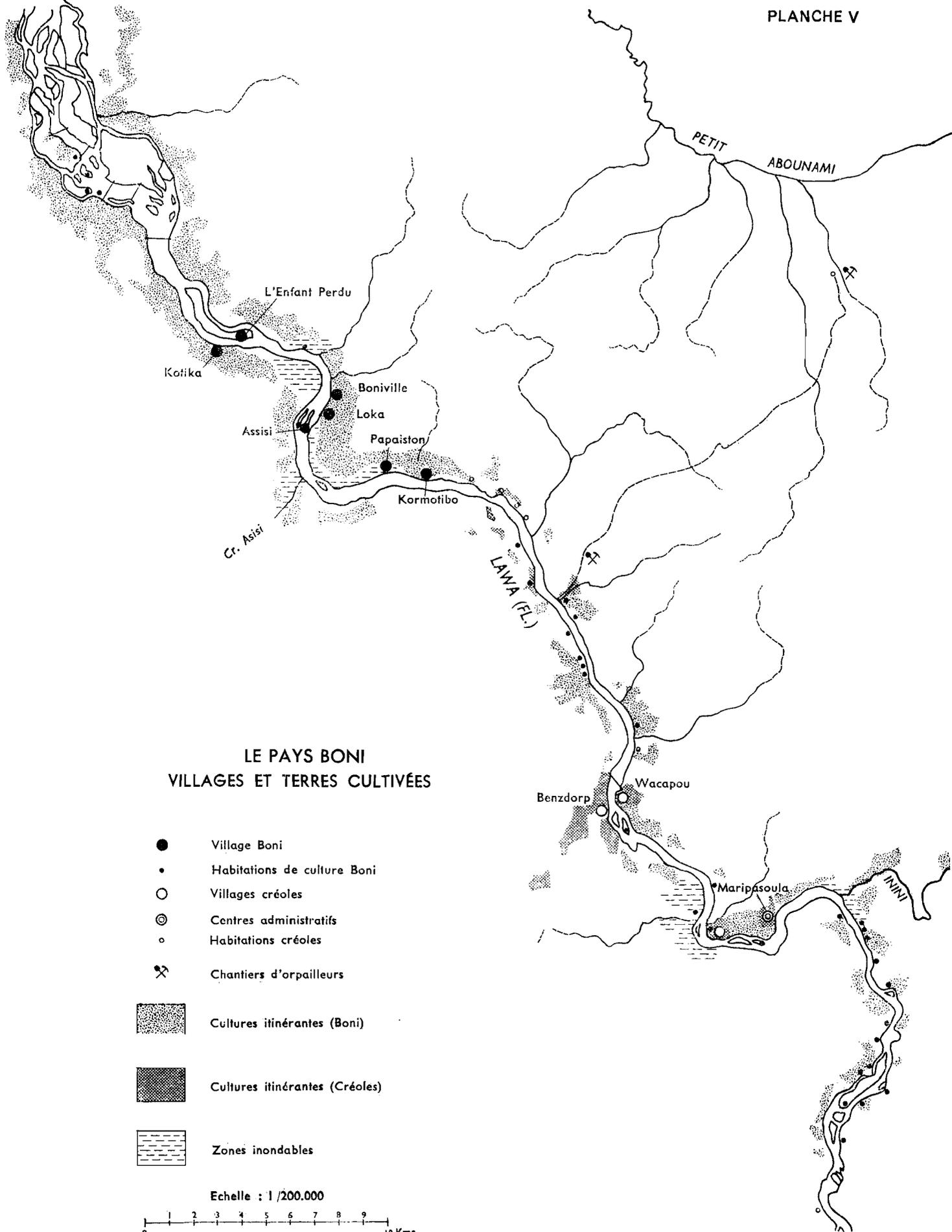
Echelle 1/50.000



Echelle 1/20 000

D'après les photographies de la mission 003/200 IGN prises en Octobre 1956

- habitation de culture
- zone inondable
- ⬡ abattis étudiés en janvier 1957



LE PAYS BONI
VILLAGES ET TERRES CULTIVÉES

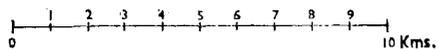
- Village Boni
- Habitations de culture Boni
- Villages créoles
- ⊙ Centres administratifs
- Habitations créoles
- ⌘ Chantiers d'orpailleurs

 Cultures itinérantes (Boni)

 Cultures itinérantes (Créoles)

 Zones inondables

Echelle : 1 / 200.000



1° On admet qu'un établissement isolé dans une zone quasi déserte ne crée pas de droits durables. S'il vient à disparaître, n'importe qui peut venir s'installer là après s'être assuré auprès du premier occupant qu'il n'a plus besoin de la place (tel est le cas des établissements très dispersés au Sud du Saut Simayé jusqu'au pays indien; ils ne créent pas de réels droits territoriaux au profit d'un lignage quelconque).

2° Par contre, dès que l'occupation d'une région devient habituelle, même par des groupes de faible importance numérique, on se préoccupe de l'attribution des terres. Ainsi on admet que la rive Ouest du Lawa, au Sud de l'habitation Atikati jusqu'au Saut Simayé, appartient depuis la fin du siècle dernier au village Loka (lignage Lapé) qui l'occupait en 1957 par les habitations Paako, Samo, Pwen, Saléni et Makélé.

A l'intérieur de chaque zone les droits demeurent indivis et n'importe qui du même village peut venir s'installer là. **Ainsi les habitations de culture se déplacent, mais à l'intérieur d'un secteur déterminé.**

Ainsi par exemple, Kwakou (Loka) a abandonné en 1954 son habitation située dans les terres du village Loka près du Saut Simayé (elle était trop humide en saison des pluies, il préfère se contenter des terres du « grand village »). **Il ne perd pas pour autant ses droits.** S'il décide ultérieurement de revenir, il s'installera n'importe où dans la zone attribuée au village Loka.

3° Les zones occupées par les habitations de culture **sont rarement d'un seul tenant** : le plus souvent elles sont divisées en secteurs isolés de part et d'autre du fleuve.

En fait, comme nous l'avons vu autour des « grands villages », chaque lignage possède un certain nombre de **dégrads** ou débarcadères, autour desquels rayonnent des sentiers. **Chaque dégrad est rigoureusement réservé aux membres d'un lignage.** Les occupants d'un village de culture rayonnent autour de leur débarcadère jusqu'à ce qu'ils rencontrent les abattis des gens d'un autre lignage; une limite de fait est ainsi créée, qu'on respectera désormais.

Par contre, **plusieurs habitations de culture ressortissant d'un même village peuvent avoir leurs abattis totalement imbriqués.** Ceci est conforme à la règle d'indivision de la terre à l'intérieur du lignage.

En pays Boni, en remontant le fleuve en amont des « grands villages », nous rencontrons successivement :

- De la crique Niafési au confluent de l'Inini : une zone sans attribution coutumière, occupée surtout par des établissements créoles, en particulier par les agglomérations de Maripasoula et Benzdorp.
- Au voisinage du confluent de l'Inini, une habitation du village Assissi-Djou (terres sur les deux rives).
- Un peu plus en amont, un groupe de trois habitations du village Assissi-Awara Bakka (terres sur les deux rives).
- Encore en amont, jusqu'à Gobaya Soula, deux habitations du village Papaïston (terres sur la rive droite).
- De Gobaya Soula au Saut Simayé, un groupe de huit habitations du village Loka (terres sur les deux rives).

En amont du Saut Simayé, la terre n'a plus d'attribution coutumière, les rives du fleuve sont regardées comme placées sous l'autorité du grand man. Le droit de pêche sur le fleuve et ses formateurs est indivis entre tous les Boni et leurs alliés, les Indiens Oayana.

La planche IV donne une image expressive de la configuration du terroir de trois habitations, établies là depuis une dizaine d'années. Les premiers abattis se sont disposés en grappe autour d'un chemin de pénétration. Puis on a tendu à aligner les suivants sur un chemin secondaire formant bretelle par rapport au premier; certains de ces abattis ont été repris après plusieurs années de jachère arbustive, tandis que, de plus en plus, les nouveaux défrichements se dispersaient de part et d'autre du dispositif initial.

L'étude sur le terrain montre que les abattis des habitations Antonou et Kakyé, du lignage Awara Bakka, à proximité du confluent de l'Inini (pl. IV), sont en grande partie imbriqués. Il n'existe aucune limite entre ces habitations, ce qui est normal puisqu'elles dépendent du même lignage et du même village.

Le même fait s'observe partout en pays Boni; par contre, deux habitations dépendant de villages différents s'efforcent de définir une limite, au moins le long du fleuve; quand la population est très dense, comme chez les Djuka, cette limite est matérialisée sur plusieurs kilomètres par un grand chemin perpendiculaire au fleuve; ce chemin est indivis entre les deux groupes.

Nous n'avons pas rencontré ce dispositif en pays Boni, où la densité de population n'est nulle part suffisante pour amener des contestations territoriales.

STRUCTURE SOCIALE ET APPROPRIATION DES TERRES chez les Indiens Oayana

Les Indiens Oayana, comme les Indiens Oyampi, ont jadis constitué une nation organisée, groupant 3 à 5 000 personnes, sous le commandement d'un chef de guerre. Cette organisation a disparu dès la fin du xviii^e siècle, en corrélation avec la rapide extinction démographique de ces groupements sous l'effet des maladies involontairement importées par les Européens. Nous ne possédons que très peu de témoignages sur ces anciennes structures et sur le mode de vie des Indiens de l'extérieur avant tout contact avec les Européens. En recoupant les informations rapportées par Patris (1769), Leblond (1789) et les traditions orales recueillies par de Goeje en 1907, on peut cependant affirmer ceci :

— Les Oayana étaient agriculteurs depuis une époque ancienne; mais les Oupouloui, tribu symbiosée avec eux depuis le début du xviii^e siècle, étaient des nomades chasseurs-pêcheurs, avant leur contact avec les Oayana (1).

— Les uns et les autres ne disposaient pas d'embarcations capables d'affronter les rapides et leur habitat n'était pas, comme de nos jours, lié aux cours d'eau.

— A la fin du xviii^e siècle, les villages Oayana et Oupouloui étaient alignés en chapelet sur un très long chemin joignant le haut Maroni aux fleuves Yari et Parou, au Brésil actuel, chemin qu'ils avaient prolongé jusqu'au Tamouri pour commercer avec les Français de l'Oyapok. Ce dispositif était avantageux sur le plan militaire, car il permettait de concentrer rapidement les effectifs. On se déplace en effet beaucoup plus vite sur un sentier frayé qu'à travers bois.

Les Oayana déplaçaient leurs villages le long de ce sentier, comme ils les déplacent actuellement le long des rivières, à mesure que les terres cultivées s'épuisaient et étaient envahies par les fourmis-manioc. Ils semblent avoir toujours pratiqué ce semi-nomadisme, imposé en fait par le milieu géographique; si de nos jours les Noirs Réfugiés peuvent conserver des villages fixes, c'est parce qu'ils disposent de bonnes embarcations, leur permettant de circuler rapidement sur les rivières et de transporter sans difficulté les récoltes d'abattis situés à 20 ou 30 km du village.

Droit coutumier relatif à la terre. Les considérations historiques et géographiques que nous venons de développer ne laissent pas penser que les Oayana, pas plus qu'aucun groupement indien de Guyane, aient jamais élaboré des principes rigoureux d'appropriation des terres, même au niveau du village et du groupe de parenté. On ne trouve cette notion qu'au niveau de la tribu. De nos jours encore, les Indiens de l'intérieur considèrent que le groupement tribal arrivé le premier sur une rivière jusqu'alors inhabitée a des droits sur l'ensemble du bassin de cette rivière. C'est ainsi que les Koukouyana (Oayana proprement dits) sont regardés traditionnellement comme les possesseurs de la rivière Litani, qu'ils ont conquise sur des tribus indiennes maintenant éteintes. De même les Oupouloui, autre fraction des Oayana, étaient regardés comme possesseurs du bassin du Yari. De nos jours, ces groupes se sont plus ou moins mélangés, et ces principes ont perdu de leur valeur pratique, mais ils ne sont pas oubliés.

(1) Comme le sont encore aujourd'hui de petits groupes nomadisant dans le Haut-Oulémar à Surinam.

Le droit d'usage suit des règles tout aussi simples :

— Tant qu'un village est établi à un certain emplacement, ses membres ont des droits exclusifs sur les terres avoisinantes (la densité de la population est si faible qu'on n'éprouve jamais le besoin de définir des limites) et surtout sur les lieux de pêche immédiatement voisins. Si l'on doit par exemple faire une pêche à la nivrée dans un saut du Litani, les habitants du village le plus voisin sont de droit les organisateurs de cette opération; ils ne prélèveront rien, du reste, sur la pêche des invités; ces conceptions africaines sont sans aucune correspondance précise dans la coutume des Indiens de Guyane.

Ces droits disparaissent entièrement quand le village se déplace.

— L'individu possède un droit d'usage sur les terres qu'il a défrichées pour la première fois; il a un droit de priorité pour les défricher de nouveau. Ce principe n'a que peu de valeur pratique, parce qu'il est tout à fait exceptionnel que les Indiens reprennent un emplacement qu'ils ont déjà cultivé (ceci, précisons-le, est inspiré exclusivement par la crainte des fourmis-manioc).

En fait, rien n'est plus éloigné des préoccupations des Indiens que la revendication de la terre. Même s'ils sont nés sur l'emplacement de leur village, ils demeurent sans attaches avec la terre qui les nourrit, et prêts à la quitter à la moindre querelle familiale, ou pour des motifs futiles, pour aller s'établir à des centaines de kilomètres de là. « Ils aiment extrêmement cette vie vagabonde et errante dans les bois. Comme ils n'ont pas de grands meubles à transporter et que rien ne les attache à l'endroit où ils sont, ils espèrent toujours être mieux ailleurs. » Tels les décrivait le P. Fauque voici près de trois cents ans, tels ils demeurent, leur instabilité n'a fait que croître de nos jours à mesure que se dissolvait la structure traditionnelle fondée sur les liens de parenté endogame. La composition des villages se modifie si rapidement que 20 à 30 % des abattis sont échangés ou abandonnés avant la fin de la récolte, par le fait du départ de leurs propriétaires.

Cette pratique est encouragée par un certain communisme alimentaire. Un nouvel immigré sera nourri sans difficulté par les gens du village auquel il vient s'agglomérer, même si les ménages auprès desquels il est venu s'établir n'ont avec lui que des liens de parenté très lointains. Si quelqu'un a quitté récemment le village, il exploitera l'abattis abandonné; sinon on le laissera puiser librement dans la récolte des uns et des autres, jusqu'à ce qu'il soit en état de récolter lui-même. C'est pour parer aux conséquences de cette mobilité continue de la population que les Indiens cultivent chaque année une surface sensiblement supérieure à celle qui correspond à leur consommation familiale.

L'HABITAT, CHOIX DES SITES, STABILITÉ DES VILLAGES

Les conditions écologiques, que nous avons exposées au chapitre précédent, déterminent fortement le choix du site des villages. Si nous trouvons cependant à cet égard de nettes différences entre l'habitat des Noirs Réfugiés et celui des Indiens, c'est que l'activité des premiers est davantage centrée sur l'agriculture et les transports fluviaux, celle des seconds davantage axée sur la pêche.

En outre, l'importance, la disposition des villages ainsi que leur degré de stabilité diffèrent notablement d'un groupe à l'autre, traduisant les différences de structure sociale et de croyances.

L'HABITAT DES NOIRS RÉFUGIÉS

Les Noirs Réfugiés ont un double habitat : des villages de résidence fixes (tout au moins à l'échelle d'une vie humaine), et des habitations de culture que l'on déplace selon les exigences du milieu géographique.

Nous avons exposé au chapitre précédent les principes régissant l'implantation des groupes de parenté sur le sol et la division du terroir entre eux.

Cette division de la terre entre les lignages constitue le fondement le plus ancien et le plus stable de l'habitat.

Dans les zones de peuplement ancien, l'appropriation du sol est rigoureusement fixée et seule l'extinction complète d'un lignage peut la modifier. Par contre, les villages de résidence ont à plusieurs reprises été déplacés (à la suite notamment d'épidémies), mais en restant sur les terres de leur lignage. Il y a là une différence fondamentale avec les conceptions des Indiens, chez lesquels le droit d'exploiter les terrains (droit précaire et dépourvu de caractère permanent) résulte au contraire de l'emplacement choisi pour le village.

La fixité de l'habitat des Noirs Réfugiés résulte de leur culte des ancêtres. Ils pensent que les lieux où les ancêtres ont vécu demeurent sous leur protection. C'est là que leurs descendants ont le plus de chance de vivre heureux et prospères. On ne déplace un village que sous l'emprise de la nécessité. Et la fondation d'un nouveau village est précédée de cérémonies religieuses s'adressant aux ancêtres et aux dieux du sol.

Il est encore un autre élément fixe de l'habitat des Noirs Réfugiés : les cimetières, lieux saints, mais aussi lieux redoutés, où l'on ne se rend qu'en groupes nombreux à l'occasion des inhumations. On ne fonde pas volontiers un nouveau cimetière, préférant transporter les morts en canot pendant plusieurs jours.

Le souci de la sécurité a influé aussi sur le choix de l'emplacement des villages; il ne faut pas oublier que les villages Boni actuels (tout au moins Kotika) ont été fondés au début du XIX^e siècle, peu après les combats avec les Hollandais et les Djuka. En se plaçant en amont des sauts Abattis-Kotika, les Boni mettaient entre eux et un éventuel agresseur remontant la rivière, un obstacle sérieux.

Ces sauts constituent, d'autre part, un lieu de pêche encore très fréquenté, malgré l'appauvrissement croissant de la rivière. C'est là qu'on va faire les grandes nivrées.

Tous les villages sont installés au bord même de la rivière, les déplacements se faisant en pirogue. Au débarcadère ou dégrad (les villages importants ont deux ou trois dégrads), sont attachés par dizaines les canots des habitants; chacun, homme et femme, et même les garçons de plus de 12 ans, a le sien; on prend son canot comme en Europe on prend sa bicyclette pour aller à son travail, rendre des visites ou se promener.

Le choix de l'emplacement des villages paraît avoir été dominé par le souci de trouver un terrain plat, suffisamment élevé au-dessus de l'eau pour être à l'abri de l'inondation de mai-juin et à proximité des terres du lignage. Ces emplacements sont peu nombreux. Les villages de Assissi, Lapé Tabiki et l'Enfant Perdu sont construits sur des îles inondées pendant deux à trois semaines aux plus hautes eaux; on ne craint pas les effets de la crue annuelle, pensant même qu'elle assainit le village. Les maisons sont construites en conséquence. Certaines sont sur pilotis, et leurs propriétaires rentrent chez eux en canot au moment de la crue, tandis que les autres se réfugient dans les villages non submergés. La plupart des villages et des habitations de culture sont installés hors de portée de l'inondation, sur des replats situés à environ 5 mètres au-dessus du niveau des eaux, qu'on trouve de place en place au bord du fleuve et qui marquent peut-être des vestiges d'une ancienne terrasse. C'est le cas notamment des villages Bonville et Loka.

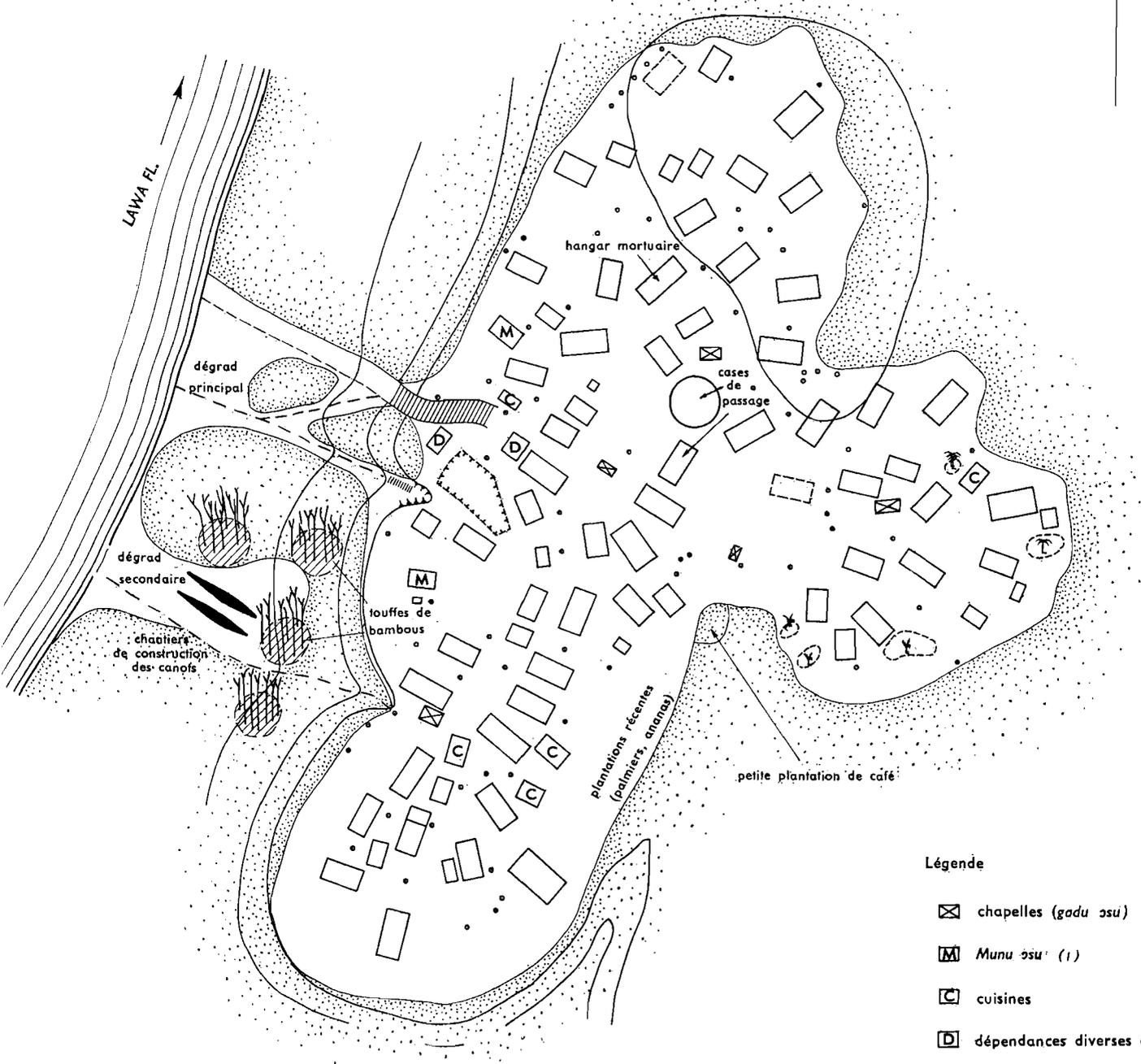
Les villages permanents. Le système matrimonial des Noirs Réfugiés conduit à la localisation de l'ensemble des membres du lignage, hommes et femmes, dans un même village. En principe aucun étranger au lignage ne doit résider là et rien ne doit rompre l'unité du groupe dont les membres se disent « frères », « oncles » ou « neveux », en vertu du seul principe de parenté classificatoire, quel que soit leur degré réel de parenté.

Ce principe se traduit de façon très apparente dans la disposition du village qui se présente comme un domaine indivis ne comportant ni clôture ni séparation quelconque.

On ne perçoit aucun plan d'ensemble dans les villages des Noirs Réfugiés. Il n'y a même pas, comme dans les villages Oayana, de place centrale réservée aux danses et aux cérémonies coutumières. C'est seulement autour du hangar mortuaire qu'on trouve généralement un espace libre, mais peu important.

(BONIVILLE)

en octobre 1957



Échelle 1:1000

Légende

- ☒ chapelles (*godu ssú*)
- ☒ *Munu ssú* (1)
- ☒ cuisines
- ☒ dépendances diverses (greniers, etc.)
- ☐ constructions en ruines
- arbres isolés
- ☒ touffe de bananiers
- ☒ touffe de palmiers pinots

(1) Maisons où se retirent les femmes pendant leurs époques menstruelles

Les habitants du village construisent leur maison absolument où ils veulent, comme ils veulent, sans qu'aucune règle coutumière impose un alignement ou une orientation quelconque. Par endroits (comme pour la fraction du lignage Kotika établie à Boniville), on trouve un alignement sur deux rangs rappelant la rue des villages Bantou; mais cette tendance n'est pas générale. Il y a si peu tendance à une orientation définie qu'on voit parfois le propriétaire d'une maison délabrée la reconstruire au même emplacement, mais orientée différemment (c'est le cas par exemple d'une case de Boniville qui en 1952 était orientée Nord-Sud et en 1955 a été refaite Est-Ouest).

Une caractéristique remarquable des villages des Noirs Réfugiés est que les maisons n'ont pas, en général, de dépendances; il n'y a pas de greniers dans les villages. Cela tient à ce que manioc, ignames et dachines, sont extraits de terre au fur et à mesure des besoins. La récolte de riz est engrangée dans un petit abri situé dans l'abattis même.

Quelques maisons (environ une sur dix) ont pour dépendance un hangar abritant une platine à couac (*jaya osu* = maison du feu); les habitants qui ne possèdent pas de platine à couac utilisent celle de leurs plus proches parents.

On trouve presque toujours, dans le village même, un chantier de construction de canots, ombragé de grands bambous, mais parfois aussi établi à l'ombre de grands manguiers.

Chaque village est étroitement enserré par la brousse secondaire; quelques chemins tortueux à peine marqués, rayonnent autour du village menant aux abattis. L'aire du village, elle-même, est totalement débroussée, à l'exception de quelques arbres et palmiers (manguiers, cocotiers, palmiers awara ou maripa). A l'exception des manguiers, chaque arbre, chaque palmier a un propriétaire défini et, à sa mort, fait partie de l'héritage. Il est rare qu'on trouve d'autres arbres fruitiers dans les villages, les Noirs Réfugiés n'appréciant guère les fruits sucrés.

On ne trouve pas, aux abords des villages, l'équivalent des jardins des cases de l'Afrique Noire. Les conditions écologiques sont défavorables à la culture permanente; aussi les Boni se contentent de cultiver leurs abattis, dispersés au loin dans la brousse. Les Djuka cultivent aux abords du village des bananiers, au pied desquels ils déposent la cendre des foyers, qui finit par s'accumuler en grosses buttes; ils parviennent ainsi à une culture permanente; mais les Boni, tout en connaissant ce système de culture, le pratiquent peu.

Les villages étaient bien tenus autrefois, mais depuis quelques années ils apparaissent sales et délabrés; la plupart des habitants, exclusivement préoccupés de gagner de l'argent en travaillant au loin, délaissent leurs maisons et ne désherbent que rarement. Un certain nombre de maisons tombent en ruines, leurs propriétaires, au lieu de les réparer, en prennent prétexte pour séjourner de plus en plus souvent dans leurs habitations de culture et s'isoler du groupe.

Habitations temporaires. L'habitation de culture est un simple campement. Les cases sont du modèle le plus sommaire, leurs parois sont très rarement en planches et le plus souvent en feuilles de palmier tressées; elles ne comportent aucun ornement, ni sculpture, ni peinture. Toutefois elles sont toujours munies d'une porte solide et d'un cadenas.

L'attribution des cases est à peu près la même que dans les villages de résidence. Chaque homme, chaque femme faisant partie du groupe établi là, a sa case.

Le mobilier est pratiquement inexistant, réduit aux hamacs et aux bancs que les habitants du village apportent avec eux quand ils viennent travailler là. A la période des abattis, de novembre à février, quelques-uns apportent leur platine à couac, malgré son poids et son encombrement. Mais le reste de l'année les platines sont au village de résidence. Les femmes viennent à leur habitation tous les mois, en moyenne, rapportant un plein canot de tubercules de manioc.

Le plus souvent, les gens qui ont une habitation de culture font aussi un abattis plus petit à proximité de leur village de résidence.

En règle générale, l'abattis de leur habitation est coupé le premier, fin octobre-novembre; puis ils reviennent à leur village de résidence pour couper le second abattis avant les fêtes du jour de l'an. Ils passent les fêtes au village et commencent à planter cet abattis. Puis, vers fin

janvier, ils remontent à leur habitation principale où ils continuent les plantations jusque fin février. A ce moment, la plupart redescendent au « grand village », ne séjournant à leur habitation que par intermittence le reste de l'année.

L'HABITAT DES OAYANA

Structure des groupes. Les Indiens Oayana vivent, de nos jours, en villages groupant de 15 à 60 personnes. Nous avons montré dans l'étude de la structure sociale des Oayana (1) que ces groupements, autrefois fondés sur des liens de parenté endogame, ont actuellement une structure peu cohérente, fondée surtout sur des affinités personnelles, et qu'ils ne sont stables ni dans leur emplacement, ni dans leur composition. Il existe une tendance croissante au fractionnement de ces groupes qui se réduisent souvent au strict minimum — trois ou quatre ménages — nécessaire pour l'entraide au moment des abattis.

Choix des sites. Le choix de l'emplacement des villages est motivé par les préoccupations suivantes :

— Se rapprocher des lieux de pêche, et spécialement des sauts, où la pêche à l'arc a le meilleur rendement. Cette préoccupation est déterminante dans le choix des emplacements.

— Rechercher de bonnes terres cultivables; les terres les plus appréciées sont les anciennes terrasses alluviales hors d'atteinte de l'inondation annuelle, dont le sol meuble convient bien au développement des plantes à tubercules; mais avant tout, on recherche les zones les plus épargnées par les fourmis-manioc, fléau de l'agriculture et cauchemar des Indiens.

— Éviter les zones de vase où l'on ne peut se baigner sans danger (piqûres de raies); les roches plates où l'on peut accoster commodément, faire sécher le poisson, etc., sont particulièrement recherchées.

Les Oayana, contrairement aux Boni, n'établissent pas volontiers leurs villages en zone inondable.

Deux types d'habitat sont particulièrement appréciés :

1° Les îles non inondables;

2° Les anciennes terrasses alluviales, dont le sol meuble convient particulièrement bien au développement des tubercules, et notamment des ignames. La planche VII montre la nette attraction exercée sur l'habitat par la terrasse alluviale du Litani et du Marouini en amont de leur confluent.

Les croyances influent relativement peu sur le choix de l'emplacement. On évite un certain nombre de lieux réputés hantés par les *yolok*, notamment le voisinage des sépultures des piayes (hommes-médecine). Mais il suffit de s'en écarter de quelques centaines de mètres, ou de s'établir sur la rive opposée.

On doit enfin mentionner que les Oayana savent apprécier les paysages, et que, dans bien des cas, la beauté d'un site a pu influencer leur choix. Le village Tipiti par exemple jouit d'un des plus beaux points de vue sur le cours du Marouini.

D'autres facteurs peuvent intervenir, notamment le souci de se rapprocher d'une source de profit. En 1950-1952, des distributions inconsidérées de perles, d'outils et de cadeaux divers avaient amené un grand désarroi chez les Indiens Oayana, qui déplacèrent leurs villages jusqu'à proximité du confluent de Tampok, pour se rapprocher de cette manne. Des villages se déplacèrent même depuis le Yari et le Parou au Brésil. L'habitat des Indiens en 1962, rappelé par la planche VIII, demeure influencé par ce facteur, bien que depuis quelques années, plusieurs villages aient amorcé un retour vers l'amont, la rivière en aval des sauts du Litani étant très peu poissonneuse.

(1) J. Hurault. Les Indiens Oayana de la Guyane française. Journal de la Société des Américanistes, nouvelle série, t. 1, 1961.

CONFLUENT LITANI-MALANI

VILLAGES ET CHEMINS EN 1962

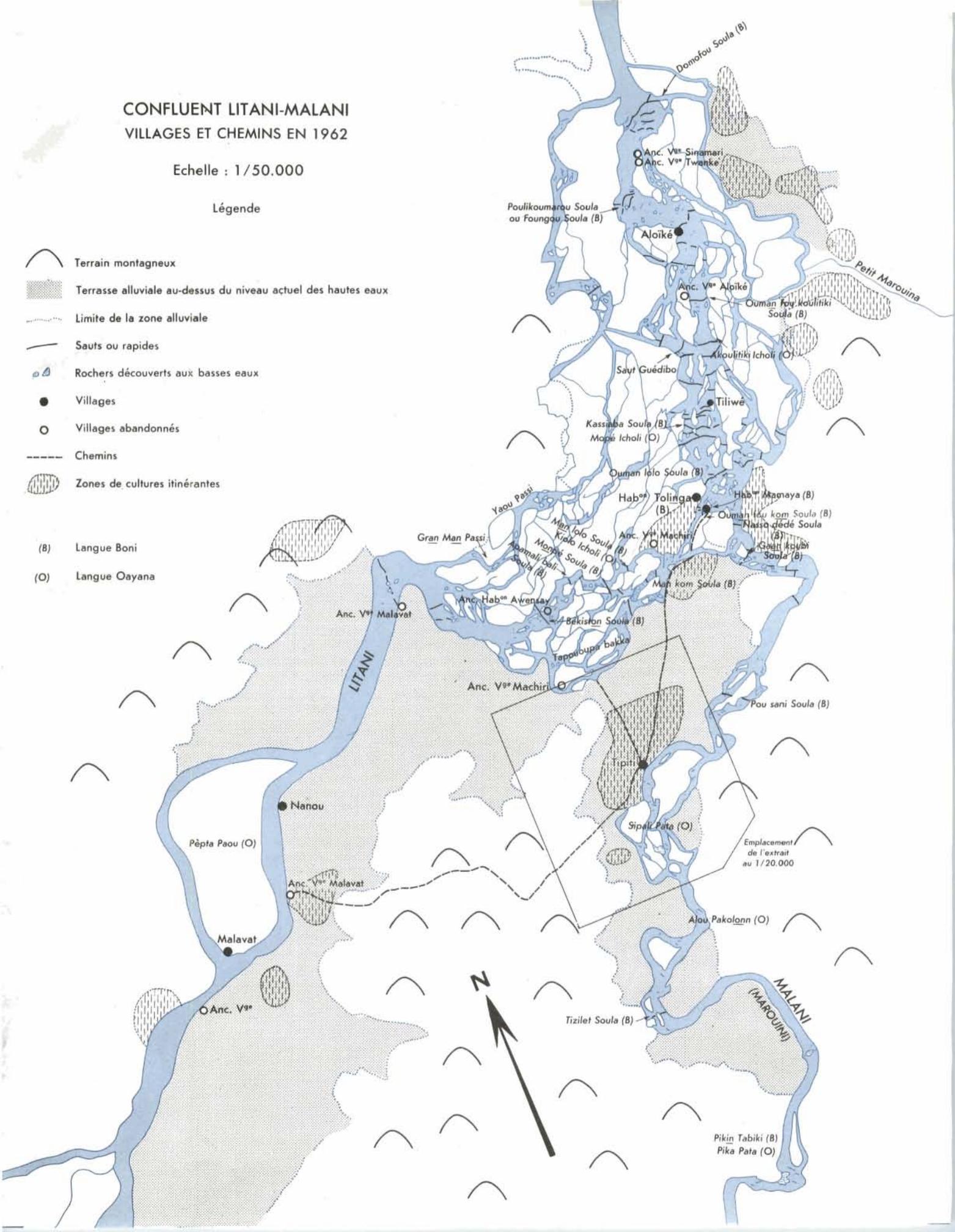
Echelle : 1/50.000

Légende

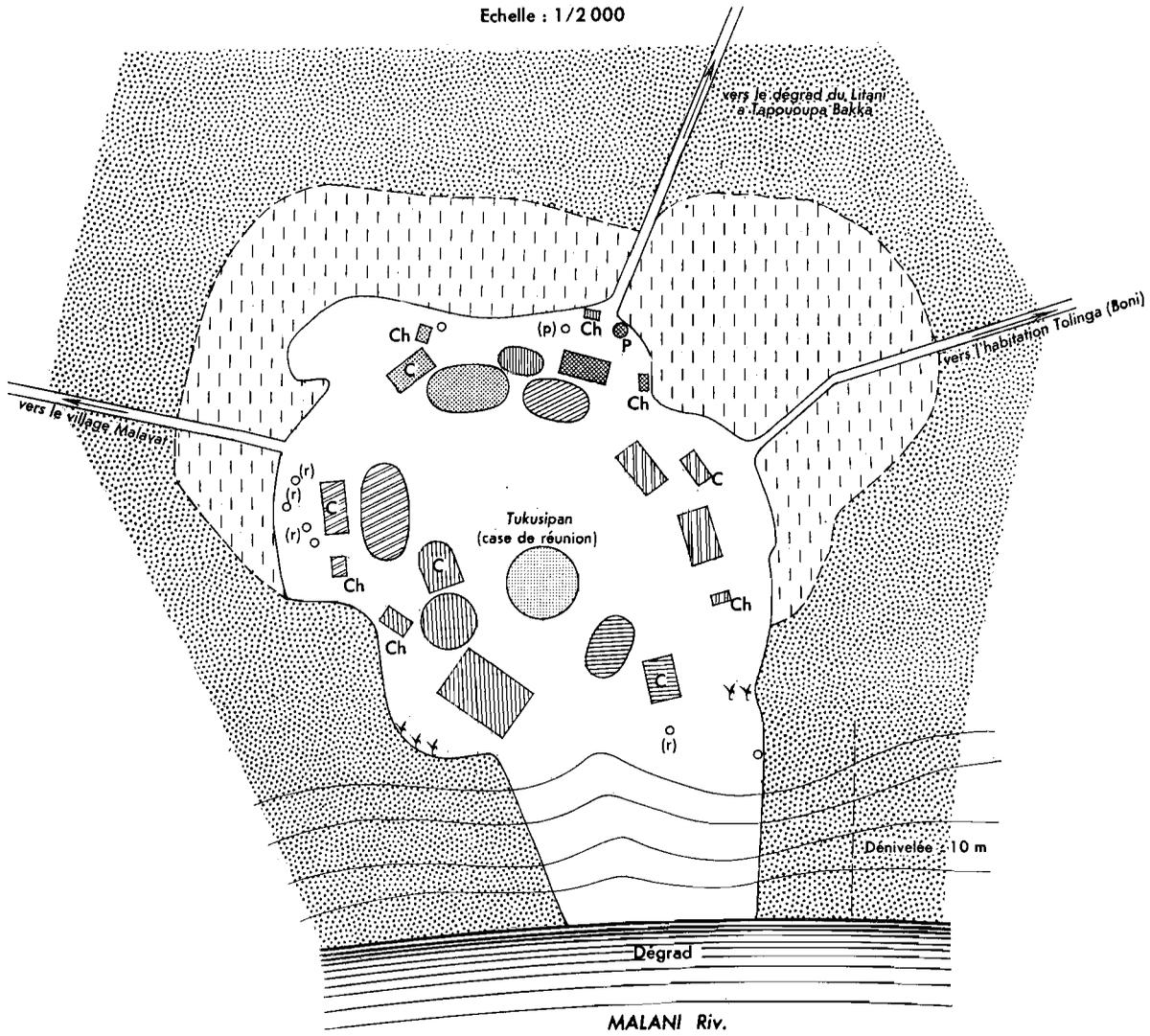
-  Terrain montagneux
-  Terrasse alluviale au-dessus du niveau actuel des hautes eaux
-  Limite de la zone alluviale
-  Sauts ou rapides
-  Rochers découverts aux basses eaux
-  Villages
-  Villages abandonnés
-  Chemins
-  Zones de cultures itinérantes

(B) Langue Boni

(O) Langue Oayana



Echelle : 1/2 000



Légende

	Brousse secondaire		Tipiti, chef du village
	Plantation de roseaux à flèches		Touliné, son frère
C	Cuisine		Milato, sa mère
Ch	Abri à chiens		Anakalémin, son beau-frère
P	Poulailler		Takoula, son beau-frère
o	Pommier cajou		Sankana
Y	Bananier		Wéyoukou
o (r) o (p)	Rocoyer. Papayer		Époya

FIG. 3 — Le village Tipiti en 1962.

Les villages restent rarement plus de dix ans au même emplacement, et se déplacent tous les cinq à six ans en moyenne. Leur composition même change sans cesse. Aucun culte des ancêtres n'attache les Oayana à la terre. Ils n'ont pas de cimetières; les morts sont enterrés sous les cases et les tombes sont abandonnées peu d'années après l'abandon de l'emplacement du village. Rien ne vient freiner leur penchant au nomadisme.

Les causes habituelles des déplacements sont :

— La crainte d'influences maléfiques. Si plusieurs personnes sont malades, on se persuade aisément que l'emplacement est soumis à de mauvaises influences et qu'il faut en changer.

— Le désir d'échapper à des émotions pénibles, en demeurant là où tout rappelle le souvenir des parents et amis disparus. Quand deux adultes ou enfants déjà grands ont été enterrés dans un village, l'emplacement est abandonné car « on y ressent trop de peine ».

— Des mésententes familiales, de plus en plus fréquentes. Un village se sépare alors en plusieurs fractions qui vont s'établir à plusieurs kilomètres les unes des autres, et parfois émigrent sur d'autres bassins fluviaux.

— Les ravages des fourmis-manioc, dans les cultures, qui vont en s'aggravant à mesure que l'établissement s'étend et devient plus ancien.

Nous étudierons dans le chapitre consacré à l'agriculture le site du village Tipiti et montrerons combien, au bout de sept ans, les conditions offertes par le site s'étaient détériorées, principalement sous l'effet de la pullulation des fourmis-manioc.

Les Oayana du Litani demeurent en relations suivies avec les groupes demeurés sur le Yari et le Parou au Brésil; des villages entiers passent parfois d'un bassin à l'autre, séjournant quelques années ou s'établissant à demeure selon les cas.

Sur les 240 personnes recensées en décembre 1958 sur le haut Maroni, près de la moitié sont venus du Yari en 1951.

Cependant, si les migrations individuelles d'un village à l'autre se poursuivent, et si les villages continuent à se déplacer tous les quatre à cinq ans en moyenne, la population Oayana du Litani, prise dans son ensemble, a une certaine tendance à la stabilisation. Les relations nouées depuis une dizaine d'années avec les établissements européens et créoles, les changements survenus dans le mode de vie (remplacement de l'arc par le fusil), ont donné aux Oayana des besoins nouveaux qu'ils ne peuvent plus satisfaire sur les rivières désertes de l'Amazonie.

Le village. Les villages Oayana sont tous situés au bord même de la rivière à laquelle leur vie est étroitement liée. Au centre du village s'élève une case ronde, le *tukusipan*, dont le toit forme une coupole; sa fonction est d'abriter les gens des autres villages les jours de danses.

Jadis les Oayana vivaient dans des « maloca », cases géantes où trouvait place tout un groupe de parenté. Bien que la tendance à l'habitation distincte par ménage ait prévalu, il demeure quelque chose de cette ancienne coutume. Plusieurs ménages apparentés même d'assez loin cohabitent volontiers pendant des années dans la même case.

Les cases des ménages sont souvent de simples abris ouverts à toit à double pan, construits avec peu de soin. Les plus travailleurs construisent des cases dites *otopan*, protégées du vent par un auvent semi-circulaire à chaque extrémité.

Certaines de ces cases sont de très belle construction, hautes de 6 à 7 m, très pures de lignes, assez vastes pour abriter, les jours de fête, une trentaine de personnes. Un plancher en lattes, placé à 2,50 m du sol, ménage un premier étage qui est rarement habité, mais dont on se sert pour ranger, dans des malles et des boîtes en vannerie, maintenant aussi dans des touques et des valises métalliques, les biens du ménage.

Une petite case annexe fait office de cuisine. On y trouve principalement un bac, fait d'un fragment de coque de vieux canot, dans lequel on place la pâte de manioc gragée; une platine en fonte calée sur trois pierres, servant à la cuisson des galettes de cassave. Enfin les « canots » à cachiri, grandes auges d'une contenance de plusieurs centaines de litres. Un village de six ménages possède en général une dizaine d'auges, capables les jours de fête de contenir 1 000 à 1 200 litres de cachiri.

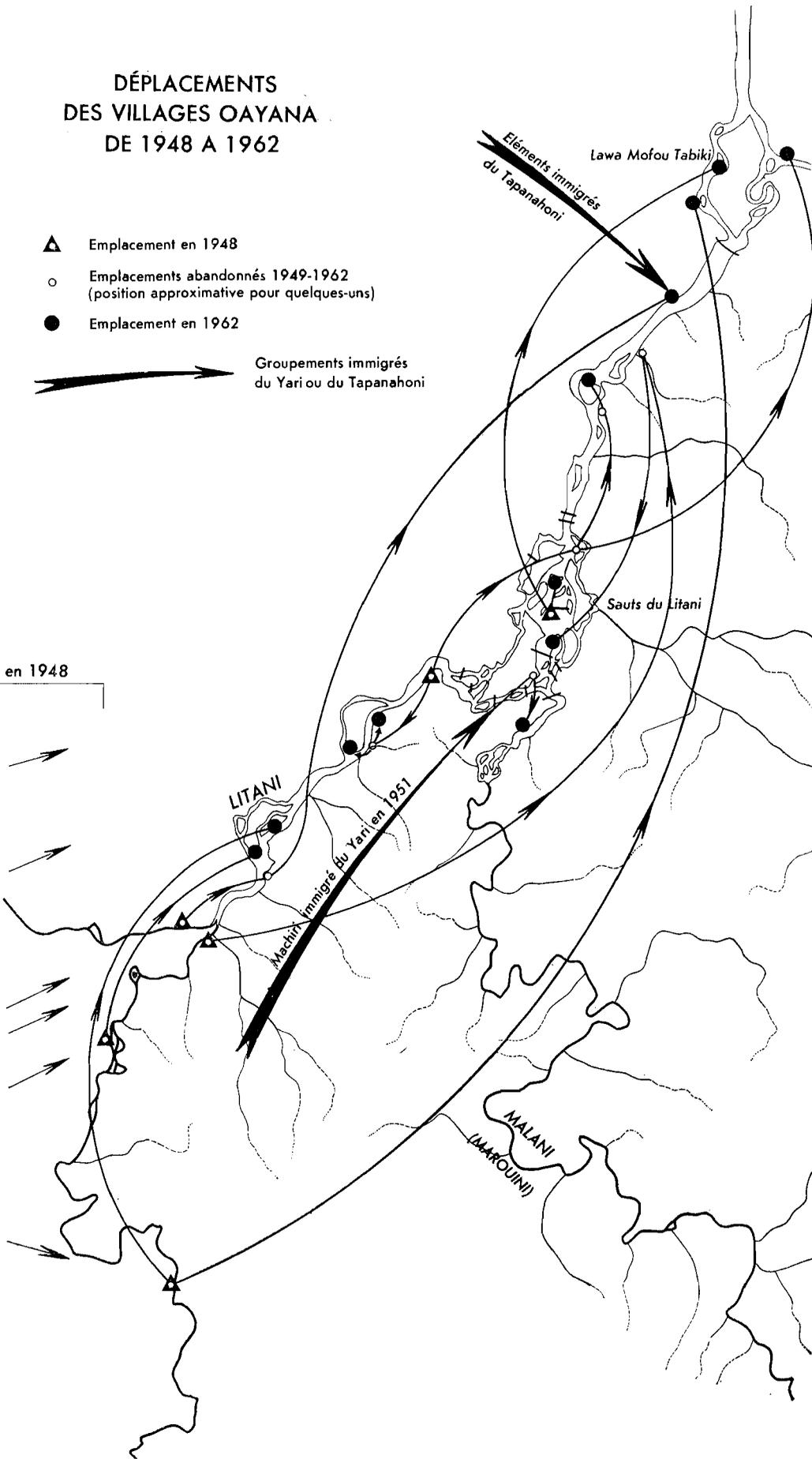
DÉPLACEMENTS
DES VILLAGES OYANA
DE 1948 A 1962

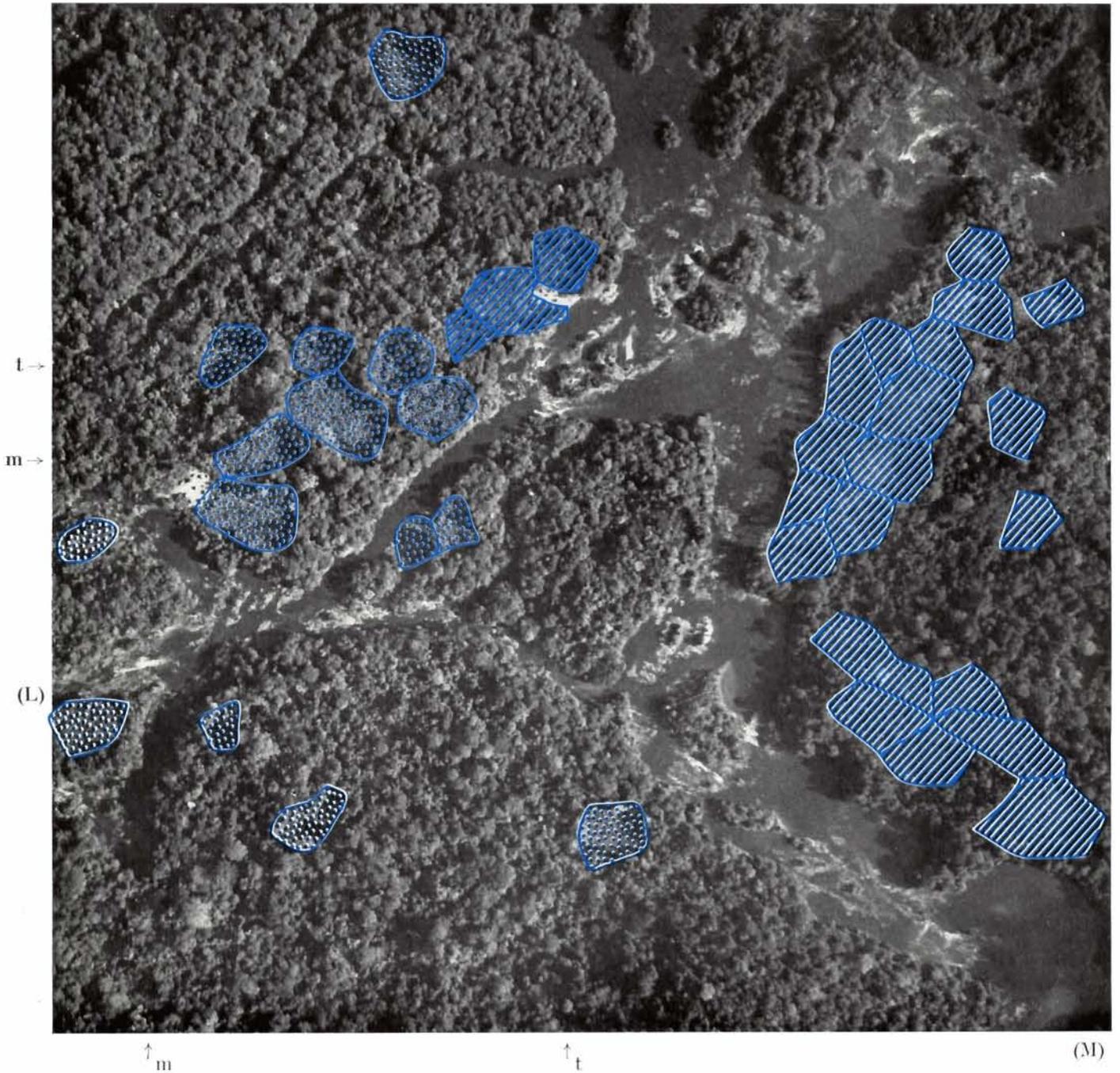
- ▲ Emplacement en 1948
 - Emplacements abandonnés 1949-1962
(position approximative pour quelques-uns)
 - Emplacement en 1962
- ➔ Groupements immigrés
du Yari ou du Tapanahoni

- Situation en 1962
- ➔ Wampi
 - ➔ Elaké
 - ➔ Pléiké
 - ➔ Anapaiké
 Successeur de Yanamalé
 - ➔ Touanké
 - ➔ Aloiké
 - ➔ Tiliwé
 - ➔ Tipiti
 Successeur de Machiri
 - ➔ Nanou
 - ➔ Malavate
 - ➔ Irikwa
 - ➔ Yaroukana

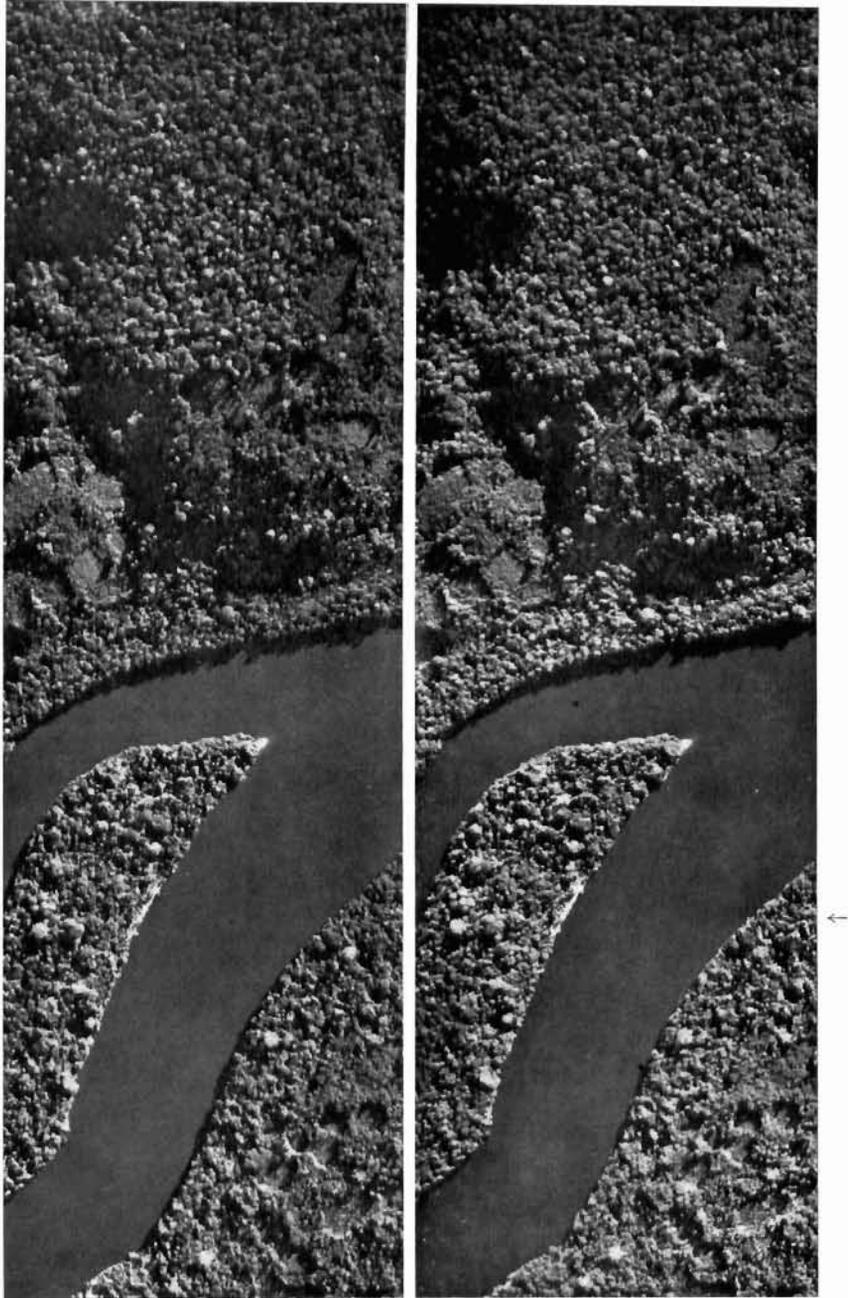
Situation en 1948

- ➔ Aloiké
- ➔ Touanké
 Malavate
- ➔ Yanamalé
- ➔ Tiliwé
- ➔ Païna
- ➔ Pléiké

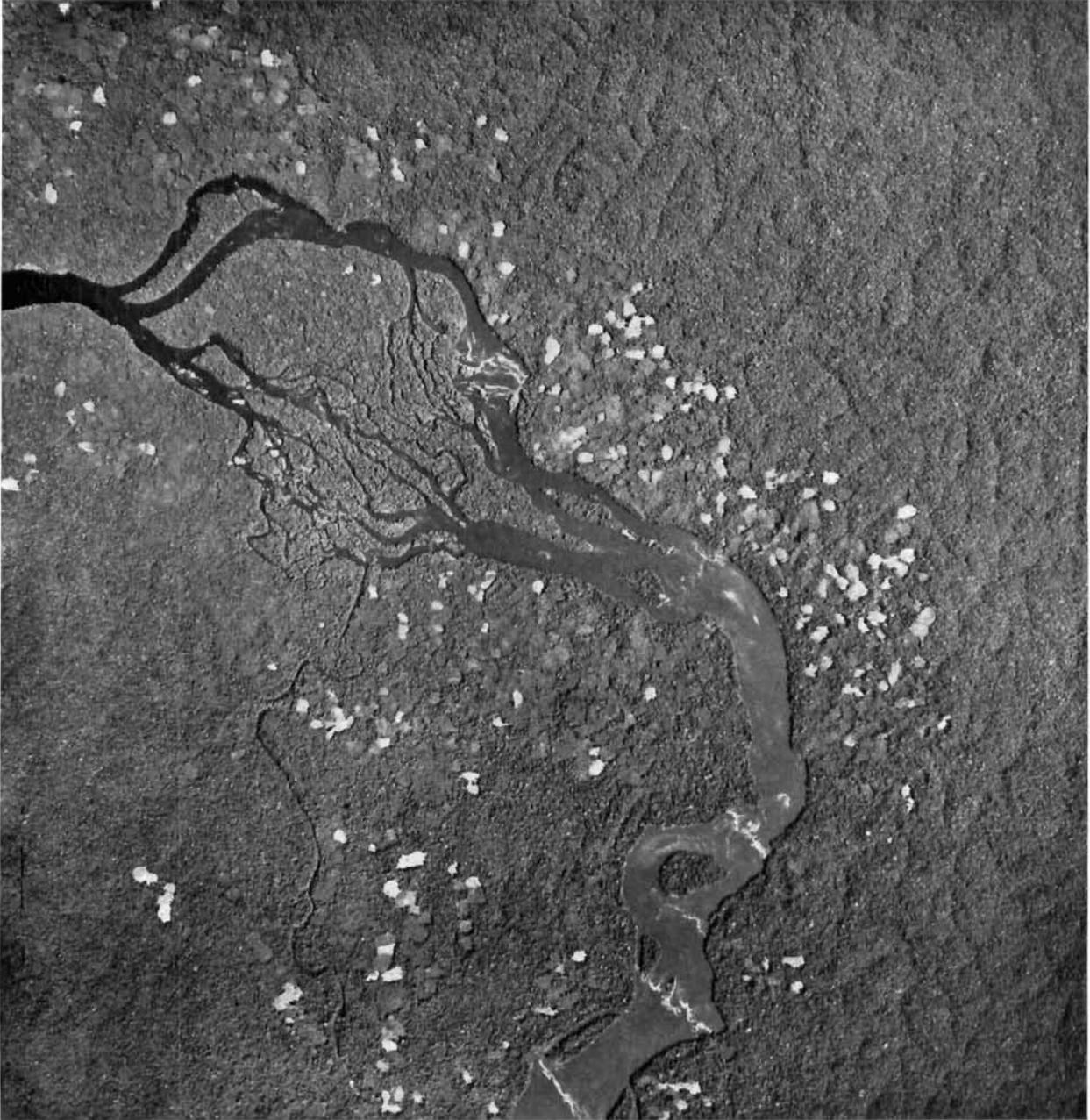




Un village indien Oayana et une habitation de culture Boni dans les sauts du Litani.



Le village Boni « L'Enfant perdu » et ses abattis.



Peuplement Djuka à Dagou édé sur le cours inférieur du Lawa.

L'habitation Oayana tend à évoluer de façon fâcheuse, sous l'effet des influences modernes; traditionnellement, les Indiens ne possédaient rien qui valût la peine d'être volé. D'où leurs cases ouvertes, spacieuses et confortables. Maintenant qu'ils possèdent des moteurs, des valises pleines de perles, des lampes Coleman, etc., ils cherchent à les mettre à l'abri du vol en établissant à l'intérieur de leur case une réserve en planches ou en lattes. Certaines cases sont entièrement fermées, et l'on tend par économie à en réduire la dimension. Ces cases, en lattes mal taillées et clouées n'importe comment, encombrées de touques rouillées, de vieilles boîtes de conserves, de cuvettes hors d'usage, etc., présentent un aspect consternant, et l'on peut se demander si l'habitat des Oayana ne va pas évoluer vers le bidonville.

Traditionnellement, chaque ménage possédait encore une petite case dans son abattis; c'est là, seulement, qu'il trouvait l'intimité conjugale. Mais cette coutume tend à se perdre, tandis qu'apparaît une tendance à aménager des parois aux cases du village, en utilisant les bois secs accumulés comme réserve pour le feu.

Les Oayana sont restés fidèles à leur méthode traditionnelle de construction, fondée sur l'assemblage par ligature des éléments de la charpente.

Quand on abandonne un village, les pièces de la charpente des cases en bon état sont démontées et remontées au nouvel emplacement.

Les cases sont réparties sans aucun ordre, mais souvent le village a une tendance générale à une disposition circulaire, ménageant une place d'une trentaine de mètres de diamètre dont le centre est la case ronde *tukusipan*; c'est là que se déroulent les danses et les cérémonies coutumières.

Sur le pourtour du village sont plantés des arbres à développement rapide, rocouyers, calebassiers, pommiers cajou, ainsi que des papayers. On remarque aussi une plantation serrée de roseaux à flèches, *pîléu*, entourant souvent le village sur une profondeur de plusieurs dizaines de mètres. On continue à fréquenter, pendant plusieurs années, l'emplacement des villages abandonnés pour exploiter ces plantations.

L'hygiène des villages est bonne sur quelques points, notamment quant au ramassage des excréments de chiens et de poules. Les Oayana ont l'habitude de s'exonérer dans l'eau, ce qui contribue vraisemblablement, malgré leur faible nombre, à la propagation des dysenteries.

La tenue des cases est déplorable; elles sont jonchées de déchets de toutes sortes; cancrelats et araignées pullulent dans les toitures de feuilles. Les puces chiques pullulent dans la poussière des cases.

Comme les autres Indiens, les Oayana ont leurs cheveux envahis de poux d'une espèce très petite; ils consacrent beaucoup de temps à s'épouiller mutuellement sans parvenir à se débarrasser complètement de leurs parasites. Cependant, on peut séjourner dans leurs cases sans risquer d'être envahi par la vermine.

ASPECTS PHOTO-AÉRIENS

Commentaire de la planche IX. Un village indien Oayana et une habitation de culture Boni dans les sauts du Litani (1956). Photographie Guyane 012-200, n° 3, agrandissement partiel, échelle 1/10 000.

Le village Machiri (m) était établi depuis 1951 à proximité du confluent du Litani (L) et du Marouini (M). Une habitation de culture Boni (t) était établie un peu en aval, sur la même île.

Les multiples bras créés par le débordement du fleuve aux hautes eaux isolent soit des collines granitiques (principalement au centre et à l'Ouest de la photographie), soit des lambeaux d'une ancienne terrasse alluviale, actuellement non inondable : c'est notamment le cas de l'île où sont construits les deux villages.

De nombreux bancs de roche, base de petites collines dont le manteau d'altération a été emporté par le fleuve, apparaissent au ras de l'eau, créant de multiples rapides.

Le site, tel qu'il apparaît sur les photographies prises aux plus basses eaux, est très favorable à la pêche.

On a mis en évidence sur les photographies les contours des abattis, tels qu'ils apparaissent à l'examen stéréoscopique. Cinq ans après la création du village, on enregistre déjà une notable dispersion (d'autres abattis, notamment ceux de l'année, sont hors du champ de la photographie) (1).

Les abattis du village Boni sont groupés à l'Est du fleuve, sur des collines aux pentes raides. Des rangées d'arbres conservées témoignent de l'intention de marquer des limites. Certains abattis ont déjà été défrichés, puis laissés en jachère arbustive avant d'être coupés de nouveau.

On voit apparaître ici une forme d'implantation plus durable et une tentative pour établir une appropriation de la terre.

Commentaire de la planche X. Village Boni l'Enfant Perdu, et ses abattis. Photographies Guyane 07-200, n^{os} 6-7. Septembre 1956. Échelle 1/20 000.

Le village est situé dans une île, en zone inondable (il est évacué deux mois chaque année). Il est étroitement enserré par la forêt; on remarque l'absence totale de jardins et de cultures de case à proximité du village.

A la partie supérieure (Ouest du fleuve), massif de roches basiques (série de Paramaka). Plateau correspondant à une ancienne surface d'aplanissement, armé d'une cuirasse latéritique; larges interfluves. Pentes très raides en bordure du plateau. Sols argileux mal drainés dans lesquels les tubercules risquent de pourrir en saison des pluies, sauf sur les fortes pentes pratiquement seules cultivées.

Partout de grands arbres conservés marquent les limites des abattis. Cette partie du terroir du village fait l'objet d'une appropriation en règle. On remarque que les abattis sont tous à peu près de même taille et tendent vers une disposition en nid d'abeilles (formes pentagonale ou hexagonale).

A la partie inférieure (Est du fleuve), anciennes alluvions quaternaires, cailloutis et sables. Sols bien drainés dans lesquels on peut cultiver sans inconvénient en terrain plat.

Le parcellaire donne une impression de grand désordre et d'exploitation irrégulière. Aucun abattis de l'année n'est visible dans cette zone, envahie par les fourmis-manioc et pratiquement abandonnée pour un certain nombre d'années.

La bande alluviale qui borde le fleuve (particulièrement discernable sur la rive Ouest) n'est pas utilisée par l'agriculture indigène, axée principalement sur des plantes à tubercules qui ne supporteraient pas l'inondation annuelle.

Commentaire de la planche XI. Peuplement Djuka à Dagou édé, sur le cours inférieur du Lawa. Photographies Guyane NB-21-VI — NB-22-I, n^o 69. Échelle 1/50 000.

Photographies mettant bien en évidence le caractère linéaire du peuplement des Noirs Réfugiés. L'activité humaine est étroitement liée au fleuve, seule voie de communication permettant des transports commodes.

L'agriculture se développe principalement à l'Est du fleuve, dans une zone présentant l'aspect réticulé caractéristique de la pénélaine granitique. Pratiquement aucun abattis n'est éloigné de la rive de plus de 1,5 km.

La zone de défrichement à l'Ouest du fleuve, à l'intérieur de la boucle, est en rapport avec un chenal naturel Nord-Sud accessible aux pirogues pendant presque toute l'année.

Les îles Dagou édé (bancs de sable inondés aux hautes eaux) ne sont pas cultivées.

Les habitations, nombreuses mais petites et dissimulées sous les grands arbres de la rive, n'apparaissent pas sur les photographies aériennes.

(1) Un tel aspect laisse présager un abandon prochain de l'emplacement. En fait, le village a été abandonné un an après la prise de vues; ses habitants se sont scindés en deux groupes dont le plus important s'est établi à 4 km de là sur le Marouïni (village Tipiti).

CHAPITRE III

AGRICULTURE DES NOIRS RÉFUGIÉS

MÉTHODES AGRAIRES

Noirs Réfugiés, Indiens et Créoles. Aux trois populations de l'intérieur correspondent trois types d'agriculture assez différents, principalement quant à la nature des plantes cultivées.

1° L'agriculture des Indiens autochtones est **axée sur le manioc**. La récolte du manioc s'échelonne entre le 12^e et le 24^e mois à partir de la plantation. Quand ils ont récolté, les Indiens sarclent soigneusement et replantent au même endroit, sans nouveau brûlage (si le temps le permet, ils se contentent de brûler sur place les herbes sarclées et les tiges de manioc).

Malgré cela, les Indiens coupent un abattis chaque année, de telle sorte qu'ils ont toujours **deux abattis en exploitation simultanément**.

Parmi les autres plantes cultivées, une importance particulière est donnée aux bananiers et aux petits ignames appelés napis.

2° L'agriculture des Créoles est dérivée de celle des Indiens autochtones, mais elle a été enrichie par l'expérience des anciens colons européens et des agriculteurs antillais.

Elle donne une grande importance aux bananiers qui ombragent le sol. Parmi les plantes à tubercules, le manioc domine largement; viennent ensuite les dachines (plante à tubercule, inconnue des Indiens) et le grand igname blanc qui se conserve près d'une année dans les maisons.

L'agriculture créole comporte une grande variété de légumes (haricots, pois) et de fruits. Seuls de tous les habitants de l'intérieur, les orpailleurs créoles plantaient en quantité notable des arbres fruitiers, manguiers, citronniers, orangers, avocatiers.

L'agriculture créole tire le meilleur parti du sol.

Les agriculteurs créoles s'efforcent d'établir leur abattis à proximité de l'habitation. Ils effectuent une rotation des cultures à l'intérieur du même abattis, laissent en repos un secteur pendant deux ans, puis le sarclent soigneusement, brûlent les herbes sur place et replantent; cette technique est rendue possible par la protection du sol par l'ombrage des bananiers. Ce n'est qu'au bout de 4 à 5 récoltes espacées sur une dizaine d'années d'exploitation en courtes jachères que le sol est laissé en jachère de longue durée.

Un agriculteur antillais bien connu sur le Maroni, M. Doglis, établi sur le fleuve près de Kormotibo, cultive depuis plus de quarante ans sur une surface qui ne dépasse pas deux hectares, produisant chaque année plusieurs centaines de régimes de bananes qu'il vend au marché de Benzdorp.

Si l'agriculture créole ne s'est pas développée dans l'intérieur du pays et même tend à disparaître, c'est pour des raisons d'ordre sociologique que nous développerons plus loin, et non pour des raisons techniques.

3° L'agriculture des Noirs Réfugiés est **axée sur la production du riz de coteau**. Le rendement du riz, planté au milieu du manioc, est faible, et suffit tout juste à la consommation familiale. Mais le riz est regardé par les Noirs Réfugiés comme un aliment indispensable. L'importance qu'il prend dans les offrandes aux ancêtres laisse penser que les ancêtres africains des Noirs Réfugiés provenaient en partie des pays d'Afrique Occidentale où le riz est la base de l'alimentation.

La culture simultanée du riz et du manioc empêche de pratiquer les techniques agraires des Indiens, et de replanter le manioc aussitôt après l'arrachage. Le riz ne peut pousser sans un brûlage en règle. Aussi l'agriculture des Noirs Réfugiés s'est-elle orientée vers une méthode en apparence plus grossière. Chaque année on coupe un nouvel abattis, on le brûle, et les végétaux cultivés sont plantés simultanément; il n'y a pas de sarclage en cours de récolte. Après une seule récolte, l'abattis est abandonné, et on se transporte ailleurs.

Au riz et au manioc, cultures de base, s'associent les dachines, que les Noirs Réfugiés cultivent en quantité plus faible que les créoles, et une faible quantité d'ignames. Une assez grande quantité de bananiers sont dispersés dans l'abattis, mais ne sont pas récoltés régulièrement. Plantains et bananes ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'alimentation.

Les Noirs Réfugiés consomment très peu de fruits et à l'exception des manguiers ne plantent pas d'arbres fruitiers. En revanche, ils font un large usage de produits de cueillette, notamment des graines des palmiers caumou et awara, riches en vitamines A et C.

MÉTHODES DE CULTURE DES BONI

L'abattis. Les méthodes de culture en usage en Afrique Noire, comportant un défrichage limité et la conservation d'une partie du couvert sont ignorées des Boni qui ont, comme les autres populations des Guyanes, adopté les techniques des Indiens autochtones. Ils pratiquent l'abatage et le brûlage total de la zone à cultiver.

L'unité de travail est l'abattis, dont la surface moyenne est d'environ 0,8 hectare; en principe chaque abattis est une unité correspondant à la consommation annuelle d'un ménage, la récolte étant regardée comme étant la propriété de la femme; assez souvent le ménage possède deux abattis : le principal dans une habitation de culture, l'autre plus petit auprès du village. Il arrive aussi, plus rarement, qu'un abattis soit fait pour le compte de l'homme, son produit étant destiné principalement à la vente, mais pouvant aussi servir d'appoint à sa mère, à une sœur ou à une de ses femmes qui accepte de venir l'exploiter. Ce sont là d'importantes causes d'erreur dans l'évaluation des surfaces cultivées et du produit des récoltes; il importe de bien connaître la vie des ménages dont on veut étudier le bilan production-consommation.

L'abattis coupé sur la forêt primaire est en général de forme circulaire; dans les zones anciennement cultivées, les parcelles ont une forme polygonale, tendant souvent vers une disposition en « nid d'abeilles », les formes dominantes étant l'hexagone et le pentagone.

Toutes les plantes cultivées sont réparties en proportion à peu près invariable sur toute la surface de l'abattis, quels que soient le type de terrain et le relief. La brousse secondaire se développe en même temps que la récolte (il n'y a pas de sarclage en cours de récolte car, en principe, au bout d'un an l'abattis est vide) et à la fin de la deuxième année elle a atteint une hauteur de 3 à 4 mètres. L'aspect de l'abattis, à ce moment, est littéralement repoussant : un mélange inextricable de broussailles épineuses, « d'herbes-couteau » (1), de « bois canon » (2), d'osiers et de plantes grimpantes enserre les amas de branches mal calcinées. On ne peut progresser qu'au sabre, avec la plus grande difficulté (quand on veut frayer un tracé dans des abattis de trois ans, on progresse à peine de 100 m à l'heure).

La quatrième année, l'abattis commence à perdre ce caractère : un couvert se forme, dû à de jeunes arbres à croissance rapide, et la broussaille disparaît en partie. La cinquième année, il commence à prendre un aspect de forêt secondaire, le sous-bois s'éclaircit; au bout de six ans, les arbres ont atteint une douzaine de centimètres de diamètre et une quinzaine de mètres de

(1) L'invasion de l'abattis par les « herbes-couteau » se produit en général deux ans après la plantation. Cette herbe dont les feuilles sont coupantes comme des rasoirs, est redoutée des Indiens et des Noirs Réfugiés. Il faut une véritable disette pour qu'on se risque à lui disputer les touffes de manioc encore récoltables.

Les herbes-couteau régressent à mesure qu'un couvert se forme et disparaissent pratiquement quatre ans après la plantation de l'abattis.

(2) *Cécropia sp.*; arbre à croissance rapide voisin du parasolier d'Afrique.

haut. La croissance de la forêt secondaire est ensuite plus lente; après vingt ans, sa hauteur moyenne ne dépasse guère 20 mètres et le diamètre des plus gros arbres n'atteint qu'une trentaine de centimètres.

Dans les zones anciennement cultivées, les limites de l'abattis sont marquées par de grands arbres que l'on n'abat pas, et qui servent de points de repère. Chacun connaît bien les limites de ses abattis, et même s'il reste vingt ans sans cultiver là, il ne se trompera pas.

Dans les zones moins cultivées, on se préoccupe moins des limites, le souci dominant étant de ne pas empiéter sur les terres des autres lignages. C'est spécialement le cas quand les membres d'un lignage disposant d'un vaste terroir, transportent leurs cultures dans une zone qui était restée non cultivée pendant vingt ou trente ans. Les nouveaux abattis qu'ils choisissent n'ont plus de rapport avec les anciens. La comparaison des photographies aériennes de 1948 avec les photographies prises en 1956 montre nettement ce fait.

Rotation des cultures. Nous définirons ici par **durée de jachère, l'intervalle de temps qui sépare deux abattages**, ce terme étant justifié par le fait que la brousse se développe en même temps que la récolte. Trois régimes de jachère ont un intérêt particulier :

— La jachère de très longue durée; dans les régions à faible densité de peuplement, comme le confluent du Lawa et de l'Inini, les habitants des villages de culture préfèrent couper un abattis en forêt primaire ou forêt secondaire très ancienne. (C'est la méthode de travail habituelle des Indiens.)

L'avantage de couper un abattis sur forêt primaire est qu'on est assuré de la fertilité et qu'il n'y a pas de sarclage. Sur 65 abattis étudiés en octobre 1956 dans la zone des habitations de culture du confluent de l'Inini, 46, soit 70 %, avaient été coupés sur forêt primaire.

— La jachère de très courte durée (deux ans). En recoupant l'année $n + 2$ un abattis coupé l'année n sur forêt primaire, on conserve une fertilité acceptable, et le travail peut être fait au sabre. Aussi cette formule est-elle intéressante pour les femmes dont le mari est en voyage, pour les gens âgés ou en mauvaise santé. Sur 65 abattis étudiés au voisinage du confluent de l'Inini, 11, soit 17 %, répondaient à cette formule.

On peut estimer que la durée du défrichage est à peu près équivalente à celle de l'abattage de la même surface en forêt primaire.

Le brûlage est facile et ne laisse pas de résidu (1). L'inconvénient de cette formule est de nécessiter un **important travail de sarclage** : le sol contient, en effet, dans ce cas d'innombrables graines et racines de plantes à croissance rapide, que le feu ne détruit pas.

— La jachère de 4 à 6 ans. Le sol a repris une fertilité suffisante et l'abattage se fait très facilement, la plupart des arbres pouvant être abattus en deux ou trois coups de hache. On voit quelquefois des femmes dont le mari est malade ou absent, faire ce travail elles-mêmes.

Le brûlage se fait dans les meilleures conditions, étant donné le faible diamètre et la densité régulière des arbres.

Cette formule, comme la précédente, a pour inconvénient un important travail de sarclage.

Il est probable que **la jachère de 6 ans constituerait la formule la meilleure**, si l'on pouvait adopter un rythme régulier. On la voit adoptée notamment par le grand man Difou, dont les terres sont les plus fertiles du pays Boni et ne sont pas ravagées par les fourmis-manioc.

Cependant, ainsi que nous l'avons montré, un régime régulier de rotation des cultures est impraticable, ceci tenant notamment :

— Aux ravages des fourmis-manioc, très variables d'une année à l'autre et d'une zone à l'autre; les habitants des villages sont obligés, souvent, de modifier brutalement leurs plans et d'abandonner des secteurs entiers (comme le principal secteur territorial du village Loka), où ils travaillaient habituellement, pour emprunter dans un autre secteur dépendant du même lignage un abattis dont le titulaire n'a pas besoin.

(1) Le brûlage fait dans ces conditions dépose beaucoup de cendres, car les troncs abattus deux années auparavant et mal brûlés, ont eu le temps de sécher et brûlent à leur tour.

— Aux travaux salariés qui retiennent une partie des hommes loin de leurs villages pendant la saison sèche.

Leurs femmes sont obligées alors de défricher un abattis de deux ans, empruntant éventuellement l'abattis de n'importe quelle parente.

L'irrégularité de la rotation des cultures est bien mise en lumière par l'étude des abattis au voisinage des villages de résidence.

Sur 100 abattis examinés sur les terres de Boniville, Loka et Assissi, en octobre 1956, la durée de la jachère précédant le dernier abattage a pu être déterminée pour 89 d'entre eux. Les valeurs obtenues se répartissent ainsi :

— Jachère de 2 ans	15	(17 %)
— Jachère de 3 à 6 ans inclus	29	(33 %)
— Jachère longue (7 à 20 ans)	11	(12 %)
— Coupés sur forêt secondaire ancienne (moyenne 30 ans)	34	(38 %)
Total	89	

Le souci de la conservation du sol ne paraît tenir aucun rôle dans ce système de jachère. Nulle part, nous n'avons entendu parler de diminution durable de la fertilité du sol, de destruction ou de glissement de la terre arable, même dans les zones cultivées régulièrement en jachères de 2 à 6 ans; les Boni qui sont des observateurs perspicaces en matière d'agriculture sont unanimes à estimer que ces courtes jachères sont suffisantes.

Densité limite de population résultant de ce mode d'exploitation du sol. La durée moyenne de jachère déduite de ce relevé est de 14 ans, chiffre influencé par le grand nombre d'abattis coupés sur forêt secondaire ancienne.

Pour exploiter la terre conformément à leurs habitudes de vie actuelles sans subir de gêne ni de contrainte, les Boni ont besoin d'une surface totale de terres de $14 \times 0,8 = 11$ hectares par ménage.

Ce calcul nous conduit à une évaluation de la *densité limite* de population pouvant occuper le sol conformément au mode de vie des Noirs Réfugiés, habitations alignées le long du fleuve, cultures s'étendant jusqu'à 1,5 km de la rive de chaque côté.

Par kilomètre de rivière :

Surface cultivable	$30 \times 10 = 300$	hectares
Nombre de ménages.	$300/11 = 27$	
Population (environ).	$27 \times 4 = 110$	personnes

Cette évaluation suppose que les deux rives sont effectivement cultivables sur 1,5 km de profondeur, ce qui en fait est rarement réalisé; il faut tenir compte des zones inondables, des zones pratiquement stériles (quartzites); il est prudent de réduire d'un tiers le chiffre obtenu, et d'admettre que le mode de vie traditionnel des Noirs Réfugiés ne permet une exploitation commode et sans contrainte du sol que si la densité linéaire de population ne dépasse pas 70 habitants par kilomètre de rivière.

La partie du cours du Maroni occupée par les Noirs Réfugiés du confluent Litani-Marouini jusqu'au début de l'estuaire, soit environ 250 km, pourrait faire vivre 17 000 personnes environ. On est encore loin de ce chiffre, mais l'examen des photographies aériennes montre que la densité limite est atteinte par endroits, notamment au confluent des deux formateurs, Lawa et Tapanaoi. Quand la population augmente au-delà de cette limite, elle ne peut continuer à exploiter le sol qu'en acceptant des gênes et des contraintes (transport de la récolte sur de longues distances, mise en culture de parcelles infestées de fourmis-manioc); en pareil cas, les Noirs Réfugiés préfèrent émigrer. C'est ce qui explique que les Djuka du Tapanaoi, région où la densité limite est atteinte depuis longtemps, essaient leurs habitations de culture sur le cours moyen du Maroni.

Les ennemis de l'abattis. La fourmi-manioc (*Atta sp.*) est le principal ennemi des cultures. C'est un fléau d'une importance telle qu'on peut le définir comme un facteur écologique fondamental exerçant son influence non seulement sur les techniques agricoles, mais sur l'implan-

tation des groupes sociaux sur le sol, le droit coutumier et la vie sociale en général. La fourmi-manioc, pullulant plus spécialement dans les zones anciennement cultivées, favorise la dispersion et le semi-nomadisme.

Le vol nuptial des fourmis-manioc a lieu en novembre-décembre. L'accouplement a lieu dans les airs et les femelles fécondées retombent souvent à plus d'un kilomètre de leur point de départ; il n'y a donc pas de défense directe contre la dissémination du fléau.

Les colonies établies depuis peu sont facilement repérables au mois de janvier dans les abattis récemment plantés. A ce stade, on peut les détruire assez facilement en suivant les galeries à la bêche jusqu'au moment où elles s'enfoncent verticalement; on verse une bouteille d'essence et on allume. Plus difficile est la lutte contre les colonies disséminées dans la forêt. Les très grosses colonies, reconnaissables au tertre de plusieurs mètres de haut, formé par la terre rejetée au cours du creusement des cavités souterraines, exercent leurs ravages dans un rayon d'un kilomètre de leur établissement. Tout abattis situé dans le rayon d'action d'une de ces colonies risque d'être totalement ravagé en l'espace d'une nuit.

Les fourmis-manioc s'en prennent à tous les végétaux cultivés sauf au maïs. Les végétaux à feuille tendre, comme l'arachide, sont les premiers visés; puis le manioc et les ignames. Les plantes à tubercules, quand le tubercule est déjà bien formé, survivent en général à une attaque; mais la récolte est retardée de plusieurs mois et sensiblement réduite. Toutes les autres plantes meurent.

Contre les grosses fourmilières, le produit qui s'est révélé le plus efficace est la chloropicrine, gaz toxique d'un maniement dangereux. Les environs immédiats de Maripasoula ont été radicalement débarrassés des fourmis-manioc en 1951-1952 par ce procédé auquel on a dû malheureusement renoncer. Des produits liquides distribués en quantité d'ailleurs insignifiante, ont été employés depuis. Certains villages Boni comme Loka, souffraient, ces dernières années, de colonies établies à grande profondeur dans les villages mêmes; des galeries s'ouvraient sans cesse à l'intérieur des maisons, les fourmis-manioc s'attaquant la nuit aux provisions; souffrant continuellement de leurs morsures et ne pouvant parvenir à protéger leurs demeures, les habitants de Loka préféraient passer la plus grande partie de l'année dans leurs habitations de culture (1).

D'une façon générale, les Noirs Réfugiés répugnent à engager une lutte active contre les fourmis-manioc, préférant se défendre par la dispersion des cultures et leur déplacement d'une année à l'autre.

On a maintes fois représenté aux Boni qu'ils auraient intérêt à grouper chaque année en un même lieu toutes les cultures d'un lignage, qu'on n'aurait ainsi à détruire qu'un nombre limité de grandes fourmilières; ils en conviennent mais leur esprit individualiste se cabre devant cette solution. Si toutes les cultures étaient groupées, entend-on régulièrement objecter, on ne se sentirait plus chez soi, les gens s'accuseraient mutuellement d'empiétements, et les enfants iraient chaparder dans les abattis des voisins. Les Boni sont unanimes à considérer que les enfants d'un village réunis en un même lieu seraient un fléau bien pire que la fourmi-manioc, et c'est pour lutter contre l'un et l'autre de ces fléaux qu'ils dispersent leurs abattis au loin dans la brousse; c'est un fait qu'au voisinage des principaux villages Boni, personne ne cultive à proximité immédiate des agglomérations ou en bordure du fleuve.

Outre les fourmis-manioc, les abattis sont soumis aux déprédations des animaux de la forêt : biches, pakiras (pécari) et rongeurs (pak, agouti, etc.). Ces animaux étant assez peu nombreux, leurs déprédations ont pour effet de diminuer d'un certain pourcentage, assez faible et sensiblement constant, le rendement des récoltes. Les Boni tolèrent assez volontiers la présence de ces animaux au voisinage de leurs abattis, car la viande de chasse est une de leurs principales ressources alimentaires. C'est une forme indirecte d'élevage. Les pièges ne sont pas d'un emploi courant; on pratique presque exclusivement la chasse au fusil.

Tout autrement redoutables sont les cochons marrons, sorte de sangliers vivant en troupes nombreuses, heureusement assez rares. Une bande de cochons marrons peut en une seule nuit retourner totalement plusieurs abattis et en anéantir la récolte. Contre ces ennemis redoutés,

(1) L'un des avantages de l'habitat en zone inondable est que les fourmis-manioc ne peuvent y vivre.

les plus travailleurs entouraient complètement leur abattis d'une palissade dont la construction prenait plus d'un mois — observée notamment pour l'abattis de Pikiouman, 1953, à Boniville. Les autres installaient des trappes-fusils, pièges dangereux qui provoquaient presque chaque année des accidents.

Depuis plusieurs années, aucune bande de cochons marrons n'a fréquenté les abords du pays Boni, ceci étant dû principalement à ce que les habitants des villages se sont tous équipés de fusils de chasse modernes.

La récolte de riz est attaquée par de nombreux oiseaux, contre lesquels les Boni ne pratiquent aucune défense.

Aucune garde n'est effectuée dans les abattis, comme il se pratique en Extrême-Orient. On ne construit pas non plus de dispositifs visant à effrayer les animaux par des bruits, des éclats de miroirs, etc. Les Noirs Réfugiés considèrent les ennemis de l'abattis comme un fléau inévitable et cherchent simplement, par la pratique de la chasse au fusil, deux jours par semaine, à les faire entrer dans leur cycle alimentaire.

Abattage-brûlage. En forêt primaire ou secondaire ancienne, on commence par sabrer (*ōndo*) toute la surface à abattre, de façon à pouvoir circuler facilement. Puis on coupe à moitié, en les laissant debout, les arbres de moyen et petit diamètre : ils seront entraînés par la chute des gros arbres auxquels ils sont reliés dans leur partie supérieure par les lianes et la végétation épiphyte.

Très vigoureux et disposant d'excellents outils, les Noirs Réfugiés effectuent ce travail avec une rapidité remarquable. Il nous est arrivé souvent de voir deux hommes travaillant ensemble abattre en moins de deux heures un arbre d'un mètre de diamètre.

Les abattis commencent en août et s'achèvent en décembre. On peut estimer d'après les photographies aériennes que vers le 15 octobre, environ 50 % du travail est fait.

Les gens qui ont deux abattis commencent à couper le plus éloigné, puis viennent travailler à celui qui est à proximité du village.

On laisse sécher environ un mois avant de mettre le feu. Si l'on attendait plus longtemps, les feuilles sèches tomberaient des arbres abattus et le feu ne pourrait plus se propager de l'un à l'autre avec la rapidité nécessaire. C'est ce qui empêche de faire l'abattage en début de saison sèche.

Si la saison des pluies survient prématurément, le brûlage est impossible ou très mal réussi, au point qu'on peut être obligé d'abandonner l'abattis. Cela s'est produit notamment en 1950 et en 1961. Moins d'un cinquième des abattis ont pu être plantés.

L'incendie se propage avec une rapidité et une violence extraordinaires; en quelques heures tout est terminé. Les résultats obtenus sont très variables. En général, on est obligé de tronçonner les branches à demi brûlées, de les entasser en « boucans » et de les brûler de nouveau, ceci autant pour dégager l'abattis que pour accroître le poids de cendres déposé. Ce travail peut prendre autant de temps que l'abattage proprement dit. Malgré tous les efforts, l'abattis reste parsemé de troncs à demi brûlés qui rendent la circulation difficile.

D'une façon générale, on peut estimer que pour couper le 0,8 hectare nécessaire à la nourriture du ménage pendant une année, il faut une vingtaine de jours de travail effectif, pour un homme adulte travaillant seul.

Nous donnerons ci-après, dans l'étude particulière de quelques abattis, des chiffres plus précis.

Cycle des travaux agricoles. Le cycle d'exploitation d'un abattis s'étend normalement sur une période de deux ans. Sa durée est variable d'un abattis à l'autre, car elle dépend de l'activité des fourmis-manioc et de facteurs locaux, difficiles à apprécier, qui entraînent une plus ou moins longue conservation dans le sol des tubercules de manioc. Cette particularité rend très difficile l'étude du rendement réel de l'agriculture indigène.

Un peu avant les premières pluies, en novembre, commencent les plantations, qui se poursuivent jusqu'en janvier-février.

En novembre-décembre, on effectue un sarclage soigné, à la main, de toute la surface de l'abattis, on sème le riz à la volée avec une densité uniforme, puis on place les plants de manioc, opération qui peut être terminée beaucoup plus tard sans inconvénient (car le riz doit être récolté en juin-juillet, tandis que la récolte du manioc s'étale sur un an).

On plante alors, toujours au milieu du manioc et du riz, les courges, les tubercules (ignames, dachines), un peu de maïs et des cannes à sucre. Les arachides sont plantées à part, dans un petit carré réservé, en général au centre de l'abattis.

On continue à planter le manioc par lots successifs au cours des mois de décembre et de janvier. Il arrive que les plantations se prolongent jusqu'en février.

Sur les surfaces plantées en janvier et février, on ne plante plus de maïs, mais on répartit avec une densité uniforme les plants d'ignames et de bananiers.

La récolte commence en mai, avec les courges et le maïs.

Le riz est récolté en juin-juillet.

Le manioc commence à pouvoir être récolté huit mois après les premières plantations, soit en août-septembre. Mais si l'abattis de l'année précédente est encore exploitable, on préfère attendre novembre-décembre avant de commencer la récolte.

Le manioc est alors exploité pendant un an environ.

Les ignames sont récoltés à partir d'août jusqu'aux pluies de janvier qui font pourrir une partie des tubercules; de nouveaux tubercules plus petits apparaissent à la saison sèche suivante. La récolte des dachines commence plus tôt, en juin-juillet.

Après un an l'abattis est le plus souvent vide; toutefois, certains abattis continuent à donner du manioc pendant plusieurs mois encore, et il arrive même qu'un abattis soit exploité un an après.

La plupart des plantes rejettent spontanément et, en cas de nécessité, on peut encore avec beaucoup de peine, en sabrant la brousse arbustive, recueillir dans les vieux abattis un sérieux appoint de nourriture. Mais la plupart se contentent d'y recueillir les plants nécessaires à leur nouvel abattis.

On voit que pendant six mois, de début janvier à début juillet, l'abattis ne produit rien d'autre que le manioc et les bananes. Ignames et dachines disparaissent de l'alimentation. C'est en cette saison que les produits de cueillette, notamment les graines de palmier caumou, suppléent fruits et légumes.

Plantations. Il n'y a pas de division systématique du travail entre les sexes. Pendant la période des plantations, hommes, femmes et enfants travaillent ensemble. La coutume n'oblige pas les hommes à participer à ce travail, alors qu'ils doivent absolument assurer le défrichage et le brûlage. Toutefois, on observe qu'à moins d'être retenus par un travail éloigné, la presque totalité des hommes viennent aider leurs femmes à planter.

On observe souvent, mais pas toujours, la division du travail suivante :

— Les femmes et les enfants sarclent à la main, transportent les plants et les placent en terre;

— Les hommes travaillent à la houe, recouvrant plants et graines d'une couche de terre.

Dans d'autres cas (brûlage mal réussi), l'homme aidé de quelques amis tronçonne les branches, les entasse et les brûle, tandis que femmes et enfants sarclent et plantent dans les zones préparées.

Comme dans le reste des travaux coutumiers, chaque homme tient le compte des journées de travail que tel ou tel est venu faire pour lui; il les lui rendra dès que possible, mais parfois l'année suivante seulement : c'est comme une dette d'argent.

Il en est de même pour les femmes qui s'entraident en l'absence de leurs maris.

Les enfants rendent de grands services au cours des plantations, notamment dans le sarclage à la main qui ne demande aucune force.

On peut estimer qu'en moyenne la plantation de l'abattis d'un ménage demande 30 à 40 journées de travail, réparties sur trois mois :

- Sarclage. 10 à 20 jours (selon la durée de la jachère)
- Plantation. 20 jours

Total 30 à 40 jours (pour un adulte travaillant seul)

Donc, une femme, aidée par deux enfants d'une douzaine d'années, en comptant le travail de ces deux enfants pour celui d'un adulte, plante son abattis en 15 à 20 jours de travail effectif.

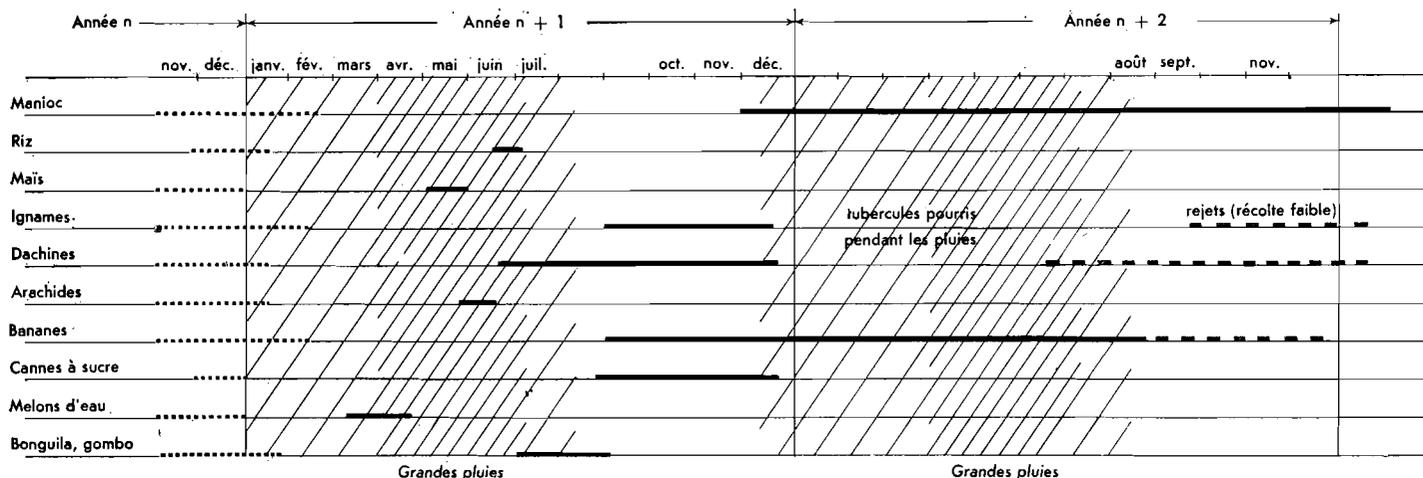


FIG. 4. — Plantation et récolte des principales plantes cultivées.

Les gens qui ont deux abattis, l'un à proximité du village, l'autre dans une habitation de culture, organisent leur travail de la façon suivante :

- octobre : défrichage, brûlage de l'abattis éloigné
- novembre : défrichage, brûlage de l'abattis du village
- décembre : plantation de l'abattis du village
- 1^{er} janvier : fête du jour de l'an, passée au village
- janvier : plantation de l'abattis éloigné

PRINCIPALES PLANTES CULTIVÉES RENDEMENT DES CULTURES

Culture et préparation du manioc.

Les Noirs Réfugiés plantent presque exclusivement le manioc amer, dont ils distinguent plusieurs variétés, très peu différentes quant à la culture et à l'utilisation. Le manioc doux, *switi kasaba*, est connu, mais rarement utilisé. Quelques-uns le plantent aux emplacements où l'on a récolté les arachides.

Les Noirs Réfugiés plantent le manioc amer d'une façon très simple, en plaçant à plat sur le sol des tiges de manioc d'une longueur d'un mètre environ, coupées dans un vieil abattis, et en les recouvrant à la houe de quelques centimètres de terre. Ce procédé est différent de celui des Indiens qui, pour planter le manioc, enfouissent les tiges obliquement en terre, groupées par deux.

Les tiges ont, en général, 1 m de long et sont placées à environ 2m les unes des autres, selon le schéma ci-contre.

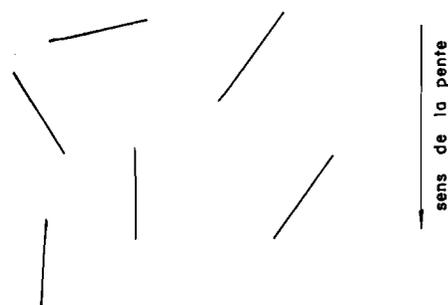


FIG. 5.

Plantation du manioc par les Noirs Réfugiés.

Une expérience séculaire a montré que si on plantait avec une plus grande densité, on ne récolterait pas davantage (1).

Le développement des plants de manioc serait d'une régularité parfaite s'ils n'étaient sujets aux attaques des fourmis-manioc.

Si les plants de manioc sont attaqués par les fourmis alors qu'ils n'ont que quelques dizaines de centimètres de haut, ils meurent; la plantation est à refaire. S'ils étaient déjà bien développés, ils survivent, leurs feuilles repoussent. Dans les deux cas, la récolte sera retardée de plusieurs mois et son rendement sera diminué de 30 à 40 %.

Le développement du manioc n'est en rien gêné par la brousse qui se développe en même temps; vers août-septembre, les touffes de manioc ont atteint la hauteur d'un homme; la récolte des tubercules peut commencer.

On n'extrait que les tiges de plus de 2,5 cm de diamètre à la base, les autres ne portent que des tubercules insignifiants.

Les tubercules, presque au niveau du sol, et disposés comme les doigts d'une main, n'offrent guère de résistance et sont extraits ensemble.

Selon les sols, notamment selon leur drainage, le rendement du manioc planté à la fin de l'année n, laissé en terre, augmente ou diminue au cours de l'année n + 2. On peut admettre qu'en moyenne, il reste à peu près constant pendant une durée d'un an après la plantation.

On peut schématiser très grossièrement ainsi l'évolution du rendement du manioc **laissé en terre**.

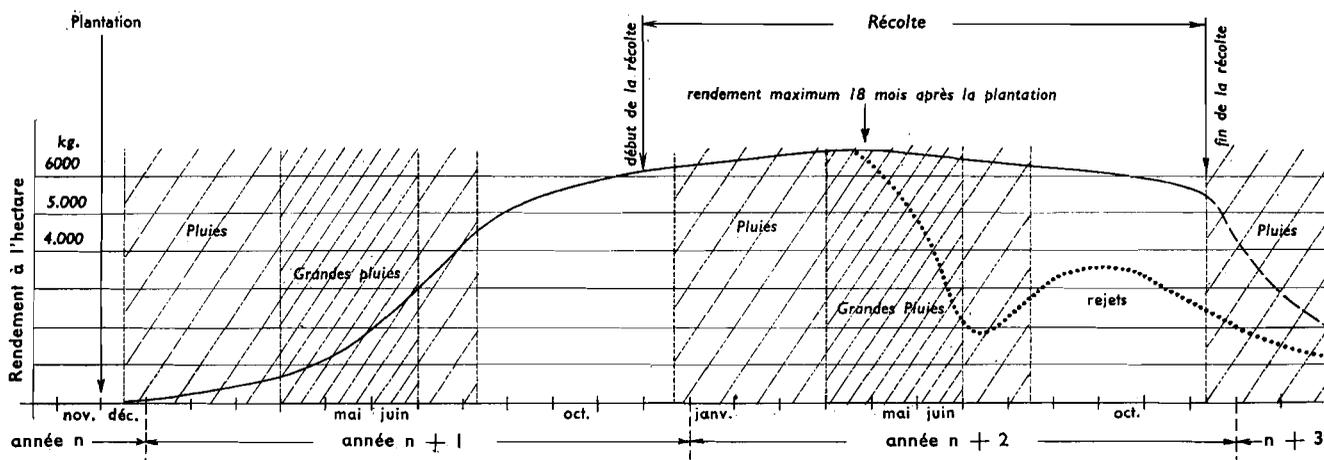


FIG. 6. — Évolution du rendement du manioc laissé en terre.

- terrain bien drainé;
- terrain mal drainé, pourrissement des tubercules pendant les pluies.

Ainsi que nous l'avons constaté par les mesures décrites en annexe, la valeur moyenne du rendement en poids de tubercules est de 5 000 kg/hectare, un an après la plantation.

Le rendement évolue avec le temps de façon très variable, souvent imprévisible :

Dans les terrains mal drainés, les tubercules pourrissent au cours des pluies de l'année n + 2 et le rendement peut tomber de plus de moitié; des tubercules plus petits se reforment et le rendement augmente de nouveau à la fin de l'année, mais en demeurant sensiblement inférieur à la normale.

(1) Il n'est pas inutile de montrer à ce sujet combien sont fausses et dangereuses les estimations du rendement d'après le nombre de pieds multiplié par le poids de tubercules d'un pied isolé. Se basant sur ce calcul, Devez indique dans « les plantes utiles de la Guyane » un rendement de 45 000 kg de manioc à l'hectare, alors que le rendement moyen effectif est de 6 000.

Dans les terrains bien drainés, peu de tubercules pourrissent au cours des pluies de l'année $n + 2$, et le rendement augmente au contraire, passant par un maximum 18 mois après la plantation. On peut encore récolter à la fin de cette année. Ensuite, les tubercules pourrissent rapidement.

Éviter un pourrissement prématuré des tubercules de manioc est le principal souci des Boni, quand ils recherchent l'emplacement d'un nouvel abattis. Sauf s'il s'agit d'une ancienne terrasse alluviale au sol sableux, ils évitent de planter un terrain plat, choisissant souvent délibérément des versants de colline présentant des pentes de 20 à 30 %.

A l'intérieur du même abattis on observe souvent d'importantes variations de rendement d'un secteur à l'autre.

Celui qui est victime d'un pourrissement prématuré de sa récolte de manioc est doublement désavantagé, car il est obligé de commencer à récolter son nouvel abattis prématurément, avant que le rendement n'ait atteint le maximum. Inversement, celui dont l'abattis de l'année $n - 1$ s'est bien comporté est avantagé pour exploiter celui de l'année n , qu'il peut parfois laisser en réserve en terre jusqu'à l'année $n + 1$. Les femmes Boni se plaignent volontiers d'éprouver des difficultés pour assurer la « soudure » de la récolte du manioc d'un abattis au suivant; toutefois l'examen en octobre-novembre 1962 de leurs abattis plantés en novembre-décembre 1960 (année de pluviosité moyenne) ne confirmait pas leurs assertions. Grosso-modo, on peut dire que la moitié des abattis étaient vides depuis quelques semaines seulement, et que les autres renfermaient encore pour plusieurs mois de manioc.

Ces remarques montrent combien il serait illusoire de se faire une idée d'ensemble du rendement des récoltes des Noirs Réfugiés par l'étude d'un seul abattis pendant une année. La durée réelle du cycle, compte tenu de l'influence d'une récolte sur les conditions d'exploitation de la suivante, est d'au moins 4 ans.

La plupart du temps, les femmes extraient le manioc dans la période allant du 11^e au 24^e mois après la plantation, en commençant par le secteur planté le premier. Un secteur exploité est ensuite définitivement abandonné. Pour obtenir une récolte supplémentaire l'année suivante, il faut sarcler soigneusement et replanter à la façon des Indiens. Ce sarclage est un travail long et rebutant. La plupart du temps, on ne le fait même pas car on juge que cela ne vaut pas la peine, et qu'il est plus avantageux de couper un nouvel abattis. Seuls les gens âgés ou malades procèdent ainsi.

Toutefois, les femmes évitent de récolter les pieds de manioc mal développés et n'ayant formé que de petits tubercules. Ceux-ci ne pourrissent pas au cours de la saison des pluies de l'année $n + 2$, et se développent au cours de l'année $n + 3$, après la fin de la récolte normale. En cas de disette, il est possible de faire un « repassage » de l'abattis et d'y trouver un complément de manioc pouvant représenter 1/5 environ de la première récolte : il va sans dire que cette recherche des tubercules au milieu d'une brousse épineuse dense est un travail rebutant, qui n'est entrepris qu'en cas de nécessité. C'est un volant de sécurité qui permet d'assurer la « soudure » dans les années difficiles.

Fin 1962, les abattis n'ayant pu être plantés normalement et les abattis de 1960 étant vides ou devant l'être prochainement, les Boni se préparaient à faire un repassage de ces derniers, puis à glaner du manioc dans leurs abattis de 1959 abandonnés depuis un an.

Les tubercules de manioc ne se conservant que quelques jours après avoir été extraits de terre, les femmes doivent aller l'extraire à mesure des besoins. La plupart y vont à un intervalle de 3 semaines à 1 mois.

Les tubercules de manioc sont traités par les techniques indiennes jusqu'à l'obtention de la farine; cette technique est trop connue pour qu'il soit utile de la décrire ici.

La farine, passée à l'aide d'un râteau sur une platine en fonte, donne le couac qui se présente sous l'aspect de paillettes jaunes. Le couac, renfermé dans de vieilles touques à pétrole que les créoles appellent « bombes » (une « bombe » du format courant correspond à 11 kg de couac), se conserve pendant plusieurs mois et se transporte aisément. C'est une nourriture facilement assimilable, analogue au gari des Dahoméens, très supérieure à la pâte de manioc utilisée par les populations de l'Afrique équatoriale.

Dans l'exploitation de l'abattis destiné aux besoins du ménage, la femme réserve, chaque fois qu'elle va extraire manioc et autres produits, la part de son mari, qu'elle lui fait parvenir. Le reste représente sa nourriture et celle de ses enfants. S'il y a un excédent, il est vendu par la femme à son profit exclusif. Dans le cas exceptionnel où par surcroît l'homme fait un abattis pour son propre compte, les produits sont partagés entre lui et la femme, sœur ou épouse, qui accepte de le récolter.

Évaluation du temps nécessaire à la préparation du couac.

Préparation de 36 kg de couac par Aléina (Boniville) cultivant à proximité immédiate du village.		Préparation de 70 kg de couac par Kulina (Boniville) allant à son abattis à 1 jour en amont.	
— Extraction et transport.	1 j	3 j	(transport compris)
— Peler et mettre à l'eau (suivent 2 journées dans l'eau).	1 j	1 j	1/2
— Grager, mettre en caisse.	1 j	1 j	1/2
— Essorer à la couleuvre, préparer la platine (y compris bois de chauffage), faire le couac.	2 j	3 j	
	<hr/> 5 j		<hr/> 9 j

Bien entendu, ces journées sont loin d'être complètement occupées. Le nombre d'heures de travail effectif nécessité par la préparation du couac, à partir du moment où les tubercules sont apportés au village, est de 12 heures pour 100 kg de tubercules, donnant 22 kg de couac (déterminations effectuées chez les Indiens Oayana, auxquels les Boni ont emprunté outillage et méthode avec des modifications de détail).

Donc, pour une femme seule, une semaine sur quatre est consacrée à la préparation du couac.

Le manioc se présente donc comme une culture d'assez faible rendement. Sa préparation fastidieuse limite les possibilités de vente. Son principal avantage est son rendement régulier et la possibilité de l'extraire à n'importe quel moment.

Culture du riz. La récolte du riz tient une grande place dans les préoccupations des Boni. Le riz est semé avec une densité uniforme sur toute la surface de l'abattis, et le semis suivi d'un sarclage soigné.

Malgré les précautions prises, la culture du riz est pleine d'aléas. Les épis sont attaqués particulièrement par les oiseaux, et, d'autre part, le riz est beaucoup plus sensible que le manioc et les bananiers aux anomalies climatiques, excès de sécheresse ou excès de pluie. Les rendements sont très variables d'une année à l'autre, et on peut dire qu'au moins une année sur trois est déficitaire. Certaines années, comme en 1962, la récolte est presque nulle, les abattis n'ayant pu être brûlés.

Il s'agit d'un riz de culture sèche présentant des caractères particuliers. Le Professeur Portères, qui a bien voulu examiner les échantillons rapportés, nous a donné l'appréciation suivante :

« Il semble que dans les Guyanes se soit différencié un centre secondaire de la variation de riz dont toutes les nouvelles formes sont d'ailleurs de types de culture sèche. Une variété très voisine est cultivée au Brésil dans l'État de São Paulo, en culture sèche intensive, à la façon du blé. »

Les Noirs Réfugiés distinguent une douzaine de variétés de riz, qui ne se distinguent que par la forme et la grosseur des grains, et dont la culture est identique.

Les grains de riz destinés à la plantation sont mis en réserve dans des bouteilles fermées.

Les plants de riz, dans les premiers jours de leur développement, ont beaucoup à craindre des perdrix, qui recherchent les graines, ainsi que des souris et autres petits rongeurs.

Les Boni parsèment leurs abattis de pièges à perdrix formés de paniers placés en équilibre instable, sous lesquels on dispose des grains; il est courant de capturer une vingtaine de perdrix dans les premiers jours qui suivent la plantation du riz. Les pièges sont retirés au bout d'une quinzaine de jours, quand les plants ont atteint une quinzaine de centimètres de haut.

C'est en vue de la récolte du riz que l'on sarcle l'abattis au moment des plantations : car maïs et manioc, qui se développent plus vite que les mauvaises herbes, pourraient s'en passer.

La récolte du riz, qui se fait en juin-juillet, est pour les femmes un des travaux les plus fastidieux de l'année; elle se fait à la faucille ou même au couteau, la végétation parasite et les branches à demi brûlées qui jonchent le sol empêchant d'employer tout autre outil. Ce travail occupe un mois entier chaque année.

La récolte de riz est stockée sur place, en épis reliés en bouquets, dans un abri installé au milieu de l'abattis. Chaque fois qu'une femme va récolter du manioc, elle rapporte du riz en quantité correspondante, qu'elle vane à mesure de la consommation. Les Noirs Réfugiés préfèrent cette méthode à la construction de greniers dans le village même, qui est infesté de souris. La fraction de la récolte gardée dans les maisons est conservée dans des tonneaux hermétiquement bouchés ou dans de vieux fûts de 200 l de pétrole.

Chaque année, après la récolte du riz, on fait bombance, et les femmes vendent dix à vingt touques de 15 kg. Mais en fait, elles surestiment la récolte, la consommation va baissant au cours de l'année, et les réserves sont souvent épuisées deux à trois mois avant la nouvelle récolte.

Le riz est « pilé » dans un mortier, puis vanné à la main à l'aide de grands plats de bois ornés de motifs gravés, *tæ* (« battées »). Ce procédé primitif a un rendement acceptable; une femme ne met pas plus d'une journée pour décortiquer 15 kg de riz.

L'excédent de la récolte est généralement vendu non décortiqué, sur la base de 2 fl = 500 fr la touque de 9 kg, correspondant à environ 6,3 kg de riz décortiqué. Nous adopterons donc pour les calculs 80 fr le kilo.

Les données que nous possédons sur la récolte du riz, développées en annexe, sont relatives aux années 1959 et 1961 où la récolte a été un peu supérieure à la moyenne. Elles conduisent à un chiffre de 756 kg de riz paddy à l'hectare, chiffre qu'il convient de réduire de 15 % pour tenir compte de la semence et des pertes. Le rendement corrigé est donc de 643 kg de riz paddy à l'hectare, correspondant après vannage à 450 kg de grains.

Bananes. Les Noirs Réfugiés connaissent une douzaine de variétés de plantains ou bananes à cuire qu'ils appellent *paalu*, « banane », et de « bacoves » (bananes douces).

Ces végétaux ne jouent pas, dans leur alimentation, le rôle qu'on pourrait normalement attendre sous ce climat. Ceci tient à la vie vagabonde des Noirs Réfugiés et à la dispersion de leurs abattis. Les bananiers ne peuvent donner une récolte satisfaisante qu'à condition d'être constamment surveillés; quand un régime se forme, il faut que le bananier soit étayé par une fourche, sinon il s'écroule. Le régime tombé à terre est dévoré en quelques jours par les rongeurs, les oiseaux et les fourmis.

Ne pouvant surveiller efficacement leurs abattis, les Noirs Réfugiés plantent plus de bananiers qu'il ne serait nécessaire en culture normale, résignés à ne récolter que 25 régimes par abattis planté d'une centaine de plants. Leur attitude à cet égard est plus voisine de la cueillette que de l'agriculture. On entend souvent dire : « j'ai **trouvé** tant de régimes de bananes dans mon abattis ».

Les Noirs Réfugiés plantent peu de bananes douces (« bacoves ») parce que les régimes ne se conservent que peu de temps, et sont beaucoup plus attaqués par les oiseaux, chauves-souris et fourmis. Ils cultivent surtout les plantains, adoptant n'importe quelle variété, selon les plants qu'ils ont pu se procurer. Sur 8 abattis dont nous avons fait un dénombrement complet, on comptait initialement 774 pieds de plantains pour 117 de bananes douces, soit respectivement 87 % et 13 % du total.

Une importante proportion de plants ne se développent pas, ou se développent trop lentement pour pouvoir fructifier avant l'abandon de l'abattis. Au bout d'un an, 55 % seulement des sujets initialement plantés sont bien développés, 45 % sont mal développés, et en grande partie sont demeurés tels qu'ils ont été plantés, sans dépérir, mais sans croître. Ce fait paraît dû à des variations locales dans les propriétés du sol, que rien ne décèle au moment de la plantation. Un plant demeuré deux ans en terre sans se développer, repris et transporté dans un nouvel abattis, pourra se développer normalement.

Cette particularité est l'explication généralement invoquée par les Noirs Réfugiés, pour justifier leur méthode de travail consistant à disperser les bananiers sur toute la surface de l'abattis, au lieu de les grouper dans une zone restreinte, plus facile à surveiller. Il nous semble toutefois que cette méthode, empruntée aux Indiens dont les abattis sont petits et bien sarclés, n'est pas avantageuse ici.

La plantation des bananiers commence en décembre de l'année n , et se termine en janvier de l'année $n + 1$. Dix mois après la plantation (en octobre-novembre de l'année $n + 1$), la récolte commence à peine (1 régime récolté pour 100 pieds plantés). Elle se poursuit régulièrement jusqu'à l'abandon de l'abattis, en février-mars de l'année $n + 2$. Elle s'étale donc sur 15 à 16 mois. Après cette période, les bananiers, étouffés par la brousse et envahis d'épiphytes, cessent de produire. On ne les utilise plus que pour fournir des plants aux nouveaux abattis.

Il est impossible de faire une évaluation directe du rendement des bananiers d'après le nombre de plants. Les estimations qu'on pourrait faire ainsi ne manqueraient pas d'être grossièrement erronées par excès, car, nous l'avons dit, les Noirs Réfugiés ne visitent pas régulièrement leurs abattis et beaucoup de régimes sont perdus. Une étude approfondie de la production des bananiers en culture indigène nécessiterait le contrôle de l'activité de plusieurs ménages pendant près d'un an et demi, ce qui entraînerait des frais disproportionnés avec l'objectif à atteindre. Mais il est possible de parvenir à une approximation satisfaisante par une méthode plus simple, en examinant les abattis deux ans après la plantation, soit peu avant leur abandon définitif.

Chaque fois qu'on récolte un régime, on coupe le bananier à la base, et la trace du coup de sabre est encore bien visible un an et demi après. Si par contre le bananier est tombé spontanément, on peut estimer que son régime a été perdu. En parcourant l'abattis mètre par mètre, on reconstitue ainsi de façon satisfaisante sa production en bananes.

Cette recherche, au milieu d'une brousse secondaire dense, prend beaucoup de temps. Nous n'avons pu la faire que pour 4 abattis, représentant une surface totale plantée de 3,52 hectares. Cette recherche a été faite fin octobre 1962, soit 22 mois après la plantation des abattis plantés fin 1960, et 13 mois après le début de la récolte des bananes.

Quatre autres abattis ont été étudiés un an après la plantation, pour mettre en évidence la proportion des plants de bananiers bien développés et devant fructifier.

Les données moyennes résultant de cette étude sont résumées par le tableau ci-dessous :

	Plants et rejets			Régimes récoltés		Régimes perdus	
	Plantés initialement	Bien développés après 11 mois (début de récolte)	Restent après 23 mois (plants d'origine et grands rejets)	Après 23 mois	En fin d'exploitation (27 mois) (1)	Après 23 mois	En fin d'exploitation (27 mois)
Par abattis	109	66	41	24	29	17	21
Par hectare planté . . .	126,5	76	49	27,5	34	19	23

(1) Ce chiffre est obtenu en extrapolant sur 16 mois les valeurs obtenues pour une durée de récolte contrôlée de 13 mois.

Le tableau des déterminations effectuées est joint en annexe.

Ainsi, par hectare de surface plantée, l'abattis Boni produit au total 57 régimes, dont seulement 34 sont récoltés.

Le poids moyen des régimes recueillis à l'abattis est de 12,5 kg (moyenne effectuée sur 20 régimes pesés); la production par hectare planté est donc de $34 \times 12,5 = 425$ kg brut.

Ce chiffre doit être réduit de 30 % pour tenir compte des pertes au stockage et au transport (déprédations par les rats, les chauves-souris, les fourmis, régimes à demi écrasés au cours des transports en canot); la production nette moyenne par hectare planté peut donc être évaluée à 300 kg.

Il est vraisemblable que les Noirs Réfugiés auraient meilleur compte à grouper leurs bananiers le long d'un certain nombre de chemins tracés dans leurs abattis. Ces chemins seraient maintenus ouverts après l'abandon de l'abattis, permettant une surveillance facile. La récolte, moyennant un minime effort de débroussement aux abords des bananiers, pourrait se poursuivre pendant plusieurs années. Dans quelques abattis comme celui de Poopou, étudié ci-après, on trouve un début de réalisation de cette idée; mais nulle part n'apparaît une véritable bananeraie. Là encore, la fourmi-manioc, empêchant les Noirs Réfugiés de grouper leurs abattis et de procéder à une rotation régulière des cultures dans un périmètre restreint, apparaît comme le principal ennemi de l'agriculture et de l'économie.

Maïs. C'est une des premières plantes récoltées, en mars-avril. Le maïs n'est pas attaqué par la fourmi-manioc, et ne subit que de faibles déprédations du fait des oiseaux. Contrairement au manioc, il donne les meilleurs rendements dans les abattis coupés sur brousse secondaire récente.

Les Noirs Réfugiés ne consomment le maïs qu'à l'état frais, pendant les deux semaines qui suivent la récolte; ensuite, ils ne l'utilisent guère que pour nourrir leurs poules, parcimonieusement d'ailleurs, un à deux épis par jour. Ils considèrent surtout le maïs comme une culture destinée à la vente. L'écoulement de la récolte demeure limité aux besoins de la population créole du Maroni. On cherche à se débarrasser très rapidement de la récolte, les charançons amenant, au bout de quelques mois, des pertes importantes.

Quelques Boni font de petits abattis spécialement pour la culture du maïs, qui, en plantation serrée, donne des rendements de 1 500 à 1 800 kg de grains à l'hectare. Mais la plupart se contentent de planter avec une très faible densité, au milieu du manioc. Les tiges isolées sont d'une belle venue et portent 2 à 4 épis.

D'après des sondages fragmentaires, nous évaluons la production du maïs à 300 kg/hectare, dont il faut retrancher 20 % pour tenir compte de la semence et des pertes au stockage, soit une production nette de 240 kg/ha. La consommation moyenne annuelle d'un ménage étant d'environ 100 kg, l'excédent vendable d'un abattis de 0,8 hectare est d'environ 90 kg, commercialisés sur la base de 80 fr le kg, soit 7 200 fr.

Le maïs, dont la culture est facile, est avec les arachides la principale ressource financière des personnes âgées ou en mauvaise santé.

Ignames. Des nombreuses variétés d'ignames cultivées en Guyane par les créoles, les Noirs Réfugiés n'en ont retenu que deux :

— Le napi (Brésil : kala), variété très probablement indigène, empruntée aux Indiens de Guyane. Contrairement aux ignames courants, qui donnent un gros tubercule unique, les napis se présentent sous forme de faisceaux de petits tubercules en forme de poire. Ils se conservent trois à quatre semaines hors du sol. D'un goût délicat, facilement commercialisables, les napis sont une des cultures indigènes les plus intéressantes. On distingue cinq variétés de napis qui ne diffèrent que par la couleur et la forme des tubercules. La production par butte est très variable (1 à 15 kg), la moyenne se situant à 3,5 kg.

— Le gros igname blanc, atteignant parfois 20 kg et davantage, mais dont le poids moyen est également de 3,5 kg. C'est une variété importée, car elle n'est pas connue des Indiens.

Ces ignames sont plantés de la même façon, en buttes isolées réparties au milieu de l'abattis. On place des tuteurs, parfois assez éloignés de la butte (un tuteur pour trois ou quatre buttes).

Les ignames sont particulièrement recherchés par les rongeurs (paks, agoutis); c'est une des raisons pour lesquelles on dissémine les buttes dans la partie centrale de l'abattis.

La récolte peut être faite de août à novembre. Aux premières pluies, les tubercules rejettent et deviennent impropres à la consommation, mais ils peuvent servir de plants.

Les napis extraits de terre sont attaqués par plusieurs espèces de fourmis qui envahissent les cases. Pour cette raison on préfère les conserver dans l'abattis même, sur des claies abritées de la pluie. Les plants mis en réserve pour planter le nouvel abattis sont recouverts de terre, pour les protéger des fourmis.

La vente de l'excédent de la récolte de napis pourrait constituer un apport important, mais elle est limitée par la faible capacité d'achat des orpailleurs créoles du Maroni, et la difficulté de l'exportation. En fait, la plupart des Boni ne plantent que le minimum nécessaire à leur consommation.

Comme les bananiers, les buttes d'ignames ne sont pas visitées régulièrement et il arrive qu'une partie de la récolte soit perdue. Nous admettons, en attendant de pouvoir ultérieurement enquêter sur ce point, une perte moyenne de 20 %, ce qui réduit le rendement moyen à 2,8 kg par butte plantée.

Dachines et choux caraïbes. Ces tubercules, apparentés au taro, sont plantés de préférence dans les zones inondables ou, à défaut, dans les parties les plus basses de l'abattis; ce sont les seules plantes cultivées qui supportent sans inconvénient l'inondation annuelle.

La récolte des dachines commence en juin et se poursuit jusqu'aux premières pluies, en novembre-décembre; le tubercule qui a la forme et les dimensions d'une betterave, ne se conserve pas plus d'une dizaine de jours hors de terre. La dachine bouillie, farineuse et fade, mais d'une teneur intéressante en calcium, est une des principales ressources alimentaires des Noirs Réfugiés comme des créoles.

Le poids moyen des tubercules est de 1,7 kg.

Comme pour les ignames, nous réduisons ce chiffre de 20 % pour tenir compte des buttes non récoltées.

Outre les dachines plantées dans l'abattis, nombre de Boni ont un petit champ en commun avec de proches parents au bord d'une crique, en zone inondable. Les rendements à l'hectare obtenus dans ces conditions sont très élevés (25 000 kg à l'hectare). Nous n'avons pas tenu compte dans les bilans production-consommation des ménages étudiés, de l'apport de ces petits champs mal individualisés; et c'est pourquoi ces bilans sont, en ce qui concerne les dachines, déficitaires en apparence. En fait, la production globale des dachines est toujours excédentaire, et ce produit ne donne lieu à aucune commercialisation.

La consommation moyenne annuelle des dachines et choux caraïbes atteint 250 kg par ménage.

Le chou caraïbe (deux variétés), qui se rapproche beaucoup de la dachine par les caractères botaniques, donne un tubercule de même poids moyen, de forme ronde, plus ferme, qui se conserve plusieurs mois hors de terre. Cette plante est malheureusement attaquée par plusieurs espèces d'insectes dont la larve ronge le tubercule et le fait pourrir. De ce fait, il ne joue qu'un rôle secondaire dans l'alimentation.

Patates (quatre variétés). Elles ne donnent lieu à aucune commercialisation et, bien que leur culture soit facile, elles ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'alimentation.

On les cultive en billons. La plantation est faite en janvier et la récolte se fait à la saison sèche suivante, de juillet à octobre.

La consommation atteint 75 kg par ménage et par an.

Arachides. On en cultive très peu et presque exclusivement pour la consommation familiale. L'arachide entre dans la préparation des sauces, et les jours de fête on en confectionne des gâteaux. La récolte familiale ne dépasse guère 20 à 30 kg par an d'arachides en coque. Trois familles, sur les 20 étudiées ci-après, avaient cultivé un champ d'arachides en vue de la vente.

Melons d'eau (*pāmpu*). Ce sont des sortes de pastèques, fades et de texture grossière, assez appréciées cependant. C'est le premier légume récolté dans les abattis, à partir du mois de mars.

Condiments. Deux plantes oléagineuses africaines sont cultivées par les Boni pour la préparation des sauces :

— Le gombo (*oko*; ce mot provient du Sud du Nigeria). La récolte est effectuée en juillet; elle est par ménage de 7 à 8 kg de graines, conservées dans des bouteilles.

— Le *bōngila* (créole jérémi) (*Sesamum indicum*), légumineuse spontanée de l'Afrique Noire sahélienne, bien connue notamment des Peuls sous le nom de soursoum. La récolte moyenne est d'une quinzaine de kilos de graines par ménage.

Arbres fruitiers, palmiers. Les Boni ne pratiquent aucune culture industrielle et contrairement aux Indiens, ils ne plantent en général ni coton, ni tabac. On trouve dans leurs abattis quelques pieds de roucou, dont ils se servent surtout pour des préparations magiques. Ils cultivent aussi quelques pieds de *Tephrosia toxicaria (bumbi)*, légumineuse dont les graines servent à « nivrer » les poissons.

Comme arbres fruitiers, on ne trouve guère dans les villages Boni que des manguiers. Les Boni cueillent volontiers des oranges à l'emplacement des anciens villages d'orpailleurs, mais ils ne plantent pas eux-mêmes d'orangers.

Par contre, ils plantent dans leurs villages des palmiers caumou (*Oenocarpus bacaba*), maripa et awara. Les graines de caumou, comme sur la côte les graines de patawa, servent à préparer une bouillie (« lait de caumou »), riche notamment en lipides et en vitamine C; les graines sont récoltées de janvier à juin, le maximum se situant en mars.

L'awara (*Astrocaryum vulgare*) qu'il faut bien distinguer de diverses espèces sauvages aux graines ligneuses poussant dans les zones inondables (*awara liba* = awara de rivière), est cultivé pour ses graines consommées en mai-juin. Elles sont d'une très grande richesse en vitamine A.

Le maripa (*Maripa excelsa*) sert à faire de l'huile de cuisine. Chaque maripa fournit annuellement soit un, soit deux régimes de 20 kg, dont chacun donne un litre et demi d'huile environ.

Les coques sont entourées d'une enveloppe fibreuse qu'on ne pourrait attaquer directement. On met cette enveloppe à pourrir en laissant les coques à la pluie pendant plusieurs mois dans de vieux canots. Puis on brise les coques avec de vieux fers de hache pour extraire les amandes qui sont pressées, et le liquide obtenu tamisé.

Pour les palmiers caumou et maripa, qui sont des palmiers indigènes assez courants en brousse, l'attitude des Noirs Réfugiés est curieusement intermédiaire entre la cueillette et l'agriculture; ils les plantent, mais en quantité très insuffisante, toujours pour cette même raison qu'ils n'ont pas confiance les uns dans les autres et qu'ils ne jugent en sécurité que les palmiers plantés au milieu du village à proximité immédiate des cases. La cueillette fournit l'apport principal; il est admis qu'on ne doit pas couper ces palmiers pour recueillir les graines.

ÉTUDE DES ABATTIS DE QUATRE MÉNAGES

L'abattis ne doit pas être considéré comme un mélange confus de végétaux cultivés, susceptible seulement d'être découpé arbitrairement en carreaux en vue d'un dénombrement statistique. Chaque abattis a sa physionomie particulière, son mode d'adaptation aux conditions du milieu et au relief, offrant parfois, pour certains végétaux, un mode de groupement particulier. Il reflète la personnalité de celui qui l'a créé et l'exploite. Qu'il s'agisse de géographie humaine ou de statistique, il n'existe pas d'autre base valable pour l'étude de l'agriculture des Noirs Réfugiés que l'abattis entier, considéré comme une unité indivisible.

Dans les zones nouvellement cultivées, les abattis ont tendance à se disposer en grappe de part et d'autre d'un chemin perpendiculaire au fleuve. Le réseau de chemins, initialement créé, tend à être conservé au cours des abattages successifs. On garde souvent entre deux abattis une bande de 10 à 15 m de bois non abattu, le long d'un chemin.

A mesure que de nouveaux abattis se créent, ils tendent à s'imbriquer, tendant vers une forme en hexagone, comme les cellules d'une ruche.

La planche XII, qui représente les abattis de l'habitation de culture Makélé au Saut Simayé, donne une représentation expressive de cette disposition.

Sur le pourtour de l'abattis, on trouve une zone non brûlée, de largeur variable, qui traduit l'effet de bordure dû au voisinage immédiat de la forêt. Cette zone non brûlée est plus ou moins large selon les conditions climatiques; elle est beaucoup plus marquée en bordure de la forêt primaire qu'en bordure d'anciens abattis. Elle est plus restreinte dans les abattis de petite dimension, car on fait un effort particulier pour tronçonner les bois et les brûler à petit feu, pour

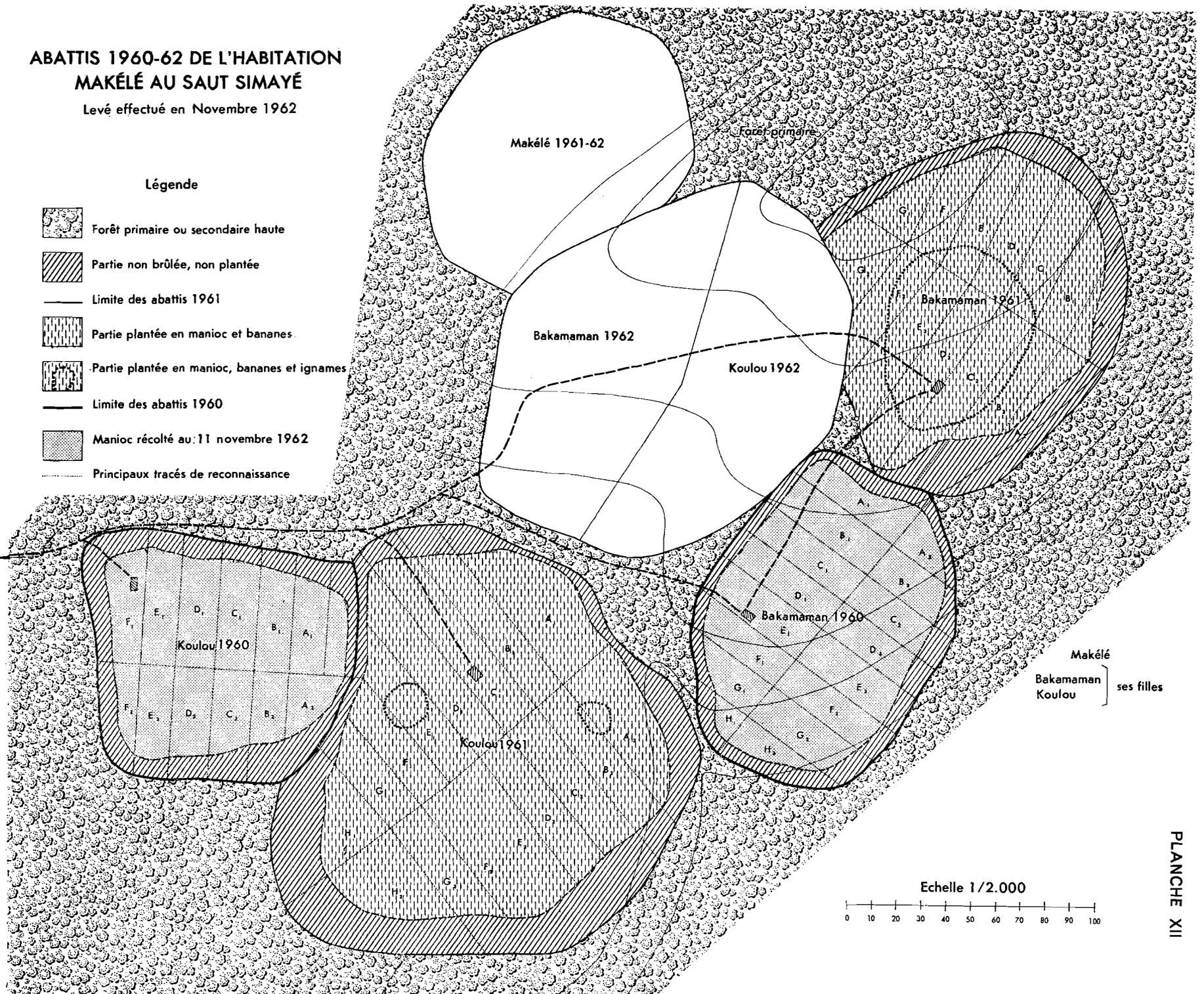
ABATTIS 1960-62 DE L'HABITATION MAKÉLÉ AU SAUT SIMAYÉ

Levé effectué en Novembre 1962

Légende

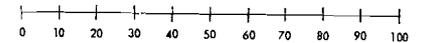
-  Forêt primaire ou secondaire haute
-  Partie non brûlée, non plantée
-  Limite des abattis 1961
-  Partie plantée en manioc et bananes
-  Partie plantée en manioc, bananes et ignames
-  Limite des abattis 1960
-  Manioc récolté au 11 novembre 1962
-  Principaux tracés de reconnaissance

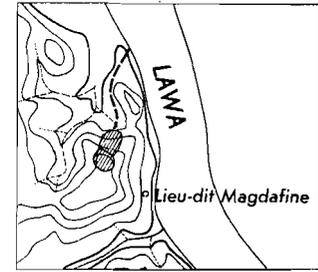
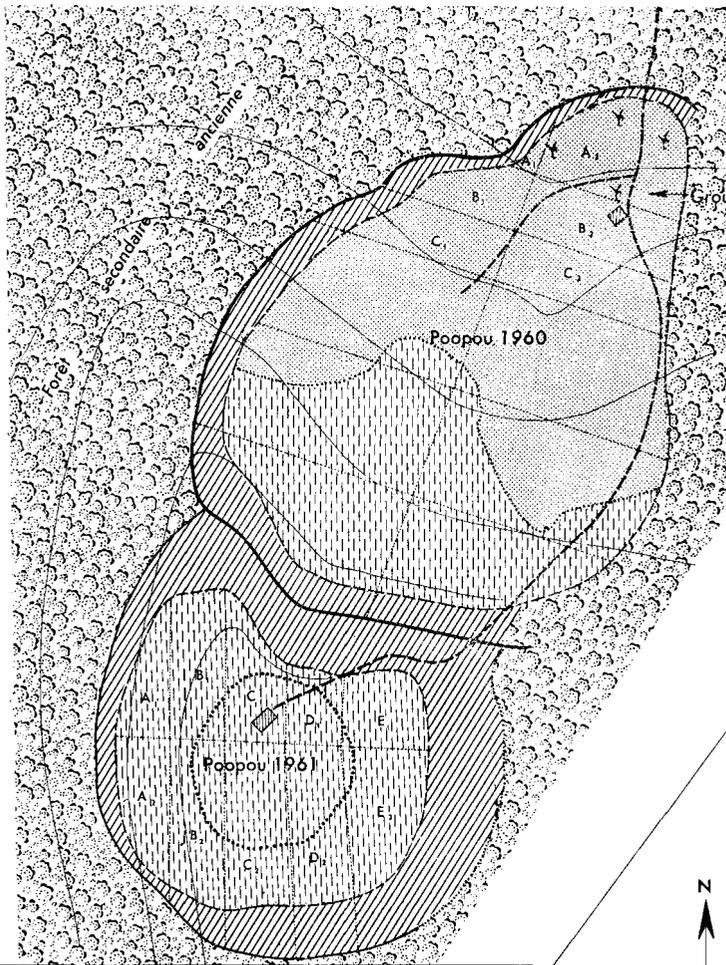
Habitation Makélé



Makélé
Bakamaman
Koulou } ses filles

Echelle 1/2.000





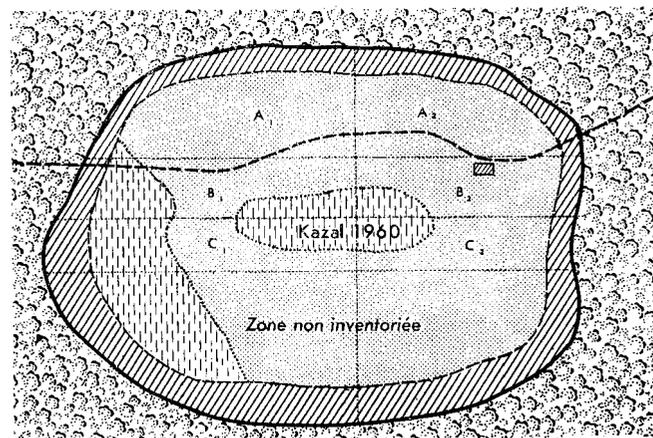
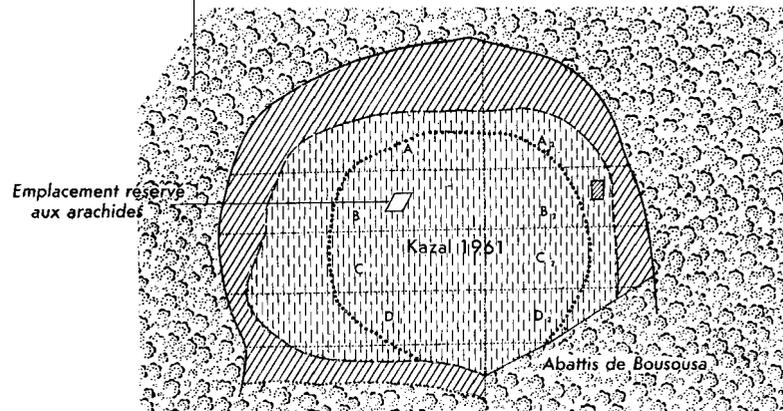
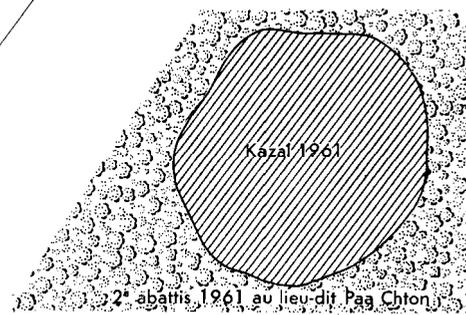
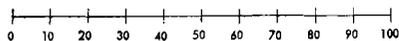
Echelle : 1/200.000

**ABATTIS 1960 ET 1961
DE POOPOU ET DE KAZAL**
(Village de Kormotibo)
10-11 novembre 1962

Légende

-  Forêt primaire ou secondaire haute
-  Partie non brûlée, non olantée
-  Limite des abattis 1961
-  Partie plantée en manioc et bananes
-  Partie plantée en manioc, bananes et ignames
-  Limite des abattis 1960
-  Manioc récolté au 11 novembre 1962
-  Principaux tracés de reconnaissance

Echelle : 1/2.000



utiliser au maximum la superficie disponible. En moyenne, elle a de 3 à 5 m de large. En 1961, année désastreuse au cours de laquelle il n'y eut presque pas de journées sèches, on ne put brûler qu'une faible partie des abattis, et pour ceux qu'on parvint à planter, l'effet de bordure fut particulièrement marqué, atteignant couramment 10 à 15 mètres.

A proximité du chemin d'accès, le propriétaire installe une petite case qui sert surtout à emmagasiner les récoltes, en attendant qu'on les transporte au village. Cette case est le centre de l'exploitation de l'abattis. Au voisinage sont plantés les piments, les ananas, quelques pieds de haricots, etc. Les autres plantes cultivées, à l'exception des ignames plantés dans la partie centrale de l'abattis, sont dispersées sur toute sa surface, même des plantes qui ne figurent qu'à quelques exemplaires, comme les calebassiers, les papayers, etc., qu'on s'attendrait à trouver groupées autour de la case.

On ne trouve dans l'abattis aucun chemin d'exploitation. Les femmes se fient à leur mémoire pour retrouver, à travers une brousse inextricable, les plantes cultivées dont elles ont besoin. On les voit fureter dans l'abattis à la façon de l'agouti, le lièvre des bois, allant et venant en tous sens. Malgré leur mémoire topographique qui est réelle, il y a des secteurs oubliés et non récoltés, des régimes de bananes et des ignames perdus. C'est surtout à la fin de la première année, quand la brousse arbustive atteint 2 mètres de hauteur, qu'apparaît l'insuffisance de cette méthode de travail.

Étude d'un groupe d'abattis à l'habitation de culture Makélé, au Saut Simayé (15-22 nov. 1962).

Deux sœurs, Koulou et Bakamaman, font leurs abattis à l'habitation de culture de leur père, Makélé, au Saut Simayé, à environ 15 km au Sud de Maripasoula. Leurs maris, Moomou et Antalia, viennent effectuer abattage et sarclage, mais n'y résident pas habituellement. Cette habitation, relativement isolée, dispose de toute la terre cultivable désirée. Les abattis 1960 à 1962 sont situés sur la rive Est du fleuve, à environ 500 m du bord, sur des collines en faible pente (5 à 10 %). Sol argileux (*kyé doti*). Absence à peu près complète de fourmis-manioc.

	Abattis coupé sur	Surface abattue	Surface plantée	Rend ^t estimé pour le manioc
Koulou 1960. . .	Brousse secondaire de 2 ans Brûlage mal réussi. État d'entretien moyen	0,88 ha	0,66 ha	4 000 kg/ha
Koulou 1961. . .	Forêt primaire. Assez soigneusement sarclé	1,90 ha	1,57 ha	5 000 kg/ha
Bakamaman 1960	Forêt primaire très mal entretenue (développement extraordinaire des bois-canon)	1,08 ha	0,84 ha	4 000 kg/ha
Bakamaman 1961	Forêt primaire. Soigneusement sarclé	1,32 ha	1,07 ha	5 000 kg/ha
Consommateurs .	Koulou, son mari, 4 enfants, équivalent à 4,85 consommateurs adultes du sexe masculin Bakamaman, son mari, 4 enfants, équivalent à 4,10 consommateurs adultes du sexe masculin			

La configuration de ces abattis est remarquable, et peut être prise comme exemple de la disposition en grappe de part et d'autre d'un chemin, ainsi que du passage progressif de la forme circulaire de l'abattis isolé à la forme pentagonale ou hexagonale. L'attachement à la forme circulaire et au principe de l'isolement de l'abattis est marqué par la conservation de lambeaux triangulaires et de bandes de forêt. On remarque la largeur de la zone non brûlée en bordure des abattis 1961 en conséquence d'une saison particulièrement pluvieuse.

Fin 1960, Koulou, dont le mari était en travail salarié (balata), a coupé elle-même l'abattis sur une brousse secondaire de deux ans. Sa sœur Bakamaman, en voyage à plusieurs reprises, n'a pu sarcler et exploiter convenablement son abattis 1960, lui-même de surface insuffisante; cela se traduisit par un développement phénoménal des bois-canon, qui en moins de 18 mois formèrent un couvert continu, aux dépens, bien entendu, du développement du manioc.

A la mi-novembre 1962, soit 11 mois après la plantation, le manioc de Bakamaman était presque épuisé. L'abattis de Koulou était vide depuis déjà trois mois. L'une et l'autre étaient réduites à demander du manioc à une de leurs sœurs, qui disposait d'un vaste abattis à Bonville. Il est à noter que ni l'une ni l'autre n'avait commencé à exploiter les très vastes abattis plantés en 1961, ce qu'elles auraient fort bien pu faire. Ce fait montre assez combien la solidarité familiale joue en matière d'agriculture.

En 1961, passant d'un extrême à l'autre (comportement habituel chez les Noirs Réfugiés en pareil cas,) les deux sœurs et leurs maris firent un effort exceptionnel. Le mari de Koulou coupa l'un des plus grands abattis que nous ayons jamais vu en pays Boni : 1,90 ha. (L'exploitation d'une surface si considérable n'est possible que grâce à la présence, dans le groupe familial, de deux jeunes filles presque adultes.)

Nous avons fait dans ces abattis un dénombrement complet des végétaux cultivés non encore récoltés au 10^e mois, soit bananiers, ignames, choux caraïbes, dachines. Ces données sont explicitées en annexe.

Pour les plantes déjà récoltées, maïs, gombo, bonguila, etc., nous nous sommes fondés sur des données moyennes résultant d'études partielles faites les années antérieures.

Abattis 1960 et 1961 de Poopou, chef du village de Kormotibo, au lieu-dit Magdafine. (12-13 nov. 1943) (pl. XIII).

Contrairement aux précédents, Poopou travaille sur les terres de son lignage et les abattis lui appartiennent en propre. Sa femme vit habituellement avec lui et n'a pas d'autre abattis.

Ces abattis, adjacents l'un à l'autre, sont situés au flanc d'une colline en forte pente : 20 à 25 %. L'un et l'autre sont coupés sur forêt secondaire ancienne. Terrain basique (anciennes laves métamorphosées, série de Paramaka); le sol de l'abattis 1961, plus proche du sommet, est parsemé de blocs résultant du démantèlement d'une cuirasse latéritique. Sol argileux (*kyé doti*); faible activité des fourmis-manioc.

	Abattis coupé sur	Surface abattue	Surface plantée	Rend ^t estimé pour le manioc
Poopou-Akanté 1960 . . .	Forêt secondaire ancienne	1,45 ha	1,14 ha	6 000 kg/ha
Poopou-Akanté 1961 . . .	Forêt secondaire ancienne	0,85 ha	0,48 ha	5 000 kg/ha
Consommateurs	Poopou, sa femme Akanté, 2 enfants, correspondent à 3,1 consommateurs adultes du sexe masculin			

L'abattis 1960 témoigne d'un effort que nous n'avons pas retrouvé ailleurs en pays Boni, pour créer une bananeraie. Presque tous les bananiers sont groupés à la partie inférieure (secteur A₁, A₂, B₁, B₂) sur une surface ne dépassant pas le 2/10 de la surface totale; encore la plupart sont-ils groupés le long de deux chemins, qu'il suffira de maintenir ouverts après l'abandon de l'abattis.

En octobre 1962, soit au 10^e mois après la plantation, il demeurait 0,17 ha de manioc non récolté, soit représentant 225 kg de couac. L'abattis ne devait pas être abandonné avant février 1963.

Ayant une avance considérable de manioc, Poopou a, au contraire des précédents, réduit son effort en 1961, et défriché seulement 0,85 ha. L'emplacement choisi, plus proche du sommet de la colline, est moins favorable que le précédent, notamment pour les bananiers, qui se développent mal.

Ces abattis ont fait également l'objet d'un dénombrement complet.

Abattis 1960 et 1961 de Kazal, du village Kormotibo. Comme Poopou, Kazal travaille sur les terres de son lignage, sur la rive Ouest du Maroni, en face de Kormotibo. L'abattis est regardé comme sa propriété personnelle.

Sa femme Osaya, qui réside à Assissi, à 10 km en aval, se rend régulièrement à l'abattis pour l'exploiter; elle n'en a pas d'autres.

Les abattis, à quelques centaines de mètres de la rive Ouest du Maroni, sont situés sur une ancienne terrasse alluviale; terrain parfaitement plat; sol sableux (*sānti doti*). Faible activité des fourmis-manioc.

	Abattis coupé sur	Surface abattue	Surface plantée	Rend ^t estimé pour le manioc
Kazal-Osaya 1960 . . .	Forêt secondaire ancienne	1,37 ha	0,88 ha	5 000 kg/ha
Kazal-Osaya 1961 . . .	Forêt secondaire ancienne	0,96 ha	0,57 ha	5 000 kg/ha
Consommateurs	Kazal, sa femme Osaya, 4 enfants, équivalent au total à 4,9 consommateurs adultes du sexe masculin			

Le manioc de l'abattis 1960 était, au 11^e mois, récolté à 85 % (en tenant compte d'une zone oubliée au centre, qui avait passé inaperçue tant l'abattis était embroussaillé). L'abattis devait être abandonné définitivement fin décembre pour le manioc, et en février-mars pour les bananiers.

La surface abattue en 1961 est à peu près équivalente à celle de l'abattis 1960, compte tenu d'un champ situé plus en amont, au lieu-dit Paa chton, qui n'a d'ailleurs pas brûlé et n'a pu être utilisé.

On remarque, comme dans les abattis étudiés précédemment, le groupement des ignames dans la partie centrale. Une petite zone est réservée aux arachides (deux récoltes consécutives). L'arachide ne pouvant être plantée qu'en terrain sableux, les abattis étudiés précédemment n'en comportaient pas. Leurs propriétaires ont l'habitude d'en planter un peu dans l'abattis d'un proche parent dont la terre est plus favorable à cette culture.

Dénombrement des végétaux cultivés dans les abattis de 1961. Ce dénombrement a été effectué dans les abattis des 4 ménages étudiés précédemment. Rappelons qu'à la période où il a été effectué, en novembre 1962, soit 11 mois après la plantation, les récoltes sont déjà effectuées pour les arachides, le maïs, le riz, et les condiments gombo et bonguila.

	Kazal	Poopou	Koulou	Bakamaman	Moyenne par abattis	Moyenne par hectare
Surface plantée . . .	0,57	0,48	1,57	1,07		
Plantains { Plants nb. total . . .	61	96	142	145	111	132
{ Plants bien dével. . .	41	20	90	96	61	65
Bananes { Plants nb. total . . .	8	0	6	6	5	6
{ Plants bien dével. . .	0	0	6	5	3	3
Napis	40	24	11	23	24	37
Ignames blancs . . .	3	9	0	9	5	6
Dachines	21	9	18	7	14	18
Choux caraïbes . . .	10	56	66	37	42	53
Agave (1)	3	2	0	5	3	4
Nivrée (2)	15	43	20	5	21	33
Calebasses (3) . . .	1	0	0	2	1	1
Ananas	0	0	5	23	7	9

(1) Sert à faire de la corde d'arc.
 (2) *Bumbi* (*Tephrosia toxicaria*), légumineuse africaine servant à enivrer le poisson.
 (3) *goo*, grosses calebasses utilisées pour conserver de l'eau.

Ce tableau donne une valeur approchée de la composition type de l'abattis des Noirs Réfugiés. Nous verrons au chapitre suivant que cette composition diffère sensiblement de celle de l'abattis indien.

ESSAI DE BILAN DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES RESSOURCES TIRÉES DE L'AGRICULTURE

Méthode. La méthode la plus rigoureuse consisterait à suivre jour après jour la vie d'une dizaine de ménages Boni pendant une année entière, et si possible pendant deux ans, ce qui n'est évidemment pas réalisable, ne fût-ce qu'en raison de leurs fréquents déplacements et de la vie séparée des hommes et des femmes. L'étude d'un seul ménage, pendant une seule année, ne donnerait pas des résultats en rapport avec le temps dépensé, car les rendements sont très variables d'une année à l'autre et d'un point à un autre; d'ailleurs la vie semi-nomade des Noirs Réfugiés, la facilité avec laquelle « frères » et « sœurs » classificatoires puisent dans les abattis les uns des autres en cas de besoin, rendraient le contrôle illusoire.

Il nous a paru plus efficace de déterminer par une enquête portant sur une douzaine d'abattis le rendement moyen des différentes cultures. Les valeurs obtenues peuvent être regardées comme exactes à 15 ou 20 % près. Pour obtenir des données précises à 5 à 10 % près, il aurait fallu non seulement étudier un beaucoup plus grand nombre d'abattis (or ces mesures sont longues et délicates), mais étendre cette étude à plusieurs années consécutives. Cela dépassait évidemment nos moyens. Les bilans ci-dessous explicités doivent donc être regardés comme une première approximation; ils pourront être repris et améliorés ultérieurement.

Le bilan de la consommation familiale est déduit d'une étude de nutrition, explicitée en annexe (tableau XIV). Les chiffres obtenus sur ce point peuvent être regardés comme exacts à moins de 10 % près.

L'enquête de consommation a permis de déterminer avec précision la correspondance entre les produits bruts et la consommation effective, compte tenu des déchets, et aussi des restes non consommés, donnés aux animaux ou jetés. Par contre, nous ne possédons que des données fragmentaires sur les pertes au transport et au stockage. Le pourcentage à déduire de ce fait sur la production brute est pour certaines denrées comme les bananes, fort important. Une connaissance plus précise de ces pertes sera nécessaire pour pousser plus loin l'étude de l'économie des populations tribales.

Pour rendre comparables des groupes familiaux de dimensions et de taille différentes, on a fait usage d'une table ramenant les femmes et les enfants des divers âges à des fractions du consommateur adulte du sexe masculin (voir le chapitre : nutrition).

L'excédent production-consommation permet d'évaluer les ressources tirées de l'agriculture par le ménage considéré (1).

Précisons que cette méthode d'établissement du bilan production-consommation n'est valable que dans la mesure où les végétaux sont, soit plantés avec une densité uniforme sur toute la surface de l'abattis (manioc, riz), soit dénombrables (buttes d'ignames, de choux caraïbes). Pour les bananiers nous avons utilisé une méthode particulière fondée sur l'examen des abattis en fin d'exploitation. Pour le maïs, les patates, et les condiments (gombo, bonguila, etc.), nous nous sommes fondés soit sur les déclarations des intéressés, soit sur les données de l'enquête de consommation, quand il s'agit de produits ne donnant pas lieu à commercialisation.

Il n'est pas toujours facile, chez les Noirs Réfugiés, de faire correspondre avec certitude une surface cultivée et un nombre donné de consommateurs. Nombre d'hommes entretiennent deux ménages. Certains, outre l'abattis qu'ils coupent pour leur femme, en font un autre pour leur compte, qu'ils exploitent avec le concours d'une sœur, laquelle est mariée et fait faire par son mari un autre abattis, etc. Il importe donc de bien connaître la vie des ménages, objet de l'étude.

Pour éliminer tout choix subjectif, et donner à cette étude une valeur statistique permettant l'extrapolation à l'ensemble des Boni, nous avons pris l'ensemble des personnes faisant leurs

(1) Cf. chap. VI, tableau X bis : prix d'achat des denrées vendues par les Noirs Réfugiés.

abattis dans des zones prises au hasard, et éliminé celles dont la situation familiale aurait amené une des causes d'erreur évoquées ci-dessus. Nous n'avons conservé que les ménages stables, monogames, ne faisant (sauf pour l'un d'entre eux) qu'un seul abattis annuel.

Les 20 ménages retenus groupent au total 85 personnes, soit environ 9 % des Boni du Haut-Maroni (950 personnes).

Les 4 ménages dont nous avons étudié les abattis au chapitre précédent seront désignés dans la suite de cette étude par l'expression « ménages témoins ». Nous avons effectué un dénombrement complet des plantes cultivées dans leurs abattis plantés fin 1960 et fin 1961. Pour évaluer la production agricole de ces ménages au cours de l'année 1962, nous nous fonderons :

- Pour le manioc et les bananes, sur les abattis plantés fin 1960 (1).
- Pour les autres végétaux, sur les abattis plantés fin 1961.

Pour les 16 autres ménages, nous ferons une évaluation plus sommaire fondée sur la surface plantée l'année de l'enquête, sur le rendement estimé des cultures, et le nombre de consommateurs.

Résultats. Les calculs sont explicités par les tableaux IV et V, la récapitulation par le tableau II, ci-joint.

TABLEAU II
Excédent de production agricole
(1962)

Ménages	Couac kg	Riz kg	Maïs kg	Bananes kg	Ignames kg	Arachides kg
1	110	— 73	15	145	25	
2	960	7	40	155	30	
3	— 280	375,0	262	— 10	— 64	
4	10	200	155	40	10	
5	720	305,5	190	215	80	
6	170	77,5	65	60	20	
7	60	40	55	40	15	
8	— 270	— 128,5	95	— 60	— 35	
9	940	443,5	295	325	120	
10	1 220	508	285	345	140	
11	160	78,5	65	65	20	70
12	210	97	80	80	30	
13	300	191	125	135	50	
14	— 240	— 48,5	15	— 15	— 15	
15	— 100	— 8	15	5	—	
16	590	251,5	170	185	65	
17	270	121,5	105	100	35	
18	70	15,5	60	35	5	50
19	70	98	85	80	25	40
20	810	349	225	250	95	
	5 570 — 890	3 158,5 — 258	2 402	2 260 — 85	565 — 114	160
	— 890	— 258		— 85	— 114	
TOTAL . . . (85 pers.)	4 680	2 900,5	2 402	2 175	451	160

Déficit compensé par la solidarité familiale :

Couac	890 kg =	89 000 fr
Riz	258 kg =	20 640 fr
Bananes	85 kg =	2 125 fr
Ignames	114 kg =	5 700 fr
Total		117 465 fr

(1) En réalité l'exploitation d'un abattis s'étend sur plus d'une année, et pendant plusieurs mois chaque année, on récolte simultanément sur deux abattis. Mais comme on coupe un nouvel abattis chaque année, nous sommes fondés à considérer la production totale d'un abattis comme une mesure de la production annuelle du ménage.

On remarque notamment :

— La grande majorité des ménages produisent la totalité de leur nourriture. Quatre seulement, soit 20 %, présentent d'importants déficits : le n° 8 est un vieux ménage (le mari a 75 ans) aidé par ses enfants déjà mariés. Pour les n°s 3, 14 et 15, l'homme était absent pour travaux salariés au moment des abattis, la femme réduite à ses seules forces n'a pu défricher une surface suffisante.

Ces déficits sont comblés par la solidarité familiale, et il est hors de question que les intéressés achètent la quantité manquante de couac et de riz; ils n'en auraient d'ailleurs pas les moyens. Du reste, en pareil cas, les intéressés se restreignent dans une certaine mesure, consomment davantage de dachines, et leur consommation en couac et en riz tombe au-dessous de la norme. Pour ces raisons nous n'avons pas cru devoir porter les quantités manquantes en déduction des ressources tirées de l'agriculture. En réalité, il serait légitime, au point de vue statistique, de répartir entre tous les ménages, proportionnellement à leur revenu, la valeur totale de ce déficit, soit 117 460 fr. C'est ce que nous avons fait dans le tableau III.

TABLEAU III
Produit de la vente de l'excédent de production
(1962)

Ménages	Age moy. des conjoints	Consommateurs	Surface plantée	Produit de la vente	A déduire solidarité familiale (1)	Produit corrigé	Observations
10	31 ans	3	1,44 ha	195 365 fr	19 536 fr	175 829 fr	Hommes se consacrant presque exclusivement à la culture.
9	46	7	1,73	161 305	16 130	145 175	
20		5	1,32	133 420	13 342	120 078	
5	60	3	1,09	117 215	11 721	105 494	
2	57	4	0,48	104 335 ✓	10 433	93 902	
16		4	1,07	97 145	9 714	87 341	
13	70	2	0,68	58 655	5 865	52 790	
17		5	0,77	47 270	4 727	42 543	
3	43	6	1,57	45 720 ✓	4 572	41 148	
12	35	3	0,56	37 060	3 706	33 354	
11		3	0,53	35 805	3 580	32 225	
6	17	2	0,45	29 600	2 960	26 640	
4	40	6	1,07	27 800 <	2 780	25 020	
19		3	0,64	27 190	2 719	24 471	
18		7	0,69	17 965	1 796	16 169	
1	50	6	0,57	16 775 ✓	1 677	15 098	
7	47	3	0,50	14 250	1 425	12 825	
8	63	7	0,47	5 700	570	5 130	
14	33	4	0,37	900	90	810	
15	20	2	0,26	1 025	102	923	
TOTAL		85	16,26 ha	1 174 500 fr	117 445 fr	1 057 055 fr	
Moyenne		4,2	0,81 ha	58 725 fr		52 852 fr	

(1) Valeur correspondant au déficit de production de certains ménages, réparti sur l'ensemble proportionnellement aux ressources de chacun.

— Il y a une très grande différence d'un ménage à l'autre. Cinq ménages, soit 25 % tirent de l'agriculture des revenus supérieurs à 100 000 francs par an. Ce sont les plus travailleurs et les plus vigoureux. Dans les n°s 9, 10 et 20, l'homme a coupé un très grand abattis en plus des travaux salariés auxquels il se consacre toute l'année, et dont il tire, nous le verrons, un revenu supérieur à celui de l'agriculture. Dans les n°s 5 et 2, il s'agit d'hommes d'âge mûr, qui ne recherchent pas de travaux salariés et mènent de front l'agriculture et la construction de canots.

Les autres ménages viennent loin derrière, et, en fait, on doit constater que pour 75 % des Boni, l'agriculture est une activité de subsistance. Les plus jeunes comptent essentiellement sur leur salaire et ne demandent à l'abattis que la nourriture du ménage; d'ailleurs bien des jeunes femmes ne sont pas très ardentes au travail et comptent beaucoup plus sur l'entretien accordé par leur mari que sur leurs ressources personnelles.

Si un homme a été absent au moment des abattis, sa femme n'arrive pas toujours à cultiver le minimum nécessaire. En pareil cas, l'année suivante, l'homme fournit un gros effort, et le bilan, calculé sur deux ans, est presque toujours positif. C'est notamment le cas du ménage n° 3.

Les vieux ménages (ici les n°s 8 et 11) s'efforcent de produire leur nourriture et celle des enfants dont ils sont les tuteurs (car, rappelons-le, les enfants sont souvent élevés par les grands-parents). S'ils n'y parviennent pas, le déficit est comblé par leurs enfants déjà mariés.

La moyenne générale s'établit à 58 725 fr (234 florins de Surinam)
et à 52 850 fr (212 florins) (108 U.S. \$)

en tenant compte, selon la méthode indiquée ci-dessus, de la solidarité familiale.

Ces chiffres, rappelons-le, ne doivent être considérés que comme une approximation à 15 ou 20 % près, en raison de l'incertitude qui subsiste sur les rendements moyens des différentes cultures, ainsi que sur les pertes au transport et au stockage. Ils nous semblent représenter plutôt une limite supérieure, étant donné notamment que les données utilisées pour la récolte du riz correspondent à une bonne récolte.

L'excédent comparé à la consommation. En nous limitant au couac, principale denrée donnant lieu à commercialisation, nous relevons les données suivantes :

Total excédent (20 ménages)	4 680 kg
Total consommation	11 790 kg

L'excédent correspond donc à la consommation de 7,9 ménages, soit 34 personnes. On peut donc admettre que l'excédent de production des 950 Boni du Haut-Maroni nourrit 380 personnes ne cultivant pas la terre, orpailleurs ou citadins.

Évaluation du temps consacré à l'agriculture.

Hommes. L'homme assure l'abattage et le nettoyage de l'abattis. Il participe souvent au sarclage et à la plantation, et plus rarement au transport des tubercules de manioc de l'abattis au village.

Nos évaluations sont fondées sur les déclarations des informateurs les plus sûrs, relevées peu après les opérations correspondantes. Dans le tableau ci-dessous, les diverses opérations sont ramenées à la durée qu'elles auraient eu si elles avaient été effectuées par un homme travaillant seul.

Ce tableau est relatif aux opérations d'abattage en forêt secondaire haute.

	Sonobi 0,62 ha	Akoumambo 2,10 ha	Kazal 0,80 ha
Sabrer	4	10	5
Abattre	4	28	6
« Boucans » (1)	10	30	14
TOTAL	18	68	25
Total par hectare	28	32	31

(1) Rappelons qu'on appelle ainsi le tronçonnage des bois à demi brûlés et leur entassement en vue d'un nouveau brûlage.

On peut donc admettre une moyenne de 30 journées de 10 heures par hectare. Nous admettrons pour la commodité du calcul que l'homme participe pour moitié au sarclage (20 j par ha) et à la plantation (25 j par ha). Soit un total de $30 + 10 + 12 = 52$ j par hectare,

TABLEAU IV
Bilan production-consommation de 4 ménages témoins
au cours de l'année 1962

	1		2		3		4	
Surface plantée fin 1960	0,88 ha		1,14 ha		0,66 ha		0,84 ha	
Surface plantée fin 1961	0,57 ha		0,48 ha		1,57 ha		1,07 ha	
Consommateurs. Équival ^t en adultes sexe M. . .	6	4,9	4	3,1	6	4,85	6	4,10
Rend ^t estimé en manioc (kg/ha)	5 000		6 000		4 000		4 000	
Manioc produit (kg)	4 450		6 840		2 640		3 360	
Équivalent en couac (kg)	990		1 520		590		750	
Couac consommé (kg)	880		560		870		740	
Couac vendu (kg/fr)	110	11 000 fr	960	96 000 fr	— 280 kg (3)	néant	10	1 000 fr
Riz décort. produit (1) (kg)	257		217		705		480	
Riz décort. consommé (kg)	330		210		330		280	
Riz décort. vendu (kg/fr)	— 73 kg (3)	néant	7 × 80	560 fr	375 × 80	30 000 fr	200 × 80	16 000 fr
Maïs produit (1) (grains) (kg)	135		115		377		255	
Maïs consommé (kg)	120		75		115		100	
Maïs vendu (kg/fr)	15 × 60	900 fr	40 × 60	2 400 fr	262 × 60	15 720 fr	155 × 60	9 300 fr
Bananes et plantains régimes produits (1) (kg) .	300	(8,8 × 34)	340	(8,8 × 32)	185	(8,8 × 21)	200	(8,8 × 23)
Régimes consommés (kg)	195		125		195		160	
Régimes vendus (kg/fr)	145 × 25	3 625 fr	155 × 25	3 875 fr	— 10 kg (3)	néant	40 × 25	1 000 fr
Ignames et naps (2) (kg)	120	(2,8 × 43)	90	(2,8 × 31)	31	(2,8 × 11)	90	(2,8 × 31)
Ignames consommés (kg)	95		60		95		80	
Ignames vendus (kg/fr)	25 × 50	1 250 fr	30 × 50	1 500 fr	— 64 kg (3)	néant	10 × 50	500 fr
Dachines et choux caraïbes (2) (kg)	43	(1,4 × 31)	90	(1,4 × 65)	110	(1,4 × 84)	105	(1,4 × 73)
Patates (kg)	110	(environ)	70	(environ)	110	(environ)	95	(environ)
Arachides (coques) (kg)	20	(environ)	20	(environ)	20	(environ)	20	(environ)
pas de commercialisation des dachines et des arachides, ni des condiments (gombo, bonguila)								
TOTAL :	16 775 fr		104 335 fr		45 720 fr		27 800 fr	

(1) Déduction faite de la semence (pour les céréales) et des pertes au transport et au stockage.
(2) Le rendement par butte a été diminué de 20 % pour tenir compte de ce que les 20% des buttes en moyenne ne sont pas récoltées.
(3) Déficit de production, comblé en fait par la solidarité familiale.

TABLEAU V

Abréviations		
Nature du terrain	Sol	Végétation
G = granit	S = Sableux	F.P. = Forêt primaire
P = Série de Paramaka (roches basiques)	A.S. = Argilo-Sableux	F.S. = Forêt secondaire
TER. = terrasse alluviale	A = Argileux	B.S. = Brousse secondaire

Étude sommaire du bilan production-consommation de 16 autres ménages Boni, d'après la surface cultivée annuellement, le rendement estimé de la culture du manioc et la composition des groupes

	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20			
	Atensa	Amoilinga	Ouman	Lébiouman	Apououloubi	Sououssou	Santonia	AseI	Séni	Mongui	Bènguiyou	Koulina(1957)	Maria(1957)	Aléina(1957)	Afolo(1957)	Héléna(1957)			
Abattis au lieu dit	Wassipa lassi (Kormotibo)	Wassipa lassi	Wassipa lassi	Kormotibo (D ^e SOMAG)	Pikin Tapoupa	Pikin Tapoupa	Pikin Tapoupa	Pikin Tapoupa	Day olo	Day olo	Day olo	Likanaon	Likanaon	Pou Mofou Bakka	Pou Mofou Bakka	PapaTston			
coupé sur	B.S. 14 ans	B.S. 5 ans	B.S. 5 ans	F.P.	F.P.	F.P.	B.S. 5 ans	B.S. 5 ans	B.S. 2 à 3 ans	B.S. 2 à 3 ans	B.S. 2 à 3 ans	B.S. 5 ans	B.S. 6 ans	B.S. 10 ans	B.S. 10 ans	F.S. ancien ^e			
Nature du terrain	G	G	G	P	?	?	TER.	TER.	P	P	P	P	P	TER.	TER.	TER.			
Sol	S	S	S	A	A.S.	A.S.	S	S	A	A	A	A	A	S	S	S			
Pente moyenne	0 à 3 %	0 à 3 %	0 à 3 %	15 %	10 %	10 %	0 %	0 %	10 %	10 %	10 %	5 %	5 %	0 %	0 %	0 %			
Activité fourmis-manioc	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible	Moyenne	Forte	Moyenne			
Surface plantée	1,09 ha	0,45 ha	0,50 ha	0,47 ha	1,73 ha	1,44 ha	0,53 ha	0,56 ha	0,68 ha	0,37 ha	0,26 ha	1,07 ha	0,77 ha	0,69 ha	0,64 ha	1,32 ha			
Consommateurs	3	2	3	7	7	3	3	3	2	4	2	4	5	7	3	5			
Equivalent en adultes H.	2,75	1,85	2,70	5,00	4,90	2,1	2,40	2,25	1,70	3,15	1,85	3,4	3,3	4,3	2,8	3,6			
Rendement estimé pour manioc (kg)	5000	5000	5000	6000	5000	5000	5000	5000	4000	4000	4000	5000	5000	5000	4000	5000			
Manioc tubercules production (kg)	5450	2250	2500	2830	8650	7200	2650	2800	2720	1480	1020	5350	3850	3750	2570	6600			
Couac	-Production/consommation (kg)	1210 490	500 330	555 490	630 900	1920 980	1600 380	590 430	620 410	610 310	330 570	230 330	1200 610	660 590	840 770	570 500	1460 650		
	-Excédent/Valeur (kg/fr)	720 /2000	170 /17000	60 /6000	-270 néant	940 /94000	1220 /122000	160 /16000	210 /21000	300 /30000	-240 néant	100 néant	590 /59000	270 /27000	70 /7000	70 /7000	810 /81000		
Riz	-Production/consommation (kg)	490,50 185	202,5 125	225 185	211,5 340	778,5 335	648 140	238,5 160	252 155	306 115	166,5 215	117 125	481,5 230	346,5 225	310,5 295	268 190	594 245		
	-Excédent/Valeur (kg/fr)	305,5 /24440	77,5 /6200	40 /3200	-128,5 néant	443,5 /35480	508 /40640	78,5 /6280	97 /7760	191 /15280	-48,5 néant	-8 néant	251,5 /20120	121,5 /9720	15,5 /1240	98 /7840	349 /27920		
Maïs	-Production/consommation (kg)	260 70	110 45	120 65	115 120	415 120	335 50	125 60	135 55	165 40	90 75	60 45	255 85	185 80	165 105	155 70	315 90		
	-Excédent/Valeur (kg/fr)	190 /11400	65 /3900	55 /3300	95 /5700	295 /17700	285 /17100	65 /3900	80 /4800	125 /7500	15 /900	15 /900	170 /10200	105 /6300	60 /3600	85 /5100	225 /13500		
Plantains	-Production/consommation (kg)	325 110	135 75	150 110	140 200	520 195	430 85	160 95	170 90	205 70	110 125	80 75	320 135	230 130	205 170	190 110	395 145		
Bananes	-Excédent/Valeur (kg/fr)	215 /5375	60 /1500	40 /1000	-60 néant	325 /8125	345 /6625	65 /1625	80 /2000	135 /3375	-15 néant	5 /125	165 /4625	100 /2500	35 /875	80 /2000	250 /6250		
Ignames	-Production/consommation (kg)	135 55	55 35	65 50	60 95	215 95	180 40	65 45	70 40	85 35	46 60	35 35	130 65	95 60	85 80	80 55	165 70		
	-Excédent/Valeur (kg/fr)	80 /4000	20 /1000	15 /750	-35 néant	120 /6000	140 /7000	20 /1000	30 /1500	50 /2500	-15 néant	0 néant	65 /3200	35 /1750	5 /250	25 /1250	95 /4750		
Arachides coques	Pour mémoire, environ 20 kg par ménage et par an				90					90 20 (6 ares)					75 25 (5 ares)	60 20 (4 ares)	50 /5000	40 /4000	
	Pas de commercialisation, sauf pour les ménages 11, 16, 19									70 /7000									
Dachines, choux carafbes	Pas de commercialisation, Production excédentaire, environ 300 kg par ménage et par an																		
Patates	Pas de commercialisation, Production excédentaire, environ 80 kg par ménage et par an																		
Condiments (gombo, bonguilla, piment)	Pas de commercialisation																		
Total	117.215 fr	29.600 fr	14.250 fr	5.700 fr	161.305 fr	195.365 fr	35.805 fr	37.060 fr	58.655 fr	900 fr	1.025 fr	97.145 fr	47.270 fr	17.965 fr	27.190 fr	133.420 fr			

Nota : Les chiffres soulignés correspondent à des déficits de production.

ce qui équivaut, compte tenu d'un jour de repos par semaine, à 61 jours effectifs. En résumé, l'homme fournit de début septembre à fin janvier :

— Abattis minimum destiné à la seule subsistance (0,50 ha)	30 j
— Abattis moyens (0,80 ha)	49 j
— Grand abattis destiné à la vente de l'excédent de la production (1,70 ha)	104 j

En fait, il est impossible à un homme de se consacrer exclusivement à ce travail, ne fût-ce que pour des raisons familiales. On peut considérer que 1,70 ha représente le maximum de ce qu'un homme peut abattre annuellement, les plus vigoureux pouvant aller jusqu'à 1,90 à 2,10 ha, si rien ne vient les déranger dans leur travail, et si surtout ils ont une femme capable d'exploiter un si grand abattis. Or c'est là, nous allons le voir, l'essentiel du problème.

Femmes. Sur la femme repose, outre la moitié du sarclage et de la plantation, la totalité de l'exploitation de l'abattis, et spécialement les deux opérations les plus lourdes : récolte du manioc et du riz, fabrication du couac.

Pour évaluer le temps nécessaire à la récolte du manioc et à la préparation du couac, nous nous fonderons sur des déterminations faites dans les villages indiens, où les opérations sont les mêmes, à cela près que les abattis sont à moins d'une demi-heure de marche du village. Ici, nous devons tenir compte du déplacement en canot du village au dégrad, qu'on peut évaluer en moyenne à quatre heures aller et retour.

En tenant compte d'un charroi en canot par 200 kg de tubercules, nous obtenons les chiffres suivants :

— Transport de l'abattis à la rivière de 100 kg de tubercules de manioc	4 h 30
— Traitement au village de 100 kg de tubercules jusqu'à obtention du couac	12 h
— Transport par voie d'eau : 4 h pour 200 kg, soit pour 100 kg	2 h
— Manipulations diverses	0 h 30
Total	19 h

Nous n'avons pas pu séjourner en pays Boni au moment de la récolte du riz, et utiliserons sur ce point les données résultant de l'interrogatoire : 1 mois de travail environ pour un abattis de surface moyenne.

On arrive donc pour les principaux travaux incombant aux femmes, aux données suivantes :

	Sarclage plantation	Manioc	Riz récolte	Riz vannage	Ensemble
Petit abattis (0,50 ha)	110 h	450 h	150 h	80 h	790 h
Abattis moyen (0,80 ha)	170 h	720 h	240 h	80 h	1 210 h
Grand abattis (1,70 ha)	370 h	1 530 h	510 h	80 h	2 490 h

En tenant compte des autres cultures, du transport, du stockage, de la vente de l'excédent, on arrive très vraisemblablement, pour un grand abattis de 1,7 ha, à un total de 3 000 h de travail par an. Autant dire qu'il ne reste pratiquement plus rien pour les travaux ménagers, le repos, la vie de famille. En fait, un abattis d'un hectare (1 600 à 1 800 h de travail par an) représente déjà pour une femme une charge très lourde, et seules peuvent cultiver de très grands abattis les femmes qui peuvent se faire aider par des enfants en âge de travailler. Ces considérations montrent que **la production agricole des Noirs Réfugiés dépend avant tout du travail de la femme**. Toute mesure qui, sous couleur de progrès, contribuerait à détourner la femme du travail de la terre, et à la priver du concours de ses enfants, ne manquerait pas d'avoir sur l'économie et l'équilibre social de ces populations des conséquences dramatiques.

Annexe

MESURE DE RENDEMENT DES PRINCIPALES CULTURES

MANIOC

Méthode : Un certain nombre d'abattis ont été examinés en décembre-janvier, soit environ treize mois après la plantation, et un mois après le début de la récolte. Nous avons chaque fois fait entourer par un fil de fer le secteur que la propriétaire de l'abattis se préparait à récolter, d'après les indications de celle-ci, en arrondissant sa surface à 4 ares chaque fois que cela était possible, puis nous l'avons laissée opérer selon sa technique habituelle.

Notre intervention n'apportait donc aucun trouble dans le processus normal de l'exploitation coutumière. La pesée des tubercules (après élimination des parties pourries) a été faite sur le champ.

Manioc planté mélangé au riz. Cette méthode de plantation est, rappelons-le, générale en pays Boni.

Abattis de :	Nétiman	Maman	Asakoundou	Maria
Lieu-dit.	Koumenti Tabiki	Likanaon	H ^a Atikati	Likanaon
Terrain	Ancienne terrasse alluviale	Roches basiques (s. de Paramaka)	Ancienne terrasse alluviale	Roches basiques (s. de Paramaka)
Sol.	Sableux	Argileux	Sableux	Argileux
Pente.	5 %	20 %	0 %	5 %
Coupé sur.	Forêt secondaire ancienne	Brousse secondaire de 2 ans	Forêt primaire	Brousse secondaire de 6 ans
Activité des fourmis- manioc	Forte	Faible	Faible	Faible
Brûlage.	Médiocre	Médiocre	Bon	Bon
Surface récoltée . . .	4,0 ares	5,36 ares	4,1 ares	4,0 ares
Poids de tubercules. .	160 kg	190 kg	345 kg	204 kg
Rend ^t à l'hectare. . .	4 000 kg	3 550 kg	8 600 kg	5 100 kg

Ces données ont été relevées en début de récolte. Pour obtenir des chiffres valables pour l'ensemble de l'année, nous retrancherons 10 %, pour tenir compte d'un commencement de pourrissement des tubercules en fin de récolte.

Nous admettrons en conclusion :

Rendements faibles (courte durée de jachère, brûlage médiocre, forte activité des fourmis-manioc).	3 200 à 4 400 kg/ha
Rendements moyens	4 500 à 5 500 kg/ha
Rendements forts (longue durée de jachère, bon brûlage, faible activité des fourmis-manioc).	5 500 à 7 800 kg/ha

Manioc planté isolément. Cette méthode de travail, exceptionnelle en pays Boni, se rencontre notamment dans les très vastes abattis du grand man. Il nous a paru intéressant de rechercher si le rendement était notablement plus élevé que pour le manioc planté mélangé au riz.

Nous avons pu examiner un de ces abattis à un an d'intervalle, en début et fin d'exploitation, en janvier et décembre 1957. Les zones de prélèvement étant à proximité immédiate l'une de l'autre, on peut regarder comme significative la comparaison du rendement à l'hectare en début et en fin d'exploitation.

Lieu-dit : Likanaon. Roche basique (série de Paramaka); sol argileux. Pente : 15 %. Abattis coupé sur brousse secondaire de 6 ans.

	Janvier 1957 (14 ^e mois)	Décembre 1957 (24 ^e mois)
Surface récoltée	3,90 ares	4,0 ares
Poids de tubercules.	345 kg	350 kg
Rendement à l'hectare	8 950 kg	8 750 kg

Ces terres étant réputées les meilleures du pays, et étant pratiquement exemptes de fourmis-manioc, ce rendement peut être considéré comme une limite supérieure pour le pays. Or, le rendement obtenu n'est guère supérieur au maximum de ce qu'on obtient pour le manioc associé au riz. La culture du riz n'a donc pas d'effet notable sur le rendement du manioc, ce qui justifie cette association.

Le rendement se maintient à peu près constant du début à la fin de l'exploitation.

Les tubercules récoltés en fin d'exploitation présentaient par endroits à la cassure une couleur foncée montrant qu'ils étaient presque arrivés à la limite de leur conservation en terre, et qu'ils auraient pourri dès les pluies de janvier.

Ce vieux manioc convient toujours pour la préparation du couac, mais pour les galettes de cassave on préfère le manioc jeune.

Les tubercules de manioc étant traités immédiatement après leur transport au village, il n'y a pas lieu de tenir compte d'une perte au stockage.

Le poids du couac fabriqué est égal à 1/4,5 du poids des tubercules apportés au village (c'est-à-dire non épluchés, mais après élimination des parties pourries).

Le rendement moyen de 5 000 kg/ha de tubercules brut correspond donc à une production de 1 110 kg de couac.

Le couac, denrée parfaitement déshydratée, est conservé pendant plusieurs mois en emballages métalliques, à l'épreuve des rats. Les pertes au stockage sont pratiquement nulles, mais il y a assez souvent des pertes accidentelles au cours des transports en canot.

AUTRES CULTURES

Riz. Grâce à l'obligeant concours de M. le gendarme Raoux, nous disposons de mesures effectuées en juin 1960 et juillet 1961, portant au total sur 11 carrés de 1 are pris dans 11 abattis différents.

La moyenne par are, en riz paddy, s'établit à 7 560 kg, les mesures s'échelonnant de 3 200 kg à 11 250 kg. Le riz est conservé, moitié dans de petits greniers établis dans les abattis fermés hermétiquement par des parois tressées, moitié dans des fûts métalliques placés dans les cases. Les dégâts sont minimes. Pour tenir compte des pertes au stockage et de la semence, nous diminuons le rendement brut de 15 %. Le rendement corrigé est ainsi ramené à 643 kg de paddy à l'hectare.

Les pertes dans le vannage à la main sont très sensiblement égales à 30 %. Le rendement net en grains décortiqués est donc de 450 kg à l'hectare.

Une expérience intéressante a été faite en 1960 par M. l'adjudant de gendarmerie Saboly, en vue de déterminer le rendement planté seul, à la densité optimum.

Deux surfaces de 4 ares prises dans le même abattis et identiques en tous points ont été plantées respectivement :

- En riz mélangé au manioc à la façon des Boni.
- En riz planté isolément.

La première a conduit à un rendement net en grains décortiqués de 320 kg par hectare, la seconde à 500 seulement. La comparaison des deux chiffres justifie la méthode de culture des Noirs Réfugiés qui préfèrent semer le riz au milieu du manioc ; c'est une utilisation judicieuse de la capacité de production de l'abattis puisqu'elle permet d'obtenir par hectare 320 kg de riz + 1 300 kg de couac = 1 620 kg de nourriture, au lieu de 500 kg de riz seul.

Rendement du maïs. Un abattis expérimental d'une surface de 3 ares, planté en novembre 1957 et récolté en avril 1958, a donné 45 kg de grains décortiqués, soit un rendement de 1 500 kg à l'hectare. De l'avis des Boni, la récolte était un peu inférieure à la moyenne en raison d'un brûlage mal réussi. La moyenne paraît se situer vers 1 800 kg.

La difficulté d'écouler la récolte fait que très peu de Boni plantent des abattis en maïs seul. La grande majorité d'entre eux se contentent de planter du maïs avec une densité très faible, au milieu des autres plantes cultivées. D'après des comptages de tiges faits au moment de la formation des épis, nous estimons le produit moyen de cette culture à 300 kg/ha, dont il faut, pour tenir compte de la semence et des pertes, retrancher 20 % (1). Le rendement net s'établit à environ 240 kg/ha.

Ignames et nabis. Des mesures effectuées en 1958 et 1962 au moment de la récolte des ignames et nabis, portant sur 50 buttes, conduisent après élimination des parties gâtées, à un rendement brut de 3,5 kg par butte. Il n'y a pas lieu de tenir compte de pertes au stockage, car les tubercules sont consommés très rapidement après la récolte, mais il faut tenir compte du fait qu'en moyenne 20 % des buttes plantées ne sont pas récoltées, du fait de la négligence des Boni.

Rendement des dachines et choux caraïbes. Des mesures effectuées comme précédemment en 1958 et 1962 conduisent pour l'un et l'autre tubercule à un poids moyen de 1,7 kg. Les rendements sont sensiblement plus élevés dans les lieux humides (2,0 kg) que sur les plateaux (0,5 kg).

Dans les fonds humides, quelques Boni établissent, à la façon des créoles, des champs de dachines plantés serrés. Une mesure sommaire effectuée dans l'un de ces champs en octobre 1958 conduit à un rendement de 25 000 kg/ha, soit 5 fois supérieur au rendement moyen du manioc dans les abattis.

Le chiffre indiqué pour le rendement à l'hectare est sans grande signification puisque ces rendements ne peuvent être atteints que dans des zones alluviales de quelques mètres de large bordant les cours d'eau. Retenons seulement que le rendement des dachines en milieu humide est bien supérieur à celui du manioc, et que **la production est presque toujours largement supérieure à la consommation.** La production du champ étudié ici (580 kg par an) dépasse d'au moins 200 kg la consommation annuelle du ménage.

Les Créoles des communes et les Indiens de la région côtière tirent d'importants revenus de la vente des dachines. Il n'en va pas de même dans l'intérieur où ces tubercules ne sont pas commercialisables. En effet, les orpailleurs, s'ils ne produisent pas leur couac, ont toujours une petite plantation de dachines suffisante pour leurs besoins ; d'autre part, la courte durée de conservation de ces tubercules ne permet pas de les exporter.

ÉLEVAGE

Les Boni ne pratiquent pas d'élevage, en dehors de quelques poulets et canards.

Le milieu géographique est peu favorable à l'élevage. En dehors de savanes naturelles — d'une façon générale, en Guyane, la savane naturelle correspond à des zones sableuses absolument

(1) Rendement évalué en grains décortiqués. Les pertes au stockage pour le maïs, conservé d'une année sur l'autre, sont beaucoup plus considérables, atteignant 30 %. Mais les Boni vendent dès qu'ils le peuvent l'excédent de leur récolte, et les pertes les plus lourdes (celles des 5 derniers mois de stockage) sont supportées par l'acheteur.

stériles — il est possible d'établir des savanes artificielles dans les zones inondables bordant le fleuve. Des exploitants créoles ont constitué ainsi dans la région de Maripasoula, un troupeau de bœufs de plusieurs centaines de têtes, vendant la viande aux mineurs de Benzdorp. Mais cela nécessite une mise de fonds importante et un groupement des efforts que les Boni, individualistes avant tout, ne sont pas capables de fournir eux-mêmes, ainsi que l'acceptation de risques continuels du fait des épizooties. Les Noirs Réfugiés considèrent qu'ils ont meilleur compte à utiliser leur force et leur adresse à des travaux salariés.

Le petit élevage ne les intéresse pas davantage. Ils considèrent que la chasse leur fournit davantage de viande, sans fatigue et en se distrayant. Un calcul simple justifie leur point de vue. Nous montrerons dans l'étude de la nutrition que la consommation annuelle de viande de chasse, rapportée au consommateur adulte de sexe masculin, s'élève à 71 kg (partie consommable), ce qui correspond à un poids vif de 140 kg environ. Pour une famille de 4 personnes, on obtient 450 kg (poids vif).

En estimant le croît annuel d'un troupeau à 7 %, compte tenu des épizooties, une quantité de viande équivalente ne pourrait être fournie que par un troupeau d'un poids vif de 6 000 kg, soit 15 bœufs ou 50 cochons.

Un tel troupeau, compte tenu de l'entretien de la savane, des palissades, de la surveillance du troupeau, etc., occuperait l'activité de la famille pendant la totalité de l'année !

Aussi, en matière d'élevage, comme en matière d'agriculture, le mode de vie des Noirs Réfugiés apparaît comme une utilisation raisonnable des ressources naturelles du pays.

Les Boni se limitent à l'élevage de quelques poulets et canards, principalement en vue de la vente. Ceux qui n'ont pas plus d'une dizaine de poules (la majorité) les entassent pour la nuit dans des paniers à couvercle lestés de grosses pierres, pour les mettre à l'abri des chauves-souris. Quelques-uns établissent des poulaillers grillagés. Ces volailles ne sont pas abandonnées à elles-mêmes comme il est d'usage en Afrique; on leur donne du maïs et des épluchures, notamment le résidu du vannage du riz.

Les canards prospèrent remarquablement au bord du fleuve. Malheureusement, les piraïes, poissons carnivores, s'attaquent souvent aux canetons, leur coupant les pattes.

On ne voit pas fréquemment dans les villages Boni, chez les Indiens, des animaux de la forêt apprivoisés. D'une façon générale, les Noirs Réfugiés n'aiment guère les animaux. S'ils ont des chiens, c'est uniquement pour la chasse et la garde.

CONCLUSION

L'agriculture des Noirs Réfugiés constitue une utilisation raisonnable des possibilités offertes par le sol et le milieu géographique. Elle ne paraît pas pouvoir être modifiée sensiblement, ni dans ses méthodes, ni dans le volume de sa production, l'exportation demeurant limitée par l'éloignement et la faible capacité du marché de Saint-Laurent.

On peut toutefois suggérer qu'un marché couvert abrité de la pluie soit établi à Saint-Laurent au bord même du fleuve, et que les canotiers descendant la rivière soient autorisés à offrir librement leurs produits. L'absence d'une organisation appropriée fait que le ravitaillement de Saint-Laurent demeure insuffisant et précaire, alors que les populations du fleuve ne savent pas comment écouler leurs produits.

Les cultures arbustives en vue de l'exportation, café, cacao notamment, ne paraissent pas pouvoir être tentées dans le Haut-Maroni. Ni le climat, ni le sol ne s'y prêtent, et les conceptions des Noirs Réfugiés en matière d'appropriation du sol sont fortement opposées à l'établissement de la propriété individuelle.

Ne pouvant tirer de l'agriculture qu'une ressource d'appoint, les Noirs Réfugiés ont depuis longtemps axé leur économie sur la recherche de travaux salariés, canotage, travail saisonnier dans les exploitations minières ou forestières.

CHAPITRE IV

AGRICULTURE DES INDIENS OAYANA

PRINCIPALES PLANTES CULTIVÉES

L'agriculture des Oayana est très proche de celle des Noirs Réfugiés; en fait ce sont les Indiens qui ont créé l'ensemble des techniques agricoles adoptées, avec des modifications de détail, par les populations importées. Nous ne rappellerons donc pas les particularités des diverses cultures, et nous nous contenterons de mettre en évidence les différences.

Manioc. L'agriculture des Indiens est axée sur la production du manioc, dont ils tirent non seulement, comme les Noirs Réfugiés, leur nourriture, mais aussi leur boisson, le cachiri.

N'étant pas astreints comme les Noirs Réfugiés à produire du riz (lequel nécessite un brûlage en règle), les Indiens font deux récoltes successives de manioc dans le même abattis; ils ont donc besoin d'une surface abattue annuelle deux fois plus faible. La surface moyenne plantée annuellement est de 0,42 ha par ménage, contre 0,81 pour les Noirs Réfugiés.

Après avoir extrait une certaine quantité de manioc, les Indiens sarclent soigneusement, brûlent sur place si le temps le permet les herbes sarclées et les tiges de manioc (sinon ils se contentent de les entasser) et replantent. La seconde récolte est sensiblement égale à la première, ce que les Indiens expliquent par le fait que le sol, s'il est appauvri, est en revanche devenu plus meuble et plus favorable au développement des tubercules.

Dans certains terrains particulièrement favorables, et en l'absence de fourmis-manioc, on peut replanter encore le manioc et obtenir au même emplacement une troisième récolte. Mais cela est tout à fait exceptionnel, et il est au contraire de règle, tout au moins sur le Litani, que les fourmis-manioc pullulent à tel point, à partir du début de la seconde récolte, qu'il devient rapidement impossible de replanter. Dès le mois d'août de l'année $n + 2$, soit à 60 % environ de la première récolte, les habitants du village Tipiti étudié ci-après cessaient de replanter le manioc après extraction, tous les plants étant dévorés à mesure par les fourmis-manioc. L'abattis est abandonné en août de l'année $n + 3$. Ainsi, en fait, la seconde récolte ne s'élève qu'à la moitié environ de la première.

Les Indiens ne plantent pas le manioc de la même façon que les Noirs Réfugiés. Ceux-ci, à l'exemple des anciens colons européens de Guyane (1), placent les tiges de manioc à plat par terre et les recouvrent de quelques centimètres de terre; les Indiens font à la houe une petite butte dans laquelle ils enfoncez côte à côte deux tiges de manioc. Les deux méthodes semblent se valoir.

Le manioc est récolté par petites quantités, une à deux charges par ménage et par quinzaine. Quelques Indiens vendent des tubercules de manioc à des voisins créoles (qu'ils laissent récolter eux-mêmes), mais la plupart vivent isolés et ne vendent de manioc ni en tubercules, ni sous forme de couac. La fabrication pourtant relativement simple du couac n'est pas entrée dans les habitudes des Oayana, qui négligent cette source importante de revenus.

Ils demeurent fidèles à la galette de cassave, qui se gâte au bout d'une quinzaine de jours et donne lieu à un important gaspillage.

(1) Goupy des Marets précise ce point dans son ouvrage manuscrit rédigé à Cayenne vers 1690. (Bibliothèque municipale de Rouen, ms. Mombret 125.)

La conduite du travail, nettement mise en évidence sur la planche XIV, est différente de celle des Noirs Réfugiés. Les femmes indiennes commencent à récolter le manioc sur le pourtour de l'abattis, où il est particulièrement menacé par les animaux sauvages, et se rapprochent progressivement de la partie centrale.

Bananiers. Les Indiens cultivent plantains et bananes douces comme les Noirs Réfugiés, en dispersant les plants sur toute la surface de l'abattis. La densité est un peu plus faible, mais elle est compensée par une durée d'exploitation plus longue (22 à 30 mois contre 18 pour les Noirs Réfugiés). La proportion des régimes tombés, c'est-à-dire en grande partie perdus, est voisine de 50 %, comme chez les Noirs Réfugiés. Les déterminations faites au village Tipiti montrent que par hectare planté, l'abattis indien produit en moyenne 52 régimes, dont 26 seulement sont récoltés normalement.

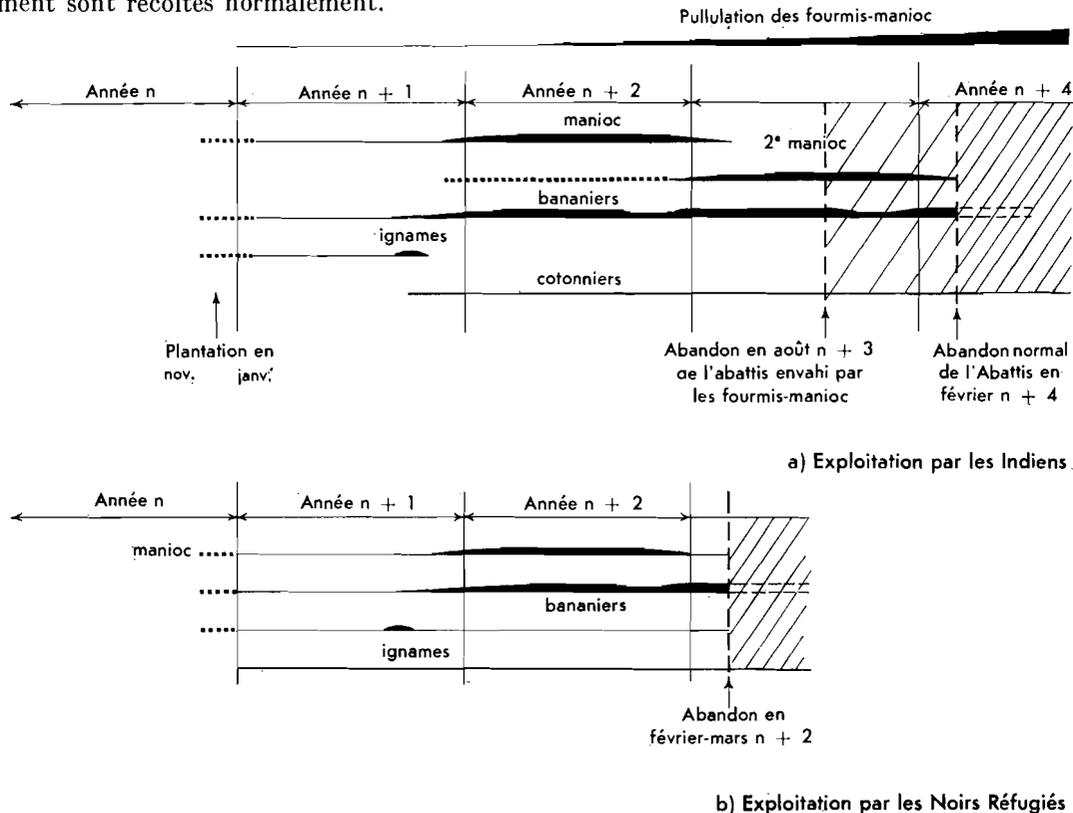


FIG. 7. — Diagramme de l'exploitation des abattis par les Indiens et les Noirs Réfugiés.

Ignames, napis, dachines, choux caraïbes. Les méthodes et les rendements sont presque identiques à ce que nous avons décrit chez les Noirs Réfugiés. Les Oayana plantent presque exclusivement le napi, dont il existe plusieurs variétés.

La dachine est plantée très rarement; le chou caraïbe se rencontre un peu plus fréquemment.

Les Oayana plantent aussi une Marantacée à tubercules comestibles, *pisoy* (*Calathéa ovata*, Ness et Mart.) inconnue des Créoles et des Noirs Réfugiés, récoltée en fin de saison sèche, et une espèce de pois, le *kumala*.

Ananas. Les Indiens en plantent une trentaine de pieds par abattis.

Plantes textiles. L'importance donnée aux cotonniers et aux agaves (dont on tire notamment les cordes d'arc) donne à l'abattis indien sa physionomie particulière. C'est sur ces deux points qu'on relève les plus nettes différences avec l'agriculture des Noirs Réfugiés.

Cultures arbustives, palmiers. L'arbre le plus caractéristique de l'agriculture indienne est le pommier cajou, dont le fruit est riche en vitamine A; chaque ménage en possède une dizaine de pieds. L'arbuste commence à produire au bout de deux ans; la production est abondante et continue presque toute l'année. Les Oayana ne consomment que la chair et négligent l'amande que les Noirs Réfugiés font rôtir et qui a le goût de la châtaigne.

Les Oayana plantent aussi, tant sur le pourtour du village que dans leurs abattis, un certain nombre de papayers. Il est inutile de rappeler ici l'intérêt de cet arbuste, qui produit dès la seconde année, à une cadence régulière, des fruits de plus de deux kilogrammes, riches en vitamines C.

Les manguiers sont appréciés, mais les villages indiens sont trop peu stables pour que ces arbres puissent être exploités convenablement. Certains se rendent à l'emplacement de villages abandonnés pour récolter; le manguiier produit de décembre à mars.

Le rocouyer, arbuste planté dans les villages, est également caractéristique de l'agriculture indienne. Le rocou, broyé dans l'huile de carapa, donne une pâte rouge vif dont les Indiens s'enduisent le corps.

Les Indiens ne plantent pas de palmiers comme les Noirs Réfugiés. L'awara leur est inconnu. Ils ne font pas usage d'huile de maripa (d'une façon générale ils ne mettent pas d'huile dans leur cuisine).

Ils récoltent en saison des pluies les graines des palmiers caumou, et boivent en grande quantité le lait de caumou, source importante de lipides.

Roseaux à flèche (*pileu*, appelés par les Boni *kamalua*). On les plante en formation serrée aux abords du village; l'importance de cette culture est mise en évidence dans le plan du village Tipiti.

Tabac. Planté en petites quantités, aux abords du village. Surtout utilisé dans des opérations de magie; pour leur plaisir, les Indiens préfèrent fumer les cigarettes importées.

Hemüt (Boni *taya*). On appelle ainsi des plantes aroïdées, auxquelles sont attribuées des propriétés magiques, plantées au voisinage immédiat des cases; on les utilise notamment pour frotter clandestinement le hamac de la femme que l'on désire, et pour préparer des mixtures destinées à « laver » les chiens, et à leur donner des aptitudes particulières à la chasse.

CONDUITE DES TRAVAUX AGRICOLES

Ainsi chaque Oayana travaille simultanément l'année n , sur trois abattis :

— L'abattis planté l'année à la fin de l'année $n - 1$, où il récolte ignames, piments, etc...
— L'abattis de l'année $n - 2$, appelé *ulu pata*, « emplacement de manioc », où il récolte le manioc.

— L'abattis de l'année $n - 3$, où il récolte encore du manioc, quand les fourmis-manioc ont laissé pousser la deuxième récolte. Dans le cas contraire, cet abattis se réduit à une brousse secondaire impénétrable, au milieu de laquelle on a ménagé quelques chemins joignant les principales touffes de bananiers. C'est pourquoi on appelle quelquefois ces abattis *paalu pata*, « emplacement de bananes ».

Enfin les vieux abattis, appelés par ironie *kuléglé pata*, « emplacement de bois-canon », du nom des arbres à croissance rapide qui les envahissent, sont visités en cas de disette; l'on parvient à y glaner un peu de manioc et quelques petits régimes de bananes.

Les périodes de disette sont fort rares chez les Oayana, en raison de l'important volant de sécurité que leur assurent leurs deux récoltes successives de manioc. En 1961, une saison anormalement pluvieuse empêcha de brûler, donc de planter, la plupart des abattis. Fin 1962, les Noirs Réfugiés étaient menacés de disette; par contre les Indiens, qui avaient pu replanter normalement leur manioc dans les abattis de 1960 (pour cette culture l'effet du brûlage se fait sentir pendant plus de deux ans), possédaient un volant suffisant pour assurer sans trop de difficulté la « soudure » avec la récolte des abattis plantés en 1962, qu'on ferait un peu plus grands que de coutume.

D'une façon générale, chaque Indien, soucieux de ménager ses efforts, défriche chaque année une surface en rapport avec le contenu de ses abattis en exploitation. S'il estime avoir une réserve suffisante de manioc, il peut même renoncer à couper un nouvel abattis cette année-là.

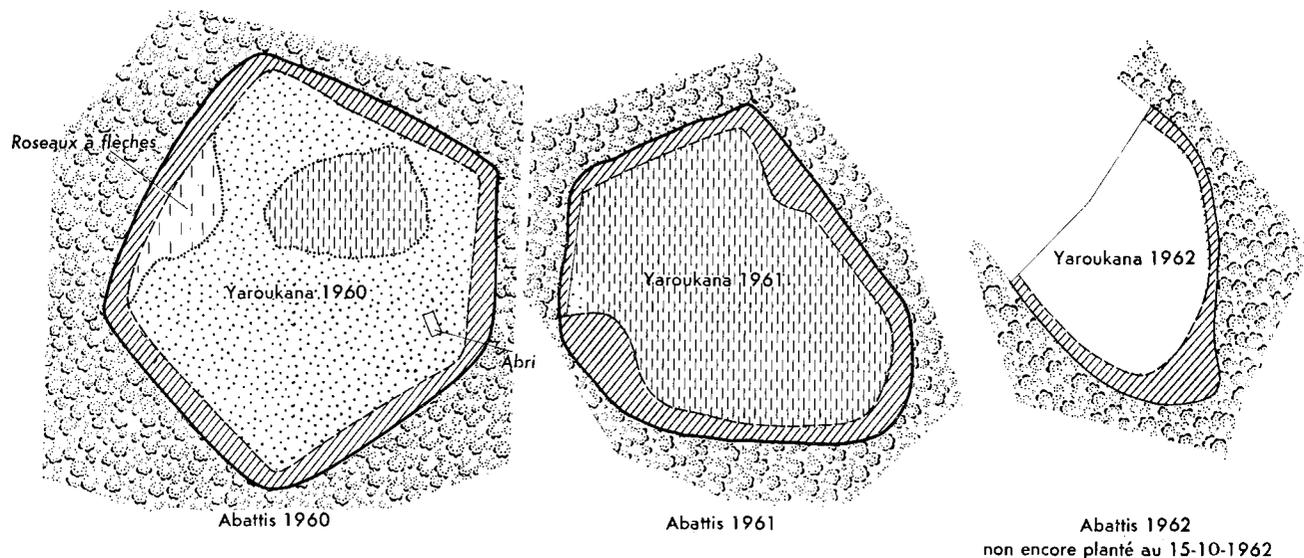


FIG. 8. — Abattis de Yaroukana (voir légende planche XIV).

La figure 8 représente les abattis coupés en 1960, 1961, 1962 par Yaroukana, chef d'un petit village établi en octobre 1962 sur le Litani, un des rares Indiens qui avait pu planter normalement en 1961. En 1962, estimant que la deuxième récolte de manioc dans son abattis 1960 se développait bien, il ne coupa qu'un très petit abattis, surtout pour pouvoir récolter des ignames.

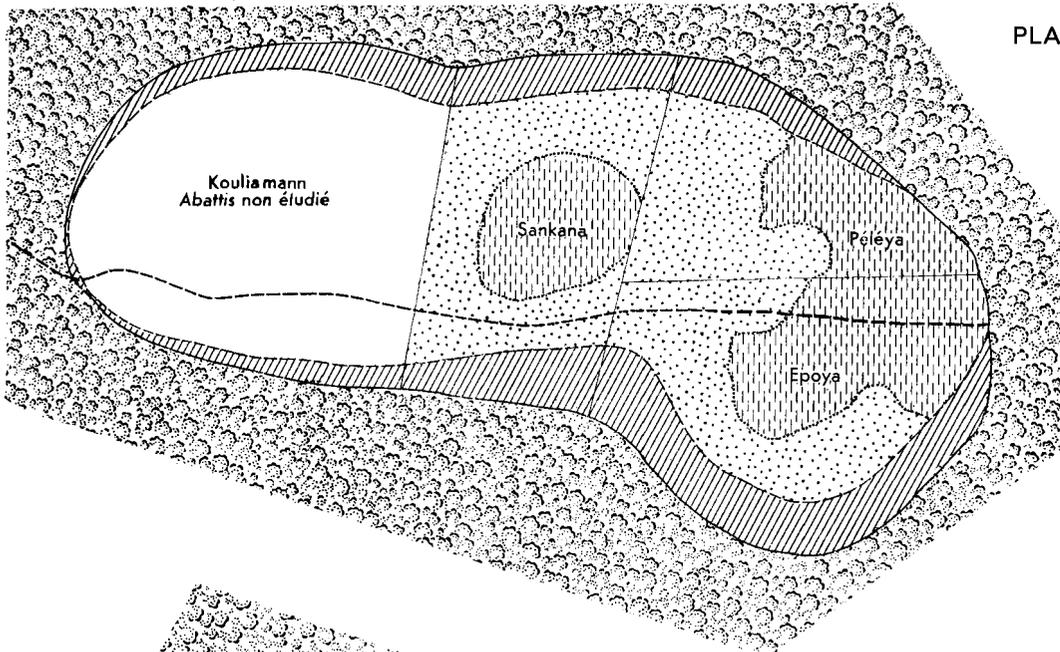
Bien que son exploitation, nous l'avons vu, soit dans une certaine mesure collective, l'abattis demeure regardé comme un bien individuel. Les hommes s'associent fréquemment par 2, 3 ou 4 pour faire leurs abattis au même emplacement, mais ils se partagent ensuite la zone défrichée, prenant pour bornes des arbres remarquables de pourtour. Ils sont fort attachés à leurs limites et voient d'un fort mauvais œil qu'en leur absence on ait récolté dans leur champ. On ne donne cette permission qu'à un proche parent.

La notion de champ collectif est tout à fait étrangère à la coutume des Indiens. Quand les circonstances s'y prêtent (notamment quand on vient d'établir un village dans une zone indemne de fourmis-manioc), on défriche en commun, mais l'abattis est partagé entre les participants. L'abattis du tamouchi (chef de village) est souvent un peu plus grand que les autres, parce qu'il doit fournir plus de cachiri quand il reçoit des invités; mais il n'a pas à fournir de nourriture à ses *péto*. Ceux-ci lui doivent chacun quatre jours de travail par an. A cela se borne le travail collectif chez les Indiens.

LE VILLAGE TIPITI (1962)

Situation. Ce village est établi depuis 1955 sur la rivière Malani (Marouini), affluent du Litani, dans un emplacement très favorable aussi bien pour l'agriculture que pour la pêche :

— Il est établi sur une haute terrasse du Marouini, à 12-15 m au-dessus du niveau actuel de la rivière, à l'abri de toute inondation. Le sol sableux est perméable et favorable au développement des plantes à tubercules.



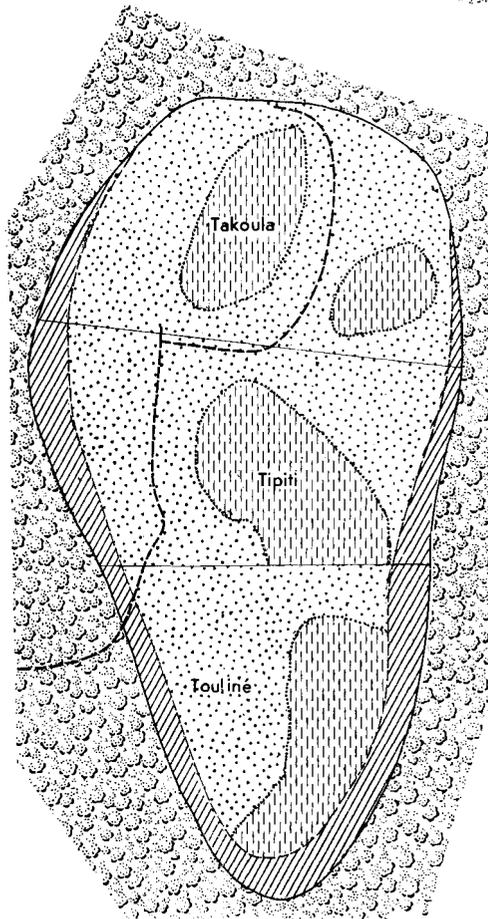
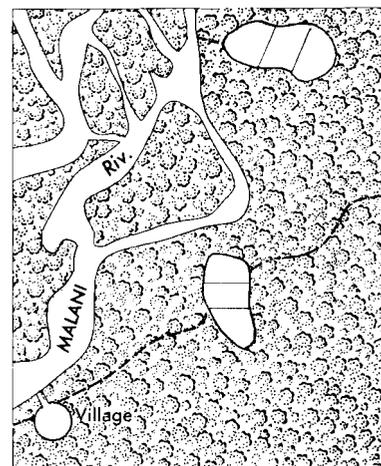
**ABATTIS DU VILLAGE TIPITI
PLANTÉS EN DÉCEMBRE 1960**

Etat au 13 octobre 1962
22 mois après la plantation

Légende

-  Forêt primaire
-  Partie non brûlée (non plantée)
-  1^{er} Manioc planté en décembre 1960
-  Manioc déjà récolté et replanté au 15 octobre 1962

Croquis au 1/20.000



L'abattis de Wéyoukou, coupé au village Touanké à 20 km plus au nord, n'a pas été représenté.

— Il dispose comme lieux de pêche des sauts de l'embouchure du Marouini; il dispose aussi d'un accès commode par voie de terre au lieu-dit Tapououpa Bakka, lieu de pêche réputé situé au milieu des sauts du Litani. Les habitants du village ont un dégrad à cet emplacement et plusieurs y gardent un canot en permanence.

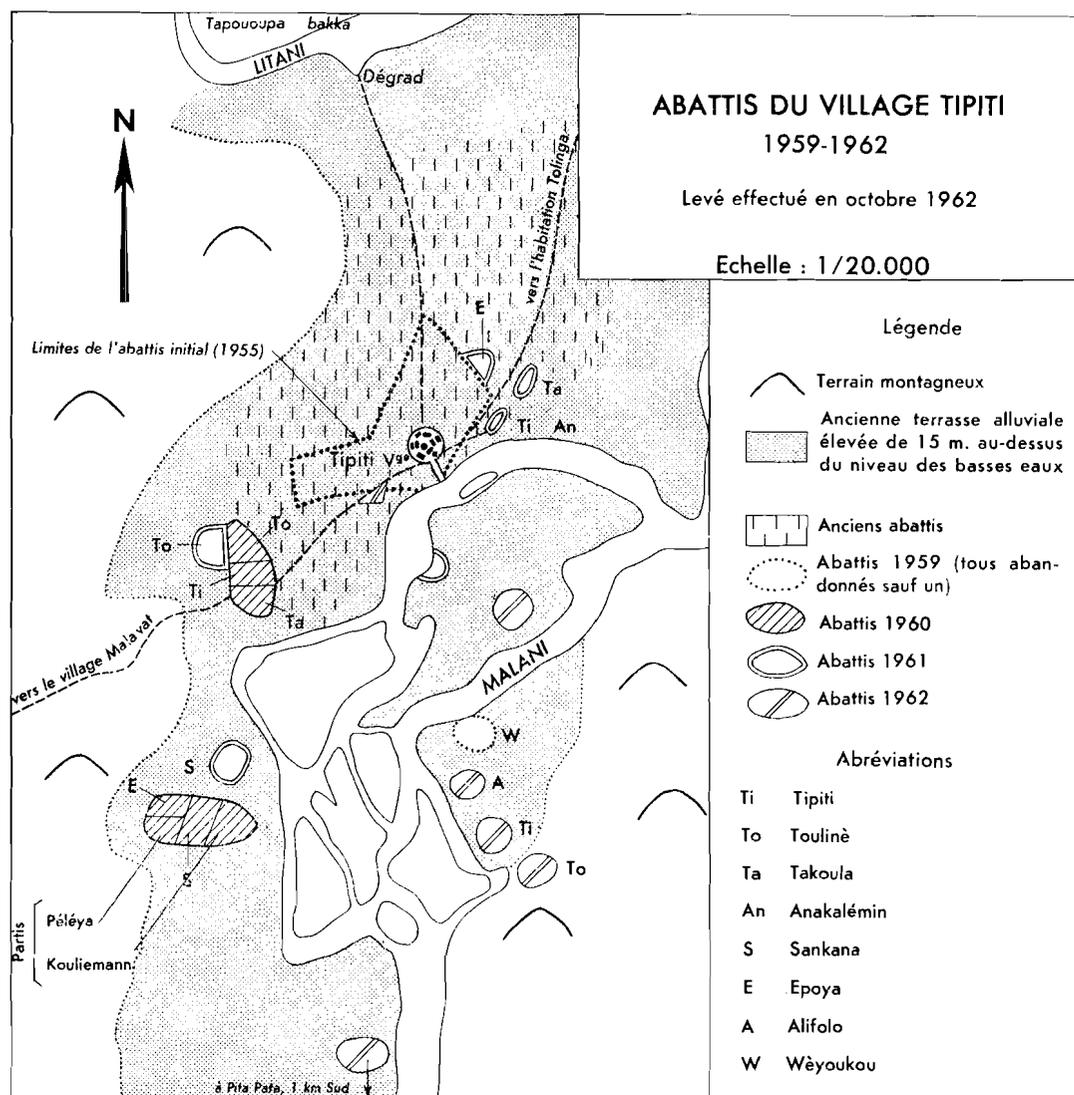


FIG. 9. — Abattis du village Tipiti, 1959-1962.

Le village est aussi relié par deux chemins, l'un conduisant à l'habitation Boni Tolinga, l'autre au village Malavate sur le Litani. Ce dernier chemin, en grande partie tracé sur crêtes, témoignant d'une connaissance approfondie de la topographie du pays, sert d'itinéraire de chasse. Il existe un autre tracé de chasse sur la rive opposée, dirigé vers l'Est, que nous n'avons pas reconnu.

Les habitants du village Tipiti, fidèles au mode de vie traditionnel, pratiquent peu la chasse, et l'essentiel de leur activité est centré sur l'agriculture et la pêche.

La composition du village a changé à plusieurs reprises au cours de ces dernières années. En octobre 1962, il comprenait 7 ménages, en tout 23 personnes.

Études des abattis. De 1955 à 1961, les habitants du village ont fait leurs abattis sur la rive Est, où la haute terrasse est particulièrement large. La première année, on défricha en commun un quadrilatère d'environ 200 × 100 m, au milieu duquel on établit le village. On se trouvait aussi dans des conditions idéales au point de vue de la surveillance et du transport de la récolte, avantages précieux aux yeux des Indiens, toujours soucieux de ménager leurs efforts. Les années suivantes, on essaima les abattis vers le Nord et vers le Sud, jusqu'à 1 km environ du village, et on créa un dégrad à 1 km en amont pour le transport en canot des abattis les plus éloignés. Le transport sur cette distance n'est pas encore une servitude bien lourde; mais à mesure que les abattis se multipliaient, les fourmis-manioc commencèrent à pulluler, implantant leurs colonies de plus en plus profondément dans le sol. Au bout de 4 à 5 ans, il s'avéra impossible de faire normalement la seconde récolte de manioc, qui se réduisit à la moitié à peu près de la normale. Nous avons vu, dans chaque abattis en exploitation, des fourmilières de grande taille contre lesquelles, en l'absence de produits spécialisés, il était impossible de lutter. A l'intérieur du même abattis, la pullulation augmentait considérablement au cours de la deuxième année d'exploitation.

En 1961, l'arrivée anormalement précoce de la saison des pluies empêcha de brûler, donc de planter les abattis, dont le travail de défrichement fut entièrement perdu.

En 1962, les habitants du village transportèrent leurs abattis sur la rive opposée, dans une zone granitique mollement ondulée, juste au-dessus du niveau des hautes eaux. Cette région est sensiblement moins favorable au développement des plantes à tubercules, mais elle est — tout au moins pour quelque temps — relativement préservée des fourmis-manioc. Deux hommes décidèrent de faire leurs abattis au lieu-dit Pita pata, à une demi-journée de canot en amont, servitude considérable, justifiée à leurs yeux parce que l'emplacement choisi leur avait paru totalement épargné par les fourmis-manioc. On voit combien, au bout de 7 ans, les conditions de travail s'étaient dégradées; les habitants du village étaient découragés et parlaient d'abandonner cet emplacement, et ils l'auraient déjà fait s'il ne demeurait exceptionnellement favorable à la pêche. En suivant la vie des autres villages indiens depuis leur fondation, on parvient presque toujours au même schéma; il faudrait dans ces conditions avoir des raisons impérieuses (et les Oayana, dépourvus de culte des ancêtres, n'en ont aucune) pour se maintenir au même emplacement.

En 1963, les abattis ont été faits au lieu-dit Alou pakolonn, rive Est, à environ trois kilomètres en amont du village.

Le village a été déplacé fin 1964 et reconstruit sur une île du Malani, à deux kilomètres en aval. Les abattis de 1964 ont été étroitement groupés autour du nouvel emplacement.

L'échec de la campagne de plantations de 1961 ne nous a permis d'étudier, en octobre 1962, que les abattis plantés fin 1960, dans lesquels la première récolte de manioc s'achevait (pl. XIV). Tous ces abattis, nous l'avons dit, présentaient une pullulation extraordinaire de fourmis-manioc au point que, depuis le mois de juin, on avait cessé de replanter le manioc après extraction, les jeunes plants étant dévorés à mesure. D'après la grosseur moyenne des tubercules, nous estimons le rendement du premier manioc à environ 5 000 kg à l'hectare, le rendement du second manioc à 3 500. Encore faut-il tenir compte du fait que 60 % seulement de la surface est replantée. Les abattis étaient relativement bien entretenus; on continuait d'exploiter bananiers et cotonniers, ainsi que les quelques papayers et pommiers cajou que les Indiens ont l'habitude de disperser dans l'abattis lui-même.

Les conditions dans lesquelles étaient exploités ces abattis fin 1962 sont révélatrices de la composition instable des villages indiens.

Noms	Abattis 1960	Observations
Tipiti	1	Exploité par lui-même.
Sankana	1	Exploité par lui-même.
Epoya	1	Exploité par lui-même.
Takoula	1	Exploite son abattis en commun avec son frère Anakalémin, immigré du Yari en 1961.
Anakalémin	0	N'était pas là en 1960 ; vit sur l'abattis de son frère.
Touliné	1	Parti en voyage de longue durée, a laissé son abattis à sa sœur, épouse de Wéyoukou.
Wéyoukou	0	N'avait pas d'abattis cette année-là ; vit sur l'abattis de Touliné son beau-frère.
Kouliamann	1	A quitté le village en 1961 pour s'établir auprès de son beau-père à 25 km au Nord ; vient de loin en loin récolter du manioc ; abattis à demi abandonné.
Péléya	1	A quitté le village en 1961 pour s'établir au village Malavate ; abattis à demi abandonné.

Ainsi, sur 7 abattis, 3 seulement sont exploités dans les conditions prévues au moment de la plantation, un a été donné à un autre ménage, un nourrit un ménage immigré en plus de celui qui l'avait planté, deux sont à demi abandonnés. Cette situation correspond fort bien à ce qu'on relevait dans les autres villages visités.

Essai de bilan de la production et de la consommation du manioc. Les évaluations que nous allons faire sont beaucoup plus incertaines que celles établies pour les Noirs Réfugiés, étant donné l'incertitude sur le rendement de la deuxième récolte de manioc. Comme précédemment, nous considérerons la production totale d'un abattis (échelonnée en réalité sur 2 ans) comme une mesure de la production annuelle du ménage, ceci étant justifié par le fait que les Indiens coupent un abattis chaque année, de surface sensiblement constante.

En octobre 1962, les abattis plantés fin 1959 étaient abandonnés depuis plusieurs mois, et l'on récoltait exclusivement dans les abattis plantés fin 1960, abattis dont nous avons fait un levé (pl. XIV) associé à un dénombrement des bananiers. Les cinq abattis exploités par les cinq ménages présents au village en 1962, ceux de Tipiti, Takoula, Sankana, Epoya, représentaient une surface plantée totale de 2,26 ha.

Nous considérerons l'ensemble du village comme un groupe unique de consommateurs. Les cinq ménages présents groupaient au total en 1962, 19 personnes, équivalent à 15,6 consommateurs adultes du sexe masculin.

Production du manioc		Consommation du manioc	
1 ^{re} récolte :	$6 \times 2,26 \times 5\ 000 = 11\ 300\ \text{kg}$	Pour la cassave :	$5 \times 8,45\ \text{kg} \times 365\ \text{j} = 15\ 000\ \text{kg}$
2 ^e récolte :	$\frac{1}{10} \times 2,26 \times 3\ 500 = 4\ 750\ \text{kg}$	Pour le cachiri :	18 % de plus = 2 400 kg
Total	16 050 kg	Total	17 400 kg

Les deux évaluations sont du même ordre de grandeur. On ne peut tirer d'autres conclusions étant donné les incertitudes multiples qui pèsent sur les éléments du premier bilan.

On peut cependant affirmer que les intéressés ne disposent d'aucun excédent. En l'absence de fourmis-manioc, avec la même surface cultivée, la deuxième récolte eût été sensiblement égale à la première, d'où un excédent de plus de 5 000 kg.

Il est intéressant d'autre part d'évaluer le manioc restant à extraire au 15 octobre 1962. Outre la totalité de la deuxième récolte, il restait 0,66 ha, soit 29 % de la première, soit au total $3\ 280 + 4\ 750\ \text{kg} = 8\ 030\ \text{kg}$. Il restait donc 50 % de la consommation annuelle, soit six mois et demi, de quoi atteindre le 1^{er} mai, et en se restreignant sur le cachiri, le 1^{er} juin. On pourrait donc faire

face sans inquiétude à la situation causée par l'échec de la plantation des abattis de 1961, et attendre le début de la récolte de manioc des abattis 1962 (juillet-août). Les villages indiens qui avaient moins à souffrir des fourmis-manioc comme Yaroukana, avaient un volant de sécurité de près d'un an de manioc. On voit combien la situation des Indiens était plus favorable que celle des Boni, qui s'attendaient à la disette à partir de février-mars 1963.

Comptage des bananiers. Un comptage effectué à la mi-octobre dans les abattis de cinq ménages, plantés en décembre 1960, soit au bout de 22 mois, et 12 mois après le début de la récolte, a donné les résultats suivants (plantains et bananes douces ensemble) :

	Takoula	Tipiti	Sankana	Epoya	Yaroukana	Moyenne par abattis		Moyenne par hectare	
						après 22 mois oct. 63	en fin d'exploit. août 64	après 22 mois oct. 63	en fin d'exploit. août 64
Surface plantée (ha)	0,54	0,51	0,38	0,44	0,62	(0,50 ha)			
Plants et grands jets bien développ.	22	16	5	31	29	21			
Régimes coupés . . .	8	5	0	12	10	7	13	14	26
Régimes tombés . . .	10	6	5	5	10	7	13	14	26

Ainsi, grâce à une plus longue durée d'exploitation, l'abattis indien a une production totale à l'hectare très voisine de celle de l'abattis des Noirs Réfugiés : 52 régimes, dont seulement 26 sont récoltés normalement.

Le poids moyen du régime est de 12,5 kg, poids dont il faut déduire 30 % pour tenir compte des pertes au stockage (1), ce qui le ramène à un poids moyen corrigé de 8,7 kg, soit 113 kg effectivement récoltés par abattis.

Nous ne pouvons tirer de ces chiffres des conclusions aussi nettes que pour les Noirs Réfugiés. Les Indiens, visitant plus fréquemment leurs abattis, récupèrent une partie des régimes tombés avant qu'ils n'aient été dévorés par les prédateurs. D'autre part, ils visitent de temps à autre les vieux abattis où les bananiers, étouffés par les plantes épiphytes, donnent encore de loin en loin de petits régimes. Ces récupérations peuvent représenter 30 % de la production principale calculée ci-dessus, soit au total 150 kg de bananes par ménage et par an, pour 3,2 consommateurs adultes H, ce qui représente 130 g brut et 90 g net par homme adulte et par jour.

Le chiffre résultant de l'enquête de consommation est voisin de 100 g net par homme adulte et par jour.

La banane ne représente donc dans l'alimentation des Indiens qu'une ressource secondaire.

Comparaison de l'abattis Oayana et de l'abattis Boni. Des dénombrements exhaustifs, effectués par M. Raoux en 1963 dans deux abattis du village Touanké, permettent une comparaison significative, résumée par le tableau VI ci-joint. En dehors du manioc, des bananiers et des naps, la composition des abattis est très différente. Pommiers cajou, cotonniers et agaves sont les végétaux caractéristiques de l'abattis indien, tandis que gombo, bonguila, *Tephrosia* (nivrée) sont le propre de l'abattis des Noirs Réfugiés. Ceux-ci cultivent beaucoup plus de dachines et de choux caraïbes que les Indiens, qui en revanche plantent sensiblement plus d'ananas et de papayers (2).

(1) Les Indiens cultivant tout près de leurs villages, les pertes au transport sont insignifiantes. Par contre les pertes au stockage sont bien supérieures à celles que subissent les Noirs Réfugiés. Les Indiens ne prennent aucun soin des régimes de bananes rapportés au village et ne font rien pour les protéger des rats et des chauves-souris. Ces pertes au stockage représentent un élément essentiel du bilan production-consommation, et c'est sur ce point que nos données sont le plus incertaines.

(2) Pour les papayers, il faut tenir compte des pieds plantés aux abords du village, qui n'apparaissent pas ici.

TABLEAU VI
Composition comparée des abattis Boni et Oayana

	Oayana		Boni	
	Par abattis	Par ha planté	Par abattis	Par ha planté
Surface moyenne plantée	0,42 ha		0,81 ha	
Manioc	planté uniform. 2 récoltes	planté uniform. 2 récoltes	planté uniform. 1 récolte	planté uniform. 1 récolte
Riz	—	—	planté uniform.	planté uniform. non dénombré
Maïs	380 tiges	900 tiges	500 tiges (env.)	650 tiges (env.)
Plantains	ensemble 35	84	111	132
Bananes douces		9	21	5
Napis	non dénombré	non dénombré	24	37
Patates	—	—	non dénombré	non dénombré
Ignames blancs	—	—	5	6
Dachines	—	—	14	18
Choux caraïbes	rare	rare	42	53
Agaves	17	40	3	4
Ananas	15	36	7	9
Piments	9	22	4	5
Bonguila	—	—	non dénombré	non dénombré
Gombo	—	—	non dénombré	non dénombré
Melons d'eau	5	12	non dénombré	non dénombré
Papayers	2	5	3	4
Pommiers cajou	8	19	—	—
Tayoves	4	10	—	—
Cotonniers	68	160	—	—
Nivrée (tephrosia)	—	—	21	33

CHAPITRE V

TECHNIQUES

Les techniques des Noirs Réfugiés et des Indiens mériteraient d'importants développements. Nous décrirons seulement de façon sommaire celles qui ont des répercussions directes sur l'économie.

D'une façon générale, nous l'avons dit, les Noirs Réfugiés ont emprunté aux Indiens l'ensemble de leurs techniques d'agriculture et de pêche, ainsi que leur connaissance des ressources de la forêt. Ils ont emprunté également dans le domaine du costume et de la parure.

Les Indiens Oayana ont reçu d'eux en revanche l'emploi des outils importés d'Europe, et les techniques d'équarrissage, de creusement et de sciage, utilisées notamment dans la construction des canots.

TECHNIQUES DES NOIRS RÉFUGIÉS

Attitude à l'égard du travail. Les Noirs Réfugiés ont à l'égard du travail une attitude profondément différente de celle que l'on trouve généralement dans les pays d'Amérique du Sud où a sévi l'esclavage. Loin de considérer le travail manuel comme un déshonneur, ils s'y livrent avec ardeur et pour certaines techniques avec joie. L'homme qui « travaille fort » est l'objet de l'estime générale; les fainéants et les maladroits sont regardés avec ironie ou mépris. Les Noirs Réfugiés ont horreur du travail bâclé et ce qu'ils entreprennent est en général fait sérieusement, avec soin, et mené jusqu'au bout. Leur habileté manuelle et la précision de leur travail dépassent ce que l'on voit habituellement en Afrique. Il est possible que ces caractères résultent des conditions particulières dans lesquelles se sont formées ces sociétés; les groupes rebelles ne sont pas issus de rébellions massives; ils ont grossi de l'apport de ceux qui, d'année en année, s'évadaient individuellement au péril de leur vie. Les textes de la fin du XVIII^e siècle montrent les chefs rebelles indifférents ou même hostiles à l'égard de la masse des esclaves. Ils craignaient de voir la combativité de leurs troupes réduite par l'apport de paresseux, désireux de quitter la condition d'esclave pour ne plus être astreints à aucun travail. Boni imposait aux évadés qui parvenaient jusqu'à lui des épreuves très dures, des années de travaux pénibles, avant de leur confier des armes. Nombre d'entre eux renonçaient et préféraient aller implorer la clémence de leur maître. Une telle conception n'a pu manquer d'avoir des répercussions durables sur l'attitude vis-à-vis du travail et de l'effort. Il est même possible qu'elle ait eu un effet de sélection dont les conséquences se font encore sentir de nos jours.

Les Noirs Réfugiés ne sont pas attirés par le travail salarié permanent, le même tout au long de l'année, à heures fixes. Ils aiment alterner des contrats de plusieurs mois au cours desquels ils travaillent très dur, avec les travaux du village, abattis et constructions, la pêche, la chasse et les fêtes coutumières. On les voit rarement inoccupés; même s'ils sont assis et bavardent, ils sculptent, font de la vannerie ou réparent quelque objet.

Il n'y a pratiquement pas d'infirmités ni de débiles parmi eux, et tous sont aptes aux travaux de force. Ils présentent une longévité remarquable, et la vigueur physique se conserve chez eux jusqu'à un âge avancé. Les forces ne commencent guère à décliner avant 70 ans pour les hommes et 75 ans pour les femmes. Les vieillards mettent un point d'honneur à travailler et à subvenir à leurs besoins tant qu'ils en ont la force, sabrant des abattis de deux ans quand ils ne peuvent plus manier la hache, se procurant quelque argent par la pêche à la nasse.

CONSTRUCTIONS

Outils et techniques. Les Noirs Réfugiés, vivant en symbiose étroite avec les populations de la côte, n'ont développé qu'un petit nombre de techniques, mais ils les ont poussées à un rare degré de perfection.

Ils ne possèdent aucune métallurgie et ignorent même à peu près complètement le travail de la forge; ils ont abandonné complètement la poterie, ainsi que le tissage, dont l'existence est attestée chez eux par les premiers voyageurs. Sur ces divers points, ils sont entièrement tributaires des produits d'importation.

Ils possèdent une vannerie de belle qualité, de technique nettement africaine, qui n'a subi aucune influence de la vannerie indienne.

Les Noirs Réfugiés ont essentiellement développé le travail du bois; leur technique est dérivée des techniques européennes. Ils n'emploient qu'un petit nombre d'outils, de forme et de taille très précises, se refusant à utiliser tout autre :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| — La cognée canadienne, | — La scie égoïne, |
| — Le sabre, | — Le ciseau à bois et le rabot, |
| — L'herminette de charpentier, | — Le compas de menuisier. |

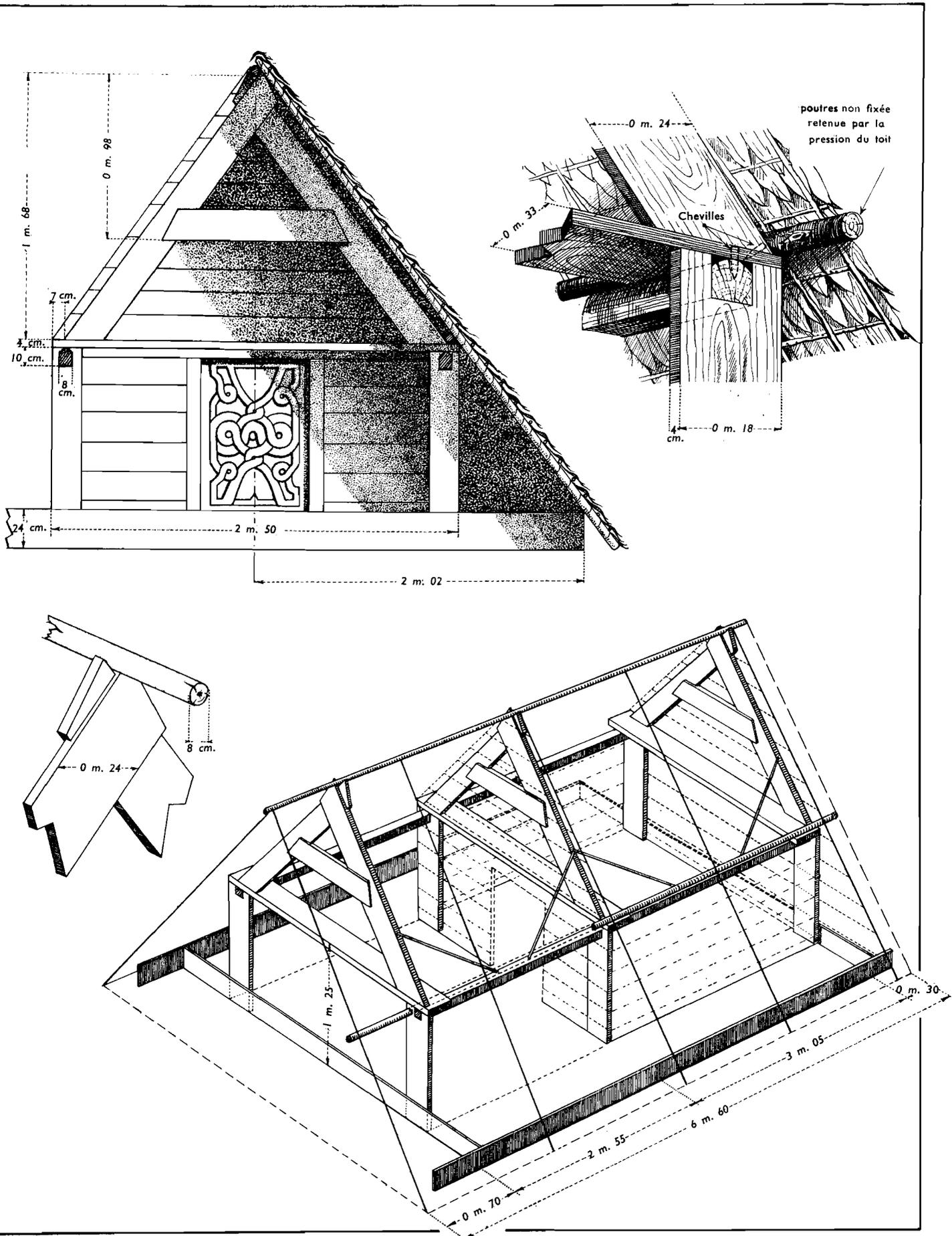
Le sciage de long, connu depuis longtemps, mais peu pratiqué faute d'outils, a tendance à se répandre depuis quelques années. En l'absence de scie, les Boni ne connaissent d'autre moyen de faire une planche que de fendre les troncs avec des coins, et de terminer le travail à l'herminette. On n'obtient par ce procédé que deux planches par tronc, mais le rendement paraît acceptable aux Boni qui emploient toujours ce procédé, notamment pour les longues planches destinées aux bordés des canots. De même, pour confectionner un plat en bois, ils n'hésitent pas à abattre un arbre d'un mètre de diamètre. Ils n'ont pas la sensation du gaspillage que cela représente : la nature fournit le bois en abondance et ils n'épargnent pas leur peine; ils travaillent du reste avec une vitesse et une sûreté de main remarquables. Madriers et planches sont fréquemment vendus à l'administration ou aux créoles qui s'en servent pour faire la charpente et le plancher de leurs carbets.

La maison; techniques de construction. La maison est construite en planches sur une charpente en madriers simple et solide; la structure particulière de cette charpente, conçue de façon à assurer une bonne stabilité sans nécessiter de fondations profondes, et à ne demander que peu de liaisons (le type le plus simple ne demande que 12 chevilles par maison), est probablement d'inspiration européenne; c'est sans doute ainsi qu'à Surinam on apprenait aux esclaves à construire des hangars. Mais il est possible aussi qu'il y ait eu un emprunt aux Indiens de la région côtière (Galibi et Arawak). La case Galibi, bien qu'utilisant des procédés de construction très différents (traditionnellement on n'utilisait que des ligatures), présente sensiblement la même charpente que la maison des Noirs Réfugiés.

Nous ne décrivons pas ici les divers modes de construction et les procédés d'ornementation, qui feront l'objet d'une publication ultérieure.

Si les procédés de construction sont peu variés, la disposition intérieure de la maison et l'ornement de la façade permettent au constructeur de donner libre cours à sa fantaisie et à son imagination. On voit encore dans les villages Boni un assez grand nombre de maisons ornées de la façon la plus heureuse, les constructeurs ne faisant appel qu'à des motifs simples et discrets mais réalisés avec une sûreté de goût et une précision remarquables. Les façades sont parfois ornées de panneaux de marqueterie, réalisés à l'aide de bois de teintes variées, blancs, noirs, rouges et violets.

Les hommes des générations précédentes n'hésitaient pas à consacrer plusieurs mois à orner leur maison et celle de leur femme. Mais depuis quelques années l'art de la construction est en décadence chez les Boni; les motifs décoratifs sculptés et la marqueterie disparaissent, faisant place à de grossiers barbouillages à la peinture. La couverture en tôle ondulée fait son apparition, notamment à Kotika.



Une maison construite entièrement en planches peut durer 20 à 30 ans, mais la toiture de feuilles doit être changée tous les cinq ans. Pour les maisons à parois de palmes tressées, les parois doivent être refaites au bout de sept à huit ans.

Disposition intérieure; ameublement. La plupart des maisons comportent une pièce intérieure complètement fermée, dans laquelle on ne peut pénétrer que par une seule porte ouvrant sur la partie avant de la maison qui joue le rôle de vestibule. C'est dans ce vestibule que se tiennent les occupants pendant la journée, la pièce fermée ne sert que de chambre à coucher et de resserre pour les objets de valeur.

Les meubles sont réduits à leur plus simple expression : des hamacs sont fixés à des crochets de la charpente; quelquefois on trouve un lit, formé de simples planches sur lesquelles un matelas rudimentaire a été confectionné avec de vieux hamacs. Les femmes préfèrent en général un lit, ainsi que les hommes âgés; les jeunes gens couchent dans leur hamac même quand ils sont chez

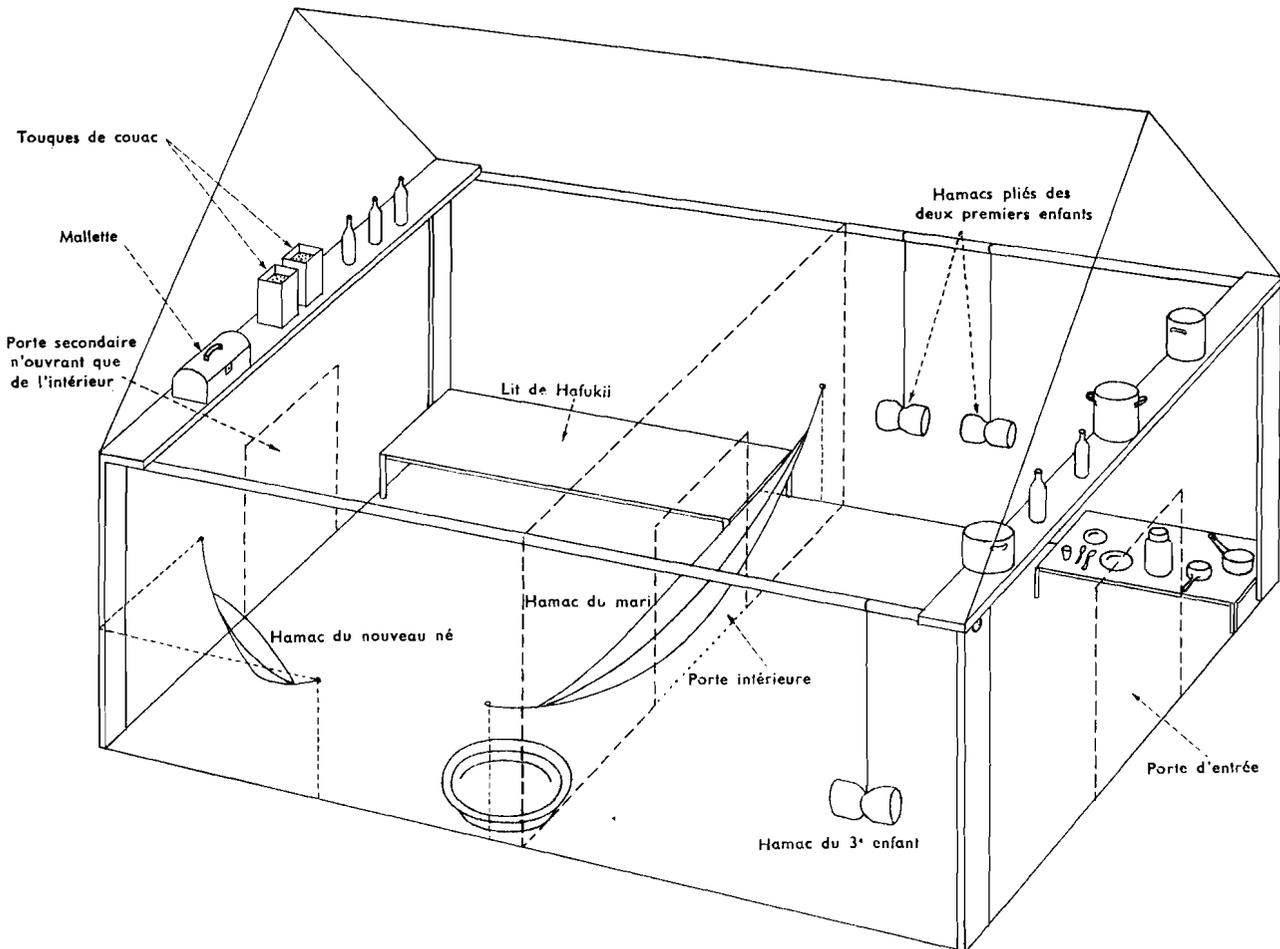


FIG. 10. — Intérieur de la maison de Hafukii (Papaïston), les parois étant supposées enlevées (octobre 1958).

eux; pour sièges, les Boni comme les Djuka et les Saramaka utilisent de petits bancs sculptés et décorés, souvent avec goût; ce meuble semble bien avoir été emprunté aux Indiens autochtones. Les Boni ne se séparent jamais de leur petit banc et l'emportent avec eux quand ils se déplacent en canot.

On trouve parfois des tables basses, adaptées aux petits bancs, dont on ne se sert pas fréquemment, l'usage étant de manger assis autour des plats disposés à terre. Les femmes se servent parfois de tables pour coudre.

Les maisons d'hommes et les maisons de femmes ont à peu près la même disposition intérieure. Les objets de valeur et les pièces d'étoffes (certains en possèdent plusieurs centaines) sont enfermés dans des cantines et des malles en aluminium. Les réserves alimentaires, enfermées dans des bouteilles ou de vieilles touques à pétrole, sont placées sur les poutres horizontales (*baliki*) auxquelles on donne dans ce but une largeur plus grande qu'il ne serait strictement nécessaire pour les besoins de la charpente.

Dans les maisons d'hommes, on trouve souvent, enfermés dans la pièce intérieure, un fût de 200 l de pétrole et des réserves de sel et de savon.

Les femmes disposent d'une batterie imposante d'ustensiles d'aluminium (*timbali*) toujours soigneusement récurés, auxquels s'attache une idée d'ostentation. Les cuillères et les ustensiles de toutes sortes sont rangés dans la toiture, coincés entre deux pannes de feuilles way.

La plupart des Boni s'éclairent avec de petites lampes à pétrole à feu nu. Depuis quelques années, les plus riches emploient des lampes à pression (Petromax). A Boniville, en 1958, il y avait une dizaine de ces lampes pour soixante maisons. En 1962, la majorité des Boni en possédaient, mais ne s'en servaient pas couramment.

Ce dénuement des Noirs Réfugiés dans le domaine du mobilier peut surprendre. Mais, en fait, c'est un aspect d'une forme de vie parfaitement appropriée au milieu géographique. En 1957, un Boni ingénieux avait réussi à construire et à meubler une maison se rapprochant des normes européennes : plancher, doubles parois, meubles à tiroirs, lit, matelas... En moins d'un an, cette maison était infestée par les rats, cafards, araignées et fourmis au point de devenir inhabitable. Dans ce pays, de même que le calimbé est plus hygiénique que le pantalon, le hamac est préférable au lit, et la terre battue au plancher.

Les Boni aiment beaucoup leur case et en sont fort jaloux; c'est ainsi qu'ils se préoccupent tous de trouver une serrure fermant à clé pour l'adapter à leur porte; il va sans dire que cette fermeture est surtout symbolique, car un voleur éventuel n'aurait qu'à passer à travers les feuilles du toit.

La plupart des maisons n'ont pas de dépendances, les femmes faisant la cuisine et travaillant sous l'auvent de leur maison ou dans la pièce extérieure qui sert de vestibule; on trouve dans chaque village quelques hangars abritant des platines à couac. A Boniville, pour 60 maisons, on trouve seulement 9 cuisines et hangars. A Loka, pour 48 maisons, on n'en trouve que 8. Il n'y a pas de greniers, car les produits des abattis sont extraits de terre à mesure des besoins et ne se gardent pas. Seul le riz est mis en réserve, mais la récolte est engrangée dans un petit abri construit dans l'abattis même; les quelques greniers à riz que l'on rencontre dans les villages ont la forme de très petites maisons placées sur de hauts pilotis et sont hermétiquement fermées pour que les oiseaux et les rongeurs ne puissent y pénétrer.

Évaluation du temps nécessaire à la construction d'une maison.

Pour une maison sans étage, dont les parois sont faites de palmes de counana tressées, il faut, en supposant qu'on reprenne des pièces de charpente ayant déjà servi :

— Récolte de 250 palmes; nattage en vue du transport.	3 jours	2 hommes =	6 j
— Transporter les palmes	2 jours	2 hommes =	4 j
— Fendre les palmes	2 jours	2 hommes =	4 j
— Creuser les trous pour les poteaux; monter la charpente	2 jours	2 hommes =	4 j
— Monter le toit (voir ci-dessous le détail de la préparation des pannes de feuilles way).	1/2 journée	10 hommes =	5 j
— Monter les parois à partir des palmes fendues.	1 jour	1 homme =	1 j
TOTAL			24 j

Temps nécessaire à la préparation de pannes de feuilles way :

— Aller sur le haut Maroni récolter des feuilles de way, retour.	7 jours	2 hommes = 14 j
— Préparer les lattes de <i>paasa</i> (1) sur lesquelles on attachera les feuilles.	3 jours	2 hommes = 6 j
— Préparer les baguettes de <i>tyabisi</i> (2).	1 jour	2 hommes = 2 j
— Préparer la ficelle de fibre	1 jour	2 hommes = 2 j
— Coudre les feuilles	4 jours	2 hommes = 8 j
TOTAL		32 j

Donc, la préparation des éléments du toit est plus longue que le montage de la maison elle-même, ceci principalement parce qu'il faut aller chercher les feuilles de way à plusieurs jours de canot.

Si la maison comporte une façade avant en planches, il faut compter de plus :

— Sciage du bois pour une façade (avec l'herminette seule il faut 1 mois).	4 jours	1 homme = 4 j
— Montage d'une façade en planches, sans ornements	3 jours	1 homme = 3 j
TOTAL		7 j

Donc, pour faire une maison sans étage, en reprenant des bois de charpente ayant déjà servi (ce qu'on peut très souvent faire), il faut compter un minimum de 60 à 70 jours de travail (3). Pour une maison à étages, à parois en planches, il faut plus du double. Si les façades sont décorées de marqueterie, il devient très difficile d'estimer la durée du travail, car il peut être réparti sur un an et plus.

La seule réparation d'un toit demande 30 jours de travail.

En moyenne, on peut estimer que chaque toit est refait tous les 5 à 7 ans.

Travaux de construction exécutés par Fintiman, un habitant de Boniville, de 1951 à 1957 inclus :

1951 — Refait le toit de la maison de sa première femme à Boniville.	30 j
1952 — Refait le toit de sa maison et celui de la maison de sa mère	60 j
1954 — Construit une maison pour sa seconde femme à Assissi (1 seule façade en planches)	70 j
1956 — Construit une maison à étage pour lui à Boniville.	200 j
1957 — Réparé le toit de son ancienne maison, celui de sa première femme, celui de son habitation de Simayé.	90 j
TOTAL	450 j

Donc, en 7 ans, Fintiman a fourni environ 450 jours de travaux de construction, soit 65 environ par an. Il s'agit d'un cas limite, cet intervalle de 7 ans englobant une construction particulièrement importante.

On peut estimer qu'en moyenne, chaque Boni doit consacrer environ 60 jours par an aux travaux coutumiers de construction et d'entretien. S'il ne peut les fournir, personne ne les fera à sa place. Un des aspects les plus désastreux des contrats de longue durée qui retiennent les hommes plusieurs années loin de leur famille, est de les empêcher de remplir à cet égard leurs obligations coutumières.

(1) *paasa* : palmier awara monopère; le stipe est facile à fendre et les lattes obtenues sont remarquablement impu-
trescibles.

(2) *tyabisi* : lattes fines obtenues en refendant des stipes de palmier maripa.

(3) Tout se passe comme si la totalité du travail était faite par un seul homme, car celui qui a reçu de l'aide d'autrui doit rendre ultérieurement un nombre égal de journées de travail.

La construction des canots. C'est, avec la construction des maisons, la plus belle technique des Noirs Réfugiés : elle a été poussée à un haut degré de perfection, par une utilisation intelligente des techniques européennes et indiennes. Les canots des Noirs Réfugiés proviennent certainement d'une transposition des techniques que les Indiens Kaliña (Galibi) et Arawak appliquent à la construction de leurs pirogues de haute mer ; la technique de l'ouverture au feu de la coque en est le point essentiel. Mais la coque du canot indien est creusée de façon à prendre sous l'action du feu une flèche importante, amenant l'avant, taillé en forme d'étrave, à la plus grande hauteur possible au-dessus de l'eau. Les Noirs Réfugiés ont adopté des formes de coque tout à fait différentes, mieux adaptées à la navigation dans les rivières coupées de rapides. Aux embarcations européennes (simples barges en planches utilisées au XVIII^e siècle sur les rivières calmes de la région côtière), ont été empruntés les bordés en planches, les membrures et les banquettes. Mais ce que les Noirs Réfugiés n'ont imité de personne, c'est la ligne de leurs canots, œuvres de sculpteurs autant que de piroguiers. Leur génie de la stylisation, leur sens merveilleux de la forme ont trouvé là leur plus belle expression.

Il semble que ce sont les Boni qui ont mis au point cette formule de canot, pendant le premier quart du XIX^e siècle. On lit en effet dans un mémoire de 1837 (1) :

« Les Boni... sont établis sur les deux rives du Maroni, un peu au-dessus du saut Itoupoucou de la carte de Leblond. Ces Noirs n'ont pas de relations directes avec les Hollandais ; ils reçoivent des Nègres Boss (2) des armes et des objets manufacturés en échange des canots qu'ils construisent avec une grande perfection. »

Au cours du XIX^e siècle, la formule a évolué, chacune des trois grandes tribus tendant à élaborer son propre style qui est maintenant bien fixé : les Saramaka font des embarcations très larges, se rapprochant beaucoup des formes européennes et convenant parfaitement au transport du fret ; mais ces canots ne sont pas taillés pour la vitesse ; la forme de l'avant est peu différente de celle de l'arrière, et dans l'aspect de sa coque avant brûlage on reconnaît la forme en auge des pirogues africaines. Les Djuka ont une forme de canot plus évoluée, plus effilée à l'avant et plus relevée à l'arrière ; les Boni ont poussé à l'extrême la recherche de la pureté de la ligne ; leurs canots se reconnaissent de loin à leur pointe avant presque rectiligne et très basse sur l'eau, alors que l'avant des canots Djuka est légèrement incurvé.

Une description détaillée des techniques de construction, accompagnée de plans cotés, a fait l'objet d'une publication distincte (cf. bibliographie).

Divers types de canots. Le type de canot le plus répandu en pays Boni est le « 2 barils », petit canot pouvant tout juste tenir deux hommes et leurs bagages courants, mais maniables et rapides ; chacun, homme ou femme, en possède au moins un ; les plus petits sont dits « bicyclette ».

Vient ensuite le canot de 4 barils (400 kg de charge), très pratique pour les petits transports, la pêche sur les petites criques, etc. Ces canots valaient en 1958 environ 8 000 fr. Tous les Noirs Réfugiés en construisent, alors que seuls les plus habiles se risquent à construire les gros canots. La vente de ces canots aux Européens et aux Créoles est une source de revenus non négligeables.

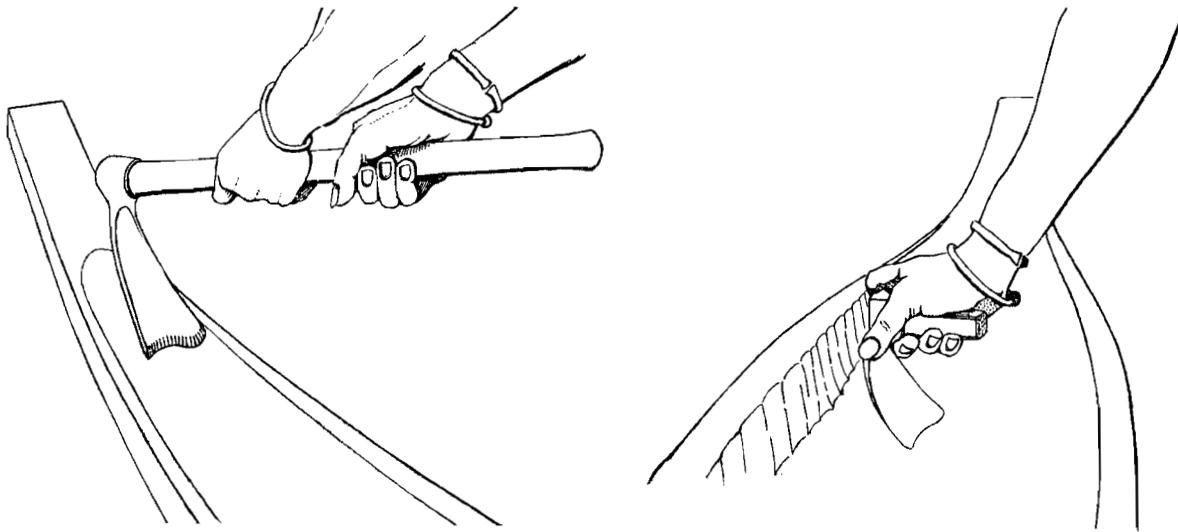
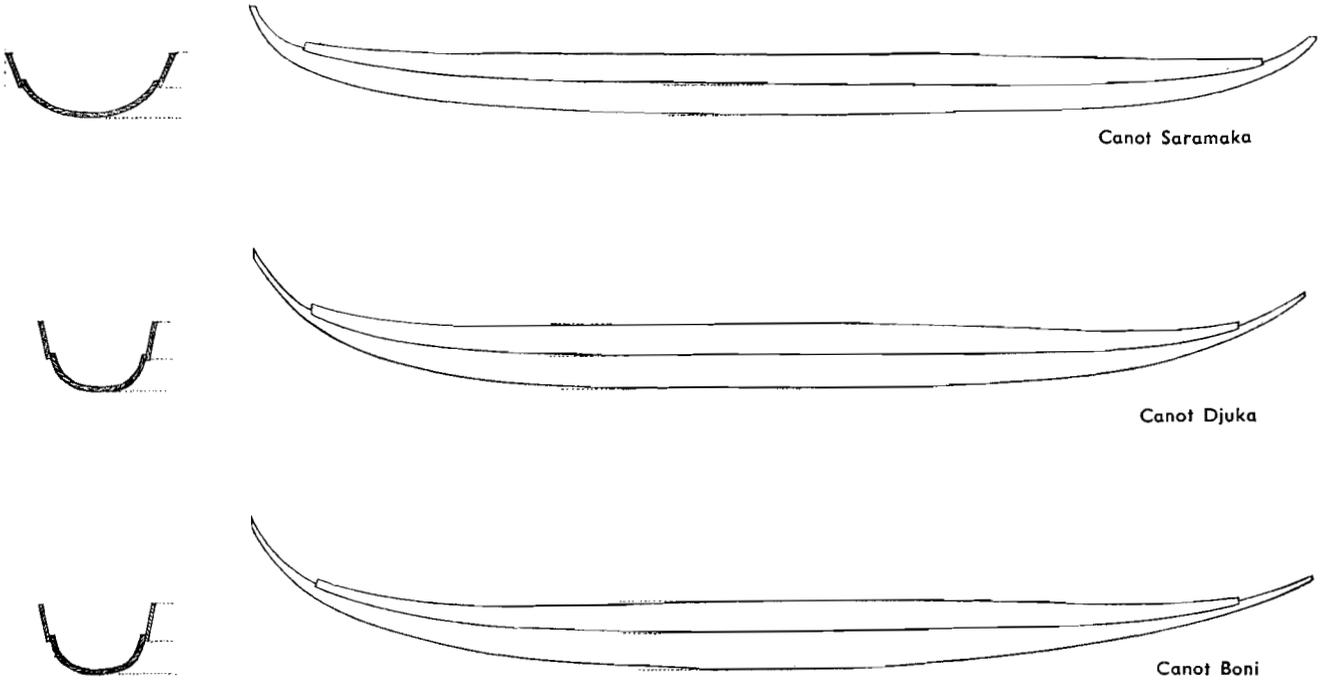
Les canots de charge destinés au transport du fret à la pagaie, de 10 à 12 barils, ont à peu près disparu depuis 1952, devant le développement de la navigation au moteur, et ne sont plus construits que sur commande ; ils demeurent indispensables pour les missions sur le cours supérieur des rivières.

Le développement de la navigation au moteur a généralisé la construction de grands canots de 20 à 25 barils, d'environ 15 m de long. Ces canots présentent quelques particularités de construction :

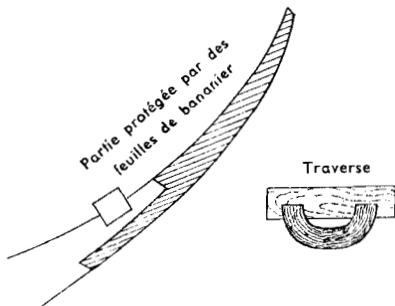
— Ils n'ont pas de pointes avant et arrière rapportées, leur dimension plaçant les extrémités de la coque à une hauteur suffisante au-dessus de l'eau pour qu'elles ne risquent pas d'être submergées au passage des sauts.

(1) Archives Nationales, Section d'Outre-Mer, Guyane, XIX^e siècle, E10 (13).

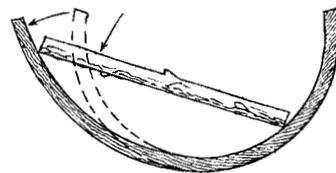
(2) C'est-à-dire les Djuka établis sur le Tapanaoi, et sur le cours moyen du Maroni. Jusqu'en 1861, les Djuka se sont opposés à toute circulation d'étrangers à travers leur territoire.



Outils employés pour creuser la coque : à gauche la houe canot (*ho*), à droite, une petite asse de tonnelier (*puulu*)



Protection des points en vue du brûlage
Une traverse empêche l'élargissement latéral,
des feuilles de bananier protègent l'action du feu

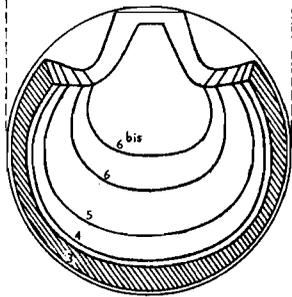


Procédé employé pour forcer l'ouverture

Canot Boni de 25 barils

2500 kg. de charge utile

diamètre du tronc 76 cm.



Sections 3 à 6 bis et pointe avant vues en projection

Coque avant brûlage

Origine des mesures

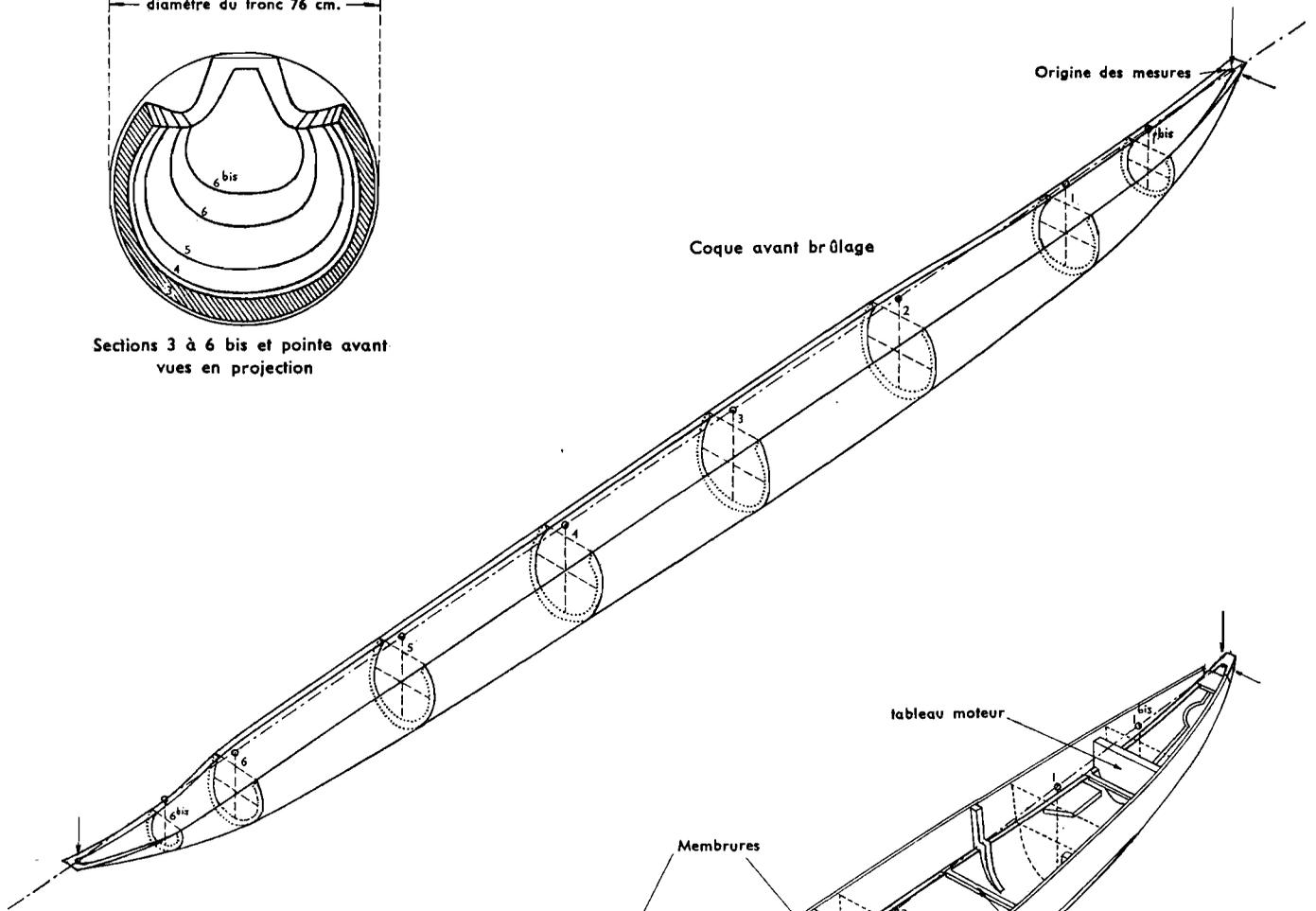
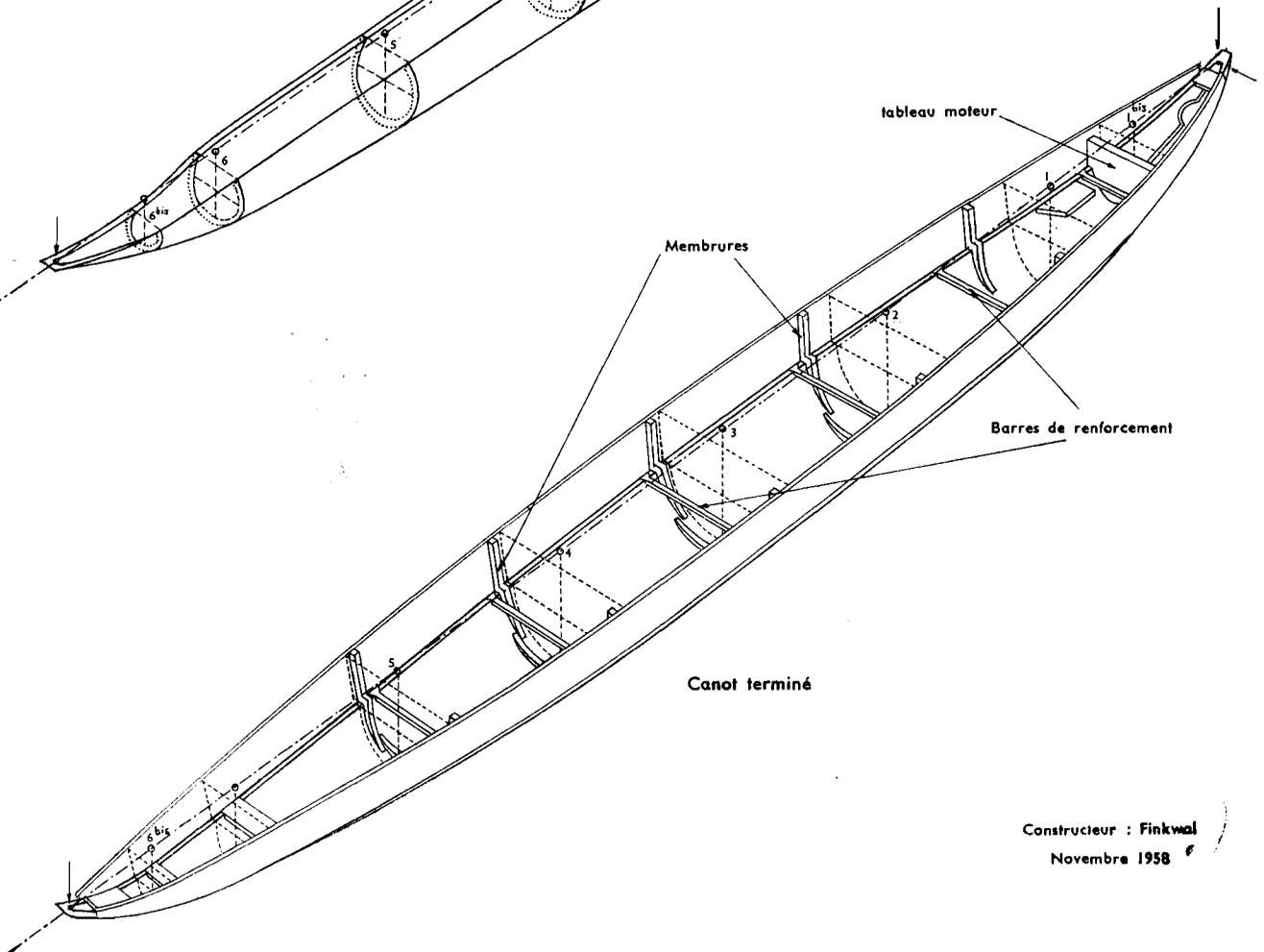


tableau moteur

Membrures

Barres de renforcement

Canot terminé



Constructeur : Finkwal
Novembre 1958

— La pointe arrière n'est pas coupée pour dégager complètement le moteur. Le tableau moteur est placé à environ 1,20 m de la pointe arrière, et un évidement permet de relever la queue du moteur à l'intérieur du canot. Ce dispositif présente de grands avantages : le moteur est protégé contre les chocs, et on peut facilement changer les goupilles sans être obligé d'accoster. En outre, quand on doit descendre à la pagaie des sauts difficiles, le patron canotier retrouve sa place naturelle sur le banc arrière.

— Les bordés sont très hauts sur toute la longueur du canot, et ne s'abaissent pas à l'avant comme sur les canots ordinaires pour faciliter la manœuvre de la pagaie et du takari. Il en résulte une bien plus grande sécurité au passage des sauts.

Les canots étaient, en 1958, vendus sur la base de 2 000 fr (10 fl.) le baril, ce qui conduit de 40 à 50 000 fr (200 à 250 fl., soit 115 à 125 U.S. \$) pour un canot de 20 à 25 barils complètement équipé. Les prix ont considérablement augmenté en 1962-63. En 1964, un canot de 6 barils valait de 25 à 30 000 fr.

La construction de très gros canots est exceptionnelle; toutefois, les Boni ont à plusieurs reprises construit, pour le compte des Européens, des canots de plus de 80 à 120 barils, dont l'équipage comporte 6 à 10 hommes.

La vie d'un canot utilisé normalement sur le fleuve est de deux à trois ans. Certains Boni, par paresse ou avarice, emploient leurs canots au-delà de cette limite, réparant superficiellement les fentes avec des bandes de fer-blanc et faisant ainsi courir de grands risques aux marchandises qui leur sont confiées.

Évaluation du temps nécessaire à la construction des canots.

Temps de construction d'un petit canot (3-5 barils) :

— Abattre l'arbre; creuser le tronc sur place	6 jours	1 homme	= 6 j
— Traîner jusqu'à la rivière (sur 500 m)	1/2 journée	4 hommes	= 2 j
— Finir de creuser, préparer le brûlage.	2 jours	1 homme	= 2 j
— Brûler (y compris le transport des palmes sèches)	1 jour	2 hommes	= 2 j
— Finition du canot	5 jours	1 homme	= 5 j
TOTAL environ			17 j

Temps de construction d'un grand canot de 25 barils (Fintiman et son neveu Doni, en juin 1956, au saut Simayé) :

- 1^{er} jour Perdu à des recherches vaines.
- 2^e jour Trouvé un tronc convenable; abattu.
- 3^e jour Amené des hommes en renfort pour aider à étêter le bois et à le retourner.
- 4^e jour Commencé à dégrossir la coque.
- 5^e au 9^e jour Creusé la coque. Un voisin, M..., est venu aider pendant 1 jour.
- 10^e jour Tiré la coque à l'eau avec le concours de 10 hommes (1 heure); amené la coque à l'habitation de culture où le canot sera achevé.
- 11^e et 12^e jour Terminé le creusement à l'aide de l'outil *puulu*.
- 13^e jour Brûlé la coque avec le concours de son neveu Doni, de son père et du voisin M...
- 14^e au 18^e jour Cherché le bois nécessaire aux bordés et bancs, dégrossi ces pièces à la hache et à l'herminette.
- 19^e au 22^e jour Cherché et préparé les bois nécessaires aux traverses et aux « courbes » (membrures).
- 23^e au 28^e jour Finition avec le concours de son neveu Doni et de son fils Tasa âgé de 14 ans.

Soit 28 jours de travail, répartis sur 35 jours réels, car au Saut Simayé on observe deux *kina de*, vendredi et samedi, et par surcroît on se repose le dimanche en l'honneur de Masa Gadou; seule la finition, au bord de l'eau, échappe à ces *kina de*.

TABLEAU VII
Utilisation par les Noirs Réfugiés des principaux bois de la Guyane française

N° (1)	Boni (2)	Oayana (3)	Oyampi (3)	Créole	Identification (4)	Utilisation indigène (Noirs Réfugiés)
130	Alimiao	<i>Atimiap</i>			<i>Piptadenia suaveolens</i> (<i>Mimosaceae</i>)	Utilisé dans des préparations magiques, notamment dans les cultes de possession des Ampoukou et des Kantamasou.
45	Asoumaripa	<i>Pëunpë</i>	<i>Mé'u</i>	Simarouba	<i>Simarouba amara</i> (<i>Simaroubaceae</i>)	Planches.
	Baaka chikinn apichi	<i>Toto</i>		Cèdre	<i>Nectandra grandis</i> (<i>Lauraceae</i>)	Bordage des canots.
51	Bii oudou	<i>Wapa</i>		Wapa	<i>Eperua falcata</i> (<i>Cesalpiniaceae</i>)	Bois dur imputrescible ; employé pour les poteaux de cases et les traverses des canots ; couverture des maisons en bardeaux. Ses graines sont contenues dans de grosses gousses appelées panga-panga.
43	Bitá oudou	<i>Humhakan Wataki</i>			<i>Geissospermum sericeum</i> (<i>Apocynaceae</i>)	L'infusion d'écorce est utilisée comme remède pour la fièvre et la dysenterie.
	Boiti	<i>Palaktaimë Palaktayalan</i>	<i>Ûwü</i>	Balata	<i>Manilkara bidentata</i> (?) (<i>Sapotaceae</i>)	Le bois est utilisé pour faire des manches d'outils. Les fruits sont consommés en saison des pluies.
136	Bouchi cacao	<i>Walapulu</i>	<i>Môngü</i>	Cacao sauvage	<i>Theobroma velutinum</i> (<i>Sterculiaceae</i>)	Le cacao sauvage n'est pas consommé couramment par les Noirs Réfugiés.
121	Bois de rose	<i>Miyetaimë</i>		Bois de Rose	<i>Melaleuca leucadendron</i> (<i>Myrtaceae</i>)	Sève utilisée comme combustible dans les lampes.
336	Bouna ati	<i>Wakap</i>	<i>Wakapu</i>	Wacapou	<i>Vouacapoua americana</i> (<i>Cesalpiniaceae</i>)	Bois dur imputrescible. Poteaux de case, traverses de canot.
	Guédou	<i>Alapali</i>			<i>Tachigalia paniculata</i> (<i>Cesalpiniaceae</i>)	Coque des canots.
	Gombé	<i>Aipaway</i>			<i>Swarzia</i> sp. (<i>Cesalpiniaceae</i>)	Poutres à section ronde.
	Gwé-Gwé	<i>Miumli</i>	<i>Mutusi</i>	Moutouchi	<i>Pterocarpus</i> sp. (<i>Papilionaceae</i>)	Bois très léger.
240	Gyèn ati			Ébène vert	<i>Tabebuia capitata</i> (<i>Bignoniaceae</i>)	Bois trop dur pour pouvoir être travaillé avec les outils dont disposent les Noirs Réfugiés.
84	Ingui pipa	<i>Ulémali</i>	<i>Tawali</i>	Mahot cigare	<i>Couralari faqifolia</i> (<i>Lecythidaceae</i>)	L'écorce s'arrache par lanières dont on fait des bretelles pour porter les catouris ; les Indiens emploient de fines lanières d'écorce pour confectionner des cigarettes.

N° (1)	Boni (2)	Oayana (3)	Oyampi (3)	Créole	Identification (4)	Utilisation indigène (Noirs Réfugiés)
141	Ingui oudou				<i>Croton matourensis</i> (Euphorbiaceae)	Poutres à section ronde.
	Kananbouli	<i>Kanapali</i>			<i>Simara multiflora</i> (Simaroubaceae)	Planches; le bois ressemble à celui de l'Asoumaripa.
	Kankan tri	<i>Kumaka</i>	<i>Kumaka</i>	Fromager	<i>Ceiba pentandra</i> (Bombacaceae)	« Fromager », arbre redouté des Noirs Réfugiés qui le considèrent comme résidence de divinités malfaisantes.
	Kabana foo	<i>Kayu</i>				Coque des canots.
177	Karapa	<i>Kalapa</i>	<i>Wanù</i>	Carapa	<i>Carapa procera</i> (Meliaceae)	Planche de bordage des canots. Les Indiens Oayana en tirent une huile dans laquelle ils broient le roucou dont ils s'enduisent la peau.
	Katoun oudou	<i>Wéwé lēmopka</i>		« Bois coton »	<i>Bombax surinamense</i> (Bombacaceae)	Grand arbre vivant en symbiose avec une liane qui l'entoure comme un filet. Redouté des Noirs Réfugiés qui le regardent comme abritant des divinités malfaisantes
53	Kookoo	<i>Kuépi</i>		Bois gaulette	<i>Licania sp. pl.</i> (Rosaceae) (trois espèces)	Utilisé comme bois de chauffage. Utilisé par les créoles pour la confection des gaulettes servant à garnir les parois des cases.
116	Kodia wéko			Pois sucré	<i>Inga sp.</i> (Mimosaceae)	Ses graines sont consommées au mois de mai.
100	Kopi	<i>Walima</i>	<i>Pasisi</i>	Goupi	<i>Goupia glabra</i> (Celastraceae)	Coque des canots; grands tambours dits <i>lānga doō</i> (parce que le cœur est creux).
63	Koumenti oudou	<i>Amakui</i>		Bois takari	<i>Aspidosperma album</i> (Apocynaceae)	Utilisé pour faire les takari, perches servant à la propulsion des canots.
	Kwaha	<i>Akayimē</i>			<i>Loxopterygium Sagotu</i> (Anacardiaceae)	Coque des canots.
	Kwali			Grignon fou	<i>Erisma sp.</i> (Vochysiaceae) <i>Qualea sp. pl.</i> » <i>Vochysia sp. pl.</i> »	Planches de bordage des canots.
204	Kwata kaman	<i>Yulu</i>	<i>Yululu</i>	Acacia mâle	<i>Parkia pendula</i> (Mimosaceae)	Utilisé dans des préparations magiques.
305	Kwata paatou	<i>Tula</i>	<i>Kainu'a</i>	Canari macaque (Sapokaye)	<i>Lecythis davisii</i> (Lecythidaceae)	On mange ses graines contenues dans des fruits qui ressemblent à de petites marmites.

N° (1)	Boni (2)	Oayana (3)	Oyampi (3)	Créole	Identification (4)	Utilisation indigène (Noirs Réfugiés)
83	Lebi louabi			Mahot rouge	<i>Eschweilera corrugata</i> (<i>Lecythidaceae</i>)	Écorce utilisée pour faire des cordes, des paillassons, etc.
50	Lebi tiabichi	<i>Aliamëlä</i>		Saint-Martin rouge	<i>Andira coriacea</i> (<i>Papilionaceae</i>)	Bois dur non utilisé par les Noirs Réfugiés. Le bois, dans un certain sens de débitage, a l'aspect d'un stipe de palmier. On donne également le nom de tiabichi aux lattes de stipes de palmiers utilisées pour le montage des pannes de feuilles way.
206	Lebi wéko	<i>Apulukun</i>	<i>Sisi</i>	Bougouni	<i>Inga alba</i> (<i>Mimosaceae</i>) <i>Inga bourgoni</i> » <i>Inga pezizifera</i> »	Coque de canots. L'infusion d'écorce est employée comme remède contre la dysenterie. L'écorce fraîche appliquée sur une blessure arrête l'écoulement du sang.
284	Likanao apichi			Cèdre	<i>Ocotéa glomerata</i> (<i>Lauraceae</i>)	Coque des canots.
290	Maama dossou	<i>Mutupipot</i>		Confiture macaque	<i>Duroia aquatica</i> (<i>Rubiaceae</i>)	On mange ses graines.
6	Makaa	<i>Kunawa</i>	<i>Wakali'u</i>	Mincouart	<i>Minquartia guianensis</i> (<i>Olacaceae</i>)	Poteaux de cases.
186	Malobi			Balata pommier	<i>Eccrinusa prieurri</i> (<i>Sapotaceae</i>)	Bois résistant à l'action de l'humidité ; utilisé pour les planches placées au contact du sol (<i>goõ sey</i>). Graines consommées au mois de mai.
229	Mapa	<i>Witik</i>	<i>Pakasa</i>	Bagasse	<i>Macoubea guianensis</i> (<i>Apocynaceae</i>)	Graines consommées au mois de février.
	Sanfoni Koundié	<i>Milimi</i>			?	Bois à aubier dur. Utilisé pour les poutres à section ronde. Les jeunes sujets servent à faire les takari, perches servant à propulser les canots.
	Momantin	<i>Wapolimë</i> <i>Kanawa</i> <i>popalin</i>			<i>Micropholis sp.</i> (<i>Sapotaceae</i>)	Bois très blanc utilisé pour faire des planches et des façades de maisons.
175	Momow				<i>Pachira aquatica</i> (<i>Bombacaceae</i>)	Ses graines sont utilisées comme appât pour la pêche.
	Moni oudou	<i>Aawa</i> <i>Pakila</i> <i>siku</i>	<i>Waluwa</i>	Encens	<i>Protium sp. pl.</i> (<i>Burseraceae</i>) <i>Trattinickia burserifolia</i> (<i>Burseraceae</i>)	La résine odoriférante qui suinte sur l'écorce sert à allumer le feu.
	Monpé	<i>Mopé</i>		Mombin	<i>Spondias mombin</i> (<i>Anacardiaceae</i>)	Les « prunes » de mombin sont utilisées comme appât pour la pêche.
	Moussanssi	<i>Sipakani</i>	<i>Ula:le</i>			Pagaies.

N° (1)	Boni (2)	Oayana (3)	Oyampi (3)	Créole	Identification (4)	Utilisation indigène (Noirs Réfugiés)
	Mwamba	<i>Iliwaimē</i>			<i>Ephedranthus guianensis</i> (<i>Annonaceae</i>)	Même utilisation que Miimi. (Les Eshira et Bapounou du Congo appellent <i>mwamba</i> des Annonacées utilisées pour fabriquer des pagaies, des hampes de harpons et pour la construction des cases.)
	Pali oudou	<i>Epalay</i>	<i>Pulalüü</i>	Bois pagaie Bois chapelle	<i>Chimarrhis</i> sp. pl. (<i>Rubiaceae</i>) <i>Aspidosperma</i> sp. pl. (<i>Apocynaceae</i>)	Pagaies et manches d'outils.
218	Papa ati	<i>Waparmē</i>	<i>Ulapinyu</i>	Bois violet	<i>Peltogyne venosa</i> (<i>Cesalpiniaceae</i>)	Coque des canots; utilisé aussi pour des décorations en marqueterie sur les façades des maisons.
	Papay	<i>Kulégli</i>	<i>Ama'u</i>	Bois canon	<i>Cecropia peltata</i> (<i>Moraceae</i>)	Arbre à croissance rapide dont le tronc est creux. Peu utilisé par les Noirs Réfugiés. Chez les Boni, est utilisé pour confectionner le plateau sur lequel on porte les morts au début des funérailles.
	Paata (Mani oudou)	<i>Mani épu</i>	<i>Mani'u</i>	Mani	<i>Symphonia globulifera</i> (<i>Guttiferae</i>)	Sa résine qui ressemble à de la poix est utilisée surtout par les Indiens.
	Papa oudou	<i>Malolosi</i>		Bois cannelle		Bois odoriférant (odeur de cannelle), utilisé dans des préparations magiques, notamment dans le culte de possession des Papa gadou.
	Pikiassé apichi	<i>Wai</i>				Bordage des canots.
255	Pindia oudou	<i>Osi épit</i>		Bois darte	<i>Vismia guianensis</i> (<i>Guttiferae</i>)	Bois à aubier dur, utilisé pour les poutres à section ronde (<i>lānga udu</i>). L'infusion d'écorce est employée comme remède contre les dartes.
	Sama ati	<i>Akuliépa</i>		Citronnelle		Pagaies et manches d'outils.
85	Santi kookoo				<i>Likania robusta</i> (<i>Rosaceae</i>)	Bois très dur, utilisé principalement comme bois de chauffage.
	Sédé	<i>Simali</i>	<i>Kaisu</i>	« Acajou »	<i>Cedrela guianensis</i> (<i>Meliaceae</i>)	Bois d'utilisation très courante; facile à travailler, non attaqué par les insectes et résistant remarquablement bien à l'action de l'humidité, il est utilisé pour faire des planches et des objets d'art.
	Sali	<i>Aimagalé</i>			<i>Tetragastris</i> sp. (<i>Burseraceae</i>)	Remèdes magiques.
103	Singa péétou	<i>Kwaluk</i>	<i>Takwéni</i>	Angélique	<i>Dicorynia guianensis</i> (<i>Cesalpiniaceae</i>)	Coque des canots.

N° (1)	Boni (2)	Oayana (3)	Oyampi (3)	Créole	Identification (4)	Utilisation indigène (Noirs Réfugiés)
280	Sipayé opo	<i>Taliwaho</i>			<i>Mouriria crassifolia</i> (<i>Melastomataceae</i>)	Petites graines utilisées comme appât pour la pêche (recueillies en mai-juin).
	Tapououpa	<i>Kuupë</i>	<i>Yénipa</i>	Génipa	<i>Genipa americana</i> (<i>Rubiaceae</i>)	Graines utilisées pour la pêche au coumarou. Le fruit contient un suc qui colore la peau en bleu-noir et que les Indiens utilisent pour se farder. Les Boni donnent aussi le nom de tapououpa au <i>Gustavia hexapetala</i> (<i>Lecythidaceae</i>) (n° 270, série M).
152	Tingui moni	<i>Awayot</i>			<i>Protium sp.</i> (<i>Burseraceae</i>)	Graines utilisées pour la pêche.
	Tonka			Ébène	<i>Dipteryx odorata</i> (<i>Papilionaceae</i>)	Le bois, trop dur pour être travaillé avec les outils ordinaires, est sans utilisation indigène.
350	Toukouman oudou				<i>Jacaratia spinosa</i> (<i>Caricaceae</i>)	Le bois n'a pas d'utilisation indigène. On mange les larves de coléoptère (« vers Toukouman ») qui s'y trouvent en abondance.
96	Wana	<i>Wana</i>	<i>Aséma</i>	Grignon	<i>Ocotea rubra</i> (<i>Lauraceae</i>)	Coque des canots; planches.
162	Wéti apichi		<i>Ewaé</i>	Cèdre blanc	<i>Ocotea guianensis</i> (<i>Lauraceae</i>)	Planches.
292	Yachi mambon (faya ati)			Coupaya	<i>Jacaranda copaia</i> (<i>Bignoniaceae</i>)	L'infusion d'écorce est employée pour le traitement du pian (yachi).
Palmiers						
	Awara			Awara	<i>Astrocaryum vulgare</i>	Palmier épineux cultivé dans les villages pour ses graines comestibles en raison des pluies, très riches en vitamines A.
	Awara liba	<i>Yawala</i>		Awara de rivière		Palmier d'apparence semblable à l'awara cultivé, mais dont les graines dures ne sont utilisées que comme appât pour la pêche; pousse spontanément en abondance dans les zones alluviales au bord des rivières.
	Kyé maka Bougou	<i>Këyi Mumu</i>	<i>Aju</i>	Counana femelle Counana mâle	<i>Astrocaryum sp.</i> <i>Astrocaryum acaule</i>	Petits palmiers épineux dont les feuilles sont utilisées, tressées, pour faire les parois des cases. Le palmier bougou a des épines larges. le kyé maka des épines fines en faisceaux.

N° (1)	Boni (2)	Oayana (3)	Oyampi (3)	Créole	Identification (4)	Utilisation indigène (Noirs Réfugiés)
	Komou	<i>Kumu</i>	<i>Pino</i>	Caumou	<i>Oenocarpus bacaba</i>	Les feuilles de caumou sont employées en forêt pour couvrir les carbets. Le fruit, comestible de février à juin, joue un très grand rôle dans l'alimentation indigène (lait de caumou); il est riche en lipides et en vitamine A.
	Maripa	<i>Malipa</i>	<i>Malipa</i>	Maripa	<i>Attalea excelsa</i> <i>Maximiliana maripa</i>	Les feuilles sont utilisées en forêt pour couvrir les carbets. Le fruit est utilisé pour la fabrication de l'huile de table (environ 10 à 15 l par ménage et par an).
	Moïsi (Moriti)	<i>Kuway</i>				Palmier de la région côtière. Ses fibres sont utilisées dans des pratiques divinatoires.
	Paassa	<i>Pépé</i>	<i>Yaka</i>	Awara monpé		Tige facile à fendre, donnant des lattes résistant à l'humidité et aux insectes, utilisées pour la confection des nasses et des lattes de feuilles way.
	Pina	<i>Wapu</i>	<i>Waséi</i> <i>Pinou</i>	Pinot	<i>Euterpe oleracea</i>	Les feuilles (<i>pina lango</i>) sont peu utilisées en pratique, mais elles interviennent dans diverses opérations magiques. Les graines ne sont consommées qu'à défaut des graines de caumou.
	Tachi	<i>Malalia</i>	<i>Owi</i>	Way	<i>Géonoma baculiféra</i>	Palmier nain abondant dans les vallées humides. Ses feuilles, disposées en longues pannes, servent à couvrir les maisons.
Lianes						
	Tokou tètèy	<i>Siwiman</i>		Liane à eau		Contient plusieurs litres d'eau, utilisée par les chasseurs en saison sèche.
	Kamina	<i>Mamiliimë</i>	<i>Sibo'i</i>	Liane franche		Utilisée pour les ligatures et pour des vanneries grossières (« catouris », hottes) destinées à supporter de lourdes charges.
	Ponsou	<i>Sukumay</i>	<i>Uméku</i>	Liane nivrée	<i>Robinia nicou</i> (Légumineuses)	Utilisée pour la pêche.

(1) Collection du Service des Eaux et Forêts de Saint-Laurent, Série M.

(2) Transcription en français (système de l'I.F.A.N.).

(3) Rappel de définitions :

é : é de pré. i : voyelle de l'Oayana placée entre i et u français.

ê : eu de fleur. ù : voyelle de l'Oyampi placée entre e et ou français.

ŋ : ng de l'anglais dancing.

ny : gn du français montagnard.

(4) Identifications données par M. Lemoine, du Service des Eaux et Forêts de la Guyane. Les identifications qui se rapportent aux numéros figurant dans la première colonne ont été faites sur herbiers par le Botanish Museum d'Utrecht.

Le canot a été vendu 40 000 fr, répartis ainsi :

Doni	12 000 fr
Tasa	6 000 fr
Fintiman	22 000 fr
Total	40 000 fr (200 fl.) (115 U.S. \$)

Fintiman a donc gagné 750 fr par jour de travail effectif, ce qui est supérieur à ce que gagnaient en 1956 les motoristes de l'administration quand ils n'étaient pas en déplacement.

CHASSE - PÊCHE

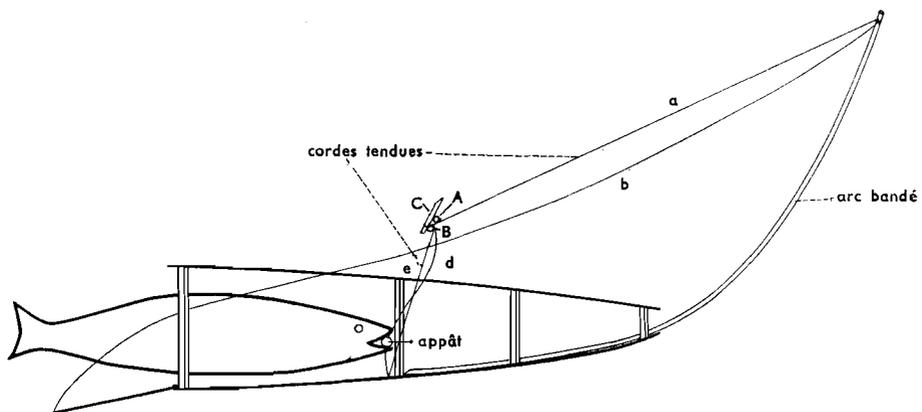
La pêche. La pêche est une des principales ressources alimentaires des Noirs Réfugiés; leur procédé favori est la nivrée (*pōsu*), qui consiste à empoisonner les rivières à la période des basses eaux par le suc de lianes à roténone. Les gros poissons sont intoxiqués et perdent tout réflexe de défense. Les plus petits et tous les alevins sont détruits sur des distances considérables. Aussi ce procédé de pêche produit-il des dégâts hors de proportion avec la quantité de poisson recueillie; c'est à force de l'employer que quelques milliers de Créoles et de Noirs Réfugiés ont réussi à dépeupler les rivières de Guyane française au point d'être obligés de se nourrir de morue et de corned beef. C'est en vain que l'administration française a édicté des règlements : la nivrée continue à être pratiquée publiquement et sur une grande échelle par toutes les populations. Les Boni ont pourtant à ce sujet sur leur propre territoire une discipline traditionnelle très stricte. Il est permis de nivrer à volonté les petites criques de quelques mètres de large, mais nivrer les rivières importantes et surtout le grand fleuve, est interdit sans une autorisation expresse du grand man, qui s'efforce de limiter la dévastation des lieux de pêche. Faire une nivrée clandestine (*kiibi pōsu*) expose à une sévère punition; les grandes nivrées ne sont autorisées que pour la préparation des grandes fêtes, pendant lesquelles on doit nourrir une foule d'invités. Elles sont un spectacle de choix auquel on vient assister de très loin : c'est également une fête d'élégance, les hommes et les femmes portent leurs plus beaux costumes.

C'est ainsi qu'en septembre 1952, à l'occasion de la fin du deuil du Capitaine Dapaou, le grand man avait autorisé le lignage Djou à nivrer le Maroni à la hauteur des sauts Abattis-Kotika, ce qui ne s'était pas fait depuis deux ans.

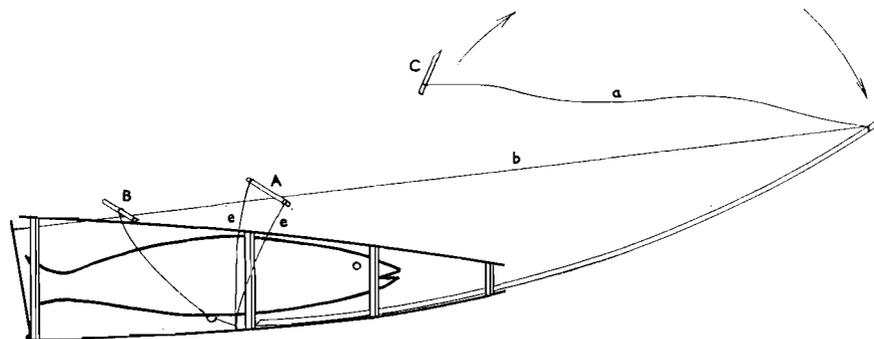
Il était venu là une foule considérable, en costume de fête, y compris quelques Djuka et Créoles : nous avons compté plus de 120 canots. Depuis deux jours, les hommes désignés par le chef du lignage avaient transporté là et « battu » des quantités considérables de lianes à nivrée, c'est-à-dire qu'ils l'avaient réduite en pulpe en la frappant avec des battoirs. Le tas de pulpe, protégé de la pluie par une bâche, atteignait 2 mètres de haut. Des centaines de personnes campaient dans la forêt au bord du saut, au milieu d'une grande animation; on chanta et on s'amusa une partie de la nuit. Vers 4 heures du matin, les trois *basia* de nivrée (surveillants désignés par le chef du lignage) donnèrent le signal et allèrent placer les batteurs de nivrée à l'endroit choisi, c'est-à-dire en amont d'un bras du fleuve divisé par des sauts en une série de bassins naturels. Aux premières lueurs de l'aube on commença à immerger la nivrée, tandis que les canots prenaient position en aval du premier bassin, en s'efforçant de ne pas faire de bruit. Au bout de quelques minutes, les coumarous (1) affolés commencèrent à sauter à la surface, perdant tout réflexe de défense, tandis qu'on se ruait sur eux de toutes parts, à la flèche, au sabre et au battoir à linge. Le premier bassin épuisé et la nivrée ayant commencé à agir en aval, les *basia* firent signe et les 120 canots, luttant de vitesse, se précipitèrent dans les rapides, jusqu'au bassin suivant, où le massacre recommença; on descendit encore les rapides sur plusieurs kilomètres, et vers 7 heures du matin, l'effet de la nivrée s'était dissipé; les *basia* passèrent alors de canot en canot, selon la coutume, soulevant tous les objets qui s'y trouvaient et prélevant

(1) Gros poissons plats atteignant 4 à 5 kg (*Myletes pacou*), dont la forme évoque celle du turbot, et qui fréquentent de préférence les rapides des grandes rivières.

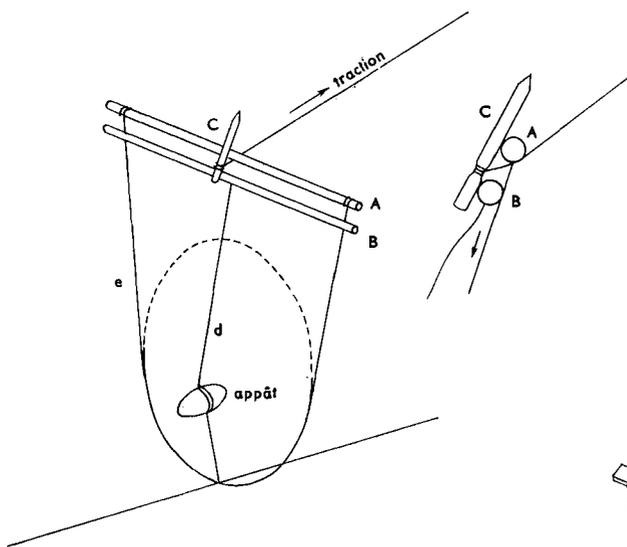
Le piège à poisson des Noirs Réfugiés
(bakisi)



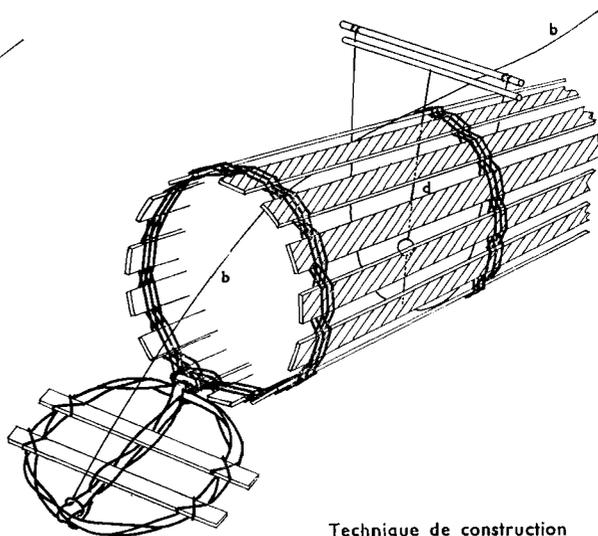
Piège armé.



Déclanchement.



Mécanisme de déclanchement



Technique de construction

un poisson sur trois au nom du chef du lignage Djou, les deux autres tiers restaient la propriété personnelle des participants à la pêche. Pour n'omettre personne, les *basia* marquèrent chaque canot d'un signe particulier choisi pour la circonstance et qu'ils étaient seuls à connaître (1). Leur visite terminée, chacun était libre de continuer la pêche en glanant les poissons morts flottant encore çà et là. L'opération, insuffisamment silencieuse, avait d'ailleurs été un échec; on avait perdu trois jours, déplacements compris, et on avait à peine recueilli 4 à 5 kg de poisson par personne (2). Mais tout le monde rentra chez soi satisfait, car on s'était bien amusé.

Nous avons vu de nouveau nivrer le fleuve au Saut Grand Paana, en octobre 1957, sans beaucoup plus de succès.

Après la nivrée, le procédé de pêche le plus apprécié des Boni, comme des Créoles, est la dynamite, qui s'emploie à peu près en toute saison avec le même résultat. La dynamite paraît aux Noirs Réfugiés un procédé noble, l'équivalent de ce qui est la chasse au fusil par rapport au piégeage. L'emploi de ce procédé, plus ou moins toléré jusqu'à ces dernières années, est actuellement sévèrement réprimé.

Les Noirs Réfugiés emploient pour la pêche à l'aïmara (3) une sorte de nasse, ou plus exactement de piège à poisson (pl. XVIII) qu'ils appellent *bakisi* (en créole kamina); c'est un procédé remarquablement efficace, très simple, nullement dévastateur. On l'emploie couramment au cours des expéditions de pêche à la belle saison, mais aussi aux très hautes eaux, quand les autres procédés de pêche ne sont pas applicables, en attachant les pièges aux basses branches des arbres dans les zones inondées.

Le piège comporte un cône construit en lattes de palmier awara monopère, reliées par des tresses de liane franche fendue, et un dispositif de fermeture du couvercle par l'intermédiaire d'une tige flexible; il peut être regardé comme un piège à clapet. L'arc est maintenu bandé par un dispositif de trois tiges (voir planche). L'aïmara, en tirant sur l'appât solidaire d'une des tiges, provoque le déclenchement de l'arc et la fermeture du couvercle. Même si le poisson n'a que la moitié du corps dans le piège au moment du déclenchement, le choc du couvercle a pour effet de le pousser en avant. On trouve parfois dans un de ces pièges un poisson qui l'emplit exactement au point de s'y trouver immobilisé.

Cet ingénieux dispositif est imité de pièges à crabe des populations du littoral du Cameroun, décrits chez les Mabéa par le Pr. Théodore Monod (4). Il est reproduit dans l'ouvrage de Stedman (1788). De nos jours, il est utilisé par les Indiens Galibi et Arawak du littoral; les Indiens de l'intérieur le connaissent, mais l'emploient rarement.

Les Noirs Réfugiés pratiquent également la pêche à l'hameçon, notamment pour l'aïmara, dans les petites criques peu fréquentées. On emploie des hameçons de 7 à 8 cm piqués dans de gros morceaux de viande ou de poisson frais; pour ligne, une forte tige non flexible; on jette l'appât dans l'eau aussi violemment que possible, et parfois on frappe l'eau avec un bâton, pour faire venir les aïmaras, habitués à happer les animaux qui tombent des arbres.

L'aïmara se jette sur l'appât; les efforts conjugués de deux hommes sont parfois nécessaires pour le tirer de l'eau, et sur la rive le combat n'est pas terminé. Le poisson saute à hauteur d'homme, tandis qu'on s'efforce de le frapper à coup de sabre; parfois il parvient à se décrocher et regagne la rivière.

Aux abord des villages, les déchets alimentaires attirent de nombreux poissons (piraïes, « carpes », etc.) que femmes et enfants prennent à la ligne. C'est une des ressources alimentaires les plus régulières. Il n'est pas honorable pour un homme de pêcher à la ligne (sauf la pêche à l'aïmara qui est un combat). Cela ne se pratique que quand on est seul.

(1) Parfois on donne comme quitance une feuille d'un arbre d'espèce rare, ne poussant pas sur les lieux de pêche.

(2) Nous avons vu la même année, en novembre, les Indiens Oayana nivrer les sauts du Litani et recueillir au moins 30 à 50 kg de poisson par personne en deux heures de pêche. Le lendemain, le fleuve était jonché de poissons morts sur une distance d'une dizaine de kilomètres.

(3) Poissons carnivores (*Hoplias macropthalmus*), pouvant atteindre 1 m de longueur et peser 15 à 20 kg; ils sont particulièrement nombreux dans les eaux troubles des petites criques épargnées par la nivrée.

(4) Pr. Théodore Monod. L'industrie des pêches au Cameroun. Paris, Société d'éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1928 (p. 217).

Certains Boni pratiquent aussi la pêche à l'arc à la manière des Indiens en utilisant des flèches qu'ils achètent à cet effet aux Indiens Oayana, à l'exception de la pointe en fer qu'ils fabriquent eux-mêmes à la lime (ils ne savent pas forger); mais leur habileté à cette pêche est assez médiocre.

TABLEAU VIII
Poissons du Maroni

Nom Boni	Nom Oayana	Nom Créole	Identification (1)	Procédé de pêche
<i>adŋnkoo</i>	<i>kolopinpē</i>	?	<i>Crenicichla sp.</i>	nivrée
<i>agoiti</i>	<i>laku</i>	pacoucigne	<i>Hemidora sp.</i>	ligne (graine)
<i>agunosu</i>	<i>okonosu</i>	poisson agouti		nivrée
(<i>goni bita</i>)				
<i>alampia</i>	<i>kalala</i>	douanier caca	<i>Chalceus macrolepidotus</i> (CUVIER)	nivrée
<i>apaolobi</i>	<i>ēpui</i>		<i>Hemiodus unimaculatus</i>	nivrée
<i>bata</i>	<i>ētpa</i>	atipa		main (boue)
(<i>kwikwi</i>)				
<i>boobo</i>	<i>kaloy</i>	sabre; anguille	<i>Gymnotus carapo</i> (LINNÉ)	main (boue)
<i>dagu fisi</i>	<i>siwanapa</i>			nivrée
<i>gākoy</i>	<i>hawa-hawa</i>	prapra saut	<i>Geophagus jurupari</i> (HECKEL)	flèche
<i>kolobia</i>	<i>awalipa</i>	prapra roche		main (mares)
<i>koomata</i>	<i>kumata</i>	pwapwa	<i>Prochilodus sp.</i>	flèche; nivrée
<i>kubi</i>	<i>masau</i>	koumata	<i>Stellifer sp. (?)</i>	nivrée
<i>kumarū</i>	<i>watau</i>	akoupa	<i>Myletes pacou</i>	flèche; nivrée
<i>kwana</i>	<i>siēmune</i>	koumarou	<i>Leporinus fasciatus</i> (BLOCH)	ligne
<i>kwassimma</i>	<i>walēwalé</i>	carpe rouge	<i>Hemiodus quadrimaculatus</i> (PELLEGRIN)	ligne (manioc)
<i>lowi</i>	<i>hutui</i>	carpe verte (2) lowi	<i>Pseudoplatystoma fasciatum</i> (?) (gros silure que seuls les Indiens mangent)	flèche
<i>lōmpu</i>	<i>palakta</i>			
<i>ma bee</i>	<i>asina</i>	pacoucigne	<i>Myleus sp.</i>	ligne (graines)
<i>māsi</i>	<i>alimina</i>	anguille tr.	<i>Electrophorus electricus</i>	
<i>maloko</i>	<i>molokoimē</i>	moloko	<i>Brycon falcatus</i>	ligne (graines)
<i>moloko fisi</i>	<i>mītala</i>		<i>Ageneiosus brevifilis</i> (CUV. et VAL.)	
<i>niama</i>	<i>aimawalé</i>	aïmara	<i>Hoplias macrophtalmus</i>	piège; hameçon
<i>nyamisi fisi</i>	<i>kalanalé</i>			
<i>pilē</i>	<i>ponē</i>	piraïe	<i>Serrasalmus sp.</i> (3 espèces)	ligne (viande)
<i>saadēnki</i>	<i>kāmpuluka</i>	sardine	<i>Loricariichthys et Harttia sp.</i>	ligne (graines)
<i>sānti wipi</i>	<i>lapipi</i>	goret fouet	<i>Doras costatus</i> (LINNÉ)	nivrée
<i>sokye</i>	<i>hokké</i>	poisson agouti	(toutes variétés de petits poissons)	nivrée
<i>siba</i>		yaya		
<i>sij fisi</i>		carpe noire (?)	<i>Cichla ocellaris</i> (Cichlidae)	flèche
<i>tukunali</i>	<i>matawalé</i>	toukounari		
<i>tyuba</i>	<i>sipali</i>	raïe	<i>Leporinus friederici</i>	ligne (manioc)
<i>waaku</i>	<i>talani</i>	carpe	<i>Hoplerythrinus unitaeniatus</i> (SPIX)	main (boue)
<i>walapa</i>	<i>waapa</i>	coulant		
(<i>koko udu</i>)	<i>kabilānka</i>			
(<i>paata édé</i>)	<i>pēle</i>	gorets	<i>Ancistrus et Hypostomus sp.</i>	main; nivrée
(<i>gangu</i>)	<i>mili</i>		Quatre espèces : <i>koko udu</i> est grande et claire; <i>méékolo</i> est noire; <i>paata édé</i> , grise, est la plus commune	
(<i>tyobo w.</i>)	<i>méékolo</i>			

(1) Identification par le Docteur J. R. Géry.

(2) Le mot carpe verte s'applique aussi à *Leporinus Pellegrini*, qui a les mêmes bandes.

Aux basses eaux, les Boni pêchent à la main dans les trous de roche, les *wawa* (*Ancistrus sp.*), curieux petits poissons munis d'une ventouse qui leur permet d'adhérer au rocher; cette pêche est précédée d'une petite nivrée locale. On pratique aussi, aux basses eaux, surtout pour s'amuser, mais parfois avec de bons résultats, la chasse des poissons au sabre ! En allant la nuit, avec une lampe, sur les roches à fleur d'eau, on attire plusieurs espèces de poissons qui, fascinés, se laissent tuer aisément; c'est ce qu'on appelle *koti fisi* « couper poisson ».

A la fin de la saison sèche, on pêche à la main, dans les mares boueuses à demi desséchées des zones inondables, plusieurs espèces de poisson, notamment l'atipa et le coulant.

La pêche au filet est totalement inconnue des Noirs Réfugiés. Elle paraît d'ailleurs guère praticable dans ces rivières dont le fond est jonché de bois tombés.

Boni et Djuka aiment aller à la belle saison remonter les grandes rivières désertes de l'extrême Sud pour y pêcher l'aïmara. Les Djuka fréquentent le Waki et le Tampok; les Boni le Marouini et le Litani. Ces expéditions sont un peu des vacances et l'on y emmène femmes et enfants; les plus habiles rapportent de pleins canots de poisson séché qu'ils mettent en réserve ou qu'ils vendent.

La pêche est l'activité principale des gens âgés, qui ne peuvent plus espérer trouver des travaux salariés.

Aux hautes eaux, ils pêchent l'aïmara au piège *bakisi*, dont ils se servent comme viviers (le poisson capturé peut y rester 3 jours sans inconvénients), attendant d'avoir suffisamment de poisson pour aller le vendre à Benzdorp. Ils attachent alors les nasses au flanc de leur canot pour apporter les poissons vivants jusqu'aux acheteurs.

A la baisse des eaux, ils installent des barrages à l'embouchure des cours d'eau pour prendre plusieurs espèces de poissons, spécialement le *kumata* et le *waaku* (« carpe »).

Jusqu'à l'extrême vieillesse, les gens âgés travaillent ainsi, car si la générosité de leurs descendants leur assure nourriture et vêtements, elle ne va pas jusqu'à leur procurer de l'argent.

La chasse. La chasse joue un grand rôle dans la pensée des Boni, non seulement comme la seule possibilité d'obtenir de la viande, mais comme une activité essentiellement virile. Quand les rebelles du XVIII^e siècle s'efforçaient d'obtenir des conditions de paix, la fourniture de poudre et de plomb de chasse était la toute première condition qu'ils posaient aux Européens.

Pourtant, si les Boni aiment beaucoup la chasse et y consacrent jusqu'à 2 jours par semaine (les jours de *kina de*), ils sont loin d'obtenir des résultats comparables, même de très loin, à ceux des Indiens, car ils sont nerveux, bruyants, et dans l'ensemble mauvais chasseurs; jusqu'à ces dernières années ils ne disposaient que de fusils de chasse de très mauvaise qualité, si vieux et si rongés par la rouille que certains d'entre eux constituaient un véritable danger pour leur propriétaire; aussi les voyait-on habituellement fermer les yeux et détourner la tête avant de tirer; comme ils avaient soin de placer presque à bout portant, le gibier était malgré tout atteint quelquefois. On ne graissait jamais les fusils et on les lavait fréquemment avec des infusions de feuilles pour maintenir ou rétablir par des procédés magiques leurs qualités de tir; on conçoit qu'à ce régime un fusil ne durait pas longtemps.

Les travaux effectués pour l'administration ont permis depuis quelques années aux Boni de se rééquiper à peu près complètement et, actuellement, presque tous sont munis de fusils de chasse modernes d'excellente qualité; le principe de graisser les fusils a tendance à se répandre, bien que les remèdes magiques continuent à être employés.

Bien que leurs abattis soient régulièrement ravagés par les cochons marrons, ils ne pratiquent pas la chasse à l'affût; ils ont en effet très peur de circuler la nuit dans la forêt; ils utilisent les plus vieux fusils pour confectionner des « trappes-fusil », comme disent les créoles, en reliant la détente à une corde tendue en travers d'un chemin; ces pièges très dangereux causaient chaque année des accidents; leur usage tend à disparaître.

Les gibiers les plus estimés des Noirs Réfugiés sont : le tapir (*bofo*), le cochon marron ou *pingo*, le pécaré (*pakira*), le singe *atèles* (*kwata*), le singe hurleur ou alouate (*babun*), et plusieurs espèces de gallinacés; comme les Indiens, ils ont une prédilection particulière pour les iguanes, grands lézards qui vivent sur les arbres au bord des rivières. Les œufs de lézard et de tortue pondus à la saison sèche sur les bancs de sable laissés à découvert par la baisse des eaux, sont activement ramassés, au point de faire disparaître presque complètement ces espèces des rives des cours d'eau fréquentés; les Noirs Réfugiés comme les Indiens sont absolument incapables à cet égard de prévision et de raisonnement.

Les Boni font grand cas de l'emploi des chiens dressés pour la chasse qu'ils achètent aux Indiens. Ces chiens sont « lavés », c'est-à-dire traités par des procédés secrets, qui sont supposés leur donner une aptitude particulière à la recherche de tel ou tel animal, par exemple les pécaris, ou les agoutis. Un chien dressé est acheté aux Indiens 10 000 à 20 000 fr, et certains ont été revendus sur la côte jusqu'à 50 000 francs.

Quelques Boni pratiquent eux-mêmes ce « lavage » des chiens qui consiste à leur enduire le nez, et à leur frotter le corps, à l'aide d'une mixture où entrent des glandes à musc de pécaris, et des feuilles. Il est permis d'être assez sceptique sur la valeur de ces préparations, et d'attribuer aux aptitudes naturelles de ces chiens leur réelle efficacité à la chasse.

Quelques hommes possèdent plusieurs chiens et tirent l'essentiel de leurs ressources de la chasse, vendant la viande aux mineurs de Benzdorp.

Il existe au sujet de la chasse avec chiens une coutume remarquable : sauf convention spéciale, si quelqu'un partant en voyage laisse son chien à un ami, le produit de sa chasse est regardé comme la propriété du maître du chien. S'appuyant sur cette coutume, Y... (Papaiston) qui en 1958 avait prêté son chien à A... (Kormotibo) pendant plusieurs mois, s'est fait remettre entièrement le produit de la vente de la viande de chasse (3 tapirs et 6 pécaris, au total environ 32 000 francs).

Les Boni connaissent plusieurs types de pièges : des trappes à trébuchet, utilisées (exceptionnellement d'ailleurs) pour la capture des jaguars; de petits pièges à arc, utilisés contre les rats et contre les prédateurs qui s'attaquent aux poulaillers; enfin, des cages en lattes de palmier, placées en équilibre instable, sous lesquelles on dispose du grain. Ce dernier piège, emprunté vraisemblablement aux Indiens, est utilisé principalement dans les abattis récemment plantés, pour capturer les perdrix.

LE COSTUME

Le vêtement. Comme les Indiens, les hommes portent le calimbé qu'ils appellent *kamiza*, pièce d'étoffe large d'environ 35 cm et longue de 1 m à 1,20 m qui passe entre les jambes, est fixée par une ceinture d'étoffe roulée, le *kamiza tétey*, et retombe devant et derrière jusqu'à mi-cuisse.

Sur l'épaule ils portent une sorte de petite cape faite, comme le calimbé, d'étoffe de coton de couleur vive, sorte d'écossais à grands carreaux, spécialement fabriquée en Hollande pour les tribus du Maroni; il en existe une infinie variété sans cesse renouvelée par les fabricants, car pas plus qu'en Europe, on n'aime porter le même vêtement que son voisin. Les couleurs dominantes sont le vert, le jaune, l'orange et le brun. Les jours où une cérémonie coutumière rassemble les habitants d'un village, ces vêtements multicolores, portés avec une réelle élégance, sont des plus agréables à l'œil.

Les Saramaka portent une cape très longue dans laquelle ils peuvent s'envelopper; celle des Boni ne tombe pas plus bas que la ceinture. Calimbé et cape ne comportent d'autre couture que les ourlets, ce qui permet de les déplier complètement et de les faire sécher aisément.

Boni et Djuka portent d'amusants petits chapeaux de feutre ronds et plats retenus par une jugulaire; chacun orne son chapeau de dessins géométriques multicolores, selon sa fantaisie; la peinture a par ailleurs l'utilité d'imperméabiliser la coiffure.

Les jeunes filles sont nues à l'exception d'une ceinture et d'un petit tablier par-devant, le *kwey*, imité des Indiens. Ce vêtement leur est remis, de même que le calimbé aux jeunes garçons, dès l'apparition des poils pubiens.

Les femmes mariées portent une jupe courte, le *pāngi*, faite d'une pièce d'étoffe sans couture, nouée à la taille et descendant jusqu'aux genoux; par ailleurs elles portent la même cape que les hommes. Le *pāngi* est remis à la jeune fille au moment du mariage : lui remettant le vêtement des femmes mariées, sa mère lui donne symboliquement sa liberté de femme. Cette conception

est très nette dans l'esprit des Noirs Réfugiés et on peut penser que si des Européens bien intentionnés parvenaient à généraliser chez les jeunes filles le port de la robe, il s'ensuivrait le plus grand désordre des mœurs.

Le costume des Noirs Réfugiés est d'un heureux effet et dénote un goût très sûr; ne coûtant pas cher — il revenait en 1962 à 750 fr (3 fl.) par personne — il permet aux femmes de satisfaire leur coquetterie à peu de frais, changeant de jupe et de cape tous les jours, voire plusieurs fois par jour. Les jeunes garçons élégants font de même.

Ne comportant d'autre couture que les ourlets bordant les pièces d'étoffe, le vêtement a peu tendance à se déchirer avant l'usure complète de l'étoffe. Les Noirs Réfugiés, dans leur costume traditionnel, ne sont jamais sales ni loqueteux.

Ce vêtement est d'autre part bien mieux approprié au climat et plus hygiénique que le costume européen. Sous ce dur climat, sous ces pluies presque continuelles, les vêtements à manches et à jambes du type européen ne peuvent jamais être séchés complètement; outre qu'ils pourrissent vite et que leur remplacement consomme la plus grande partie des ressources familiales, le port de vêtements humides, collés au corps pendant des journées entières, est malsain et pénible, amenant des affections pulmonaires et des maladies de peau. Les canotiers Boni, la pluie finie, changent leur calimbé en un instant et se retrouvent au sec. Le calimbé mouillé, placé sur la bâche du canot, sèche en quelques minutes de soleil.

Le costume léger et sans couture des Noirs Réfugiés, comme celui des Indiens, est un élément essentiel de leur adaptation au pays, qu'il importe de défendre contre les tentatives inspirées par le fanatisme moralisateur. Des conceptions obstinément répandues dans certains milieux poussent à « civiliser » les populations tribales, en leur faisant porter d'abord des culottes et des soutiens-gorge, en attendant de les faire bénéficier de chaussures, de cravates et de bas nylon.

La plupart des Européens ressentent le ridicule de cette entreprise, mais ils n'en sentent pas profondément la malfaisance, car même s'ils sont établis à demeure dans l'intérieur du pays, il y a un abîme entre leur genre de vie et celui des populations tribales.

Cette propagande, déraisonnable dans tous les pays tropicaux (car elle donne aux femmes des besoins que leur travail ne peut pas payer, les conduisant directement à la prostitution), constitue sous le climat équatorial humide, un véritable attentat contre la santé physique et morale des populations.

Les Noirs Réfugiés perdent leur discernement et leur sens esthétique dès qu'ils sont soumis à ces influences. On les voit alors porter des chemises et des shorts jaunes, rouges, violets ou verts, provenant de l'affreux commerce de pacotille, qui sévit sur la côte des Guyanes comme en Afrique; faits d'étoffe de dernière qualité, ces vêtements pourrissent et se déchirent rapidement sous l'effet du climat humide, prenant un aspect lamentable dont le porteur ne se rend absolument pas compte. On voit de même les femmes s'affubler de caracos, de « robes missions », de soutiens-gorge multicolores, etc. Ces dernières années, de hideuses casquettes de jockey faisaient fureur sur le Maroni, de même que des maillots de corps ornés de réclames pour les moteurs hors-bord et d'autres motifs également laids, ridicules et vulgaires. Les commerçants chinois de Surinam s'illustrent tristement dans cette industrie. On a le sentiment que certaines firmes doivent avoir des bureaux d'études, des experts dans l'art d'enlaidir et de dégrader les hommes.

De 1958 à 1964, le mal a fait des progrès considérables, et l'on peut dire que les Boni ont perdu presque tout leur pittoresque extérieur. Les visites dont ils ont été l'objet, depuis l'ouverture en 1957 du terrain d'aviation de Maripasoula, de la part de nombreux voyageurs et fonctionnaires en service à Cayenne, ont grandement contribué à ce changement. Les Noirs Réfugiés ne peuvent supporter d'être l'objet d'une curiosité insultante, et s'efforcent désormais de dissimuler le plus possible leurs coutumes originales. L'abandon de leur vêtement traditionnel est l'aspect le plus évident de cette attitude.

Cependant, la pratique du canotage et des rudes travaux de la terre font que le calimbé et camisa demeurent les vêtements de travail. Les fâcheuses innovations de ces dernières années ont, au total, assez peu de répercussions sur le budget familial des Noirs Réfugiés.

TECHNIQUES DES INDIENS OAYANA

Constructions, artisanat. Les Oayana ont conservé à peu près intactes leurs techniques traditionnelles, modifiées depuis deux siècles par l'emploi de la hache et du sabre.

Les constructions demeurent faites par ligature de bois simplement écorcés. Les techniques d'équarrissage et de sciage des Noirs Réfugiés n'ont pas pénétré chez eux, sauf pour la construction des canots, qu'ils réussissent assez bien (1).

Les femmes filent le coton en vue de la fabrication des hamacs. Le hamac Oayana, en filet lâche, ne fournit guère qu'un an d'usage continu. Les Boni tendent à le délaisser au profit du hamac en toile importée d'Europe, mais les visiteurs européens du Haut-Maroni l'apprécient beaucoup, de telle sorte que la demande dépasse toujours largement l'offre. La fabrication fastidieuse du fil de coton limite la fabrication : une femme met 4 mois pour filer le coton nécessaire à la fabrication d'un hamac. Le prix de vente en 1962 était de 5 000 fr. Les hamacs tissés des Emerillon et des Oyampi, plus appréciés, donnent lieu à un certain commerce de colportage.

Les Oayana ont une belle vannerie (catouris servant au transport de charges, pagaras ou malles à couvercle, tamis, etc.), ornée de motifs représentant des animaux stylisés. La coutume attache une grande importance à cet art difficile; un adolescent ne peut se marier tant qu'il n'est pas parvenu à une certaine maîtrise.

Les femmes font des poteries rudimentaires, bien inférieures à celles des Indiens Galibi. Les marmites en terre tendent à disparaître devant les ustensiles en aluminium, mais les grandes poteries sont toujours regardées comme indispensables à la cuisson du cachiri.

La vannerie indienne, les flèches et les couronnes de duvet de plume sont très recherchées des Européens et font l'objet d'un commerce des plus déplaisants, car il donne lieu à des incidents désagréables, et surtout il conduit comme ailleurs à la dégradation de cet art. On doit noter cependant que les Oayana n'ont guère tendance à des fabrications en série, qui heurtent leurs habitudes de vie et leur inertie naturelle. Ils sont habitués à consacrer à la vannerie une dizaine d'heures par semaine, et s'en tiennent là; ils demeurent rebelles aux aspects les plus navrants de ce commerce, notamment aux modèles réduits chers aux touristes, n'aimant produire que des objets fonctionnels et conformes à leurs conceptions traditionnelles. Dès que la pression des touristes se relâche, ils reviennent d'instinct à leurs fabrications habituelles; ce qui montre, ici encore, l'étonnante résistance de leur vie coutumière.

Chasse; pêche; élevage. Les Oayana sont des chasseurs-nés; ils chassent par goût autant que par besoin. Depuis une dizaine d'années, ils sont pourvus de fusils de chasse modernes et font une grande consommation de cartouches; la viande de chasse prend une place croissante dans leur alimentation.

L'adoption du fusil n'a pas fait disparaître l'arc, toujours utilisé pour la pêche; mais les flèches de chasse ne sont plus fabriquées que pour la vente aux visiteurs européens.

Nous n'avons vu chez les Oayana qu'une seule technique de piégeage, des cages en lattes placées en équilibre instable, servant principalement, comme chez les Noirs Réfugiés, à capturer les perdrix dans les abattis récemment plantés.

La pêche est pratiquée par trois procédés principaux, le tir à l'arc, la nivrée et l'hameçon. Le piège à aimaras, identique à celui des Noirs Réfugiés, est peu utilisé. La pêche à l'arc demeure le procédé favori des Indiens; tireurs habiles, les Oayana rentrent rarement bredouilles. La consommation du poisson varie de 300 à 800 g par adulte et par jour. C'est le principal apport de protides et aussi de lipides, certains de ces poissons étant très gras.

En dépit de l'exemple des Boni, les Oayana ne salent pas le poisson mis en réserve pour leur consommation, et persistent à le boucaner; le poisson boucané se conserve mal et peut provoquer de graves intoxications, qui s'observent notamment quelque temps après les grandes « nivrées ».

(1) Autrefois les Oayana fréquentaient peu les rivières et ne connaissaient d'autres embarcations que les canots d'écorce décrits notamment par Crevaux (1877) et encore fabriqués de nos jours par les Indiens Trio de Surinam. L'arbre utilisé était *Hymenea Courbaril* (Boni *loka*, Oayana *mëpu*).

Depuis quelques années, les Oayana ont appris à saler le poisson, mais ils n'appliquent ce procédé que pour les grosses pièces destinées à la vente.

La vente du poisson salé ou séché au soleil est une de leurs principales ressources.

La cueillette demeure très développée; outre les œufs de tortue et de lézard sur les bancs de sable en saison sèche, et le miel sauvage, les Oayana recueillent les grosses larves de charançon vivant dans le stipe des palmiers; en saison des pluies ils recueillent et consomment certains insectes adultes, dont les fourmis ailées au moment du vol nuptial. Ils rapportent aussi quantité de fruits et de graines de la forêt.

Les Oayana ne pratiquent pas l'élevage au sens ordinaire du terme, considérant notamment comme impure la chair d'animaux qui se nourrissent des déchets domestiques. Ils ont quelques poulets, mais principalement pour la vente, et pour les plumes blanches nécessaires à leurs parures de danse.

Ils élèvent un grand nombre de chiens destinés principalement à la vente, qu'ils dressent pour la chasse en les affamant et en les « lavant » avec des mixtures complexes. On ne peut rien imaginer de plus galeux, de plus sale, de plus hargneux que ces chiens, cauchemar des voyageurs en pays indien. Ils n'en sont pas moins très recherchés des Boni et des orpailleurs créoles pour leurs aptitudes à la chasse, et certains chiens dressés pour la chasse aux pécaris, achetés aux Indiens 15 000 fr, ont été revendus plus de 40 000 fr (160 florins, soit 85 U.S. \$). La vente des chiens est une des principales ressources des Indiens, principalement de ceux qui n'ont pas la force physique nécessaire pour se livrer aux travaux salariés.

Outre les chiens, les Oayana élèvent une quantité d'animaux sauvages de la forêt, qu'ils apprivoisent avec une patience infinie, singes, perroquets, hoccas, et jusqu'à des animaux encombrants et voraces comme des loutres, des pécaris, des capiayes.

Se rendant en visite dans un autre village, la famille Oayana s'embarque au complet, homme, femmes, enfants et animaux domestiques. Volailles et animaux apprivoisés s'alignent sur les bordés du canot, tandis que les chiens prennent place à l'avant.

Outre le remplacement de l'arc par le fusil, deux techniques sont apparues ces toutes dernières années et prennent une grande importance dans l'activité des Oayana : la recherche du balata, qui tend à devenir une ressource régulière, et les moteurs hors-bord, objet de tous leurs désirs. Pour 72 ménages, on comptait fin 1964 vingt moteurs de 3 à 25 CV. Les Oayana, plus soigneux que les Noirs Réfugiés, ménagent leurs moteurs et les entretiennent bien.

Cette nouvelle passion a eu un effet très favorable sur l'ensemble de leur activité, car ils travaillent davantage et ne gaspillent plus leur argent comme autrefois.

Le costume. La parure. Les hommes ne veulent d'autre vêtement que le calimbé d'étoffe rouge unie, qu'ils portent très long; le calimbé de fête en particulier doit presque toucher terre devant et derrière.

Les femmes portent les jours de fête le *wéyu*, tablier de broderie de perles, une de leurs plus belles techniques. Les autres jours, elles portent simplement un petit tablier d'étoffe rouge.

En dépit de l'évolution de ces dernières années, les Oayana n'ont guère tendance à changer leurs habitudes vestimentaires. En particulier, ils s'opposent fermement à ce que les femmes s'habillent, pensant qu'elles deviendraient exigeantes et jalouses.

Hommes et femmes portent les cheveux longs et s'épilent cils et sourcils. Ils sont très soigneux de leur personne et se contemplent longuement chaque jour dans leurs miroirs.

La parure est essentiellement constituée par des colliers de perles de porcelaine bleue ou rouge, obtenues des Boni ou de commerçants européens ou créoles.

Dire que les Oayana raffolent des perles serait une expression bien faible. Les perles sont pour eux un but, un idéal; ils en parlent sans cesse, comparant les formes, les nuances, faisant des échanges.

Les flots de perles que le commerce a déversés sur le Haut-Maroni depuis 1950 n'ont pas affaibli leur passion. Il leur en faut davantage pour la même somme de travail, voilà tout. Certains

en ont de pleines mallettes, qu'ils ouvrent pendant la journée, contemplant leur trésor comme un avare ses écus. Les jours de fête, hommes et femmes ploient sous trois à quatre kilos de colliers.

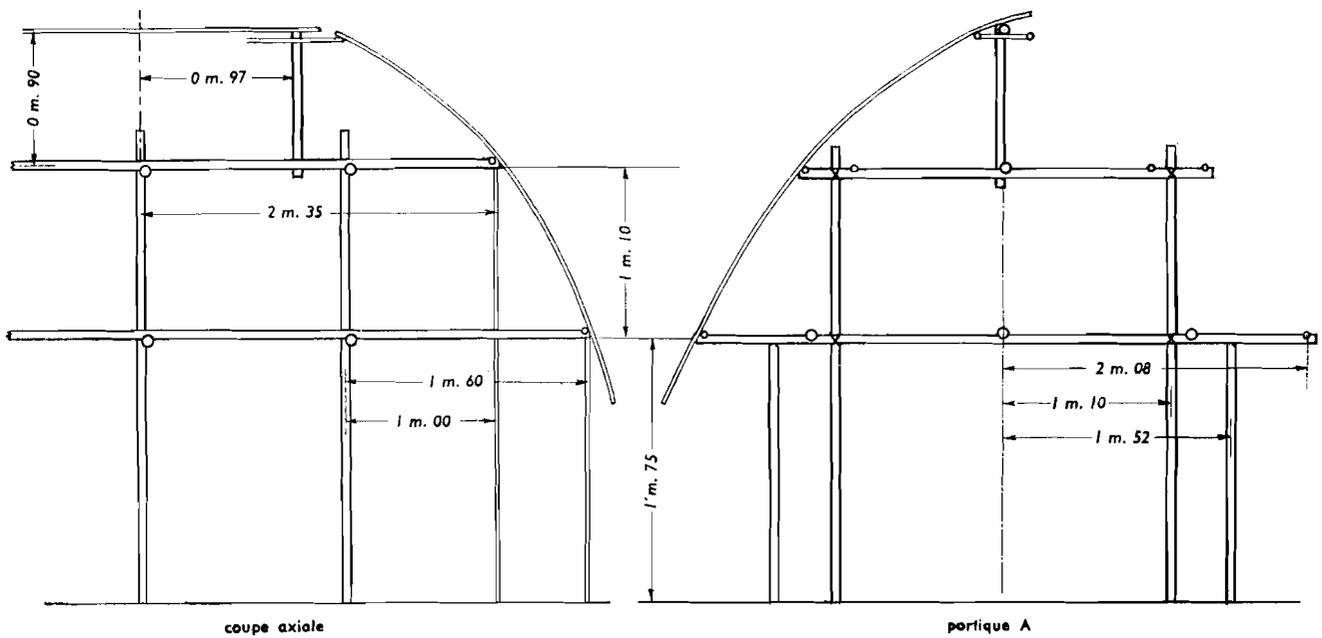
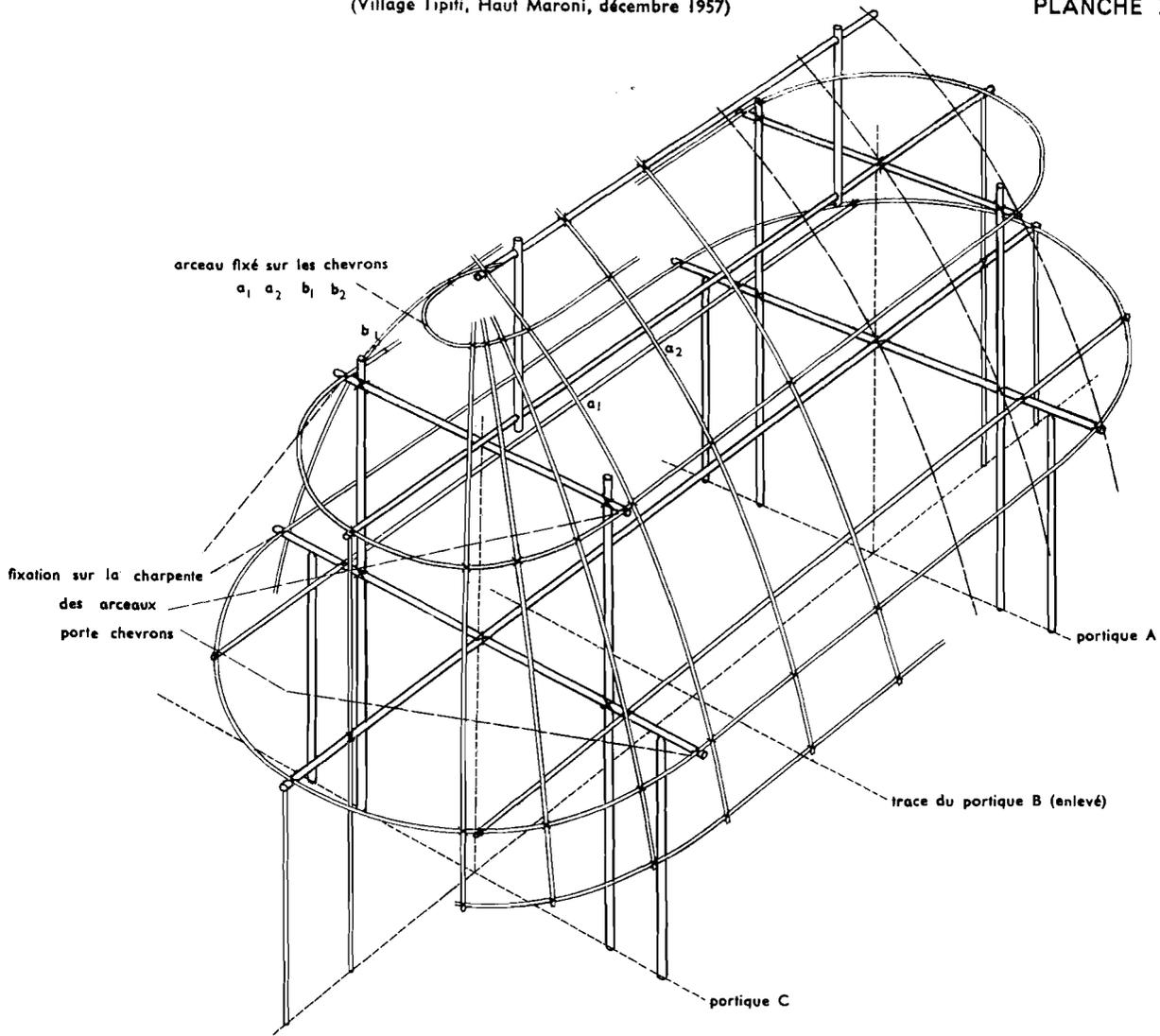
Les Oayana s'enduisent le corps au roucou comme les autres tribus. En général, ils passent d'abord un fond de teint assez clair sur lequel ils font au pinceau des dessins rouge vif, très soignés et parfois d'un heureux effet, principalement sur le visage et sur les épaules; les dessins sont rehaussés de lignes bleues tracées avec du suc de génipa.

TABLEAU IX
Répartition entre les sexes des divers travaux et techniques

	Noirs Réfugiés	Oayana
<i>Agriculture :</i>		
— défrichage	H, parfois F	H
— sarclage	H et F	H
— plantation	H et F	H et F
— exploitation	F, parfois H	H et F
<i>Chasse.</i>	H	H
<i>Pêche :</i>		
— hameçon	F	H
— arc	H	H
— nivrée	H et F	H et F
— pêche à la main dans les étangs	H et F	H et F
<i>Vannerie</i>	H	H
<i>Poterie.</i>	non pratiquée	F
<i>Tissage.</i>	non pratiqué	F
<i>Constructions</i> (maisons, canots)	H	H
<i>Travaux ménagers :</i>		
— cuisine	F, parfois H	F
— préparation du manioc	F, parfois H	F

La répartition des travaux entre les sexes est beaucoup plus tranchée chez les Oayana. Jamais un homme ne préparera lui-même une galette de cassave, alors que chez les Boni les célibataires et les gens en voyage le font sans encourir le ridicule.

De même, jamais une femme Oayana ne défrichera un abattis en l'absence de son mari, alors qu'en pareil cas la femme Boni n'hésite pas à prendre la hache.



CHAPITRE VI

ÉCONOMIE DES NOIRS RÉFUGIÉS

INFLUENCE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DES TENDANCES PSYCHOLOGIQUES DES NOIRS RÉFUGIÉS SUR LEUR VIE MATÉRIELLE ET LEUR ÉCONOMIE

Certaines tendances psychologiques des Noirs Réfugiés, en partie liées à leurs conceptions morales et religieuses, et aux conditions historiques dans lesquelles ces sociétés se sont formées, influencent directement leur vie matérielle dans ses divers aspects : agriculture, travaux salariés, commerce, budget familial. La principale de ces tendances est l'individualisme, le souci de complète indépendance matérielle.

Difficulté du groupement en vue d'un profit commun. Les Noirs Réfugiés sont peu capables de se grouper volontairement pour entreprendre l'exécution d'un travail en vue d'un profit commun. Les petits groupes qui se réunissent pour la pêche, le travail de l'or, etc., sont formés d'amis intimes ou de proches parents, et ne dépassent guère 4 à 5 personnes.

Les Noirs Réfugiés sont moins capables encore de se grouper volontairement en sociétés en vue de profits futurs. Mettre une partie de leurs ressources en commun avec celles d'un autre leur paraît non seulement illusoire, mais immoral. Il n'existe de ce fait chez eux aucun moyen de grouper les disponibilités financières, parfois importantes.

On pratique assez couramment le prêt sans intérêt, portant sur de petites sommes, entre proches parents ou amis intimes. Si un homme se sent capable de gagner sa vie en achetant un moteur, il parviendra assez facilement à trouver l'argent nécessaire en empruntant à ses frères ou à ses amis, 10 000 fr ici, 5 000 fr là. Mais ces prêts ne sont jamais importants et ne constituent pas un procédé efficace de groupement de disponibilités financières.

Les sociétés dites de cotisation, si courantes en Afrique Noire, sont totalement contraires à la pensée des Noirs Réfugiés, de même que les jeux de hasard. En 1958, le poste de Maripasoula, à l'occasion d'une fête, avait organisé une tombola. Quand on en expliqua le principe aux Boni, ils furent unanimes à penser que les Européens avaient de singulières distractions. Peu d'entre eux acceptèrent de prendre des billets, et ceux qui n'avaient rien gagné partirent ulcérés, avec le sentiment d'avoir été mêlés à une opération immorale.

Caractère élevé attribué aux contrats. Cette inaptitude à se grouper et à mettre en commun les disponibilités contribue beaucoup à cristalliser la société des Noirs Réfugiés dans sa forme actuelle, en s'opposant à toute initiative d'envergure. En revanche, elle développe le sens de la responsabilité personnelle. Les Noirs Réfugiés ont notamment à l'égard de l'argent une attitude de grande rigueur, que renforcent leurs conceptions métaphysiques. Le paiement, considéré comme le moyen de transférer des forces d'un individu à un autre, et comme **légitimation** de ce transfert, joue un grand rôle dans leur magie.

Cette notion fait apparaître toute forme de mendicité comme à la fois immorale et dangereuse. Après au gain, cherchant à tirer le maximum de leurs employeurs, les Noirs Réfugiés ne sollicitent jamais de secours.

La coutume pose comme un principe rigoureux que tout doit être payé. Personne ne doit vivre aux crochets d'autrui, personne ne doit emprunter sans rendre. Si un homme mourait avant d'avoir remboursé une dette, les membres de son lignage se cotiseraient pour l'acquitter.

Les Noirs Réfugiés ont à un haut degré le sens du **contrat**, et ils apportent à l'exécution des travaux pour lesquels ils se sont engagés des qualités de sérieux, d'initiative et un sens du devoir qu'on trouve rarement au même degré en Afrique Noire.

Refus de tout engagement durable. Si les Noirs Réfugiés respectent leurs contrats, ils n'aiment pas à s'engager pour une longue durée.

Cette attitude résulte de leur volonté d'indépendance, mais aussi de la loi morale et religieuse qui régit leur société.

Cette loi défend d'attenter à la liberté des personnes, d'humilier quiconque et de rien faire qui puisse plonger une personne dans la colère ou l'affliction. Elle a pour effet d'empêcher toute exploitation des faibles, toute création d'une caste de serviteurs ou de prolétaires. Elle conduit même à l'**absence de toute subordination permanente** d'un homme à un autre.

La volonté d'indépendance des Noirs Réfugiés fait qu'ils ne veulent pas se lier définitivement à un emploi, même avantageux. Quand un homme a jugé avoir fait des économies suffisantes, il quitte l'emploi qui lui avait procuré ces ressources.

Cette tendance rend beaucoup plus difficile et hasardeuse la recherche de travaux rétribués; il arrive qu'un homme reste des années sans trouver de travaux profitables, vivant dans la gêne. Mais c'est là le prix de l'indépendance et il est accepté sans hésitation.

Voulant profiter de toutes les possibilités qui s'offrent, les Noirs Réfugiés sont amenés à apprendre simultanément les techniques traditionnelles de leur groupe, canotage, construction des canots, abattage d'arbres, équarrissage et charpente. Dans ces techniques ils peuvent être considérés comme des travailleurs spécialisés.

Fiers de leur force et de leurs connaissances, sûrs d'eux, les Noirs Réfugiés ne sont jamais inquiets de l'avenir et considèrent la vie comme une aventure passionnante, apportant sans cesse du nouveau. Si l'année passée a été mauvaise, l'année nouvelle sera meilleure, avec l'aide de Dieu. Personne ne doute de retrouver des travaux profitables.

Influence de la jalousie; absence de professions spécialisées et de commerce. Une autre grande tendance psychologique influant directement sur l'économie est la jalousie.

La jalousie et la crainte de la jalousie ont pour effet de limiter l'enrichissement, et de maintenir une égalité de fait : il arrive souvent que des gens doués renoncent à entreprendre des travaux profitables, pour ne pas donner prise à la jalousie qui rendrait leur position dans le village difficile, et pourrait attirer sur eux des malheurs; car on a l'idée que la jalousie attire des maladies et des calamités sur celui qui en est l'objet et sur ses proches, par le jeu d'une force naturelle, sans même que des maléfices aient été formulés.

La crainte de la sorcellerie intervient dans le même sens; celui qui s'enrichit anormalement est presque inévitablement accusé d'être sorcier et peut être mis dans l'obligation de quitter le pays. Tout spécialement visés sont ceux, très rares, qui s'adonnent au commerce. On ne soupçonnera pas de sorcellerie un homme qu'on voit s'enrichir en travaillant sans cesse. Mais le commerçant, dont la fortune va se développant sans qu'il fournisse un travail évident, est vite regardé comme un « engagé », accusé de tenir sa chance d'un pacte avec le diable.

Il faut sans doute voir là l'explication la plus vraisemblable de l'**absence, dans les tribus des Noirs Réfugiés, de tout commerce intérieur**. Il n'y a même pas dans les villages, de marchés. On ne s'adresse en pratique qu'aux commerçants créoles ou asiatiques.

La répugnance que les Noirs Réfugiés ont à commercer les uns avec les autres **contribue à empêcher le développement chez eux de professions spécialisées**. Il existe des spécialisations de fait : tel est particulièrement habile dans la construction des canots, tel autre est un charpentier qualifié, tel autre encore se consacre principalement à la pêche; mais les Noirs Réfugiés exercent ces spécialisations vis-à-vis des autres populations, et non les uns vis-à-vis des autres. Personne ne renonce à construire son canot, sa maison, à couper lui-même ses abattis(1).

(1) Nous devons noter cependant qu'en 1962 cette pratique commençait à apparaître.

S'il en était autrement il se créerait rapidement des classes et des castes, et c'est précisément ce que la loi morale des Noirs Réfugiés condamne. Cette conception a notamment pour effet de préserver de la dégradation la coutume familiale, en empêchant les riches de devenir de grands polygames entretenant des maîtresses oisives. Jamais nous n'avons entendu dire qu'un homme enrichi ait payé quelqu'un pour exécuter à sa place les travaux coutumiers qu'il doit à ses épouses, abattis, maison, canot. Quelle que soit sa richesse, il continue à exécuter ces travaux à la sueur de son front, et cela contribue à maintenir dans son sens et dans sa valeur le contrat d'entretien constituant le seul lien entre l'homme et la femme.

Ainsi les conditions géographiques, associées aux influences d'ordre social et psychologique, imposent aux Noirs Réfugiés une économie particulière fondée sur une symbiose avec les populations de la côte, sous forme de travaux à la tâche ou de salariat temporaire.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ÉCONOMIE DES NOIRS RÉFUGIÉS

L'économie traditionnelle. Depuis un siècle, les Noirs Réfugiés vivaient au contact des orpailleurs créoles, et il s'était créé entre les deux populations une symbiose. Les Noirs Réfugiés assuraient le transport, construisaient les canots et les carbets, défrichaient, souvent même participaient comme manœuvres au travail sur les chantiers aurifères. Ils tiraient de ces travaux des ressources importantes, comparables à celles des orpailleurs, et plus régulières, car ils n'assumaient pas les mêmes risques.

Depuis une vingtaine d'années, l'épuisement progressif des gisements aurifères prive les Noirs Réfugiés de leurs ressources traditionnelles. Leur économie s'est diversifiée, tendant vers des directions différentes dont aucune ne s'affirme définitivement. Nous rencontrons simultanément parmi les Boni les types d'activité suivants :

— Symbiose avec les créoles qui demeurent encore dans le pays (environ 600 personnes, dont 300, groupées autour du centre minier de Benzdorp sur la rive surinamienne, disposent d'un salaire régulier; une centaine vivent du commerce ou de l'élevage à Maripasoula; la plupart des autres sont dans la gêne et n'ont qu'une activité réduite).

Les Boni n'aiment pas cette activité qu'ils trouvent humiliante, elle est principalement le fait de Djuka et de Saramaka.

— Canotage de transport, dont les deux tiers à l'aide de moteurs hors-bord. Le faible développement économique du Maroni limite les ressources tirées du canotage.

— Orpaillage en saison des pluies.

— Récolte du balata en saison des pluies.

— Émigration temporaire sur la côte, principalement sur les chantiers forestiers, surtout à Surinam où l'activité économique est bien plus intense qu'en Guyane Française.

A cette diversification des activités s'ajoutent les diversités de caractères et d'aptitudes. Il y a toutes les gradations possibles à cet égard chez les Noirs Réfugiés, depuis les gens très actifs, toujours à la recherche de travail, jusqu'à de vrais hommes des bois, vivant de chasse et de pêche, ne se préoccupant d'argent que lorsqu'ils ont à changer un hamac troué ou qu'ils sont assaillis par les récriminations de leur femme.

Les fainéants ne représentent parmi les Noirs Réfugiés qu'une assez faible minorité. Dans une population pour qui le travail est la seule source de richesse, on les considère avec un mépris non dissimulé et ils ont du mal à trouver femme.

La même déconsidération s'attache aux femmes paresseuses et sales. Dire cela d'une femme est la plus grande injure qu'on puisse lui faire.

Dépenses relatives au mariage et à la famille. Elles n'ont pas le même caractère qu'en Afrique Noire. La coutume des Noirs Réfugiés ne prévoit pas de compensation matrimoniale, et le mariage ne donne lieu à aucune cérémonie.

Le mariage est un contrat d'entretien passé librement entre l'homme et la femme, qui demeurent entièrement indépendants l'un de l'autre.

L'homme doit fournir les denrées et produits d'importation nécessaires à l'entretien de la femme et à la vie du ménage.

Réciproquement, la femme doit nourrir son mari des produits de l'abattis qu'il a coupé. On pourrait croire que la femme tend à rationner son mari pour augmenter ses gains, mais il n'en est rien. A cet égard, les femmes exécutent leur contrat loyalement tant que le ménage subsiste.

Mari et femme disposent d'un budget distinct, et chacun d'eux gère ses ressources comme il l'entend.

Les dépenses relatives aux enfants sont insignifiantes, car ils ne sont pas habillés avant l'âge de 12 ou 13 ans. Dès 14 ou 15 ans, ils sont autorisés à travailler à leur profit et disposent de ressources personnelles; ils s'habillent à leurs frais.

Le budget des Noirs Réfugiés n'est pas davantage grevé de dépenses relatives à la belle-famille. Il est d'usage de faire chaque année quelques cadeaux à sa belle-mère, mais ils se limitent à quelques pièces d'étoffes, un peu de savon et de pétrole. Il n'est pas d'usage d'offrir quoi que ce soit aux frères et sœurs de la femme.

D'une façon générale, les Noirs Réfugiés font peu de cadeaux et ce qu'ils offrent chaque année à leurs proches parents ne représente qu'une faible fraction de leurs dépenses.

L'entretien des vieillards, des malades et des infirmes est assuré par les membres du lignage; la charge retombe entièrement sur leurs enfants s'ils ont les moyens de la supporter, sinon elle est répartie entre les plus proches parents. Cette charge n'est pas considérable, parce qu'elle se réduit presque exclusivement à la nourriture et à quelques pièces d'étoffes par an, et parce que les vieillards mettent un point d'honneur à travailler jusqu'à l'extrême limite de leurs forces.

Le parasitisme n'est toléré sous aucune forme. Malgré la grande solidarité qui unit les membres d'un lignage, jamais nous n'avons entendu dire qu'on ait accepté d'entretenir un fainéant.

Remarques diverses. Le budget des Noirs Réfugiés n'est pas grevé comme celui des populations urbaines de Guyane, de **dépenses d'ostentation**.

Économes et âpres au gain, ils ont horreur de tout ce qui leur apparaît comme du gaspillage. Personne ne donne de banquets ni de réceptions fastueuses. La coutume ne prévoit rien de semblable; ce serait très mal vu, et la crainte de la jalousie suffirait d'ailleurs à l'empêcher.

La pensée des Noirs Réfugiés est orientée vers ce qu'ils appellent le « bon bagage », l'objet solide, l'étoffe inusable, l'outil de première qualité. La plupart d'entre eux, sans être avares, sont très économes et font preuve dans leurs achats, mises à part quelques innovations vestimentaires fâcheuses, d'un solide bon sens.

Ainsi les Noirs Réfugiés tirent le meilleur parti des ressources que leur offre la vie économique réduite du pays, et la plupart d'entre eux, sans être dans l'abondance, vivent bien et sont satisfaits de leur sort.

BUDGETS FAMILIAUX

Les données relatives à cette enquête, recueillies principalement en 1957-1958, sont exprimées en anciens francs. Nous donnons l'équivalent en florins de Surinam sur la base de 1 fl. = 200 fr.

Nous étudierons principalement ici les dépenses; dans les paragraphes suivants, consacrés aux diverses activités, nous donnerons une évaluation du gain.

L'enquête sur le budget familial des Noirs Réfugiés ne présente pas les mêmes difficultés que dans la plupart des populations intertropicales. Ils ne sont pas fermés à cette enquête comme le sont la plupart de ces populations. En effet, ils ne craignent pas l'impôt, inconnu dans l'intérieur de la Guyane. La nature des dépenses est très semblable d'un homme à l'autre, et il n'y a pas entre eux de différences telles qu'on puisse avoir honte de la modicité de ses ressources ou au contraire craindre d'en révéler l'importance.

Les dépenses sont plus faciles à évaluer qu'ailleurs, car les Noirs Réfugiés achètent en bloc, au début de l'année le plus souvent, chez les grossistes de la côte, les produits d'importation dont ils ont besoin; et ils ont une mémoire précise de ce qu'ils dépensent.

L'enquête par interrogatoire ne peut rétablir que la partie principale des dépenses. Il subsiste comme ailleurs une part d'incertitude dans les petites dépenses isolées (étouffes, tabac, etc.), de même que dans les gains occasionnels (vente de poisson pris à la nasse, etc.).

Dans cette matière nous nous sommes contentés d'extrapoler, pour une année entière, les observations faites au cours des mois où nous avons vécu avec les intéressés.

Nous nous sommes limités à l'étude du budget pour les années 1957 et 1958 de deux hommes que nous connaissions depuis longtemps.

Budget d'un homme aisé. K... (habitant Boniville), âgé d'une trentaine d'années, conducteur motoriste réputé, est parmi les Boni un de ceux qui gagnent le mieux leur vie. Ses dépenses pour l'année 1957 peuvent être reconstituées comme suit :

Dépenses de juillet 1956 à juillet 1957.

A fourni à sa 1^{re} femme :

Pétrole	: 2 touques	3 000 fr	
Sel	: 50 kg	2 000 fr	
Camisas	: 30 à 1,5 florin	11 200 fr	
Ustensiles	:	5 000 fr	
Savon	: 20 kg	2 500 fr	
Hamac	: 1	}	4 000 fr	
Moustiquaire	: 1			
Couverture	: 1			
			27 700 fr	27 700 fr (138 fl.)

A sa 2^e femme, a fourni la même chose: 27 700 fr (138 fl.)

Pour lui :

Lampe Coleman	7 000 fr	
Cartouches	: 600 à 40 fr	24 000 fr
Camisas	: 20 à 1,5 florin	7 500 fr
Dames-jeannes de tafia	: 5 à 3 000	15 000 fr (1)
Moustiquaire	: 1	}	3 000 fr
Hamac	: 1		
Cigarettes (1 paquet par jour)	7 000 fr	
Valise aluminium	7 000 fr	
Pétrole	: 4 touques	6 000 fr
Outils	2 000 fr	
		78 500 fr	78 500 fr (392 fl.)

Pour sa mère :

Pétrole	: 1 touque	1 500 fr	
Sel	: 50 kg	2 000 fr	
Camisas	: 5 kg	1 500 fr	
Hamac	: 1	}	3 000 fr	
Moustiquaire	: 1			
		8 000 fr	8 000 fr (40 fl.)	

Pour sa sœur :

Moustiquaire et camisas	5 000 fr	5 000 fr (25 fl.)
-------------------------	-----------	----------	--------------------

A reporter 146 900 fr (734 fl.)

(1) K... n'est pas alcoolique mais il invite souvent des amis à danser et, à cette occasion, il offre du tafia largement.

<i>Pour son père :</i>	<i>Report</i>		146 900 fr (734 fl.)
1 pantalon		800 fr	
2 camisas à 500		1 000 fr	
		1 800 fr	1 800 fr (9 fl.)
<i>Participation aux cérémonies coutumières :</i>			
2 caisses de limonade		3 000 fr	
3 dames-jeannes de tafia		9 000 fr	
		12 000 fr	12 000 fr (60 fl.)
	TOTAL		160 700 fr (803 fl.) (460 U.S.\$)

K... possédait fin 1959 plusieurs dizaines de milliers de francs d'économie.

Budget d'un homme de condition moyenne. Kwami, âgé d'environ 50 ans, du village Kormotibo, modérément travailleur et sans aptitudes particulières, peut être considéré comme représentant l'homme moyen. Il n'a qu'une femme, ses parents sont morts et il n'a aucune personne à charge.

Son budget pour 1958 peut être reconstitué ainsi :

Gains :

En janvier : 30 jours de travail à 500 fr	15 000 fr (75 fl.)
En mars-avril : travaillé l'or sans succès, 30 g à 400 fr	12 000 fr (60 fl.)
Vente de viande de chasse :	
4 pakiras à 12 florins	12 000 fr
10 hoccas à 5 florins	12 500 fr
Vente de poisson, environ 50 kg à 200 fr	10 000 fr
Octobre-novembre, 30 j de canotage à 800 fr	24 000 fr
	<u>85 500 fr (427 fl.)</u>

Dépenses :

1) *Pour lui :*

300 cartouches de chasse à 40 fr	12 000 fr
20 camisas à 1,5 florin	7 500 fr
Moustiquaire et hamac en toile	3 000 fr
Un chien acheté aux Indiens Oayana	8 000 fr
3 dames-jeannes de tafia à 3 300 fr	10 000 fr
5 florins pour un remède magique	1 200 fr
Cigarettes (2 paquets par semaine)	2 000 fr
Pétrole (2 touques)	4 000 fr
Outils	2 000 fr
Participation aux fêtes de deuil	3 000 fr
	<u>52 700 fr (263 fl.)</u>

2) *Pour sa femme :*

30 camisas à 1,5 florin	11 200 fr
1 caisse de 10 barres de savon	2 500 fr
1 sac de 50 kg de sel	2 000 fr
3 touques de pétrole	6 000 fr
Moustiquaire et hamac	3 000 fr
Ustensiles en aluminium, bijoux, environ	5 000 fr
	<u>29 700 fr (148 fl.)</u>
Participation aux fêtes de deuil	4 000 fr

TOTAL 86 400 fr (432 fl.)
(246 U.S.\$)

Il estime qu'il a pu encore dépenser environ 10 000 fr en cadeaux à des membres de sa famille, sans pouvoir préciser.

Comme la plupart des Boni qui n'ont pas trouvé dans l'année de travail salarié profitable, il a dépensé plus qu'il n'a gagné, puisant sur des économies datant de la mission de délimitation de la frontière Sud (1956-1957). Fin 1958, ces économies touchaient à leur fin.

Remarques.

1° Le budget d'entretien de la femme, fixé par la coutume, est très semblable d'un homme à l'autre; on pouvait l'évaluer en 1958 à 25 à 30 000 fr par an (125 à 150 fl., soit 72 à 85 U.S.\$). Il ne représente pas une charge bien lourde; mais il vient s'ajouter aux travaux coutumiers (maison, canot, abattis) que l'homme doit effectuer lui-même. Ce sont ces travaux et non pas la dépense d'entretien elle-même, qui limitent la polygamie.

2° La plus lourde dépense de l'homme est représentée par les cartouches de chasse, dont la consommation varie de 300 à 600 par an. Ceci est en accord avec la place importante que prend la chasse (pratiquée deux jours par semaine) dans l'activité des Noirs Réfugiés.

3° La part représentée par l'habillement est relativement faible : 20 à 25 % des dépenses annuelles seulement.

4° La dépense représentée par le tafia est relativement élevée, mais elle est sans aucune commune mesure avec celle des orpailleurs, dont la consommation atteint souvent 1/2 à 1 litre par jour.

Le budget des deux hommes étudié ici ne comporte **aucun aliment d'importation**, à l'exception du sel. Cette remarque est d'une portée absolument générale; elle est confirmée par l'étude de la consommation familiale.

Sur ces points essentiels, la structure du budget des Noirs Réfugiés diffère radicalement de celle des Créoles, où vêtements et nourriture importée (farine, conserves) prennent la première place.

Budget des femmes. La coutume ne prévoit pas que le mari donne de l'argent liquide à sa femme, et les Boni se dispensent soigneusement de le faire. Les femmes ne disposent comme argent liquide que de la vente du couac et des légumes, cette dernière limitée par la difficulté de l'exportation. En fait, les ouvriers créoles du centre minier de Benzdorp et du poste français de Maripasoula sont les seuls acheteurs du pays.

Nous avons, en étudiant l'agriculture des Boni, montré que la plupart des ménages défri-chaient annuellement 0,8 hectare, et que l'excédent des récoltes vendu au profit de la femme pouvait être évalué en 1962 à 53 000 fr en moyenne (210 fl.).

Les femmes qui vivent à proximité des centres créoles ont la possibilité de compléter leur budget par des travaux à la tâche, dans la limite du temps laissé disponible par leurs travaux agricoles et ménagers. Il leur arrive aussi de vendre un peu de poisson pêché à la ligne. Nous étudierons ultérieurement ce mode de vie et nous montrerons que les ressources supplémentaires que les femmes peuvent en attendre ne dépassent pas 40 000 fr par an.

Au total, on pouvait estimer en 1962 le budget moyen des femmes à 50 000 fr par an pour celles qui se contentent de la vente des produits de leur abattis (la grande majorité), et 60 à 90 000 fr (240 à 370 fl.) pour celles qui font quelques travaux à la tâche en supplément.

Les femmes sont dispensées de toute dépense ménagère par l'entretien que leur verse leur mari, et ce budget est leur bien personnel.

En fait, le gain est dépensé à mesure chez les commerçants créoles et chinois de l'endroit à l'achat d'étoffes, de perles et de babioles diverses.

Évaluation des dépenses de participation aux fêtes de levée de deuil. Ces dépenses sont variables selon le degré de parenté. C'est le frère aîné de même mère du défunt qui supporte le poids principal.

Pour une femme, ce sont ses enfants.

En janvier 1957, Fintiman (Boniville) se préparait à fournir pour la levée de deuil de sa mère :

4 dames-jeannes de tafia.	14 600 fr
4 caisses de soda.	4 000 fr
1 fromage de Hollande	1 000 fr
10 kg de sucre	1 000 fr
10 dames-jeannes de jus de canne.	3 000 fr

TOTAL 23 600 fr (118 fl.)

Pour la levée de deuil de Atikati (1955), parent éloigné, mais son oncle au sens classificatoire, il a fourni 4 l. de tafia et 1 grande pièce d'étoffe, représentant au total 2 200 fr (11 fl.).

En moyenne, tous les trois ou quatre ans, chaque lignage fait une fête de levée de deuil pour ceux de ses membres morts les années précédentes. On peut estimer la participation individuelle moyenne à 3 000 fr pour ceux qui ne sont pas très proches parents des défunts.

A cela s'ajoutent les offrandes de tafia et d'étoffe, faites à l'occasion des enterrements eux-mêmes. Il y a une douzaine de défunts en pays Boni chaque année. Pour les gens que l'on connaissait bien, il est décent d'offrir 1 litre de tafia et 1 camisa, soit environ 600 fr.

On peut estimer que chaque Boni va à une demi-douzaine d'enterrements par an et dépense environ 4 000 fr de ce fait.

La nature des dépenses varie peu d'un ménage à l'autre, et l'on n'observe pas d'un ménage à l'autre une différence frappante de niveau de vie. Les différences portent surtout sur la capacité d'économiser et d'investir.

Dans ce qui suit nous étudierons les ressources des Boni. Cette étude se prête peu à des sondages statistiques; car les ressources sont très variées, et il est difficile de classer les individus *a priori* dans telle ou telle catégorie. Certains cumulent deux ou trois activités différentes, et leur activité peut changer du tout au tout d'une année à l'autre.

ÉTUDE DES RESSOURCES

a) Travaux à la tâche au profit des Créoles

La symbiose des créoles et des Noirs Réfugiés. A proximité des établissements créoles, on voit souvent un petit village de Noirs Réfugiés, généralement des Djuka. Les deux populations vivent en symbiose. Les Créoles se consacrent au travail de l'or ou à un commerce; les Djuka effectuent pour leur compte divers travaux :

- Abattage d'arbres, fabrication de madriers et de planches,
- Construction et réparation de carbets,
- Construction de canots.

En outre, ils vendent aux Créoles le produit de leur chasse et de leur pêche, du bois de chauffage et du charbon de bois.

Les femmes Djuka lavent le linge, sarclent les abattis, récoltent le manioc, etc., au profit des Créoles.

Les travaux sont faits très généralement **à la tâche**; par exemple, une exploitation agricole disparue depuis quelques années traitait avec les Djuka les abattages nécessaires aux plantations, sur la base de 50 000 fr (200 fl.) l'hectare abattu, brûlé et sommairement nettoyé.

Un autre type de contrat est d'un emploi très général pour l'arrachage du manioc dans les abattis des Créoles et la fabrication du couac. Les femmes Djuka font la totalité du travail, et conservent comme paiement la moitié du couac fabriqué.

Le gain obtenu par ce genre de travail échappe à toute évaluation directe; seul un journal tenu par un observateur vivant en contact étroit et permanent avec un groupement familial peut l'établir.

Les deux fragments de journal donnés ci-après se rapportent à deux groupements Djuka vivant en symbiose avec les Créoles de Maripasoula, l'un de trois personnes (ménage Zouti), l'autre de quatre personnes (ménages Atipay et Champagne). Ces groupements ont été observés à des saisons différentes, le premier en novembre-décembre 1957, le second en juin 1958.

Les observations sont les suivantes :

Gain moyen de l'homme : 600 fr par jour (3 fl.).

Gain moyen de la femme : 140 fr par jour (0,7 fl.).

Ces travaux sont donc d'une rentabilité certaine. En supposant qu'ils sont menés avec la même activité pendant neuf mois de l'année (en enlevant 1 mois nécessaire aux abattis et aux plantations, 2 mois nécessaires aux constructions de cases, de canots, et à un voyage au « grand pays » à l'occasion du jour de l'an), on parvient (1957-1958) à environ 160 000 fr (800 fl.) par homme et par an, gain presque équivalent à celui d'un transporteur sur le fleuve.

Pour les femmes, le gain obtenu (40 000 fr) n'est qu'un appoint s'ajoutant à la vente de sa propre récolte (50 000 fr par an) et à l'entretien que lui verse son mari sous forme de produits d'importation.

Mais si ce travail est rentable, il n'en est pas moins, dans une certaine mesure, un travail de domestique. Les Boni, peuple fier, ne l'acceptent pas volontiers. Ce n'est pas par hasard si au cœur du pays Boni, on trouve en symbiose avec les créoles des groupements Djuka.

Activité du ménage Zouti-Hélène en novembre-décembre 1957.

Composition du groupe :

Zouti, 40 ans; Hélène, sa femme, 35 ans; Nana, leur fille, 14 ans.

Homme		Femme et fille	
Activité	Gain	Activité	Gain
22/11 Va ramasser des feuilles de way.		Vont arracher des tubercules de manioc dans leur abattis.	
23/11 Prépare 8 pannes de feuilles way qu'il vend à des créoles.	1 000 fr	Épluchent le manioc.	
24/11 Coupe et transporte 1/2 stère de bois pour la cuisson du couac.		Gragent le manioc.	
25/11 Va à la chasse, rapporte une tortue (pour la consommation) et un agouti de 4 kg qu'il vend.	800 fr	Lavent leur linge et nettoient les abords de l'habitation.	
26/11 Part chercher des feuilles de way.		Lavent le linge, mettent à égoutter le manioc, pêchent à la ligne.	
27/11 Part à la pêche sur la crique Bois Blanc; emporte des provisions pour 6 jours		Cuisent le couac (2 touques), pêchent à la ligne.	
28/11 A la pêche.		La mère est malade, la fille la garde.	
29/11 A la pêche.		La mère est toujours malade.	
30/11 A la pêche.		La mère va mieux, la fille va à la pêche, vend 2 poissons.	1 000 fr
1/12 A la pêche.		Les deux femmes se reposent.	
2/12 Rentre de la pêche avec 11 aimaras d'un poids total de 36 kg; vend 12,5 kg à 200 fr à des créoles de Maripasoula.	5 000 fr	Les deux femmes partent en canot visiter une parente à Benz-dorp.	
TOTAL :	6 800 fr	TOTAL :	1 000 fr

Donc, Zouti a gagné 6 800 fr en 11 jours, soit 630 fr par jour (3,15 fl.), sa femme et sa fille 1 000 fr seulement, soit environ 100 fr (0,50 fl.) par jour chacune.

Activité du groupe Atipay en juin 1958. Ce groupe est formé de deux ménages amis travaillant ensemble.

Atipay, 44 ans
Champagne, 50 ans

Louisa, 30 ans
Mama, 40 ans

Ces deux ménages amis travaillent ensemble, les hommes partagent leurs gains et les femmes de même; ils vivent à proximité de Maripasoula, effectuant des travaux pour le compte des Européens et des Créoles de l'agglomération.

Les deux hommes		Les deux femmes	
Activité	Gain	Activité	Gain
1958 1/6 Ont coupé du bois de chauffage pour des Créoles, soit 2 stères à 400 fr.	800 fr	Ont été laver du linge pour des femmes créoles.	200 fr
2/6 Ont coupé du bois de chauffage pour eux (1 stère) puis ont été à la chasse; n'ont rien rapporté.	400 fr	Ont été laver du linge pour elles-mêmes.	200 fr
3/6 Ont été à la chasse, ont tué un cochon-bois; vendu 18 kg de viande à 200 fr.	3 600 fr	Se sont consacrées à des travaux ménagers.	
4/6 Ont été couper un arbre pour la fabrication d'un canot destiné à la vente.		Une des femmes a été laver de la vaisselle chez un Créole.	150 fr
5/6 Ont travaillé à leur canot.		Ont lavé du linge et des hamacs pour elles.	
7/6 Même travail.		Ont lavé la maison d'un fonctionnaire du poste.	500 fr
8/6 Même travail.		Ont été extraire du manioc dans le champ d'un commerçant; elles sont chargées de le préparer et garderont la moitié du couac comme salaire.	
9/6 Même travail.		Même travail.	
10/6 Même travail.		Ont épluché le manioc.	
11/6 Même travail.		Continuent d'éplucher et commencent à grager.	
12/6 Même travail.		Ont commencé à presser le manioc.	
13/6 Même travail.		Ont passé le manioc au tamis.	
14/6 Achèvement du canot; calfatage.		Cuisson du manioc.	
15/6 Vente du canot à un commerçant.	12 000 fr	Fin de la cuisson. Ont préparé 9 touques dont elles gardent 4 1/2.	4 500 fr
TOTAL :	16 800 fr	TOTAL :	5 550 fr
soit : 560 fr (2,80 fl.) par personne et par jour.		soit : 185 fr (0,90 fl.) par personne et par jour.	

b) Travaux salariés

Nature des travaux. Ils sont de deux sortes : le travail dans les entreprises forestières de la côte, et les missions (géologues, géographes, etc.) opérant dans l'intérieur du pays. Ces derniers travaux sont les plus recherchés. Les Noirs Réfugiés sont perpétuellement et immédiatement mobilisables pour des missions; quand on se présente à cet effet dans un village, quantité de volontaires sont prêts à partir séance tenante, ne demandant que le temps de boucler leur sac et de prendre chez leur femme ou leurs sœurs quelques touques de couac.

Le salaire de base (celui du manoeuvre ou du canotier à « terre ») est sous la dépendance des prix payés à Surinam. Il est resté pendant fort longtemps égal à 500 fr (2,5 florins). Depuis 1961, il est de 750 fr (3 florins, soit 1,60 U.S. \$) (1).

	1952 à 1960	1961-1963
Canotier à terre	500 fr	750 fr
Canotier en déplacement	600 fr	850 fr
Conducteur motoriste à terre	600 fr	900 fr
Conducteur motoriste en déplacement	700 fr	1 000 fr

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif. Le salaire de base est fixe, mais l'indemnité de déplacement, donnée en argent ou en vivres, atteint 250 fr (1 fl.) pour les missions longues et pénibles.

Quand l'indemnité de déplacement est donnée en argent, les Boni, désireux d'économiser à tout prix, ne se nourrissent que de couac et de poisson boucané, et leur résistance physique ne tarde pas à s'en ressentir.

Les Noirs Réfugiés, payés relativement cher, travaillent avec sérieux, intelligence et initiative, et donnent toute satisfaction à leurs employeurs pourvu qu'ils soient employés par équipes réduites, chacune affectée à une tâche distincte. Leur emploi en équipes nombreuses donne par contre de sérieux mécomptes, en raison de leur caractère individualiste qui s'insurge devant l'établissement d'une hiérarchie étrangère à la coutume.

A la différence des Indiens qui se démoralisent vite quand ils se sentent loin de leur pays, les Noirs Réfugiés peuvent être conservés six mois et plus en brousse à des travaux très pénibles, avec un seul jour de repos par semaine, sans que leur moral faiblisse. Mais il est rare qu'ils acceptent de s'engager au-delà de ce délai, car il est indispensable qu'ils remplissent leurs obligations coutumières. La formule de la mission de six mois, à l'issue de laquelle ils touchent 120 000 à 140 000 fr (480 à 560 fl., soit 250 à 290 U.S. \$) d'argent liquide, leur convient parfaitement. Les participants à ces missions sont enviés de tous.

Quand ils ont fait une mission avantageuse, beaucoup vivent quelque temps de leurs économies, ou tout au moins réduisent leur activité, se contentant de menus travaux, jusqu'au jour où une nouvelle occasion avantageuse se présentera.

A l'issue d'une mission I. G. N., en janvier 1953, N..., un de nos conducteurs motoristes, toucha 140 000 fr (560 fl.). Il mena une activité réduite pendant près de trois ans :

Janvier 1953, touché salaire de 6 mois de mission I. G. N.	140 000 fr	(700 fl.)
Gains pour la période du début janvier 1953 à fin juillet 1956 (3 ans 1/2) :		
— Fin 1953, travaillé 2 mois 1/2 à une construction pour l'administration	70 000 fr	
— Descendu une dizaine de fois à Saint-Laurent comme motoriste.	50 000 fr	
— Expédition de pêche sur le Marouini en août 1955 :		
100 kg poisson salé à 1,50 florin le kg, vendu à Benzdorp, déduction faite de 50 kg de sel.	25 000 fr	
<i>A reporter</i>	145 000 fr	

(1) Rappelons que le taux de change du florin a été modifié en 1959, passant de 200 à 250 fr.

	<i>Report</i>	145 000 fr
—	Vendu couac (20 « bombes » de 12 kg)	20 000 fr
—	Vendu viande de chasse (environ 20 000 fr par an)	70 000 fr
—	Vendu poisson pris à la nasse (environ 50 kg par an à 1 florin).	35 000 fr
—	Fait un grand canot en juin 1956; vendu à un chef de mission	40 000 fr
Total début janvier 1953 à fin juillet 1956 (3 ans 1/2)		310 000 fr (1 550 fl.)
Mission I. G. N. août 1956 - janvier 1957		140 000 fr (700 fl.)

Entre les deux missions, il gagna environ 310 000 fr pour une période de 3,5 années, soit, en comptant 6 jours par semaine, 290 fr par jour seulement au lieu de 600 fr (vivres en sus) qu'il aurait perçu en mission.

Encore s'agit-il d'un homme particulièrement capable, habile charpentier et motoriste.

Malgré un certain développement de l'activité économique dans le Haut-Maroni entre 1958 et 1962, un homme qui se contente des travaux qui se présentent sur place voit ses ressources limitées à 300 ou 400 fr par jour (1962-1963). Aussi, au bout d'un certain nombre de mois, doit-il rechercher un engagement dans une mission, entreprendre une campagne de balata, ou émigrer temporairement dans un chantier forestier de la côte, pour réaliser de substantielles économies qui l'aideront à vivre pendant un an ou deux.

Émigration. Les Noirs Réfugiés n'acceptent pas volontiers de s'expatrier pour plusieurs années, et s'ils le font, comme les Saramaka, c'est sous l'emprise d'une impérieuse nécessité. En pareil cas, ils divorcent avant de partir, sachant que leur femme ne les attendra pas.

Chez les Boni, nous n'avons observé en 1958 qu'un seul cas d'émigration pendant toute une année, alors que 20 à 25 % des hommes adultes s'étaient engagés pour 4 à 6 mois dans différentes missions ou dans les chantiers forestiers de la côte.

Au cours de ces séjours, très peu d'entre eux se laissent tenter par les séductions de la ville, où ils se sentent mal à l'aise, et où ils sont amenés à dépenser beaucoup. Ceux qui vivent aux abords de Saint-Laurent ou de Mana tendent à s'isoler de manière à pouvoir conserver le style de vie qui leur est cher, et qu'ils n'ont aucune tendance à abandonner.

c) Le canotage

Le contrat traditionnel de transport. Le transport du fret par canot sur le fleuve et ses affluents a été pendant trois quarts de siècle la source principale de revenus, non seulement des Boni, mais d'une partie des Djuka et Saramaka (les Saramaka avaient monopolisé le canotage sur la rivière Mana; les Djuka participaient au canotage sur toutes les rivières du bassin du Maroni, traversant le pays Boni avec l'autorisation du grand man pourvu qu'il ne s'agisse que de courts déplacements).

L'orpaillage était autrefois la base de l'activité économique, faisant vivre dans l'intérieur du pays une population qui a pu atteindre vers 1900, dans les bassins du Maroni et de la Mana, plus de 10 000 personnes; le seul bassin du Maroni (principalement les rivières Waki et Inini et le centre minier de Lawa) a dû grouper à cette époque 4 à 5 000 personnes, ce qui amenait un trafic relativement considérable, les orpailleurs se consacrant entièrement à leur chantier et se nourrissant presque exclusivement de produits importés. Le trafic annuel sur le Maroni ne devait pas être inférieur à 3 000 tonnes, soit 3 000 voyages de canots chargés à 10 barils (1 tonne).

Le contrat de canotage, qui n'a pas de nos jours changé de nature, était le suivant : le grossiste affréteur remettait aux canotiers, avec le chargement, un connaissance. Ce connaissance était certifié exact par le détaillant à l'arrivée, et les canotiers n'étaient payés qu'au retour. S'ils faisaient naufrage en route, ils n'étaient pas payés, et s'il y avait des pertes non justifiées, elles étaient déduites de leur salaire. Ces conditions sévères étaient justifiées par l'absence de toute administration régulière dans l'intérieur du pays.

Les tarifs du fret, qui variaient selon la loi de l'offre et la demande, ont toujours été très élevés, et au moment des rush aurifères, ils ont atteint des taux prohibitifs.

A de rares exceptions près, les Boni, Djuka et Saramaka se montraient dignes de confiance, et si les documents qui nous sont parvenus de cette époque font état de quelques vols et naufrages simulés, dans l'ensemble ce canotage a fonctionné pendant plus de quatre-vingts ans de façon satisfaisante, en dépit de l'absence presque totale d'implantation administrative dans l'intérieur du pays.

Les équipages étaient souvent réduits à deux hommes, se servant de longues perches appelées takari, et de la pagaie quand le niveau de l'eau était trop élevé. Ces canotiers marchaient de l'aube au crépuscule. En saison sèche, la progression était assez rapide; on ne mettait qu'une huitaine de jours de Saint-Laurent à Maripasoula et 15 jours de Saint-Laurent aux placers de l'Inini. Aux hautes eaux, on mettait deux à trois fois plus de temps.

Ce travail était un combat incessant contre les dangers du fleuve; on comptait près de 5 % de naufrages à la montée, et si la descente à vide était sans danger, l'exportation du balata dans la période 1920-1930 amenait près de 10 % des naufrages au retour.

Les conditions ont changé progressivement dans les vingt dernières années, par la diminution progressive du fret à transporter, et par l'introduction progressive des moteurs hors-bord sur les canots. La navigation au moteur permettant de transporter des charges beaucoup plus importantes (2,5 t en moyenne au lieu de 1 t) et réduisant le temps du parcours dans des proportions considérables, nécessite pour le même transport de fret, un personnel 3 à 4 fois moins nombreux.

Le prix du fret était en 1962 de 2 500 fr (10 fl.) le baril (100 kg) de Saint-Laurent à Maripasoula, prix très élevé, qui assurerait aux transporteurs des bénéfices substantiels si le fret était abondant.

Au cours des dix dernières années, une douzaine de Boni, possesseurs de moteurs hors-bord de 10 à 25 CV, se sont établis transporteurs. Chacun d'eux emploie deux bossman (la composition des équipages varie sans cesse, car les Boni n'aiment pas se lier durablement) qu'il paie forfaitairement 4 000 à 5 000 fr pour un voyage aller et retour Saint-Laurent - Maripasoula.

En fait, le volume du fret transporté suffit tout juste à faire vivre ces 12 équipages, à raison de 10 à 12 voyages par an en moyenne. Chaque voyage est une entreprise hasardeuse, les équipages errant dans les rues de Saint-Laurent pendant 15 jours et davantage, allant d'un commerçant à l'autre, jusqu'à ce qu'ils aient complété leur chargement.

Selon qu'il est affrété par un commerçant français ou surinamien, le même canot battra pavillon de l'un ou de l'autre pays, ce qui est strictement conforme au droit maritime, le Maroni étant fleuve international. Les autorités administratives des deux rives laissent les Noirs Réfugiés entièrement libres de chercher du fret où bon leur semble, la seule condition imposée aux possesseurs de moteurs étant de payer les droits d'entrée de leur matériel dans l'un et l'autre pays.

Le canotage à la pagaie n'a pas disparu, mais il ne représente pas plus du tiers du total du fret transporté.

Le volume total du transport entre l'embouchure et le haut Maroni a pu être estimé, grâce à un comptage précis que M. Gilbert Martinat, gendarme en service au poste de Grand-Santi, a bien voulu faire en avril et mai 1959.

Total des canots passant vers l'amont :	Avril	Mai
Canots à moteur { pavillon français	11	17
{ pavillon surinamien	16	19
Canots à la pagaie, tous surinamiens (équipages Djuka). .	19	19
TOTAL	46	55

L'activité économique est environ deux fois plus importante sur la rive surinamienne.

En admettant que chaque canot à moteur transporte en moyenne 1,8 tonne et les canots à la pagaie 1,0 tonne, on arrive à une moyenne de 75 tonnes par mois. Le canotage étant pratiquement arrêté pendant deux mois de l'année (15 octobre-15 décembre), on peut estimer que le tonnage moyen annuel transporté dans le Haut-Maroni, ne dépassait pas 750 tonnes. Le tonnage transporté à la descente n'a pas été évalué. Il est faible, le pays ne produisant pas de denrées exportables, à l'exception du balata.

Si l'on estime le nombre moyen mensuel de voyages de canots à moteur à 30, on peut estimer que l'activité du Maroni ne peut assurer la vie de plus de 30 équipages, effectuant en moyenne 10 voyages par an.

Sur ces 30 équipages, on peut compter 12 Boni et 18 Djuka. Sur 250 hommes de 17 à 65 ans que comptent les villages Boni de la haute rivière, le canotage de transport ne peut assurer des ressources régulières qu'à 35 ou 40. En ajoutant les équipages attachés aux administrations et aux commerçants, on arrive à une soixantaine (1).

Ces dernières années, une grande partie des Boni étant devenus possesseurs de moteurs hors-bord et pouvant de ce fait, pratiquer des travaux plus profitables (pêche, balata), il devient de plus en plus difficile de trouver des bossmen. On tend à utiliser des étrangers au pays (Djuka) et des adolescents de 13 à 15 ans.

Évaluation des gains d'un transporteur. Fintiman, de Boniville, dispose d'un moteur Johnson de 10 CV depuis le 1^{er} février 1958.

Du 1^{er} février au 1^{er} octobre 1958, soit en 7 mois, il avait fait 7 voyages Saint-Laurent-Maripasoula.

Pour chaque voyage,			
Gains	{	Descente : 6 barils à 1 000 fr	6 000 fr
		Montée : 16 barils à 2 500 fr	40 000 fr
			46 000 fr
A déduire :		essence et huile 220 l	— 13 000 fr
		2 bossmen à 5 000 fr	— 10 000 fr
			23 000 fr
		Soit pour 7 voyages en 7 mois	161 000 fr
		En comptant 10 voyages par an, compte tenu de l'arrêt de la navigation du 15 octobre au 15 décembre	230 000 fr (1 115 fl.)
		Mais pour avoir une évaluation valable, il faut tenir compte des dépenses en pièces détachées, environ 20 000 fr par an, et de l'amortissement du moteur (180 000 fr) en quatre ans, soit en tout.	70 000 fr
			160 000 fr (800 fl.)
			(460 U.S. \$)

Ce gain ne dépassait pas celui d'un manoeuvre pourvu d'un emploi permanent à 500 fr par jour ouvrable. Compte tenu des risques considérables courus (1 naufrage sur 30 à 50 voyages), du travail de construction et de réparation d'un grand canot, qui prennent un mois par an en moyenne, on peut considérer que cette activité est tout juste rentable. Pour qu'elle le soit, il faudrait que les transporteurs puissent faire 20 voyages par an, en ne stationnant à Saint-Laurent que quelques jours, ce qui n'est pas possible actuellement, vu le ralentissement de l'activité économique (2).

Dans le cas de Fintiman étudié ici, l'intéressé estime que la durée moyenne de ses voyages, compte tenu de 8 jours de stationnement à Saint-Laurent, a été d'environ 15 jours. Il a disposé donc de la moitié environ de son temps pour d'autres travaux, notamment pêche et chasse, d'où il a tiré un revenu supplémentaire d'environ 40 000 fr, tout en ayant le temps désirable pour cultiver, réparer ses constructions et se reposer. Il se considère comme un homme heureux.

(1) Cette enquête a été effectuée dans une période de dépression économique. De 1962 à 1964, les transports sur le fleuve étaient sensiblement plus actifs, du fait notamment d'importations de gaz-oil pour les chantiers aurifères, et de l'exportation du balata. Cependant, le nombre d'équipages occupés en permanence ne nous paraît pas s'être sensiblement accru. Les rotations sont plus rapides et les gains plus élevés. Le tonnage total transporté en 1964 pouvait être évalué à 1 200 tonnes.

(2) En 1962, les conditions d'exploitation étaient meilleures, mais l'amortissement des moteurs restait difficile et les transporteurs demeuraient dans une situation précaire, à la merci d'une grave avarie.

Un grand prestige s'attache à la possession des moteurs hors-bord et à la condition de transporteur. A la barre de son moteur Johnson, un patron canotier Boni ne se sent inférieur à personne au monde. Bien que le métier soit dur et le travail mal payé, les équipages participent à ce prestige et pour une place de bossman, il y a toujours quantité de volontaires.

d) La pêche

Le cours du fleuve dans sa partie habitée et les criques affluentes ont été si appauvris en poisson par la pratique de la nivrée, que seuls des pêcheurs très habiles parviennent à y trouver de quoi gagner leur vie. La plupart des Boni délaissent cette ressource, laissant aux femmes le soin de pêcher à la ligne aux abords des villages, ce qui ne permet guère de prendre plus d'une livre de poisson par soirée. Pour pratiquer la pêche en vue de la vente, il faut aller très loin, dans le cours supérieur des rivières formatrices du Maroni, à 4 ou 5 jours de navigation au moteur, 8 à 10 jours à la pagaie.

Les Boni qui s'adonnent à ce genre de pêche sont des spécialistes. Chacun d'eux fréquente certains formateurs dont il connaît parfaitement les ressources. Ils évitent soigneusement de saccager leurs lieux de pêche par l'emploi de la nivrée, faisant usage de nasses et d'hameçons.

L'aïmara et le coumarou sont à peu près les seuls poissons pêchés au cours de ces expéditions.

Le rendement est variable selon la saison et le lieu de pêche. En moyenne, on rapporte 200 kg de poisson salé; si deux amis vont à la pêche ensemble ils partagent le poisson. Mais souvent maintenant, l'expédition est montée par le possesseur d'un moteur, qui embauche un bossman payé 500 fr par jour (1959).

Pour des pêcheurs habiles, ces entreprises sont très rentables.

Nous avons étudié le cas de F... (village Loka), propriétaire d'un moteur de 5 CV à faible consommation, équipant un canot de 5 barils.

Du 1^{er} janvier au 30 octobre 1959 (10 mois), F... a fait 7 expéditions de durée 15 jours à 3 semaines. Il pêche l'aïmara à l'hameçon et à la nasse.

Gains et dépenses relatives à une de ces expéditions de pêche :

Vente de 160 kg de poisson salé à 1,5 florin = 375 fr le kg.	60 000 fr
A déduire : 100 l d'essence mélangée à 60 fr	— 6 000 fr
solde d'un bossman, 20 j à 500 fr	— 10 000 fr
sel : 75 kg	— 3 000 fr
dépense d'essence et paiement du bossman pour aller vendre le poisson à Grand-Santi (4 j aller et retour)	— 6 000 fr
Reste	33 000 fr
A raison de 8 expéditions par an, gain brut	254 000 fr (1 016 fl.)
A déduire les pièces de rechange et l'amortissement sur trois ans du moteur de 5 CV	— 50 000 fr
Gain net annuel	204 000 fr (816 fl.) (415 U.S.\$)

Ce calcul montre qu'un pêcheur habile gagne autant, en prenant bien moins de risques et en menant une vie moins pénible, qu'un transporteur possédant un moteur de 15 à 25 CV. Il semble que cette activité pourrait se développer beaucoup si l'on parvenait à limiter la déplorable pratique de la nivrée sur le cours inférieur des rivières.

e) Autres travaux

Orpailage. C'est principalement en saison des pluies que les Boni pratiquent l'orpailage, soit isolément (l'orpailage individuel n'est autorisé que sur la rive française), soit en s'engageant dans l'équipe d'un concessionnaire de la rive surinamienne.

En général, la campagne dure 4 à 5 mois. Le rendement est très variable, la moyenne ne paraissant pas dépasser 100 à 200 grammes d'or (soit 40 à 80 000 francs) par campagne.

Ce travail est surtout pratiqué par des gens âgés, qui s'y consacraient au temps où il était encore rentable, et qui continuent par habitude.

Le Balata (1). La gomme de balata (latex recueilli sur l'arbre *manilkara bidentata*, *Sapotaceae*) naguère très recherchée, a donné lieu au cours des années 1910-1925 à une exploitation anarchique, qui s'est étendue à la quasi-totalité du territoire de la Guyane Française. La production a passé par un maximum en 1920 avec 1 096 tonnes déclarées, puis s'est effondrée à partir de 1925, sous le double effet de la chute des cours et de l'épuisement des peuplements, les arbres saignés à blanc étant morts ou hors d'état de produire pour plus de quinze ans.

L'exploitation devait reprendre quelque peu en 1940-1944, sous l'effet de la pénurie de latex de plantation. Depuis cette période, la gomme de balata n'est plus employée dans la grande industrie et ses cours subissent d'importantes fluctuations, en rapport avec des besoins qui apparaissent et disparaissent sur le marché intérieur américain.

En 1961, les cours étant redevenus rémunérateurs et les arbres saignés en 1920-1925 étant de nouveau en état de produire, la récolte de la gomme de balata reprit une certaine activité sur le Maroni, presque exclusivement du fait des Noirs Réfugiés Boni et Djuka. Ce travail est relativement rémunérateur et surtout, avantage essentiel à leurs yeux, il ne demande aucune mise de fonds.

L'exploitation du balata est régie en Guyane Française par un cahier des charges pour l'exploitation des forêts domaniales, en date du 18 avril 1952, qui précise :

- le régime d'attribution des concessions;
- la façon de saigner les arbres, il est notamment interdit de les saigner à moins de 1,50 m du sol, et au-dessus du point où la circonférence se réduit à 1 m, de couper ou d'inciser les branches.

En moyenne, on récolte 3 kg de latex par arbre.

En pratique, l'exploitation sur le Maroni, depuis 1961 est organisée de la façon suivante : Trois concessionnaires secondaires (deux Boni et un Paramaka) demandent des permis définis, en ce qui les concerne, par une portion de rivière entre deux lieux-dits, sauts, confluent ou anciens villages. Ils adressent leurs demandes à un concessionnaire principal, qui les fait enregistrer par l'administration, en les présentant sous forme de rectangles reportés sur une carte, avec une surface estimée (qui en fait, pour les exploitants ne représente rien; dans la conception indigène, les balatistes partant de la rivière peuvent aller aussi loin que leurs réserves de nourriture le leur permettent).

Les sous-concessionnaires supportent toute la responsabilité de l'exploitation. Ils payent un droit de 5 NF par ha et les avances nécessaires aux balatistes sont à leur charge. Ils sont rétribués, ainsi que le concessionnaire principal, par une prime dépendant du poids de balata récolté.

L'exploitation commence en janvier avec la saison des pluies et se termine en juillet; la récolte dépend étroitement des chutes de pluie. La récolte déclarée a atteint 110 tonnes en 1961. En 1963 et 1964, années de pluviométrie médiocre, elle a été sensiblement inférieure.

Le balata est acheté aux participants sur la base de 1,5 florin = 3,75 NF le kg. Un homme vigoureux, en une campagne de 4 mois, peut rapporter 400 kg, ce qui, défalcation faite des vivres et cartouches de chasse, laisse un bénéfice net de 1 200 NF environ.

Flottage de bois. Cette ressource est presque complètement abandonnée, les rives du fleuve ne portant plus qu'une forêt secondaire très pauvre en espèces utiles.

COMMERCE

Les Noirs Réfugiés ont l'habitude de faire leurs achats en gros quand ils descendent à Saint-Laurent, achetant par fûts, par dames-jeannes et par sacs. Toutefois, ils achètent volontiers leurs étoffes à deux commerçants chinois établis sur la rive surinamienne, l'un à Benzdorp, l'autre à 15 km au Nord, et qui vendent sensiblement au même prix que sur la côte.

(1) Paragraphe rédigé en grande partie d'après les renseignements aimablement communiqué par M. ZUNÈVE, du Service des Eaux et Forêts, et M. J. CASAUX, exploitant forestier.

D'une façon générale, les Noirs Réfugiés comptent en florins, et considèrent prix et salaires à Surinam comme éléments de référence dans leurs discussions avec les employeurs.

Ils achètent sur la rive surinamienne les étoffes (cotonnades fabriquées spécialement pour eux en Hollande), les hamacs en toile à voile, les moustiquaires, les outils.

Ils se fournissent sur la rive française de pétrole, de tafia, de tabac, plus récemment d'essence.

En 1957-1958, les commerçants changeaient librement les florins sur la base de 200 fr; depuis 1959, le taux de change est passé à 250 fr.

Malgré les différences de prix d'un même article sur les deux rives (par exemple l'essence, le pétrole, le tabac, sont sensiblement moins chers sur la rive française), il n'y a pas, tout au moins dans le Haut-Maroni, de contrebande.

RÉPARTITION DES HOMMES ADULTES ENTRE LES DIVERSES ACTIVITÉS (1957-1958)

Nous avons vu que l'activité économique des Boni était très diversifiée. Il est utile de chercher à définir la proportion des hommes adultes s'adonnant à chacune d'entre elles, et de voir dans quelle mesure ils s'y sont spécialisés.

Nous nous sommes réduits à un nombre limité d'hommes que nous connaissions personnellement, ou qui étaient proches parents ou amis intimes de nos informateurs. L'enquête a été menée en deux fois, fin 1957 et fin 1958. On a cherché chaque fois à définir l'activité de l'intéressé depuis le jour de l'an, fête qui réunit la totalité de la population dans les villages, et qui laisse un souvenir précis dans les esprits.

Ce qui est porté sur le tableau constitue la **partie principale** de l'activité, et laisse de côté de multiples petites ressources (vente de feuilles de way pour la confection des toitures, travail dans les abattis des créoles et surtout vente de poisson et gibier) qui constituaient un apport non négligeable, pouvant atteindre 50 ou 60 000 francs par an et davantage (250 à 300 fl.).

Ainsi l'évaluation du gain actuel que nous avons indiqué pour une partie des hommes, doit-elle être considérée comme un minimum, inférieur à la réalité de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Nous n'avons pas fait entrer dans ce tableau les hommes de plus de 60 ans, qui fournissent encore une activité importante, mais irrégulière, la plupart s'adonnant à la pêche ou à la tâche pour le compte des créoles.

Nom (1)	Activité en 1957	Gain (1957)	Activité en 1958	Gain (1958)
Boniville				
Adaaya 28 ans 2 femmes	A travaillé régulièrement comme bossman sur des canots Boni ou créole.		Comme en 1957.	
Amatodja 36 ans 1 femme	Trois mois de travail au Bureau Minier (BMG) à 800 fr par jour; un grand canot construit avec son frère, vendu 40 000 fr, soit pour lui 20 000 fr; un petit canot, 10 000 fr.	90 000 fr	N'a pas trouvé de travail.	

(1) Rappelons qu'une partie de ces noms ont été, à la demande des intéressés, remplacés par des noms fictifs.

Nom (1)	Activité en 1957	Gain (1957)	Activité en 1958	Gain (1958)
Asadam 41 ans 2 femmes	A travaillé comme orpailleur au saut Simayé, toute l'année; gagne bien sa vie.		Comme en 1957.	
Bansa 38 ans 1 femme	A travaillé presque toute l'année pour le Bureau Minier à 800 fr par jour.	240 000 fr	N'a pas cherché du travail. A vécu sur ses économies.	
Bénanou 46 ans 1 femme	A travaillé comme manoeuvre à la mine de Benzdorp environ 7 mois.	95 000 fr	Comme en 1957	95 000 fr
Fintiman 50 ans 2 femmes	Pas de renseignements précis.		Possède un moteur; établi transporteur; 10 voyages par an à Saint-Laurent; 160 000 fr. Chasse et pêche environ 40 000 fr. par an	200 000 fr
Kailawa 31 ans 2 femmes	15 voyages comme motoriste à 6 000 fr chaque; fait des constructions pour les créoles	160 000 fr	Pas de renseignements précis.	
Gonisoutou 38 ans 1 femme	Paresseux et en mauvaise santé. Travaille très peu.		Comme en 1957.	
Nanga 22 ans 1 femme	15 voyages comme bossman sur le canot d'un commerçant; menus travaux pour des créoles.		A travaillé le balata.	
Todo 2 femmes	Possède deux moteurs et fait travailler deux équipes.	250 à 300 000 fr	Comme en 1957	250 à 300 000 fr
Village Loka				
Afoondo 23 ans 2 femmes	10 voyages comme bossman à 5 000 fr.	50 000 fr	10 voyages comme bossman, 2 mois de travail pour le Bureau Minier Surinamien	90 000 fr
Balansi 40 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		A travaillé toute l'année pour le Bureau Minier de Surinam	250 000 fr
Déési 31 ans 2 femmes	Pas de renseignements précis.		A travaillé l'or et fait une « découverte »; a eu 400 gr pour sa part . . .	160 000 fr
F... 40 ans 1 femme	A pratiqué la pêche sur les hautes rivières avec un petit moteur	200 000 fr	Comme en 1957; voir l'étude de son activité dans le paragraphe « pêche »	200 000 fr

Nom (1)	Activité en 1957	Gain (1957)	Activité en 1958	Gain (1958)
Kabita 29 ans 1 femme	Pas de renseignements.		A travaillé toute l'année pour le Bureau Minier Surinamien	250 000 fr
Sëndou 39 ans 1 femme	Pas de renseignements.		A travaillé trois mois à Mana (chantiers forestiers), trois mois au Bureau Minier Surinamien.	120 000 fr
Païtiki 22 ans célibataire	Pas de renseignements.		Émigré à Surinam depuis le début de l'année (chantiers forestiers)	120 000 fr
Pikinbaala 34 ans 2 femmes	Canotier du poste de Maripasoula. 300 j à 500 fr	150 000 fr	N'a pas cherché de travail. A vécu sur ses économies.	
Pwen 50 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		A travaillé l'or; a fait plusieurs expéditions de pêche, gagne bien sa vie.	
Tamou 47 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		Vit de la pêche, vend du poisson salé à Grand-Santi; très actif, vit bien.	
Tyaka 58 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		A fait une campagne de 5 mois pour le balata . .	170 000 fr

Village Assissi

Abéni 46 ans 1 femme	N'a pas cherché de travail, a vécu sur le salaire (environ 120 000 fr) reçu à l'issue de la mission de délimitation de la frontière Guyane-Brésil (janvier 1957).		5 expéditions de pêche sur l'Oulémari; ses économies touchaient à leur fin en novembre 1958.	
Alémina 41 ans veuf	En deuil; n'a pas cherché de travail suivi.		3 mois de salaire à 500 fr; a vendu 2 canots (5 500 et 10 300 fr); a vendu du poisson pour 25 000 fr. .	85 000 fr
Améni 60 ans 1 femme	Sans activités régulières; très pauvre.		Comme en 1957.	
Baakaman 30 ans 1 femme	A travaillé l'or en saison des pluies à Bellevue.		Comme en 1957.	

Nom (1)	Activité en 1957	Gain (1957)	Activité en 1958	Gain (1958)
Béti 31 ans 2 femmes	Bossman pour l'équipe de désinsectisation; a travaillé toute l'année : 300 j à 700 fr, moins 100 fr de nourriture. . .	180 000 fr	6 mois de travail au Bureau Minier Surinamien.	105 000 fr
Dooy 21 ans 1 femme	Émigré toute l'année à Surinam dans une entreprise forestière; 300 j à 500 fr, moins 100 fr nourriture.	120 000 fr	Pas de renseignements précis.	
Boofo 60 ans 1 femme	Spécialiste de la pêche sur la rivière Oulémari.		Comme en 1957.	
Ernest 52 ans 3 femmes	A construit des canots, pêché et vendu du poisson vivant ; très actif.		Comme en 1957.	
Garçon 48 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		A travaillé l'or toute l'année, vit bien.	
Lawa 20 ans célibataire	Bossman pour l'équipe de désinsectisation, a travaillé toute l'année. . .	180 000 fr	Pas de renseignements précis.	
Matapi 58 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		A travaillé l'or au saut Simayé pendant 6 mois.	
Maïna 38 ans	Motoriste pour l'équipe de désinsectisation; a travaillé toute l'année; 300 j à 800 fr, moins 100 fr de nourriture. . .	210 000 fr	N'a pas cherché de travail; a vécu sur ses économies.	
Pitipiti 37 ans	A travaillé pour les créoles (abattis, constructions, pêche).		Comme en 1957.	
Tyakatou 21 ans célibataire	Pas de renseignements précis.		4 mois à la mine de Sophie, 2 mois dans une entreprise forestière à Saint-Laurent	110 000 fr
Achiké 25 ans 1 femme	Motoriste pour les mines de Benzdorp; a travaillé irrégulièrement.		Comme en 1957.	
Ampouman 20 ans célibataire	Pas de renseignements précis.		A travaillé irrégulièrement. 5 voyages à Saint-Laurent, 3 mois pour l'administration à Maripasoula.	

Nom (1)	Activité en 1957	Gain (1957)	Activité en 1958	Gain (1958)
Faawé 23 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		A travaillé l'or toute l'année, vit bien.	
Féni 28 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		5 mois à la mine de Sophie	90 000 fr
Moutété 31 ans 1 femme	Canotier à salaire permanent; 300 j à 500 fr	150 000 fr	Comme en 1957	150 000 fr
Pototo 25 ans 1 femme	Très habile pêcheur; a vendu du poisson frais à Benzdorp.		Comme en 1957.	
Soaloufou 26 ans 1 femme	A travaillé 6 mois à Saint-Laurent dans un chantier forestier. . . .	108 000 fr	A travaillé 7 mois à Mana dans un chantier forestier.	125 000 fr
Sosoman 41 ans 1 femme	N'a pas travaillé régulièrement. Paresseux, très pauvre.		Comme en 1957.	
Tyolo 39 ans 1 femme	Possède un moteur, a travaillé comme transporteur.		A fait 10 voyages Saint-Laurent - Maripasoula à son compte : 160 000 fr ; 4 mois de travail au Bureau Minier de Surinam.	230 000 fr
Yachi 20 ans 1 femme	N'a pas cherché de travail, paresseux, vit mal.		Comme en 1957.	

Village Papaïston

Apaolobi 32 ans 1 femme	Bossman pour les Révérends Pères. à Maripasoula; salarié permanent	150 000 fr	Comme en 1957	150 000 fr
Doudou 27 ans 1 femme	Motoriste pour le compte de Youssou; 15 voyages par an environ.	90 000 fr	Comme en 1957.	
Youssou 38 ans 1 femme	Possède deux moteurs et fait travailler deux équipes. Un des Boni les plus âpres au gain. . .	300.000 fr (?)	Comme en 1957	300 000 fr (?)

Nom (1)	Activité en 1957	Gain (1957)	Activité en 1958	Gain (1958)
Village Kormotibo				
Akwali 43 ans 1 femme	Chasseur de métier, vend de la viande aux mineurs de Benzdorp; vit bien.		Comme en 1957.	
Kwami 50 ans 1 femme	Pas de renseignements précis.		Voir le détail de son activité dans le paragraphe « Budget familiaux » . .	85 000 fr
Manou 53 ans 1 femme	A vendu 3 canots à 8 000 fr; a fait des travaux et des constructions pour des créoles.		A vendu 6 canots à 8 000 fr.	
Aténi 48 ans 2 femmes	A vendu 2 canots à 10 000 fr; plusieurs expéditions de pêche; a vécu assez bien.		7 mois de travail comme canotier de l'administration	85 000 fr
Baïna 1 femme	Pratique la pêche sur la rivière Waki; vend du poisson salé à Grand-Santi.		Comme en 1957.	
Anoumé 50 ans 1 femme	A travaillé l'or au village créole « En Tout Cas. »		Comme en 1957.	

Statistiques. Sur 49 hommes dont l'activité en 1958 a pu être établie avec certitude, on compte :

— Transporteurs sur le fleuve travaillant pour leur compte.	5 (10 %)	
— Conducteurs motoristes salariés	3 (6 %)	
— Canotiers	7 (14 %)	
— Salariés « à terre » { sur place (manœuvres, etc.)	4 (8 %)	ensemble 20 %
{ émigrés temporaires	6 (12 %)	
— Chasseurs et pêcheurs	6 (12 %)	
— Orpailleurs et balatistes	8 (16 %)	
— Travaillent au profit des Créoles; cumulent plusieurs spécialités.	6 (12 %)	
— Vivent sur leurs économies.	2 (4 %)	
— Travaillent très peu, sans spécialité définie	5 (10 %)	
TOTAL.	49	

Ce tableau donne une image assez précise de la répartition des Boni entre les diverses branches de l'activité économique. On remarque la proportion élevée de salariés « à terre » (20 %), d'orpailleurs et balatistes (16 %). Le métier de canotier ne vient qu'en troisième place (14 %) et le tableau montre qu'il est surtout pratiqué par les très jeunes gens.

Les Boni répugnent à l'émigration de longue durée; sur 6 émigrés temporaires, un seul a été absent pendant la totalité de l'année.

A cet égard, le nombre relativement faible des Boni les avantage considérablement, permettant aux 9/10 d'entre eux de gagner leur vie dans le pays même, en partie d'ailleurs grâce à l'activité incessante des géologues et des prospecteurs.

Pour les Djuka qui sont près de dix fois plus nombreux, le problème se pose tout autrement, d'autant que l'activité économique sur le Tapanaoï est pratiquement nulle. Plus de la moitié des Djuka sont contraints à l'émigration temporaire dans des chantiers forestiers de Surinam.

Évolution récente de l'économie. De 1961 à 1964, l'activité économique du Haut-Maroni s'est considérablement accrue, sous l'effet du développement de l'industrie minière à Benzdorp. En même temps, les dépenses des Noirs Réfugiés se sont accrues, sous l'effet de l'accroissement du nombre des moteurs hors-bord. La main-d'œuvre est de plus en plus sollicitée et des changements notables se sont produits dans l'activité économique des Boni.

Le tableau suivant, portant sur 157 hommes adultes et adolescents, met en évidence l'activité des Boni au cours de l'année 1964.

	14 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	plus de 65 ans	Total
Canotage	Motoriste à son compte.	2	8	1	11
	Motoriste salarié.	6	8	2	16
	Bossman.	13	8	—	21
					48 (30%)
Pêche.	1	6	5	—	12 (8%)
Balata.	12	9	4	1	26 (16%)
Orpailage.	—	2	2	3	7 (4%)
Activités diverses en pays Boni	Manœuvre	2	5	—	7 (4%)
	Petits travaux pour les Créoles.	—	2	1	3
	Petite agriculture et pêche (subsistance).	2	2	3	1
	Fabrication des canots.	—	—	3	1
	Construction (feuilles way, etc.).	—	—	4	3
					16 (16%)
Divers.	—	—	1	—	1
Commerce.	4	—	1	1	6 (4%)
Émigration temporaire sur les chantiers du littoral.	Mana	2	—	2	4
	Surinam	2	6	1	9
					13 (8%)
Sans activité	Vivent sur leurs économies.	—	1	—	1
	Malades.	—	3	1	1
					6 (4%)
Émigrés définitifs.	Cayenne-Mana	1	—	1	2
	Surinam	—	2	—	2
	pays Djuka	—	1	1	2
					6 (4%)
TOTAL.					157

Ce tableau met en évidence :

- La sollicitation croissante de la main-d'œuvre. La plupart des adolescents travaillent dès 14 ans, et sur 14 hommes de plus de 65 ans, un seul est sans activité.
- Le développement considérable du balata qui assure la subsistance de 26 % des hommes, et par contre la rétrogradation de l'orpailage.
- L'abandon croissant de l'activité au profit des Créoles.
- La répugnance à l'émigration de longue durée (13 % seulement).

De 1958 à 1964, six hommes ont quitté définitivement le pays Boni, dont quatre seulement ont abandonné le milieu coutumier pour s'établir parmi les Créoles.

Ces données montrent assez la vigueur de l'économie des Noirs Réfugiés, qui s'adapte à l'évolution en cours en restant fidèle à ses principes.

On doit noter cependant qu'il apparaît une tendance à la spécialisation, contraire à la coutume des Noirs Réfugiés. 7 hommes sur 157 se consacrent à la construction des maisons ou à la fourniture de feuilles way, et 6 au commerce, activité qui demeure d'ailleurs l'objet d'une nette réprobation.

Le tableau ci-contre montre que de 1953 à 1963, soit dans une période de 10 ans, les prix des principales denrées d'origine française figurant dans le budget des Noirs Réfugiés ont peu varié. L'accroissement est inférieur à 10 %.

Par contre, les salaires ont considérablement augmenté à partir de 1961, dans le rapport de 3 à 2.

Le pouvoir d'achat des Noirs Réfugiés e'est donc considérablement accru. On peut dire *grosso modo* qu'un homme travailleur, n'entretenant qu'un ménage, peut économiser 100 000 fr par an (400 fl. soit 200 U.S. \$). Le pouvoir d'investissement accru des Noirs Réfugiés est mis en évidence par le nombre croissant de moteurs hors-bord dont ils disposent, et par l'appâtation d'un outillage diversifié et fort coûteux. On comptait au 1^{er} janvier 1963, chez les Boni du Haut-Maroni, 72 moteurs hors-bord pour 220 hommes en âge de gagner leur vie; bien entendu tous ces moteurs n'étaient pas en état de marche (environ 40 % étaient en avarie ou hors d'usage), mais ce chiffre est révélateur de la prospérité des Boni et de l'efficacité de leur économie. Fin 1964, on approchait de la centaine.

Annexe 1

TABLEAU X

Prix des denrées d'importation à Saint-Laurent

	1/1, 1953	1/1/1957	1/1/1959	1/1/1963
— Fût de 200 l d'essence mélangée pour moteurs hors-bord.	9 000 fr	11 000 fr	12 000 fr	11 400 fr
— Fût de 200 l de pétrole	7 487	6 732	8 760	7 526
— Fouque de pétrole (16 litres)	1 250	1 300	2 000	2 000
— Caisse de 10 barres de savon (2 kg)	2 520	2 700	2 525	2 850
— Sac de 50 kg de sel.	2 250	1 800	2 000	2 300
— Dame-jeanne de 15 l de tafia (emballage non compté)	3 390	3 000	2 950	3 900
— Cartouches de chasse cal. 16, la pièce	45	46	48	52
— Tabac en feuilles, le kilo	800	1 000	1 100	1 300
— Cartouche d'allumettes (144 boîtes)	656	610	625	750
— Cartouche de cigarettes Mélia (25 paquets)	500	550	550	530

On voit que les prix des denrées d'origine française qui conditionnent le budget familial des Noirs Réfugiés ont relativement peu varié de 1952 à 1963.

TABLEAU X bis

Prix d'achat à Benzdorp
des denrées vendues par les Noirs Réfugiés
(1^{er} janvier 1963)

Il n'existe pas à proprement parler de marché. Les vendeurs vont de porte en porte proposer leurs produits. Les prix, établis en florins, n'ont pratiquement pas varié au cours des dix dernières années. Seul l'équivalent en francs a changé, sous l'influence de la dévaluation de la monnaie française. Nous donnons ici les équivalents au 1^{er} janvier 1963 (1 florin = 250 fr).

		Florins	Francs
<i>Poisson :</i>			
Poisson frais (aïmara, coumarou)	le kg	1	250
Poisson salé	le kg	1,50	375
<i>Viande de chasse :</i>			
Maïpouri (tapir)	le kg	0,80	200
Cochon-bois	le kg	1,00	250
Pakira adulte	la pièce	12	3 000
Hocco	la pièce	6	1 500
Perdrix-poule	la pièce	2	500
<i>Produits agricoles :</i>			
Napis et ignames	panier de 20 kg	4	1 000
Napis	le kg	0,20	50
Couac	touque de 11 kg	5	1 250 (1)
Arachides	le kg	1	250
Régime de bananes	20 kg	2	500
Riz paddy	touque de 9 kg	2	500
Riz décortiqué	le kg	1	250
Maïs (grains)	touque de 12 kg	3	750

(1) L'excédent de couac, seule denrée exportable, est en général vendu à Saint-Laurent à un prix sensiblement inférieur (1 000 fr le kg en 1962).

Annexe 2

**Données sur le budget familial
des Créoles du Haut-Maroni
(1957-1958)**

Il nous a paru utile de faire figurer ici quelques données sur le budget familial des Créoles du Haut-Maroni. Aussi fragmentaires que soient ces éléments, ils montrent combien le mode de vie des Créoles diffère de celui des Noirs Réfugiés.

Les Créoles étudiés ici sont d'anciens orpailleurs, employés comme ouvriers au poste de Maripasoula depuis 1952. Les soldes variaient fin 1957 de 800 à 900 fr par jour ouvrable (1), soit 21 000 à 24 000 fr par mois. Compte tenu des allocations familiales, les pères de famille nombreuses atteignaient 35 à 40 000 fr par mois.

Presque tous avaient un petit abattis leur procurant les légumes nécessaires à leur consommation, dachines et ignames notamment, mais très peu produisaient du couac, préférant une nourriture à base de riz ou de pain.

Tous achetaient leurs vivres à la coopérative de Maripasoula. Le relevé des livres de cette coopérative fait en décembre 1957, sur une période de quatre mois, a donné les résultats suivants :

	Une famille de 10 personnes dont 5 enf. de 3 à 20 ans	Un ménage sans enfants	Moyenne des célibataires (1)
Farine	15 à 20 kg	(2)	(2)
Riz	15 à 18 kg	10 à 15 kg	18 à 20 kg
Sucre	12 à 14 kg	3 à 4 kg	2 à 4 kg
Lait (boîtes)	15	3 à 6	5 à 6
Sel	5 kg	1 kg	0,5 kg
Huile	11 à 14 l	3 à 4 l	2 à 3 l
Savon (400 g)	3 à 6	5	2 à 3
Conserves	—	2 à 3 kg	1 à 2 kg
Morue	3 à 5 kg	—	5 à 6 kg
Haricots, lentilles	en cultivent	6 à 8 kg	2 à 3 kg
Nouilles (paquets)	—	3 à 5	7 à 9
Cigarettes (paquets)	40	35 à 40	30 à 35
Café	—	1 à 2 kg	1 kg
Tafia	1 l	6 à 8 l	2 à 3 l
VALEUR TOTALE (moyenne par mois)	22 à 24 000 fr	18 000 fr	15 000 fr

(1) Plusieurs des célibataires avaient des liaisons de courte durée pendant lesquelles ils nourrissaient leurs concubines.
(2) Achetaient fréquemment du pain chez un cabaretier de la localité.

Ce relevé ne représente pas la totalité des dépenses relatives à la nourriture et à la boisson. Il faut y ajouter :

— L'achat de viande de chasse et de poisson frais aux Noirs Réfugiés, sur la base d'environ 300 g par adulte et par jour, soit environ 3 000 fr par mois.

— Pour les célibataires, les dépenses au cabaret, qui représentent couramment 3 000 fr par mois.

Les ouvriers créoles célibataires consommaient donc pour leur nourriture un minimum de 18 000 fr par mois; il ne leur restait pour s'habiller que 3 à 5 000 fr. Presque tous vivaient au jour le jour, se nourrissant bien, selon les habitudes prises sur les chantiers d'orpillage; ils ne cherchaient guère à faire des économies, ce qui leur eût été d'ailleurs quasi impossible, compte tenu de leur mode de vie et de leurs habitudes alimentaires. Quant aux ménages chargés d'enfants, ils vivaient dans la gêne, la moindre maladie du chef de famille obligeant à solliciter des secours de l'administration.

(1) Le salaire de base des manœuvres était passé en 1962 à 1 200 fr.

L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE DES NOIRS RÉFUGIÉS

Valeur pratique de l'économie des Noirs Réfugiés. La forme d'économie dans laquelle vivent les Noirs Réfugiés est remarquablement saine et vigoureuse, et cela **en raison même de son caractère primitif**. Parfaitement adaptés au pays, ils produisent eux-mêmes leur nourriture, construisent eux-mêmes leur demeure et se vêtent légèrement, ce qui leur permet de consacrer une partie importante de leurs ressources à l'achat d'objets manufacturés : moteurs, fusils, outils, qui accroissent leurs moyens de travail, constituant un investissement au sens propre du terme. Cet investissement, pour les plus travailleurs d'entre eux, atteint aisément 50 % des ressources annuelles.

La grande majorité des Noirs Réfugiés ont un niveau matériel de vie satisfaisant, nettement supérieur à la plupart des populations de la zone équatoriale; la solidarité du lignage fait qu'aucun d'eux, même les malades et infirmes, ne connaît la misère.

L'économie des Noirs Réfugiés paraît en définitive la seule solution valable dans l'intérieur du pays; les faits le démontrent clairement : d'année en année leurs tribus prolifiques étendent leurs habitations et leurs cultures le long des rives du fleuve, d'un mouvement régulier depuis la formation de ces sociétés voici deux siècles.

Nous avons montré que l'agriculture créole est plus évoluée que la leur, qu'elle tire du sol le meilleur parti. Les Créoles de l'intérieur sont pour la plupart des gens courageux et actifs, doués de plus d'initiative que les Noirs Réfugiés et possédant souvent des connaissances étendues; ils sont notamment capables de faire des cultures industrielles et de l'élevage. Pourtant nulle part ils ne parviennent à se maintenir; sur toute l'étendue du bassin du Maroni, les villages créoles qui groupaient au début du siècle plusieurs milliers de personnes s'étiolent et disparaissent. Les uns après les autres leurs habitants regagnent la côte ou les Antilles.

Ce mouvement est aisément explicable, si l'on se rapporte aux évaluations que nous avons données de la production agricole. Un ménage de cultivateurs ne peut guère espérer gagner plus de 200 000 fr (800 fl., soit 400 U.S. \$) par an, cela en supposant que la femme et les enfants participent pleinement au travail.

Si la femme ne travaille pas, les ressources tombent à 100 ou 150 000 fr (400 à 600 fl., soit 200 à 300 U.S. \$) au plus. Cette somme est insuffisante pour faire vivre un ménage créole, en raison :

- De l'emploi de vêtements inadaptés au climat, dont le renouvellement consomme une grande partie du budget familial;
- De la coutume de se nourrir en partie d'aliments importés (farine, conserves); nous avons vu (annexe 2) que cette dépense atteignait, en 1957, 15 à 20 000 fr par ménage et par mois, soit en 1962, 20 à 25 000 fr (80 à 100 fl., soit 40 à 50 U.S. \$). Cette dépense est à elle seule égale ou supérieure aux ressources d'un agriculteur dont la femme ne travaille pas.

Chez les Créoles de l'intérieur, la femme n'accepte pas volontiers de consacrer la plupart de son temps à la culture d'un grand abattis; c'est là, en réalité, la cause profonde de l'insuccès de leurs établissements agricoles. La femme tombe de ce fait entièrement à la charge de l'homme, alors que chez les Noirs Réfugiés elle travaille autant que lui, assurant entièrement la nourriture du ménage, et alimentant par surcroît son propre budget.

Dans ces conditions, il faut des ressources bien supérieures à celles des Noirs Réfugiés pour pouvoir parvenir à un niveau de vie décent. Ces ressources, l'agriculture ne peut les fournir; seuls des produits à taux d'échange anormalement élevé — or, balata, bois de rose — peuvent les procurer. Aussi les Créoles de l'intérieur ont-ils toujours été d'un rush à un autre, ne parvenant nulle part à se fixer, et quand cette activité artificielle est venue à disparaître, ils ont été dans leur presque totalité, contraints à l'émigration définitive.

Les Européens n'ont pas moins échoué que les Créoles dans l'intérieur du pays. Tout ce qui a été tenté en matière d'agriculture, d'exploitation forestière ou minière a régulièrement échoué, devant la difficulté des communications, le prix très élevé de la main-d'œuvre, les frais

démésurés qu'impose l'entretien d'un centre industriel complètement isolé. Les postes administratifs de l'intérieur, entretenus à grands frais, s'avèrent incapables de modifier le mode de vie de la population locale, avec laquelle ils n'ont, en fait, que des relations superficielles.

Ces échecs ne sont dus ni au hasard ni à la malchance, mais à ce qu'on a voulu transposer les conceptions économiques de l'Europe moderne dans une région où elles ne sont plus valables. Ces conceptions, qui font de l'homme un producteur spécialisé, achetant auprès d'autres producteurs sa nourriture, son vêtement, son logement, supposent :

- Une source de richesse exploitable (1) ne fût-ce qu'un sol riche, comme celui des terres basses du Surinam, où l'économie moderne a pu se développer;
- Une concentration des moyens de production;
- Une circulation facile et rapide des matières premières et des diverses productions.

Dans les pays équatoriaux humides, mises à part des zones très localisées, ces conceptions ne sont plus valables, elles ne peuvent mener qu'à la faillite. Quand le sol est uniformément pauvre, quand nulle part n'existe de source de richesse importante, quand l'extrême fragmentation du relief s'oppose à la constitution de routes, toutes les conceptions de l'économie moderne sont en défaut, et l'économie rustique des primitifs demeure la seule solution viable.

Mais on ne peut envisager le problème exclusivement sous l'aspect de l'économie; une civilisation constitue un tout cohérent; les structures économiques sont liées à l'organisation sociale, et à l'ensemble des conceptions et des représentations sur lesquelles elle repose.

L'économie des Noirs Réfugiés n'aurait aucune efficacité si elle n'était appuyée sur la conception de l'unité de lignage, des droits collectifs et de la responsabilité collective de ses membres, et sur leur devoir de solidarité, fondé sur le culte des ancêtres.

Ces notions ont, elles aussi, une valeur pratique et une efficacité très réelles, qui apparaît immédiatement quand on essaie de mettre en application dans ce pays les notions européennes, axées sur les droits et les devoirs de l'individu isolé.

Prenons l'exemple de la propriété des terres : Nous avons vu que les « terres hautes » sont impropres à la culture permanente, et que le seul mode d'exploitation possible est la culture itinérante sur brûlis. Dans de telles conditions, le principe juridique de la propriété collective du lignage sur de vastes portions de terre apparaît comme une solution efficace, permettant une utilisation commode du sol avec le minimum de contestations.

La concession agricole individuelle, enregistrée sur cadastre, transmissible individuellement par héritage est au contraire une solution malaisément applicable dans l'intérieur du pays. Là où on a essayé de l'appliquer, comme aux abords du poste de Camopi, on a dû l'abandonner au bout de quelques années. L'expérience montre que des circonstances imprévues, comme une prolifération anormale des fourmis-manioc, obligent toujours, au bout d'un certain temps, à cultiver ailleurs qu'aux emplacements attribués.

Si l'on voulait généraliser ce système, il s'ensuivrait de multiples contestations, à moins qu'on n'attribue des lots de très vaste étendue, ce qui constituerait une mauvaise utilisation du sol.

Ainsi, répandre à la légère au nom de « l'évolution », des influences contraires aux conceptions sociales et économiques des Noirs Réfugiés serait infiniment dangereux pour l'avenir de ces populations. Ce serait du reste une entreprise vouée à un échec certain. S'il est possible à la longue de ruiner les conceptions des Noirs Réfugiés et de plonger, sans profit pour personne, leur société dans le désarroi, on peut être certain que les conceptions européennes ne s'implanteront pas à la place. Les efforts en ce sens se heurteront toujours à ce qu'un économiste d'autrefois appelait « la nature insurmontable des choses ».

(1) Une conception tout à fait fautive, malheureusement encore répandue en Guyane Française, où elle a entraîné nombre d'entreprises inconsidérées, consiste à croire que l'investissement crée la richesse; on croit communément qu'il suffit de dépenser des crédits, de construire par exemple une route dans une région inhabitée, pour voir fleurir des entreprises nouvelles. En fait, on ne fait qu'accroître les frais généraux du pays, par les dépenses de personnel et d'entretien. Si la source de richesse ne préexiste pas, dans le sol ou le sous-sol, l'investissement ne peut être que stérile.

Parmi les influences les plus directement nocives à l'économie des populations tribales, on peut citer :

— L'école inadaptée, dont parmi bien d'autres influences, les manuels répandent la notion du producteur spécialisé, achetant sa nourriture, faisant construire sa maison par le maçon, etc.

— Les influences s'exerçant sur la femme, soit directement par un prosélytisme imprudent, soit indirectement par les magazines et les journaux de mode, influences qui la poussent à imiter la femme européenne. L'expérience de l'Afrique Noire montre que partout où elles s'exercent de façon intense, la femme cherche à abandonner l'agriculture et tend vers la condition de maîtresse entretenue. Les femmes Boni sont remarquablement peu sensibles à ces influences, et leur souci d'indépendance à l'égard de l'homme les pousse au contraire à développer l'agriculture qui alimente leur budget personnel. Mais il est possible qu'avec le temps, leur attitude change.

— Les influences inspirées par la philanthropie. Ce sont peut-être les plus dangereuses de toutes, car elles sont souvent inspirées par des attitudes passionnelles sur lesquelles ni le raisonnement, ni même l'évidence, n'ont de prise.

Tout ce qui a le caractère de secours, de don gratuit, de prêt dont on n'exige pas le remboursement, est entièrement contraire à la doctrine morale et religieuse des Noirs Réfugiés, qui stipule que tout doit être payé.

Un contrat honnêtement observé, travail bien fait suivi d'un juste paiement, constitue pour eux la base essentielle des relations entre individus et entre groupes.

De même, faire entrer de force les Noirs Réfugiés dans un système de Sécurité Sociale auquel ils se refusent à adhérer, considérant que leur propre système assure la sécurité de ses membres, risquerait de ruiner leur organisation et de les plonger dans le plus grand désordre (1).

L'intérêt bien compris des Noirs Réfugiés demande que leur vie économique soit placée le plus possible sous la loi de l'offre et de la demande, loi qu'ils comprennent parfaitement et qui représente à leurs yeux la justice.

L'émigration temporaire. Il est probable que l'insuffisance de l'activité économique dans l'intérieur du pays contraindra de plus en plus, au cours des prochaines années, les Djuka et les Boni à l'émigration temporaire sur la côte. Cela pose un grave problème. Certains exploitants miniers ou forestiers, s'attachant seulement à un intérêt immédiat, souhaiteraient inciter les Noirs Réfugiés à abandonner leurs villages et à venir s'établir définitivement sur la côte, devenant des salariés permanents.

Ce serait une politique désastreuse, ne pouvant conduire qu'à la destruction de tout ce qui fait la valeur et l'originalité de ces populations, sans améliorer en rien leurs conditions de vie.

L'exemple des Saramaka établis en Guyane Française montre que l'émigration de longue durée a les plus néfastes résultats pour la vie sociale et familiale des Noirs Réfugiés. Menant une vie irrégulière, séparés de leur famille pendant les années les plus actives de leur vie, ils perdent leurs meilleures qualités et sont pratiquement perdus pour leur groupe. On peut faire des constatations très semblables en ce qui concerne un certain nombre de jeunes Boni, partis à Cayenne ces dernières années. Le séjour en ville a eu les plus fâcheux effets sur leur esprit, et sur leurs habitudes de vie.

Quant à l'émigration des femmes, elle est plus désastreuse encore, la ville exerçant sur elles l'influence la plus pernicieuse. Ce n'est pas en vain que le grand man des Saramaka s'oppose à l'émigration des femmes, préférant la perte d'une certaine proportion des hommes adultes à la complète dissolution des groupes.

(1) Cela soulèverait d'ailleurs des problèmes juridiques insolubles. A qui par exemple verserait-on le montant de l'assurance-vie? Aux femmes du défunt? Cela provoquerait un scandale, la coutume n'admettant aucun lien juridique entre l'homme et la femme. A ses enfants? La difficulté n'est pas moins grande. En régime matrilineaire, l'homme n'a aucun pouvoir sur ses enfants, qui sont sous la responsabilité de leurs oncles au sens classificatoire. Dans la plupart des cas, les enfants sont déjà, du vivant de leurs parents, dispersés entre les « oncles » et les « tantes » qui assurent entièrement leur éducation, exerçant tous les pouvoirs de tutelle. Va-t-on alors partager le montant de l'assurance entre tous les membres du lignage du défunt, soit cent à deux cents personnes? Ce serait la solution la plus conforme à la pensée juridique des Noirs Réfugiés; en fait, l'absurdité d'une telle mesure saute aux yeux.

D'autre part, la femme émigrée en ville, au lieu d'alimenter pour moitié les ressources du ménage par le travail de la terre, tombe entièrement à la charge de son mari. Le budget du ménage se trouve grevé de nouvelles sources de dépenses presque toutes futiles ou nuisibles : en tout premier lieu, les dépenses d'ostentation (cadeaux, fêtes, réceptions) sous lesquelles succombe la population urbaine.

Les plus hauts salaires ne peuvent rétablir la balance d'une économie familiale aussi lourdement faussée. Les Noirs Réfugiés s'en rendent parfaitement compte, et la presque totalité d'entre eux évitent de se laisser prendre dans le fatal engrenage. S'ils vont travailler en ville, ils emportent des vivres, et leurs femmes, restées au village, leur font parvenir régulièrement du ravitaillement par l'intermédiaire des canots circulant sur le fleuve. Au bout de quelques mois de travail, ils reviennent, rapportant leur paye presque entière.

Le travail temporaire, ainsi conçu, est une formule plus efficace et plus rentable que le travail salarié permanent.

Il faudrait s'efforcer de procurer aux Noirs Réfugiés du Maroni des travaux conformes à leur activité traditionnelle, qu'ils puissent exercer sans perdre contact avec leur famille. La plus importante condition serait de limiter les contrats à six mois. Si un homme est absent pendant un an et plus de son village, il est hors d'état de faire ses abattis, de réparer ses constructions et de tenir sa place dans les activités coutumières. Son ménage se trouve presque nécessairement brisé; ses économies font de lui l'objet de la jalousie des autres qui n'ont pas trouvé de travail profitable. Il est souvent, de ce seul fait, séparé pour longtemps de son groupe.

Il est de l'intérêt bien compris des exploitants (notamment des exploitants forestiers de la côte) de ne pas chercher à fixer la main-d'œuvre définitivement aux abords des chantiers, mais de la renouveler régulièrement.

CHAPITRE VII

ÉCONOMIE DES INDIENS OAYANA

ÉVOLUTION D'UNE ÉCONOMIE PRIMITIVE

Économie de subsistance et travail temporaire. Voici moins de quinze ans, les Oayana vivaient presque entièrement dans une économie de subsistance. Fidèles aux techniques et au mode de vie de leurs ancêtres, ils produisaient presque tout ce qui leur était nécessaire. Ils ignoraient l'usage de la monnaie, ne pratiquaient aucun travail salarié (ils vivaient d'ailleurs très loin des établissements créoles), et limitaient leurs acquisitions à quelques outils en fer, un peu d'étoffe rouge et des perles, échangés aux Boni contre des chiens dressés pour la chasse, des hamacs et des flèches.

Ce type d'économie n'a pas disparu. Les moins actifs des Oayana lui restent fidèles, se plaisant à négocier de laborieux échanges, portant en partie sur des canots qui restent à construire contre des chiens qui ne sont pas encore nés; échanges menés par les deux compères, Indien et Boni, avec une certaine mauvaise foi, et dont la réalisation s'étend sur plusieurs années.

Mais la plupart des Oayana cherchent maintenant à améliorer leur vie, et tendent vers une économie voisine de celle des Noirs Réfugiés, fondée sur la recherche de plusieurs mois par an de travaux rétribués. Les Oayana n'ont, du reste, pas la moindre intention d'abandonner leurs villages, d'imiter le mode de vie des Européens; ils ont besoin de fusils pour chasser plus efficacement et moteurs hors-bord pour pouvoir se déplacer plus vite. En cela ils demeurent fidèles à la vie libre et insouciant de leurs ancêtres.

En moins de quinze ans, on a vu successivement le remplacement de l'arc par le fusil, l'apparition du travail salarié et on entre maintenant dans l'ère du moteur hors-bord. Des transformations aussi considérables ont pu s'effectuer sans trouble grave de l'ordre social et familial; ceci peut être attribué à la bonne entente qui règne entre les Indiens Oayana et les autres populations du Maroni, et à la sollicitude dont ils sont l'objet de la part des administrations française et surinamienne.

Méthode d'étude. Nous avons montré combien l'économie des Noirs Réfugiés se prêtait mal à une étude par sondages statistiques. Les ressources varient considérablement de nature et d'importance d'un homme à l'autre, et l'activité du même individu peut changer de tout au tout d'une année à l'autre. Il en est de même chez les Indiens, avec un éventail encore plus ouvert, du travailleur habituel au fainéant convaincu, se satisfaisant de quelques mètres d'étoffe rouge par an.

Le contrôle des achats des Indiens chez les commerçants n'est pas possible, car ces commerçants sont nombreux et dispersés, et ne tiennent aucune comptabilité.

L'étude jour après jour du budget familial d'un certain nombre de familles eût nécessité des moyens dont nous ne disposons pas.

Il nous a paru préférable de nous limiter à un relevé périodique, à 15 jours d'intervalle, de l'activité de la totalité des hommes et adolescents Oayana du Haut-Maroni, au nombre de 72. Ce relevé, portant sur toute la tribu, comporte une base statistique suffisante pour qu'on puisse regarder comme significative la répartition des hommes adultes entre les diverses activités, pour la saison considérée.

Nous avons pu faire 4 séries, du 1^{er} octobre au 15 novembre 1962, couvrant la période la plus sèche de l'année, la plus favorable à la pêche, ainsi qu'à la célébration des cérémonies coutumières. M. Raoux a pu faire trois autres séries, couvrant le mois de mars (milieu de la saison des pluies).

TABLEAU XI
Relevé périodique de l'activité des hommes et adolescents Oayana

	Oct.-nov. 1962	Mars 1963
<i>Activité coutumière :</i>		
Vie courante au village	82 (33,5 %)	72 (36 %)
Visite dans un autre village	8 (3,5 %)	30 (15 %)
Danse (dans son village)	14 (6 %)	—
Danse (dans un autre village).	44 (18 %)	—
Malade (dans un village).	2 (1 %)	10 (5 %)
Voyage au Yari.	—	15 (7,5 %)
<i>Activité extra-coutumière :</i>		
Travaux salariés	40 (16,5 %)	23 (11,5 %)
Expédition de pêche. (pour vente de poisson)	46 (19 %)	17 (8,5 %)
Achats, visite à Maripasoula	2 (1 %)	11 (5,5 %)
Achats, visite aux établissements surinamiens.	3 (1 %)	20 (10 %)
Malade à l'hôpital.	3 (1 %)	3 (1,5 %)
TOTAL	244	201

La moyenne de ces deux séries donne une représentation approchée de l'activité des Indiens, et permet une évaluation de leurs ressources.

On remarque notamment :

- Guère plus d'un tiers de l'activité des hommes est consacrée aux activités de la vie courante dans leur propre village; tandis que 15 à 20 % du temps est passé dans d'autres villages, soit pour de simples visites, soit pour assister à des danses.
- Les voyages traditionnels au Yari ne représentent plus qu'une faible partie de l'activité des hommes (4 %), tandis que l'activité commerciale avec les établissements français et hollandais en occupe le double (8 %).
- Les travaux salariés, et la pêche en vue de la vente du poisson, occupent 28 % de l'activité, chiffre relativement considérable.

Dépenses. Les dépenses annuelles moyennes par ménage peuvent être évaluées à environ 30 000 fr (120 fl., soit 60 U.S. \$). Elles portent principalement sur les cartouches de chasse, les ustensiles ménagers, les outils, l'étoffe rouge et les perles. Les Oayana quémangent volontiers de l'alcool, mais ils n'ont pas tendance à en acheter de leurs propres deniers (1).

Ressources. Si l'on admet qu'en moyenne, une journée de travail rapporte 750 fr (3 fl.), on peut admettre qu'à raison de $365 \times 28 \% = 102$ j de travail effectif par an, l'homme moyen gagne environ 75 000 fr par an (300 fl.). A ce chiffre s'ajoute la vente d'un chien et d'un hamac par an, et d'un peu de poisson et gibier en excédent; le total peut atteindre 25 000 fr, soit au total environ 100 000 fr (400 fl., soit 200 U.S. \$). Rappelons qu'il s'agit là d'une moyenne, et que certains atteignent le double de ces ressources.

Les Oayana ont donc la possibilité d'économiser environ 70 000 fr par an. Un homme travailleur, fournissant 120 à 130 j de travail par an, économise plus de 90 000 fr (360 fl., soit 180 U.S. \$) par an; il ne lui faut donc que deux ans pour acquérir un moteur Johnson 10 CV de 180 000 fr.

(1) On doit noter cependant qu'une évolution alarmante tend à se produire, en ce qui concerne les villages établis le plus en aval, à proximité du groupement créole de Entoucas. Les travaux qu'ils effectuent pour les créoles sont sous-rétribués et payés en partie en tafia. On voit aussi se reproduire, inexorablement, le processus qui a amené à l'abrutissement et à la déchéance, les unes après les autres, les tribus entrées en contact permanent avec la « civilisation ».

La facilité avec laquelle les Indiens Oayana ont pu se procurer des moteurs, quand cette passion les a gagnés, a déconcerté les visiteurs de passage. Il n'y a pourtant là rien que de très normal, si l'on analyse sommairement leurs ressources, comme nous venons de le faire.

On doit signaler parmi les ressources des Oayana :

— Le flottage des bois d'œuvre destinés à des constructions; ressource malheureusement limitée par les difficultés d'écoulement.

— La récolte de la gomme de balata. 8 jeunes Indiens ont pris part à la campagne de 1962, pendant une durée moyenne de 4 mois rapportant en moyenne chacun 200 kg, ce qui correspond à un bénéfice net de 70 000 fr (280 fl.)

En 1963 et 1964, un nombre croissant d'Indiens ont participé à la campagne de balata, qui a considérablement accru leurs ressources. Il ne semble pas cependant que leur production moyenne dépasse 300 kg par campagne. Les Noirs Réfugiés, plus vigoureux et plus persévérants, atteignent 500 kg en moyenne.

Influence de l'argent sur la vie familiale et sociale. On a souvent parlé du rôle corrompateur de l'argent auprès des populations primitives. Ce danger nous paraît avoir été exagéré. Le paiement en argent de denrées ou de journées de travail est beaucoup moins malfaisant que le troc mené dans un esprit d'exploitation et de tromperie mutuelle. Il est indéniable que l'usage de l'argent a contribué à normaliser les rapports des Oayana et des autres populations, à leur donner une base de confiance et de rigueur qui n'existait pas auparavant; l'administration s'efforce, à juste titre, de combattre le troc et de généraliser l'usage de l'argent.

Le salariat présente peu d'inconvénients pourvu que les employeurs admettent le renouvellement régulier de la main-d'œuvre. La politique à suivre est de répartir équitablement cette ressource entre tous les hommes adultes. Le problème est d'ailleurs exactement le même pour les Noirs Réfugiés Boni, Djuka et Saramaka. Outre qu'une séparation de longue durée des ménages serait très préjudiciable à l'ordre familial, il n'y aurait rien de pire que la formation, au sein des villages indiens, d'une classe de riches et d'une classe de pauvres.

— Les riches utilisent leur argent pour débaucher les femmes des pauvres.

— Les rapports sociaux sont empoisonnés par la jalousie.

On a vu s'amorcer ces changements chaque fois que cette erreur a été commise, mais les employeurs se sont aperçus d'eux-mêmes de leur erreur, et les choses sont revenues assez vite à leur ordre naturel.

Si l'enrichissement des Oayana a eu des répercussions fâcheuses sur la vie coutumière et la stabilité des ménages, il n'a pas entraîné de bouleversement social, car ces transformations ne portent pas atteinte au genre de vie. Pour leurs abattis, leurs déplacements, la chasse et la pêche, la vie des Oayana demeure étroitement soumise aux conditions imposées par le milieu géographique, et leurs techniques conservent toute leur valeur et leur efficacité.

L'ACTIVITÉ DE SUBSISTANCE DES INDIENS OAYANA

Dans ce qui suit, nous envisagerons les occupations des Oayana dans leur vie au village, en faisant abstraction de leurs activités extra-coutumières. Il est certain que celles-ci ne sont pas sans réagir sur celles-là, et que par exemple le fait de posséder des fusils diminue le nombre d'heures consacrées à la chasse. Toutefois, ces influences ne jouent qu'un rôle secondaire; travaux, repas, distractions se déroulent, jour après jour, selon le rythme de la vie ancestrale, immuable comme celui qui régit une colonie d'abeilles.

On a communément décrit les Indiens de l'intérieur comme vivant dans une oisiveté parfaite, et leurs femmes comme des esclaves chargées de tous les travaux pénibles. La vérité est sensiblement différente : il est bien exact que les Indiens travaillent peu, mais ils satisfont parfaitement à leurs besoins essentiels et vivent dans des conditions réellement confortables. S'ils n'ont pas besoin pour cela de travailler beaucoup, c'est en grande partie parce qu'ils disposent d'une excellente connaissance du pays, et de techniques d'une grande efficacité. Quant aux travaux pénibles, ils sont en fait équitablement répartis entre les deux sexes.

Emploi du temps des hommes. Au moment des gros travaux agricoles, les hommes travaillent à l'abattis un jour sur deux en moyenne.

La surface abattue étant en moyenne de 0,5 ha par ménage, on peut, en estimant qu'ils fournissent la moitié du travail de plantation, évaluer comme suit leur travail annuel :

Sabrer	3 jours
Abattre.	5 jours et demi
Tronçonner; entasser.	7 jours et demi
Sarcler	10 jours
Planter.	12 jours
TOTAL	38 jours

Soit 380 heures de travail réparties sur les mois d'août, septembre, octobre et décembre, ce qui représente une moyenne de 21 heures par semaine.

Ces heures viennent en sus des travaux ordinaires de la semaine, que nous allons étudier maintenant.

Nous disposons de trois séries d'observations, toutes rapportées à la semaine, les unes, faites par nous, début et fin octobre 1962, au village Tipiti sur le Marouini, les autres, faites par M. Raoux, en mars 1963, au village Touanké sur le Litani.

Les premières correspondent à un village immigré du Yari, vivant strictement selon les normes ancestrales, pratiquant la pêche beaucoup plus que la chasse. Les observations ont été faites en fin de saison sèche, c'est-à-dire au moment de l'année le plus favorable à la pêche.

Les secondes correspondent à un groupe plus fréquemment en contact avec les Européens, établi beaucoup plus en aval, dans une zone du fleuve qu'une pêche de plus en plus active, menée dans un but commercial, a en grande partie dépeuplée. La saison (milieu de la saison des pluies) était peu favorable à la pêche.

Pour toutes ces raisons, on peut estimer que ces deux séries d'observations représentent les deux extrêmes, et que leur moyenne fournit une représentation acceptable de l'activité moyenne hebdomadaire des Indiens du Litani, dans leur vie coutumière.

TABLEAU XII

Indiens Oayana. Emploi du temps hebdomadaire (1) des hommes dans la vie coutumière

Travaux et activités diverses	Observation directe		Moyenne	Moyenne corrigée (*)	
	Séries 1 et 2	Série 3			
Hors du village	Exploitation de l'abattis.	6 h	7 h	6 h 30	5 h 30
	Chasse	2 h 45	11 h	7 h	7 h
	Pêche.	9 h 45	16 h 45	13 h 15	13 h 15
Dans le village	Cueillette, recherche de bois pour le feu, de matériaux, etc.	1 h	0 h	0 h 30	0 h 30
	Réparations, petites constructions.	1 h	4 h (canot)	2 h 30	2 h
	Divers (nettoyage, etc.)	1 h 30	0 h 30	1 h	0 h 45
	Vannerie, préparation de menus objets.	10 h 30	7 h	8 h 30	7 h
	TOTAL :	32 h 30	46 h 15	39 h 15	36 h

(*) En tenant compte de 6 jours par mois de cérémonies et déplacements, pendant lesquels tout travail est arrêté sauf la pêche et la chasse.

(1) La notion de semaine est totalement étrangère aux Indiens. C'est par commodité et pour faciliter la comparaison avec d'autres populations que nous adoptons cette unité.

Les travaux effectués hors du village représentent 26 h par semaine. Les travaux effectués au village comportent une large part de vannerie d'art, de préparation d'objets de parure, qui constituent un délasserment plus qu'un travail. En les éliminant du décompte il reste 2 h 45, soit un total général de 29 h.

L'exploitation de l'abattis ne représente que quelques heures par semaine. Il s'agit principalement d'accompagner la femme à l'abattis, généralement à proximité du village, et de l'aider à porter une charge de manioc.

On est frappé du peu de temps consacré à la chasse par les habitants du village Tipiti. En fait, nous l'avons dit, l'économie traditionnelle de subsistance des Oayana est fondée bien plus sur la pêche que sur la chasse et s'ils n'ont besoin que de 10 h de pêche par semaine, cela tient à l'excellence de leur technique et à leur habileté. Il faut en moyenne 1 h 30 à un Indien pour prendre 1 kg de poisson, contre 2 à 3 heures pour les Noirs Réfugiés qui pratiquent les mêmes techniques. Il n'est pas inutile de rappeler que les cultivateurs de l'Ouémé au Dahomey (et ce chiffre n'est guère supérieur à ce que l'on a relevé ailleurs en Afrique Noire), pourtant pêcheurs habiles, ont besoin de 3 à 4 heures de travail pour prendre 1 kg de poisson. Les Indiens Oayana, peu nombreux, déplaçant aisément leurs villages pour se rapprocher des lieux de pêche favorables, ont sur ce point un avantage marqué sur les cultivateurs sédentaires.

Les habitants du village Touanké chassent davantage, tout simplement parce qu'ils ont dépeuplé leur rivière en multipliant les nivrées destinées à la vente du poisson. Ils ont perdu d'un côté ce qu'ils ont gagné de l'autre. En fait, leurs conditions de vie apparaissent sensiblement moins favorables que celles du village Tipiti.

Pour obtenir une représentation plus fidèle de la semaine moyenne d'un Oayana, il faut tenir compte, comme nous l'avons fait dans le tableau XII, des visites dans les autres villages et des cérémonies, que nous évaluerons au total à 6 jours par mois en moyenne. Pendant ces périodes, tout travail est arrêté, sauf la pêche. Cela a pour effet de diminuer de 20 % l'ensemble des données résultant des observations, sauf pour la pêche et la chasse. L'emploi du temps moyen ainsi corrigé, hors de la période des grands travaux agricoles, est explicité dans la colonne de droite du tableau XII.

Rappelons que pendant la période des gros travaux agricoles (août à décembre), il faut ajouter de ce fait 21 heures par semaine.

Enfin les mois qui suivent le déplacement du village (tous les 6 ans en moyenne) sont marqués par de gros travaux de construction. On peut admettre que la construction des cases demande environ 500 h de travail par homme adulte.

Les mêmes observations nous donnent également des précisions sur le temps consacré chaque semaine au repos, à la parure, au bain, etc.

Repas	10 h
Bain	3 h 15
Repos, parure (entre 6 h et 18 h)	25 h
Visites, déplacements pour achats	13 h 30

Il n'y avait pas de malades dans les villages au moment des observations.

Emploi du temps des femmes. Le travail des femmes est réglé par la coutume plus minutieusement que celui des hommes, et suit un rythme immuable. Contrairement aux femmes Boni, qui n'hésitent pas en l'absence de leur mari à manier la hache dans l'abattis et qui vont couramment, seules et sans autre arme qu'un sabre, exploiter un abattis situé à deux jours de canot du village, les femmes indiennes n'exécutent jamais un travail d'homme; jamais elles ne défrichent ni ne sarclent, jamais elles ne circulent seules en canot. Cela tient à leur état de dépendance vis-à-vis de l'homme, mais aussi au fait qu'elles ne sont pas courageuses. Elles n'acceptent pas de se rendre seules à l'abattis, à moins qu'il ne soit à portée de voix du village; il faut qu'elles soient toujours accompagnées d'un homme, mari, frère, ou d'un enfant déjà grand. D'une façon générale, elles n'accompagnent pas volontiers leur mari à la chasse, ni à la pêche, et préfèrent rester au village, se consacrant à leurs tâches domestiques, et à la préparation monotone du fil de coton.

TABLEAU XIII
Emploi du temps des femmes

Travaux et activités diverses		Obs. directe	Corrigé (1)
Hors du village	Exploitation de l'abattis.	8 h	6 h 30
	Chercher du bois pour le feu.	2 h	1 h 30
	Pêche; chasse; cueillette.	4 h	4 h
Dans le village	Filer le coton; confectionner les hamacs, jarretières, etc.	17 h 30	17 h 30
	Préparation du manioc pour cassave.	9 h	7 h
	Préparation du manioc pour cachiri.	1 h 30	1 h
	Autres préparations.	3 h 30	3 h
	Occupations ménagères diverses.	10 h	8 h
TOTAL :		55 h 30	48 h 30

(1) Pendant les déplacements et cérémonies, les femmes emportent leur boîte à ouvrage et continuent de filer. Il n'y a donc pas lieu d'apporter à cette rubrique la réduction de 20%.

A la période des plantations (novembre-décembre), il faut ajouter à ces chiffres un total d'environ 10 heures de travail par semaine.

La femme travaille donc sensiblement plus que l'homme, ce que tous les auteurs ont noté. Mais on voit combien il est inexact de la considérer comme une esclave chargée de tous les travaux pénibles. En période normale elle n'effectue pas 12 heures de travaux pénibles par semaine, et la plupart des travaux qui lui incombent peuvent être exécutés assis.

La principale occupation des femmes est la préparation du fil de coton, opération monotone à laquelle elles apportent un soin et une patience remarquables. La production moyenne de coton filé est de 10 à 15 g par jour. Il faut donc environ trois mois pour préparer le fil nécessaire au montage d'un hamac.

L'état de dépendance où la femme se trouve vis-à-vis de l'homme, dans la société Oayana, a une expression directe sur le plan économique. La femme ne détient pas d'argent et ne fait pas ses achats elle-même (contrairement à la femme Boni, elle ne se déplace jamais seule sur la rivière). Quand le ménage va faire ses achats, la femme désigne ce qu'elle désire, et son mari paye. Les Oayana demeurent très fermes sur ce chapitre.

VALEUR PRATIQUE DE L'ÉCONOMIE OAYANA

Ce qui précède montre clairement la valeur et l'efficacité de cette économie de subsistance, si décriée par les civilisateurs de tous ordres. Rien n'est plus démonstratif que l'étude comparée des villages Tipiti et Touanké. Ce dernier village est descendu loin en aval des sauts du Litani, pour se rapprocher des établissements européens. La portion de rivière en aval des sauts, soumise à des nivrées successives ayant pour but la vente du poisson, a été rapidement dépeuplée. Il faut 11 heures de chasse et 17 h de pêche par semaine aux gens du village Touanké pour assurer leur subsistance, contre 3 h et 10 h seulement aux habitants du village Tipiti restés fidèles à l'économie traditionnelle. Et ces 11 heures de chasse consomment, sous forme de cartouches, une grande partie des ressources nouvelles.

Ainsi les habitants des villages descendus en aval des sauts du Litani perdent d'un côté ce qu'ils gagnent de l'autre, et il n'est pas sûr qu'au total leur vie se soit améliorée (1).

La nourriture abondante, riche et variée des Indiens est leur principale richesse sur le plan matériel : si l'on évalue aux prix du commerce local la valeur de l'alimentation produite annuellement par un ménage indien de 5 personnes, on arrive à près de 200 000 fr (800 fl.). Un salaire permanent, payé 3 fl. (750 fr) par jour à raison de 300 jours par an, dépasse à peine ce chiffre.

(1) En faisant abstraction du danger accru d'épidémies, et de l'atteinte plus fréquente des maladies endémiques comme la tuberculose. De 1958 à 1962, les villages les plus en aval ont enregistré des bilans démographiques sensiblement plus mauvais que les autres.

Son niveau de vie sera nécessairement très inférieur à celui de l'Indien tribal. C'est là un point essentiel, qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on envisage une amélioration du sort des Indiens.

L'intérêt de ces groupements primitifs est de rester fidèles dans la plus large mesure à une économie de subsistance. La recherche de travaux salariés temporaires ne devrait pas amener à s'écarter des normes ancestrales en ce qui concerne le choix du site des villages, la densité de la population, les déplacements périodiques, etc.; toutes ces normes sont parfaitement appropriées aux conditions du milieu et traduisent une connaissance intime des ressources qu'il offre aux hommes. On ne peut s'en écarter sans de graves inconvénients. En particulier toute tentative de « regroupement » des Indiens, que ce soit autour d'un poste administratif ou d'une mission religieuse, ne manquerait pas d'avoir sur l'ensemble de leur vie matérielle des répercussions désastreuses.

CHAPITRE VIII

CONSOMMATION FAMILIALE NUTRITION

(Rédigé avec le concours du Docteur Étienne Bois)

Cette étude a bénéficié des conseils de M. Fournier et de Mlle Dupuis, de l'Institut d'Hygiène alimentaire, et du Dr Mailloux, de l'Institut Pasteur de la Guyane Française, auxquels nous adressons nos remerciements.

CONSOMMATION FAMILIALE DES BONI

MÉTHODE D'OBSERVATION

Les mesures quantitatives ont été effectuées selon une méthode que nous avons mise au point après étude des usages alimentaires des Noirs Réfugiés.

Des tableaux imprimés ont été rédigés à cet effet; ils mettent en évidence les déchets (os, arêtes, épluchures, parties gâtées ou non consommables) et les restes, les uns et les autres soigneusement pesés après chaque repas. Les restes conservés sont réintroduits dans la colonne de gauche du formulaire au repas suivant.

Le total de la nourriture effectivement consommée pendant la journée est introduit dans une colonne du tableau récapitulatif, où figure le nombre de consommateurs et son équivalent en consommateurs adultes hommes.

On a éliminé les journées où le groupe familial se trouvait dissocié.

On peut considérer les chiffres obtenus comme constituant une représentation valable de la nutrition des Noirs Réfugiés, demeurant toutefois, comme toutes les études de ce genre, légèrement en dessous de la réalité. En effet, en dépit du soin apporté aux mesures, il n'a pas toujours été possible de tenir compte des quelques fruits et produits de cueillette consommés au cours de la journée, notamment des bananes.

Choix des groupes. Les groupes familiaux étudiés vivaient à proximité immédiate du poste de Maripasoula, gagnant leur vie en effectuant pour le compte des Européens et des Créoles des travaux variés, débroussage, construction de carbets ou de canots, travaux nécessitant tous un effort physique soutenu. Ces groupes ne résident pas là toute l'année; il a donc été nécessaire de faire porter les observations successivement sur plusieurs groupes, ce qui a paru sans inconvénient, le genre de vie des uns et des autres étant pratiquement identiques.

Pour rendre ces observations comparables, on les a rapportées à un consommateur unique, adulte du sexe masculin, en faisant usage d'un tableau de correspondance.

L'emploi de ce tableau est justifié par le fait que les adultes des deux sexes, et les enfants de plus de 10 ans, participent aux mêmes travaux et s'alimentent de la même façon (1).

(1) Ce mode de calcul ne serait pas valable, par contre, dans les pays où la femme est recluse ou n'effectue pas de travaux pénibles.

Nous avons déterminé par des mesures fondées sur la consommation du couac, qu'un enfant mâle de 7 ans consomme 67/100 d'un homme adulte. Nous avons admis pour la femme adulte 0,85, moyenne des chiffres donnés par les divers auteurs.

Le même tableau est utilisé pour comparer les niveaux de vie de divers ménages, en permettant de calculer les produits consommés annuellement et le reliquat disponible pour la vente.

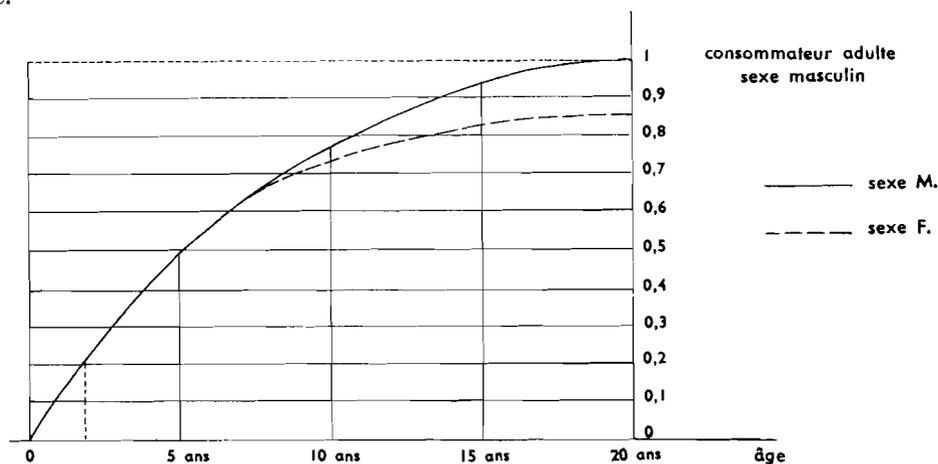


FIG. 11. — Réduction au consommateur adulte du sexe masculin.

Pour les études de nutrition, nous avons éliminé les groupes présentant des enfants de moins de 10 ans. La présence de plusieurs enfants de 3 à 10 ans conduirait à des chiffres erronés, car les enfants des Noirs Réfugiés ont l'habitude de se nourrir à toute heure en dehors des repas, allant demander de la nourriture à une parente ou faisant cuire dans de vieux récipients des poissons qu'ils prennent eux-mêmes à la ligne et n'apportent pas à la maison. Il nous a paru bien préférable de s'en tenir à des adultes qui se prêtaient de bonne grâce aux mesures; comme il n'y a pratiquement pas de pénurie de vivres, en pays Boni, la nutrition des enfants ne dépend que de leur appétit, et elle peut être déduite de celle des adultes par l'intermédiaire du tableau de correspondance.

Nous avons estimé nécessaire d'effectuer la pesée des vivres immédiatement avant chaque repas, et de déduire chaque fois les restes non employés; la méthode consistant à peser les réserves de vivre à intervalles réguliers eût fourni des données inexactes, ces vivres étant soumis à des prélèvements du fait des dons faits aux enfants d'autres familles et aux visiteurs de passage.

ÉTUDE QUALITATIVE DE L'ALIMENTATION DES NOIRS RÉFUGIÉS

Les Boni font d'ordinaire trois repas par jour, à 7 h, 12 h et 19-20 h. Le repas de midi et celui du soir sont d'une importance égale; en outre, ils prennent souvent un léger repas complémentaire vers 15 heures.

Au moment des gros travaux agricoles, le repas de midi est supprimé, remplacé par une légère collation.

Le repas est un rite : on dispose les assiettes avec soin et on répartit les parts avec attention. On mange lentement et généralement en silence; les Noirs Réfugiés ne peuvent supporter d'être dérangés pendant leurs repas.

Comme leurs ancêtres africains, les Boni mangent assez volontiers leurs aliments tièdes et même complètement refroidis.

Les ustensiles de cuisine et les plats sont soigneusement récurés et lavés au savon après chaque repas.

Principaux aliments ; mode de préparation. La nourriture des Noirs Réfugiés est sensiblement plus riche et plus variée que celle de la plupart des Africains. Elle est surtout plus riche en protides, du fait de l'abondance relative du poisson et de la viande de chasse.

Manioc. Il demeure la base de l'alimentation, et sa consommation est très constante au cours de l'année (en moyenne 430 g de farine sèche par homme et par jour). Il est consommé pour plus des deux tiers sous forme de couac (forme grillée et granulée, se présentant sous forme de paillettes jaunes) et pour un tiers sous forme de *afingyi* (petites boules de farine pétries et jetées dans l'eau bouillante).

Le couac est mouillé immédiatement avant le repas; on y ajoute un peu d'huile et de sel.

Riz. Les Boni seraient, s'ils le pouvaient, de grands consommateurs de riz, mais ils n'en produisent pas suffisamment pour cela (1). Ils mangent du riz tous les deux ou trois jours, à raison de 300 g de riz sec par personne adulte. La consommation décroît régulièrement au cours de l'année depuis la récolte (mai-juin); certaines années, notamment en 1957 où la récolte avait été déficitaire, les provisions de riz étaient pratiquement épuisées vers février-mars.

Les Boni attachent une grande importance à la qualité du riz, et le préparent à merveille. Le riz est normalement accommodé avec du poisson frais cuit au court-bouillon, ou avec de la viande bouillie. Quand il n'y a pas de « chair », on le consomme accompagné d'épinards sauvages (*makoko*) qui poussent en abondance dans les abattis (2). Les Boni ne préparent pas de sauces mucilagineuses comme les Africains; les jours de fête, le riz est accompagné de sauces grasses préparées à l'aide du gombo et du bonguila (*Scsamum indicum*).

La consommation moyenne journalière de riz peut être évaluée à 150 g par adulte du sexe masculin.

Ignames. Les Boni consomment surtout l'igname indien (*napi*), légume excellent, mais qui ne se conserve que quelques semaines; on le consomme en abondance d'août à novembre; le reste de l'année les tubercules ne sont pas comestibles. L'igname blanc, qui se conserve près d'une année dans un local sec et qui est une des bases de l'alimentation des Créoles de l'intérieur, est connu des Boni, mais peu apprécié.

Les ignames sont simplement bouillis et on les mange avec du sel. Les patates douces sont consommées à peu près à la même époque.

Dachines. La dachine, gros tubercule semblable au taro, d'une texture assez grossière et d'un goût fade, mais d'une teneur intéressante en calcium, est consommée de juin à novembre.

De décembre à juillet, c'est-à-dire pendant la saison des pluies, l'alimentation des Boni ne comporte pratiquement aucun légume. C'est en revanche la saison où l'on consomme les graines de palmiers, riches en vitamines A et C.

Bananes et plantains. Les Boni en consomment sensiblement moins que les Créoles. Les plantains (bananes à cuire) forment quelquefois le déjeuner du matin; on les fait cuire sous la cendre. Une préparation appréciée consiste à faire frire dans une poêle des sortes de galette de pulpe de plantain écrasée avec de l'huile de maripa.

Fruits à pain. L'arbre à pain est rare dans les villages des Noirs Réfugiés. Les Boni ne tirent pratiquement pas parti de cette ressource alimentaire.

Fruits divers. La consommation est très faible. Les Boni connaissent la plupart des fruits qui jouent un si grand rôle dans l'alimentation des créoles de l'intérieur, mais ils n'en tirent qu'un parti insignifiant. Les mangues, consommées en décembre et janvier, constituent le seul apport important; après viennent la pomme-cajou et la papaye.

Pois ; haricots. La consommation est très faible.

Arachides. La consommation est peu importante. Les arachides entrent parfois dans la préparation des sauces, mais elles sont surtout utilisées les jours de fête pour préparer une pâte, friandise des plus appréciées.

(1) Quand ils sont nourris par un employeur, ils consomment presque autant de riz que de couac.

(2) Les épinards sauvages sont très riches en vitamine A (Publications de l'Institut Pasteur de Cayenne, n° 414).

Graines de palmier. Consommées en grande abondance en saison des pluies, elles permettent de pallier la disparition à cette époque de l'année des légumes, et notamment des tubercules.

Le caumou commence à être mûr à la fin de décembre et on le consomme jusqu'en juin, le maximum se situant en mars. Les graines mûres sont écrasées à la main dans de l'eau chaude, puis on tamise. La consommation de ce lait de caumou, qui contient un apport intéressant de lipides, de calcium, de phosphore et de vitamines A, atteint parfois 1,5 litre par personne et par jour, la moyenne sur les six mois de saison de pluies se situant un peu au-dessous de 0,5 litre. Les tableaux ci-après montrent l'importance fondamentale de cet aliment dans la ration alimentaire en saison des pluies.

Il n'est pas exagéré de comparer son rôle à celui de la datte pour les populations de l'Afrique du Nord.

Les graines du palmier Awara (*astrocaryum vulgare*), cultivé dans les villages, sont consommées pendant une courte période de l'année, en mai-juin. Elles sont très riches en vitamine A.

Canne à sucre. On la mâche telle quelle, en crachant la pulpe. Les jours de fête, on prépare de grandes quantités de jus de canne qui est bu légèrement fermenté.

Poisson. C'est le principal apport de protides. Il y a presque toujours un peu de poisson frais, celui que les femmes et les enfants pêchent à la ligne, et assez souvent de grosses pièces (aïmaras) prises à la nasse. Le poisson est généralement préparé au court-bouillon.

S'il n'y a pas de poisson frais, on entame les réserves de poisson boucané ou salé.

Viande. La viande de chasse fournit un apport important et varié; on consomme de la viande au moins un jour sur deux; la préparation est très sommaire, on se contente de la faire bouillir, se préoccupant surtout d'obtenir un bouillon savoureux qui est versé sur le riz ou le couac. On ne met du sel qu'après cuisson.

Conserves; aliments importés. Les conserves de poisson, le fromage de Hollande et les galettes de farine de blé sont les gourmandises des jours de fête; le reste du temps, il n'en est fait qu'une consommation très réduite (guère plus d'une boîte de sardines par ménage et par semaine).

Huile. L'huile de cuisine provient principalement des graines de palmier maripa; la préparation fastidieuse limite cette ressource alimentaire à 10 ou 15 litres par ménage et par an. Certains achètent quelques litres d'huile d'arachide pour compléter.

Sevrage des enfants. On pratique un sevrage progressif qui commence de très bonne heure, dès que l'enfant commence à se traîner sur les genoux, vers 6-7 mois. On donne d'abord un peu de bouillie d'ignames ou de bananes cuites, puis du couac ou du riz.

On continue l'allaitement en augmentant progressivement l'alimentation solide; certains enfants abandonnent d'eux-mêmes le sein maternel vers 12-13 mois; pour les autres, on le supprime entre 13 et 15 mois.

Voici quelques observations faites le 1^{er} décembre 1958 sur des enfants âgés de 6 à 12 mois, dont la date de naissance nous était connue à 15 jours près.

T... (Boniville)	18 mois	Sevré à 12 mois; marche parfaitement et commence à courir; 4 dents.
M... (Boniville)	7 mois	Se tient bien assis; on commence à le sevrer.
N... (Assissi)	10 mois	Commence à marcher; deux dents. Sevrage commencé à 7 mois; on lui donne déjà du riz et du couac.
M... (Assissi)	10 mois	Commence à marcher; deux dents. Sevrage commencé à 7 mois; on lui donne déjà du riz et du couac.
F... (Assissi)	9 mois	Commence à se tenir debout, mais sevrage pas commencé.
N... (Assissi)	11 mois	Se tient debout, mais ne marche pas encore, sevrage commencé à 7 mois.

ÉTUDE DE CONSOMMATION

Ménage
ou groupe :
Date :
Village :

Consommateurs
noms et âge

	Denrées pesées avant le repas (1)	Achetées ou produites	Poids brut	Déchets à déduire	Restes (2) ou poids du récipient vide	Différence (3)
Matin						
Midi (homme)						
Midi (femme et enfants)						
Soir						
	Denrées consommées en dehors des repas (fruits, etc.)					
	<p>(1) Préciser si elles ont été pesées dans un récipient ou à même la balance. (2) Peser les restes dans le même récipient; préciser leur utilisation. (3) Partie effectivement consommée au cours du repas.</p>					

La majorité des enfants Boni commencent à marcher à 10 mois, et la presque totalité à 12 mois.

Il est à noter que les enfants des Indiens Oayana dont les parents ont la même alimentation que les Boni, ont un développement sensiblement plus lent. Peu d'entre eux marchent avant 15 mois.

ÉTUDE QUANTITATIVE VARIATION DE L'ALIMENTATION AU COURS DE L'ANNÉE

Ainsi qu'il a été exposé ci-dessus, les habitudes semi-nomades des Noirs Réfugiés n'ont pas permis d'étudier le même groupe pendant toute une année. Il a paru sans inconvénient de faire porter l'étude sur plusieurs groupes menant sensiblement le même genre de vie.

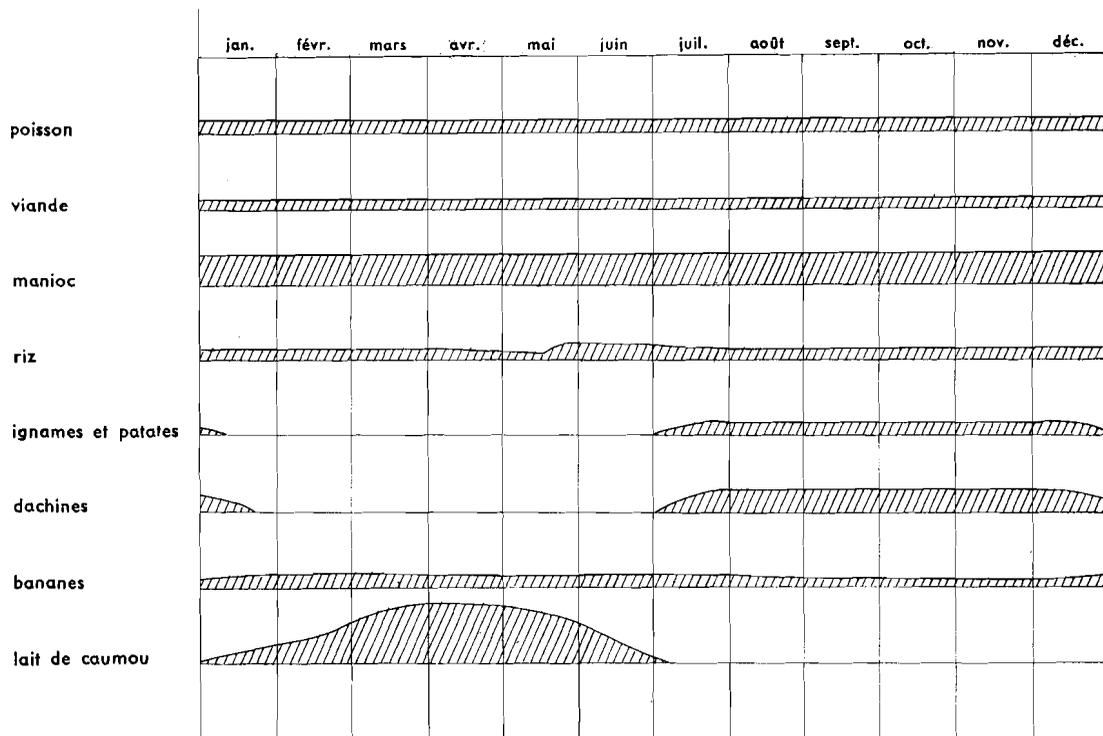


FIG. 12. — Variation de l'alimentation des Noirs Réfugiés au cours de l'année.

Cinq groupes ont été étudiés pendant des périodes d'une dizaine de jours, deux en saison sèche (novembre), deux au début de la saison des pluies (février-mars), un à la fin des pluies (juin). Ces groupes répondaient aux conditions exposées précédemment c'est-à-dire qu'ils ne comprenaient, que des adultes et des adolescents. Tous menaient le genre de vie traditionnel des Noirs Réfugiés (1).

Il importe de remarquer à ce sujet qu'il n'y a pas de disette de vivres en pays Boni et que la quantité de nourriture absorbée n'est limitée que par l'appétit des intéressés.

(1) Pour des raisons d'économies, nous avons renoncé à publier les tableaux d'observation journalière relatifs à chaque groupe; ces documents sont tenus à la disposition des chercheurs.

	Séries				
	1	2	3	4	5
Mois.	nov.	fin nov.	février	mars	juin
Effectif du groupe.	3 F	1 H, 2 F	1 H, 1 F	2 H, 2 F	2 H, 2 F
Nombre de jours	5	9	12	5	15
Consommation x jours.	15	20	24	20	60
Équivalent en consommateurs adultes sexe M. x jours.	12,7	17,6	22,4	17,5	55,5

Les mesures ont été rapportées au consommateur adulte de sexe masculin, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus. Le dépouillement des observations a été conduit de façon à déterminer simultanément :

— Les quantités des principaux aliments intervenant dans l'alimentation journalière, et leur variation au cours de l'année; ces données ont été utilisées pour établir le bilan de la production agricole et déterminer les quantités disponibles pour la vente. Elles sont résumées par le tableau ci-après.

— La variation de l'alimentation au cours de l'année.

— La valeur énergétique de l'alimentation et sa composition en protides, lipides, glucides.

Variation de l'alimentation au cours de l'année. La consommation de manioc et de riz, bases de l'alimentation, est sensiblement constante au cours de l'année. Il en est de même du poisson et de la viande de chasse, les variations observées à cet égard entre les groupes étudiés étant purement accidentelles; par contre, les plantes à tubercules, ignames, dachines et patates, disparaissent presque totalement de l'alimentation pendant la saison des pluies, de février à juin. C'est dans cette période qu'on consomme en abondance les graines de palmier, « lait » de caoum, graines d'awara, riches en lipides, en vitamine A et en vitamine C, et de valeur énergétique assez forte pour représenter au mois de mai 600 calories par jour.

Composition et valeur énergétique de l'alimentation. Le tableau ci-contre résume la composition des principaux aliments; quelques aliments particuliers à la Guyane avaient fait l'objet d'études particulières de l'Institut Pasteur de la Guyane Française. Les graines de caoum ont été étudiées par l'Institut d'Hygiène Alimentaire. Pour la plupart des aliments, on s'est référé aux ouvrages généraux traitant des aliments des régions tropicales (1).

Ce relevé a nécessité des assimilations parfois hasardeuses, notamment en ce qui concerne la viande de chasse, les poissons et les plantes à tubercules; le tableau obtenu ne peut être considéré comme définitif, mais les valeurs indiquées peuvent être considérées comme une approximation convenable.

On a englobé dans le même tableau (tableau XVI) les aliments particuliers aux Indiens Oayana.

Consommation familiale. De la moyenne journalière on est passé au total annuel, rapporté au consommateur adulte sexe masculin. La correspondance entre le poids brut des aliments et le poids net, compte tenu non seulement des épiluchures, parties gâtées, os, arêtes, etc., mais des restes non consommés et jetés aux animaux domestiques, a été relevée avec tout le soin possible. Le poids brut, pour les fruits et tubercules, a été utilisé pour le calcul du bilan production-consommation.

Pour la viande et le poisson boucanés, qui sont à des taux de dessiccation très variables, on a admis les chiffres suivants, relatifs à la partie consommable :

Poisson : 100 g boucané équivalent à 240 g frais.

Viande : 100 g boucané équivalent à 200 g frais.

(1) F.A.O., Tables de composition des aliments. Rome; 1954.

(1 bis) L. Randoïn et collaborateurs. Tables de composition des aliments; J. Lanore, 1960.

TABLEAU XIV
Alimentation des Noirs Réfugiés
Consommation annuelle de l'adulte du sexe masculin

	Moyenne journalière (1)					Moyenne journalière annuelle (1)	Total annuel		% déchets et restes (3)
	série 1 (nov.)	série 2 (fin nov)	série 3 (février)	série 4 (mars)	série 5 (juin)		net (1)	brut (2)	
Poisson frais	130 g	165 g	125 g	78 g	67 g	115 g	75 kg	92 kg	18 %
— salé ou fumé..	100	51	110	61	28	70 équiv. 168 g frais			
Viande fraîche :									
— grasse	—	45	59 106	178 52	37	47 g 48	17,15 17,50	101 kg	30 %
— maigre									
Viande fumée	74	néant	13	—	168	51	18,61 équiv. à 37,20 frais		
Farine de manioc (afingi)	435	405	465	460	400	433 g	158 kg	180 kg	12 %
Couac									
Riz (sec)	270	130	105	240	83	165 g	60,5	68 kg	12 %
Ignames ou naps	—	68	—	—	35	68 g (6 mois)	12 kg	19 kg	37 %
Patates	130	25	—	—	15	78 g (6 mois)	14,5	23 kg	37 %
Dachines et choux caraïbes.	300	250	—	—	62	275 g (6 mois)	51 kg	81 kg	37 %
Bananes	108	néant	75	100	19	60 g	22 kg	40 kg	45 %
Fruits à pain		37	35	—	20				
Sucre de canne	22	13	—	—	—				
Mangues	75	—	—	—	—				65 %
Gombo	—	—	18	36	—				
Haricots	—	—	12	—	—				
Coco sec	—	—	15	—	—				
Mais (farine)	—	—	75	—	—				
« Lait » de caumou.	—	—	300	950	157	430 g (6 mois)	80 l.	80 l.	
Conserves (Sardines)	—	5	5	—	5				
Huile	28	30	30 estim.	25	30 estim.	28 g	10,5 l.	10,5 l.	
Sel	20	20	20 estim.	20 estim.	20 estim.	20 g	7,2 kg	7,2 kg	

(1) Parties effectivement consommées à l'exclusion des os, arêtes, épluchures, parties gâtées et restes des repas.
(2) Poisson vidé, pesé avec la tête; gibier dépecé, pesé avec les os; tubercules et fruits pesés brut.
(3) Par rapport au poids brut; inclus les restes de repas jetés ou donnés aux animaux.

CONSOMMATION FAMILIALE ET NUTRITION DES INDIENS OAYANA

ALIMENTATION DES INDIENS OAYANA

Principaux aliments; mode de préparation. L'alimentation des Indiens est peu différente de celle des Noirs Réfugiés. Elle est basée essentiellement sur le manioc, consommé sous forme de galettes de cassave, et aussi de cachiri. Les différentes boissons englobées sous ce nom, d'ailleurs impropre (1), sont en fait des bouillies de manioc légèrement fermentées, et leur apport sur le plan de la nutrition est important. On peut l'évaluer à 20 % du manioc absorbé sous forme de cassave.

Il y a deux sortes de galettes de cassave : les cassaves molles, *ulalakan*, épaisses et savoureuses, contenant 30 % d'eau, qu'il faut consommer vite car elles se gâtent en séchant (la consommation atteint ces jours-là 800 g par personne et par jour); les cassaves sèches, *sisiakan* (*sisi* = soleil), que l'on fait sécher au soleil aussi complètement que possible; elles se conservent une quinzaine de jours, mais on les jette parfois avant. Le gaspillage et les déprédations des rats et souris atteignent 30 % du poids de cassave préparé. On voit combien cette préparation est sur ce point inférieure au couac, lequel se conserve plusieurs mois en emballage métallique, avec des pertes pratiquement nulles.

La fabrication du couac est connue des Indiens, mais sa consommation est exceptionnelle.

Les bananes sont consommées plus régulièrement et en quantités plus importantes que chez les Noirs Réfugiés; la banane douce intervient pour 20 à 25 % du total; elle est le plus souvent consommée crue, mais sert aussi à préparer une boisson fermentée très appréciée; les plantains sont consommés bouillis.

Les petits ignames appelés napis, outre leur rôle normal dans l'alimentation, servent également à la préparation de boissons, ou plus exactement de bouillies fermentées, très appréciées. En octobre 1962, les napis étaient fort rares, vu l'échec complet des plantations de décembre 1961. Le village Tipiti n'en avait récolté qu'une soixantaine de kilos; nous avons vu en consacrer la moitié à la préparation d'une boisson fermentée qui fut consommée en trois jours.

Les dachines, très peu appréciées, n'entrent pratiquement pas dans l'alimentation des Indiens. Les choux caraïbes jouent un rôle secondaire, de même qu'un tubercule appelé *pisoy*, et une sorte de pois, le *kumata*.

Les protéines sont représentées avant tout par le poisson, base de l'alimentation des Indiens de l'intérieur. Il est préparé de façon très simple, au court-bouillon; on verse en fin de cuisson du suc bouilli de manioc, *tuma*, dans lequel baignent des piments (l'intérêt de cette préparation est de conserver les piments beaucoup plus longtemps).

Dans la cuisine traditionnelle, on ne met pas d'huile, se contentant de la graisse des poissons, et pas de sel. En fait, chaque femme a sa recette particulière, et l'on doit remarquer que les sauces varient sensiblement de goût d'un plat à l'autre, plus ou moins grasses, plus ou moins salées, etc. D'une façon générale, ces préparations sont saines et appétissantes.

La viande est préparée bouillie, dans sa propre graisse.

On consomme aussi volontiers des vers palmistes (larves de gros charançons) et divers mollusques, ainsi que les termites, consommée en grande quantité au moment du vol nuptial.

L'usage du sel était jadis inconnu : les Indiens immigrés du Yari persistent à n'assaisonner le poisson qu'avec du piment; de nos jours son emploi se généralise, et la consommation moyenne peut être évaluée à 10 grammes par adulte et par jour.

(1) Voir ci-après, page 137.

Force est donc de se rabattre sur la seule méthode permettant l'étude collective de l'alimentation du village par un personnel réduit, consistant à peser la totalité des apports de vivres au cours de l'enquête, ainsi que les stocks au début et à la fin du travail. Cette méthode présente elle aussi de sérieuses causes d'erreur :

— Il y a un important gaspillage, notamment sur la cassave, fréquemment jetée avant qu'elle ne soit vraiment gâtée, et sur les bananes : les régimes sont attaqués par les rats, les chauves-souris, les fourmis. A moins de pouvoir en faire une estimation précise, ce gaspillage fausse les résultats, amenant à surestimer considérablement la consommation.

— Les mesures sont rendues très difficiles par la mobilité de la population. Sans cesse il vient des visiteurs, qui apportent ou emportent des vivres; cela peut se passer en quelques minutes et passer inaperçu de l'observateur.

— Les Indiens ne mettent aucune bonne volonté à faciliter ces mesures, dont ils ne comprennent pas l'intérêt et qui les agacent nettement.

Malgré ces inconvénients, nous nous sommes arrêtés à cette méthode. Présents au village de l'aube au coucher du soleil, nous avons noté avec toute l'attention possible les apports de vivres et les variations des stocks. Le stock destiné à la consommation de la journée a été pour chaque ménage séparé du stock principal et protégé dans toute la mesure du possible des déprédateurs.

Nous avons pu faire deux séries de 5 jours, sur l'ensemble du village Tipiti (début et fin octobre 1962). Ces séries représentent respectivement 64 et 72 consommateurs x jours. Les données recueillies sont certainement de bonne qualité en ce qui concerne l'essentiel, c'est-à-dire la consommation de viande et de poisson.

Pour les produits agricoles, les données obtenues sont moins sûres, surtout pour la première série. Enfin pour certains produits de cueillette comme les pommes cajou, nous avons fait une estimation forfaitaire basée sur des observations fragmentaires.

M. Raoux a, d'autre part, observé dans de bonnes conditions le village Touanké pendant une durée de 7 jours en mars 1963 (série équivalant à 140 consommateurs x jours).

Les données dont nous disposons sur les Indiens Oayana sont explicitées par le tableau XV. Elles sont moins complètes que celles relatives aux Boni, et ne permettent pas notamment de bien saisir la variation de l'alimentation au cours de l'année, mais elles suffisent pour une première étude.

Consommation de cachiri. D'après les observations faites au village Tipiti en octobre 1962, et au village Touanké en mars 1963, on peut estimer que dans la vie courante du village, la quantité moyenne de tubercules de manioc transformée en cachiri est de 1 kg par jour et par ménage, soit à raison de 2,75 l de cachiri par kilo de tubercules, 2,75 l par ménage et par jour (1). En admettant qu'un tiers est vomé, on peut estimer la consommation réelle à 1,8 l par ménage et par jour, dont vraisemblablement 0,6 l pour la femme. Ces chiffres sont sujets à révision, mais ils nous paraissent représenter un ordre de grandeur acceptable. Ce 1,8 litre de cachiri (qui, rappelons-le, en dehors de sa teneur en alcool, est une bouillie de manioc) équivaut à l'absorption de 150 g de cassave.

La consommation moyenne en cassave du ménage de 4 personnes (équivalant à 3,2 adultes sexe M) s'élève à environ 1 450 g de cassave, quantité qu'il faut majorer de 30 % pour tenir compte des pertes et du gaspillage, ce qui correspond à 1 880 g de cassave, soit 8,45 kg de tubercules de manioc.

Le manioc consacré à la fabrication courante du cachiri (1 kg) représente donc 8 à 10 % de celui consacré à la préparation de la cassave. En ajoutant le cachiri consommé à l'occasion des fêtes, on arrive à 16 à 20 %. Nous avons admis 18 % dans l'essai de bilan production-consommation (chap. IV).

Nous avons étudié la quantité de cachiri consommé au cours d'une de ces danses marquées par d'impressionnantes beuveries; les déterminations ont été faites au village Yaroukana sur

(1) La consommation courante du cachiri paraît sensiblement plus élevée en saison sèche; en saison des pluies, l'absorption de quantités impressionnantes de « lait » de caouou satisfait le besoin de réplétion des Indiens.

le haut Litani, au cours d'une cérémonie *kalau* qui a duré quatre jours, les 29, 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 1962. Elles sont fondées sur des relevés précis des cotes intérieures des auges à cachiri et du niveau du liquide.

Ce village de cinq ménages possède 8 auges à cachiri, dont la contenance totale est de 1 590 l. Le 29 au matin, la quantité de cachiri déjà préparé dans l'attente des danseurs, était de 1 010 l. Au cours des trois jours suivants, les femmes rapportèrent huit charges et demie, d'environ 35 kg de tubercules, à partir desquelles elles préparèrent 840 l. de cachiri.

Selon la coutume, on ne se sépara que quand la dernière goutte de cachiri eut été bue.

La quantité totale consommée au cours de la cérémonie atteignit donc 1 850 l, soit, en tenant compte de ce qu'un tiers environ a été vomie, 1 230 l. (330 l. par jour). La population réunie au village pour cette danse s'élevant à 25 ménages, la consommation effective par ménage s'est élevée à 13 l. par jour environ, soit vraisemblablement 8 l. par homme adulte. La teneur en alcool (il s'agissait de la qualité courante de cachiri appelée *sakula*) était celle d'une bière forte (environ 40 g d'alcool par litre). L'équivalent en alcool pur de la quantité de cachiri absorbée peut être évaluée à 320 g. Si l'on considère que ces fêtes représentent au plus, dans l'ensemble de l'année, 3 à 5 jours par mois, on peut admettre, en ajoutant cette consommation exceptionnelle à la consommation courante du village, que l'Indien adulte absorbe environ 100 g d'alcool pur par jour; consommation élevée, certes, mais bien inférieure à celle des Antillais et des Créoles guyanais amateurs de tafia. Aussi peu recommandable que soit la passion des Indiens pour le cachiri, il est absurde de leur attribuer l'extinction de ces peuples; ils n'en boivent pas davantage que jadis, quand leurs nations étaient nombreuses et prospères; et l'on peut remarquer que les Indiens Galibi de la région côtière absorbent bien plus d'alcool que les Oayana, puisqu'ils mènent de front cachiri et tafia, et qu'ils n'en ont pas moins une démographie florissante.

COMPOSITION ET VALEUR ÉNERGÉTIQUE DE L'ALIMENTATION

ÉTUDE COMPARATIVE DE L'ALIMENTATION DES NOIRS RÉFUGIÉS ET DES INDIENS OAYANA

Composition de la ration journalière moyenne. Le calcul, limité aux données les plus significatives, conduit aux résultats suivants, rapportés au consommateur adulte du sexe masculin (1).

	Boni	Oayana
Calories	3 354	3 102
Protides	134 g	128 g
Lipides	81 g	74 g
Glucides	545 g	566 g
Phosphore	1 478 mg	1 872 mg
Calcium	295 mg	372 mg
Fer.	23 mg	25 mg
Vitamine C	44 mg	196 mg
Vitamine B1	0,8	1,1
Vitamine PP	23,7	27,8
Vitamine A (totale)	1 236 U.I.	2 407 U.I.

Les données relatives aux deux groupes sont très semblables. La valeur énergétique est supérieure pour les Noirs Réfugiés, ceci tenant vraisemblablement à ce qu'ils travaillent davantage, les femmes surtout, et ont des besoins plus élevés. L'équivalent est, pour l'une et l'autre population, largement au-dessus des normes moyennes admises sous ce climat.

(1) Les tables utilisées se rapportent aux aliments avant cuisson.

L'examen des calculs relatifs aux différentes séries, explicitées par les tableaux XVII et XVIII, montre que la composition globale de l'alimentation varie peu au cours de l'année, bien que la nature des aliments consommés varie considérablement. Ces populations font un emploi judicieux des ressources qui leur sont offertes, palliant notamment par une consommation massive des graines de palmier, la disparition des légumes à tubercules au cours de la saison des pluies.

La teneur en lipides et protides de la ration alimentaire est très élevée, bien supérieure à ce qu'on observe dans la plupart des populations de la zone intertropicale. La teneur en lipides, pendant les mois où les graines de caoumou sont consommées en abondance (mai à juin), paraît même excessive.

On ne relève aucune carence, sauf sur un point : le taux de calcium est bas, inférieur au minimum communément admis (1). Cette carence existe d'ailleurs partout dans la zone intertropicale. Elle est en partie corrigée, d'une façon difficile à apprécier, par le fait que Boni et Indiens mangent les arêtes des petits poissons. Un fait est certain : les enfants Boni sont rapidement sevrés, leur croissance est rapide, et les adultes sont vigoureux et en bonne santé. On peut donc se demander si les valeurs admises sont bien justifiées, tout au moins en ce qui concerne les populations de race noire. Chez les Indiens il n'en va pas de même, la croissance des enfants est plus lente et quelques-uns présentent des traces de rachitisme, cela en dépit d'une teneur en calcium sensiblement plus élevée de la ration journalière. Comme les Indiens présentent une pathologie très différente de celle des Noirs Réfugiés, on peut se demander s'il n'y a pas aussi, en ce qui concerne les besoins en calcium, des différences entre les deux groupes.

Comparaison de l'alimentation des Boni et des Oayana. La comparaison est à l'avantage des Indiens Oayana. Leur alimentation est remarquablement variée, comportant trente aliments d'usage courant, sans compter les produits de cueillette; elle est plus riche en poisson, en viande fraîche et en fruits. Les teneurs en phosphore, calcium, fer, vitamine C et vitamine A, sont considérablement plus élevées dans l'alimentation des Indiens, qui apparaît comme aussi satisfaisante que possible, compte tenu des ressources offertes par le pays. De toute évidence, ce n'est pas dans des carences alimentaires qu'il faut chercher l'explication du médiocre état de santé des Indiens de l'intérieur et de leur faible natalité; ce sont là des problèmes de pathologie pure.

Encore les observations relatives aux Boni ont-elles été faites au cours de séjours dans les habitations de culture, où le mode de vie se rapproche de l'économie de subsistance. En réalité, plus de la moitié de la vie des hommes adultes se passe en déplacements sur le fleuve ou en séjour dans des chantiers, pendant lesquels ils ne consomment que du couac ou du poisson boucané souvent à moitié pourri. On s'émerveille de voir leur organisme résister à ce traitement.

Le seul point sur lequel il y aurait lieu de modifier l'alimentation des Indiens est l'usage du lait. Les distributions de lait en poudre, expérimentées il y a quelques années, n'ont donné aucun résultat utile; seul le lait condensé sucré est apprécié par les enfants. Encore faudrait-il limiter les distributions aux enfants dont l'état le nécessite vraiment, pour éviter la revente et le trafic.

D'une façon générale, nous l'avons dit, plus les populations de la zone intertropicale s'éloignent de l'économie de subsistance pour se rapprocher du salariat permanent, plus leur nourriture s'appauvrit, plus il apparaît de carence; et l'on peut même aboutir, avec des ressources en argent relativement élevées et une aide massive de l'administration, à un état de déficience, voire de misère physiologique.

Les Indiens de l'intérieur, dont l'organisme est bien moins robuste que celui des Noirs Réfugiés et des créoles, ne résisteraient sûrement pas à une telle évolution de leur alimentation. Leur seule chance de survie, si l'on considère leur médiocre situation démographique et le risque

(1) Rapport $\frac{\text{Ca}}{\text{P}} = 0,20$ dans les deux groupes au lieu de 0,60 (valeur normale admise).

accru des maladies pulmonaires épidémiques, est de conserver intacte leur économie de subsistance, la variété et la richesse de leurs aliments frais. En dehors de toute autre considération d'ordre social et familial, l'étude des besoins alimentaires des Indiens Oayana conduit à déconseiller formellement les engagements de longue durée sur des chantiers éloignés de leur village. Il faut les considérer comme une main-d'œuvre temporaire devant être renouvelée fréquemment.

TABLEAU XV
Alimentation des Indiens Oayana
Résumé des observations

Série	N° 1 (début octobre)			N° 2 (fin octobre)			N° 3 (mars)		
	64 / 50,6			72/59,4 pour viande/poisson 55/44,0 pour autres aliments			147 / 119		
	Cons. x jours / équiv. en cons. adultes x jours	Total brut	Total net	Net par jour et par adulte homme	Total brut	Total net	Net par jour et par adulte homme	Total brut	Total net
	kg	kg	g	kg	kg	g	kg	kg	g
Poisson frais . . .	34,630	28,400	562	25,960	21,300	357	31,320	25,680	216
Poisson séché . . .	—	—	—	7,070	4,540	76	—	—	—
Mollusques . . .	2,590	1,000	20	—	—	—	—	—	—
Insectes adultes . . .	—	—	—	—	—	—	7,695	3,850	30
Viande fraîche . . .	1,050	0,730	15	3,550	2,050	34	28,070	19,640	165
Viande grasse fraîche . . .	—	—	—	15,000	10,500	175	—	—	—
Viande séchée ou fumée . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Œufs de lézard . . .	2,670	2,140	42	—	—	—	—	—	—
Vers palmistes . . .	0,370	0,370	7	—	—	—	—	—	—
Viande conservée . . .	4 boîtes	1,360	27	—	—	—	—	—	—
Farine de froment . . .	— (1)	— (1)	50	— (1)	— (1)	50	—	—	—
Cassave sèche . . .	(1)	(1)	425	(1)	(1)	425	56,120	56,120	470
Cachiri (équiv. en cassave sèche) . . .	(1)	(1)	75	(1)	(1)	75	—	—	—
Galettes d'empois . . .	0,930	0,930	18	—	—	—	—	—	—
Riz (sec) . . .	(2)	(2)	23	1,020	1,020	23	—	—	—
Ignames (napi) . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Patates . . .	1,360	1,130	22	—	—	—	—	—	—
Dachines et choux caraïbes . . .	—	—	—	8,025	5,600	128	—	—	—
Autres tubercules . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bananes . . .	(1)	(1)	85	11,440	6,200	140	12,940	8,800	80
Maïs frais (grains) . . .	—	—	—	—	—	—	5,040	—	43
Papaye . . .	5,100	3,370	66	1,700	1,120	25	—	—	—
Pomme cajou . . .	(1)	(1)	70	(1)	(1)	70	—	—	—
Mangues . . .	—	—	—	—	—	—	29,400	9,290	78
Ananas . . .	—	—	—	—	—	—	38,610	23,170	195
Lait de caumou « fort » . . .	—	—	—	—	—	—	—	109 l	900 gr.
Piment . . .	—	—	28	—	—	28	12,65 l (sauce piment)	3 400 g	28
Huile . . .	(2)	(2)	7	0,300 l	0,300 l	7	2,850	2,850	24
Miel . . .	0,870	0,870	17	—	—	—	—	—	—
Sucre de canne humide . . .	—	—	—	1,510	1,510	34	—	—	—
Sel . . .	(1)	(1)	13	(1)	(1)	13	0,830	0,830	7
Lait condensé . . .	2 boîtes	0,680	13	1 boîte	0,340	6	—	—	—

(1) Observations non prises au cours de cette série. On a adopté un chiffre forfaitaire déduit d'une étude particulière effectuée entre les deux séries.
(2) On a adopté ici pour la série 1 le chiffre de la série 2, pour combler une lacune des observations.

TABLEAU XVI

Composition des principaux aliments
des Boni et des Indiens Oayana

100 grammes de la partie comestible contiennent :

ALIMENTS	CALORIES	PRINCIPES ÉNERGÉTIQUES			ÉLÉMENTS MINÉRAUX			VITAMINES HYDROSOLUBLES				
		Protides	Lipides	Glucides	Phosphore	Calcium	Fer	Acide ascorbique C	Thiamine B1	Riboflavine B2	Amide nicotinique PP	Vitamine A (U.I.)
		g	g	g	mg	mg	mg	mg	mg	mg	mg	
Origine animale												
Poisson frais . . .	100	18	5	—	250	40	1	1	0,15	0,25	4	50
Poisson fumé ou séché	260	38	10	—	300	76	2,5	—	0,07	0,14	3,4	100
Viande fraîche maigre	120	20	6	—	180	10	3	—	0,15	0,25	5	—
Viande fraîche grasse (1)	250	17	20	—	200	10	3	—	0,09	0,20	4,5	—
Viande fumée	395	82	5	—	180	48	10	—	0,12	0,80	8	—
Corned beef	247	22	17	—	200	13	2,6	—	0,03	0,13	4,50	30
Vers palmistes	130	16,3	4,6	—	200 (?)	32	1,2	—	0,23	0,46	1	—
Œufs	163	12,4	11,7	—	200	50	2,5	—	0,10	0,36	0,15	1 000
Crabes	85	16	1,6	—	160	30	0,8	—	—	—	—	—
Mollusques	80	13	1,5	3	250	144	17,4	3	—	0,16	1	250
Fourmis et autres insectes	140	15	6,4	3,9	200 ?	32	1,7	—	0,23	0,46	1	—
Origine végétale												
Cassave sèche, couac	310	1,5	0,6	75	40	12	1	—	—	—	—	—
Galettes d'empois	310	1,5	0,6	75	40	12	1	—	—	—	—	—
Riz décortiqué (sec)	354	7,6	1,7	77	180	10	0,8	—	0,06	0,03	3,8	—
Farine de blé	340	10,5	1,5	71	300	40	4	—	0,35	0,20	6	—
Ignames (napis)	103	2	0,2	23	69	10	0,9	5	0,10	0,05	0,4	—
Patates	100	1,7	0,3	30	50	35	—	25	0,10	0,05	0,7	500
Dachines	100	2	0,2	24	80	30	1	10	0,04	0,03	0,4	—
Tubercules divers (pisoy)	80	1,9	—	17	32	27	0,60	6	0,10	0,05	0,10	20
Pois frais (kumata)	92	6	—	16	122	26	1,90	15	0,20	0,14	2,30	360 ?
Pois et haricots secs	340	22	1,7	60	350 (?)	137	7	3	0,6	0,20	2,10	30
Maïs frais (grains)	300	8	3,7	59	240	17	2,6	—	0,34	0,08	2	—
Maïs rôti (grains)	354	9,5	4,4	69	280	20	3	—	0,40	0,10	3	—
Pâte d'arachides	610	28	47	18	400	36	2	—	—	—	16	—
Noix de coco fraîche	370	4	35	10	90	21	2	2	1	—	—	—
Noix de coco sèche	630	6	90	16	150	40	3,60	2	0,10	0,01	—	—
Fruit à pain	105	1,6	0,3	25	32	33	1,1	23	0,15	0,03	0,9	20
Bananes	90	1	0,5	20	33	6	7	10	0,05	0,08	0,6	200
Mangue	62	0,4	0,1	15	17	17	1,8	60	0,06	0,05	1	1 900
Papaye	39	—	—	10	20	24	—	64	0,03	0,04	0,60	1 000
Pomme cajou	50	—	—	12	20 ?	5	—	200	0,03	0,02	0,60	500
Ananas	51	—	—	12	11	12	—	30	0,07	0,05	0,45	—

(1) Pakira, cochon bois, tatou, tortue.

Nota : Les chiffres en caractères gras ont été pris sur les tables F.A.O., les autres sur les tables de l'Institut d'Hygiène alimentaire.

TABLEAU XVI (suite)

**Composition des principaux aliments
des Boni et des Indiens Oayana**

100 grammes de la partie comestible contiennent :

ALIMENTS	CALORIES	PRINCIPES ÉNERGÉTIQUES			ÉLÉMENTS MINÉRAUX			VITAMINES HYDROSOLUBLES				
		Protides	Lipides	Glucides	Phosphore	Calcium	Fer	Acide ascorbique C	Thiamine B1	Riboflavine B2	Amide nicotinique PP	Vitamine A (U.I.)
		g	g	g	mg	mg	mg	mg	mg	mg	mg	
Graines de caoumou brutes (1)	86	1,16	7,2	4,1	32	20	1,3	3,8	—	—	—	412
Lait de caoumou « fort » (2)	62	0,57	4,8	4,2	7,0	5,7	—	—	—	—	—	175
Piment rouge	60	2,5	2,5	15	26	35	—	100	0,08	0,08	1	770
Gombo	40	1,6	0,3	8	55	66	1,1	18	0,08	0,06	0,9	370
Miel	290	—	—	75	16	5	—	—	—	0,05	0,50	—
Sucre de canne (15 % d'eau) . .	336	—	—	84	—	—	—	—	—	—	—	—
Huile de maripa . . .	900	—	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lait condensé sucré Sel	350	10	10,4	54	228	273	0,20	1	0,05	0,36	0,30	330
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Données obtenues par l'Institut d'Hygiène alimentaire, à partir des graines brutes (extraction totale des éléments nutritifs par voie chimique). L'analyse est rapportée à un poids de 100 g de graines brutes.

(2) 10 kg de graines brutes contiennent en moyenne 3 kg de graines mal formées ou non mûres, et 7 kg de graines utilisables, qui donnent 6 litres de lait de caoumou « fort ». Le procédé sommaire d'extraction fait perdre plus de 50 % des éléments nutritifs.

TABLEAU XVII COMPOSITION DE L'ALIMENTATION DES INDIENS OAYANA

(Consommateur adulte sexe masculin)

	CALORIES			PROTEINES			LIPIDES			GLUCIDES			ENERGIE			CALCIUM			FER			VITAMINE C			VITAMINE B ¹			VITAMINE PP			VITAMINE A (U.I.)				
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2
Poisson frais	562	357	216	102	64,3	38,9	28,1	17,9	11	-	-	-	1405	892,5	540	225	142,8	86,4	5,6	3,6	2,1	5,6	3,6	2,1	0,84	0,53	0,32	22,5	14,3	8,6	261	178,5	108		
Poisson fumé	-	197,6	-	-	29	-	-	7,6	-	-	-	-	-	228	-	-	57,8	-	-	1,9	-	-	-	-	-	-	0,05	-	-	2,6	-	-	76	-	
Mollusques	16	-	-	2,5	-	-	0,5	-	-	0,5	-	-	50	-	-	29	-	-	3,5	-	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-		
Crabes	-	-	25,5	-	-	4,8	-	-	-	0,5	-	-	-	-	48	-	-	9	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Viande fraîche maigre	18	40,8	198	3	6,8	33	0,9	2	10	-	-	-	27	61,2	297	1,5	3,4	16,5	0,4	1	5	-	-	-	-	0,05	0,2	0,7	1,7	8,3	-	-	-		
Viande fraîche grasse	-	437,5	-	-	29,8	-	-	35	-	-	-	-	-	350	-	-	17,5	-	-	5,3	-	-	-	-	-	0,2	-	-	7,9	-	-	-	-		
Viande fumée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Vers palmistes	9	-	-	1	-	-	0,3	-	-	-	-	-	14	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Corned beef	66,7	-	-	6	-	-	5	-	-	-	-	-	54	-	-	3,5	-	-	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	-	-	8	-	-		
Insectes (fourmis)	-	-	42	-	-	4,5	-	-	1,9	-	-	1,2	-	-	60	-	-	9,6	-	-	0,5	-	-	-	-	0,07	-	-	0,3	-	-	-	-		
Lait condensé sucré	45,5	21	-	1,3	0,6	-	0,1	0,06	-	7	3,2	-	29,6	13,7	-	35,5	16,4	-	0,03	0,01	-	0,1	-	-	-	-	-	0,04	-	-	43	20	-		
Oeufs de lézard	68	-	-	52	-	-	4,9	-	-	-	-	-	8	-	-	21	-	-	1,0	-	-	-	-	-	0,04	-	-	0,06	-	-	420	-	-		
Cassave sèche et couac	1320	1320	1457	6,3	6,3	5,3	2,5	2,5	7	318	318	352,5	170	170	188	51	51	56,4	4,2	4,2	4,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Cachiri (équival. en cassave)	232,5	232,5	-	1,1	1,1	-	0,5	0,5	-	56,3	56,3	-	30	30	-	9	9	-	0,7	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Galettes d'empois	56	-	-	0,3	-	-	0,1	-	-	135	-	-	7,2	-	-	2,2	-	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Riz	81,4	81,4	-	1,6	1,6	-	0,4	0,4	-	17,8	17,8	-	41,4	41,4	-	2,3	2,3	-	0,2	0,2	-	-	-	-	0,01	0,01	-	0,9	0,9	-	-	-	-		
Farine de blé	170	170	-	5,3	5,3	-	0,8	0,8	-	35,5	35,5	-	150	150	-	20	20	-	2	2	-	-	-	-	0,2	0,2	-	3	3	-	-	-	-		
Ignames (napis)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Patates	22	-	-	0,4	-	-	0,06	-	-	6,6	-	-	12	-	-	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Dachines et choux car.	-	128	-	-	2,6	-	-	0,3	-	-	30,8	-	-	102,4	-	-	36,4	-	-	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Topinambour ()	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Maïs frais	-	-	129	-	-	3,4	-	-	1,6	-	-	25,4	-	-	103	-	-	7,3	-	-	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Mangues	-	-	48,4	-	-	0,3	-	-	0,06	-	-	11,7	-	-	13,3	-	-	13,3	-	-	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Bananes	76,5	126	72	0,8	1,4	0,8	0,4	0,7	0,08	17	28	16	28	46,2	26,4	5	8,4	4,8	6	9,6	5,6	8,5	14	8	0,04	0,07	0,04	0,05	0,8	0,5	170	260	160		
Papayes	25,8	9,8	-	-	-	-	-	-	-	6,6	2,5	-	13,2	5	-	15,8	6	-	-	-	-	42,2	16	-	0,02	-	-	0,4	0,2	-	660	250	-		
Pommes cajou	35	35	-	-	-	-	-	-	-	8,4	8,4	-	14	14	-	3,5	3,5	-	-	-	-	140	140	-	0,02	0,02	-	0,4	0,4	-	350	350	-		
Ananas	-	-	99,5	-	-	-	-	-	-	-	-	23,4	-	-	21,4	-	-	23,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Piment	16,8	16,8	16,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	4,3	4,3	4,3	7,3	7,3	7,3	9,8	9,8	9,8	-	-	-	28	28	28	0,02	0,02	0,02	0,3	0,3	0,3	216	216	216		
Huile	63	63	216	-	-	-	7,0	7	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Sucre de canne	-	114,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	282,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Miel	49,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	-	-	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,06	-	-	-	-	-		
"Lait" de caouou	-	-	560	-	-	5,1	-	-	43,2	-	-	37,7	-	-	63	-	-	51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1575		
Totaux	2933,5	3350,4	3023	137,4	149,7	96,8	52,3	68,5	100,2	494,3	732	472,2	2139	2112	1367,4	445	386	267,5	24,7	29,5	20,7	230	214	143,4	1,2	1,2	0,64	29,8	33	20,6	2308	1371	3541		
Moyennes (3 séries)		3102,3			127,9			73,7			566,1			1872,8			372,8			24,9				195,8			1,11		27,8			2407			

TABLEAU XVIII COMPOSITION DE L'ALIMENTATION DES NOIRS RÉFUGIÉS

(Consommateur adulte sexe masculin)

	CALORIES					PROTEINES					LIPIDES					GLUCIDES					FIBRES					CALCIUM					FER					VITAMINE C					VITAMINE B ¹					VITAMINE PP					VITAMINE A (U.I.)				
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5					
Poisson frais	130	165	125	78	67	23,4	29,7	22,5	14	12	6,5	8,3	6,3	4	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65	82,5	62,5	39	33,5					
Poisson salé ou fumé	260	132,6	299	158,6	85,8	38	19,3	43,7	23,2	12,5	10	5,1	11,5	6,1	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	51	115	61	33										
Viande fraîche maigre	-	54	127,2	62,4	43,2	-	9	21,2	10,4	7,2	-	2,7	6,4	3,1	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Viande fraîche grasse	-	-	147,5	445	-	-	-	10	30,3	-	-	-	11,8	35,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Viande fumée	292,3	-	51,3	-	643,8	60,7	-	10,7	-	133,7	3,7	-	0,7	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Farine de manioc et couac	1348,5	1255,5	1441,5	1426	1209	6,5	6,1	11,6	6,9	5,8	2,6	2,4	2,8	2,8	2,3	326,3	303,7	348,8	345	292,5	174	162	186	184	156	52,2	46,6	55,8	55,2	46,8	4,3	4	4,6	4,6	3,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz décortiqué (sec)	955,8	460,2	371,7	849,6	283,2	20,5	9,8	8	18,2	6,1	4,6	2,2	1,8	4,1	1,4	207,9	100	80,8	184,8	61,6	486	254	189	432	144	27	13	10,5	24	8	2,2	1	0,8	1,9	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ignames ou nappis	-	70	-	-	35	-	1,4	-	-	0,7	-	0,14	-	-	0,03	-	15,6	-	-	7,8	65	22,5	-	-	7	45,5	8,8	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Patates	130	25	-	-	14	2,2	0,4	-	-	0,2	0,4	0,07	-	-	0,04	39	7,5	-	-	4,2	240	200	-	-	48	90	75	-	-	18	3	2,5	-	-	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dachines	300	250	-	-	60	6	5	-	-	-	3,6	0,5	-	-	1,2	72	60	-	-	14,4	35,6	-	-	-	33	6	6,5	-	-	1,1	7,6	-	-	-	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bananes	97,2	-	67,5	90	16,2	1,1	-	0,7	1	0,2	0,5	-	0,4	0,5	0,1	21,6	-	15	20	3,6	12,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Mangues	45,9	-	-	-	-	0,3	-	-	-	-	0,7	-	-	-	-	11,1	-	-	-	-	11,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Fruits à pain	-	38,8	37,8	-	20	-	0,6	0,6	-	0,3	-	0,11	0,11	-	0,06	-	9,3	9	-	4,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Canne à sucre (1)	74	43,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,5	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Combo	-	-	7,2	14,4	-	-	-	0,3	0,6	-	-	-	0,05	0,10	-	-	-	1,4	2,9	-	-	-	9,9	19,8	-	-	-	11,9	23,8	-	-	-	0,2	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Haricots secs	-	-	40,8	-	-	-	-	2,6	-	-	-	-	0,2	-	-	-	-	7,2	-	-	-	-	42	-	-	-	-	16,4	-	-	-	-	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Maïs rôti	-	-	276,1	-	-	-	-	7,4	-	-	-	-	3,4	-	-	-	-	53,8	-	-	-	-	218,4	-	-	-	-	15,6	-	-	-	-	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Noix de coco séchée	-	-	100,8	-	-	-	-	1	-	-	-	-	14,4	-	-	-	-	2,6	-	-	-	-	24	-	-	-	-	6,4	-	-	-	-	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Lait de caoumou	-	-	186	589	97,4	-	-	1,7	5,4	0,3	-	-	14,4	45,5	7,5	-	-	12,6	30,3	6,6	-	-	21	66,5	11	-	-	17,1	54,2	8,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Huile de maripa	252	270	270	270	270	-	-	-	-	-	28	30	30	30	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Totaux	3626,3	2764,6	3549,0	2844,6	3983,5	158,7	81,3	142,2	110	179,0	17,6	51,5	104,3	151,5	59,4	696,4	507,1	531,2	92,5	395,5	1771,4	1313,8	1713,3	1752,9	1025,3	397,3	273,7	310,2	263,6	231,4	29,6	12,7	25,4	23,1	25,8	119	44,8	21,0	17,3	16,1	0,65	0,62	0,57	1,38	0,58	22,3	17,1	25,2	25,5	22,3	2437	265,9	429,9	2095,5	451,3
Moyennes (5 séries)			3354,0					134,2					80,0					544,5					1478,1					295,2					23,3																				1236,0		

(1) On a admis une teneur en sucre de 10 % du poids brut.

BIBLIOGRAPHIE

Des renseignements épars, généralement de peu de valeur, sur la vie matérielle des Noirs Réfugiés et des Indiens, figurent dans de nombreux ouvrages traitant de sociologie et de linguistique, ainsi que dans des relations de voyage, qu'il est impossible de citer ici.

Nous nous limiterons aux ouvrages spécialement écrits sur l'agriculture, les techniques et la nutrition des populations de l'intérieur.

Abréviations

W. I. G. : De West Indische Gids (*La Revue des Indes occidentales*).

B. F. T. : Bois et Forêts des Tropiques.

- GEISKES, D. C. — De Landbouw bij de Bosnegers van de Marowijne. (*L'agriculture chez les Noirs Réfugiés du Maroni*). W. I. G., 35, 1954, p. 135-153, carte et 14 figures.
- GEISKES, D. C. — Hetdierlijk voedsel van de Bosnegers van de Marowijne. (*Pêche et chasse chez les Noirs Réfugiés du Maroni*). Vox Guyanae, 1, 1954, p. 61-83.
- GEISKES, D. C. — Met de Oajana's op stap. Verslag van een reis naar de Litani (Boven Marowijne) in Suriname. (*Chez les Oajana. Compte rendu d'un voyage au Litani (Haut-Maroni) à Surinam*). Vox Guyanae, 2, 1957, p. 193-300, 20 figures.
- HURAUULT (J.). — Les canots des Noirs Réfugiés de Guyane. B. F. T., n° 78, juillet-août 1961.
- HURAUULT (J.). — Chasse et pêche chez les Noirs Réfugiés de Guyane. B. F. T., n° 87, janvier-février 1963.
- INSTITUT PASTEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE (PUBLICATIONS).
- KUYP (E. van der). — De voeding van de Slaaf en de betekenis daarvan voor zijn nakomelingen. (*L'alimentation des esclaves et sa signification pour leur descendance*). Het Emancipatieblad 1958.
- KUYP (E. van der). — Literatuuroverzicht betreffende de voeding en voedingsgewoonten van de Boslandcreoolen in Suriname. (*Aperçu de la littérature concernant l'alimentation et les coutumes alimentaires des Créoles de l'intérieur à Surinam*). W. I. G., 41, 1962, p. 205-265. Résumé en anglais. Contient un aperçu de la bibliographie concernant les Indiens.
- LUYKEN (R.) et LUYKEN-KONING (F. W. M.). — Études de Physiologie et de nutrition à Surinam (en anglais). Trop. Géogr. Méd., déc. 1960. Central Institute for nutrition and food research. T. N. O., Utrecht, Hollande.
- ROTH (W. E.). — An introductory study of the arts, crafts and customs of the Guyana Indians (*Introduction à l'étude des arts, techniques et coutumes des Indiens de Guyane*). 38th Annual Report of the Bureau of American Ethnology, 1916-1917.
- Additional studies... Bureau of American Ethnology, Smithsonian Institution, 1929, n° 91.



Maison des Noirs Réfugiés Djuka.



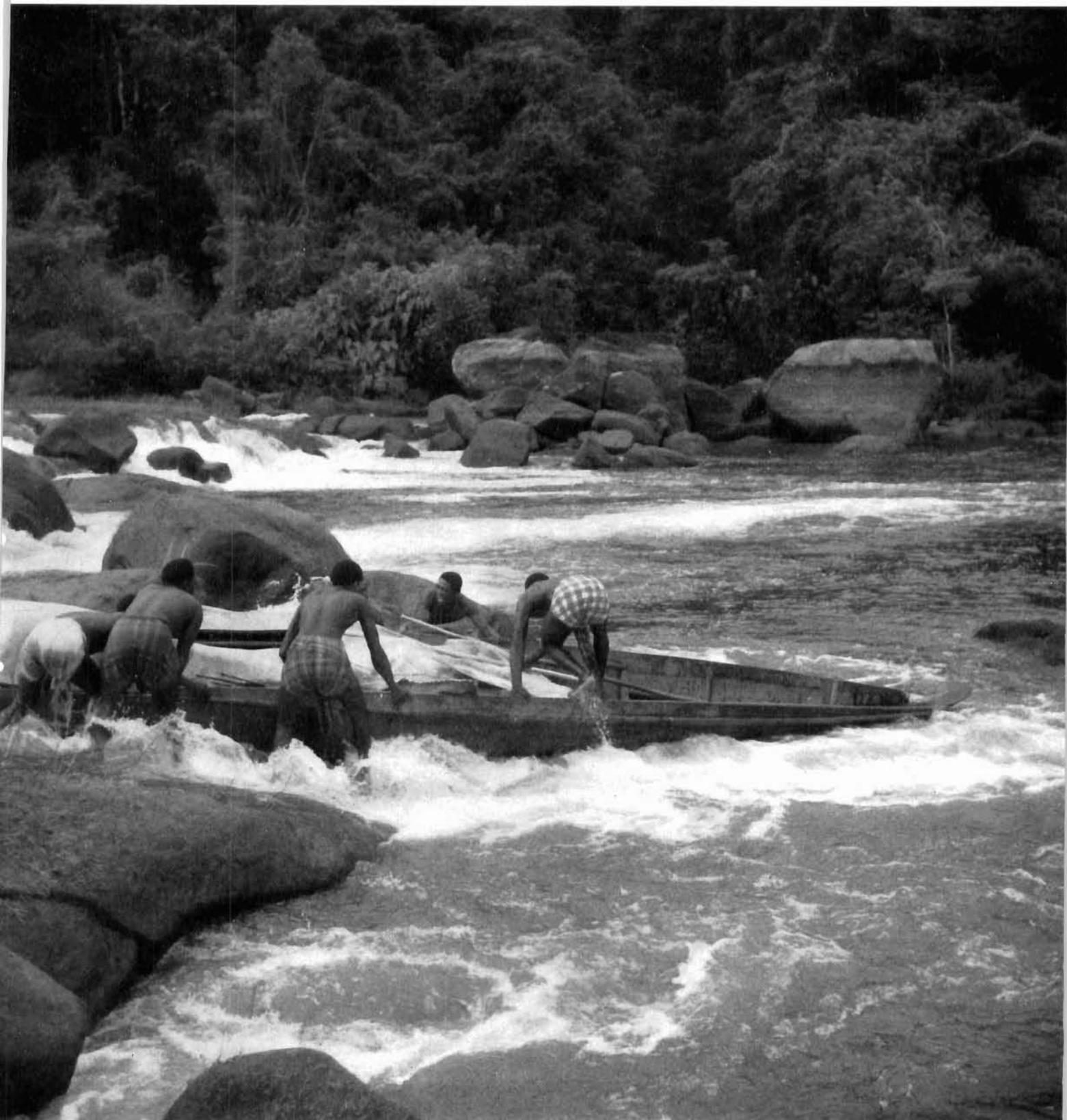
Préparation du couac.



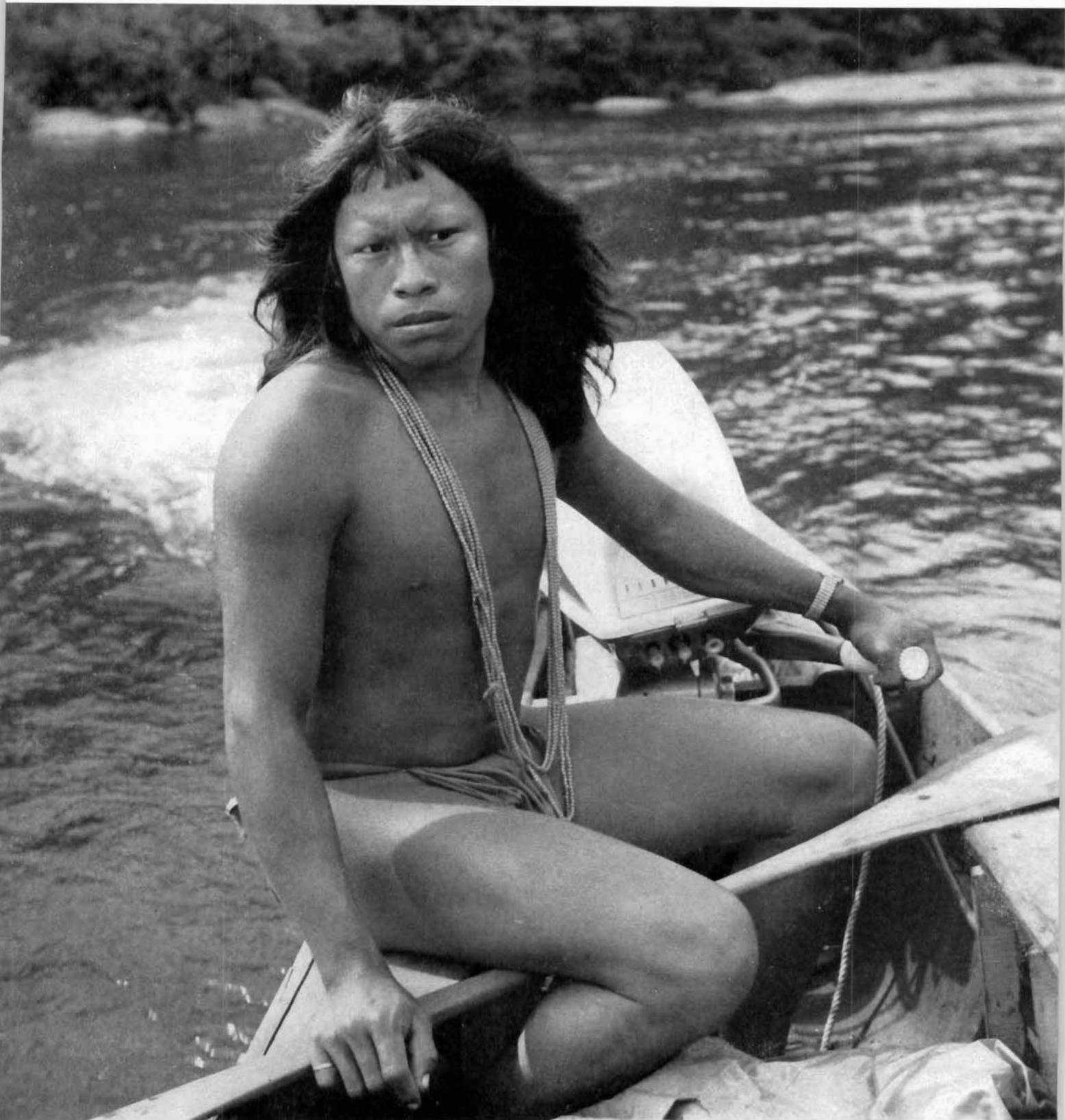
Après un premier brûlage de l'abattis, les branches sont tronçonnées et entassées en bûchers (= boucans).



Pêche à la nivrée.



Descente d'un saut de la rivière Tampok.



Indien Oayana conduisant son moteur hors-bord.



Indien Oayana salant le poisson destiné à la vente.



Femme Oayana préparant le cachiri.

O. R. S. T. O. M.

Direction Générale :

24, rue Bayard, PARIS-8^e

Service Central de Documentation :

70 à 74, route d'Aulnay, BONDY (Seine)